



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

EN VENTE CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

I. — OUVRAGES DE M^{me} DORA D'ISTRIA

La Vie monastique dans l'Église orientale. 2^e édit. 1 vol.

La Suisse allemande. 4 vol.

Au Bord des lacs helvétiques, nouvelles. 1 vol.

Les Femmes en Orient. 2 vol., avec portrait.

Excursions en Roumélie et en Morée. 2 vol.

II. — TRADUCTIONS DES OUVRAGES DE L'AUTEUR

La Suisse, trad. par M. H... Gr., esq. 2 vol. gr. in-8° (Londres, Fullarton, 1858).

Même ouvrage, trad. par M... 3 vol. (Zurich, 1858, Meyer).

Les Iles Ioniennes, trad. par M. Rhally. 1 vol. (Athènes, Irinidis, 1859).

Les Femmes en Orient, trad. par M^{lle} Skousé. 2 vol. (Athènes, Doukas, 1861).

III. — TRAVAUX PUBLIÉS DANS LES REVUES

Revue des Deux Mondes : 1^{er} et 2^e *Les Iles Ioniennes* (1^{er} mars et 15 juillet 1858); 3^e *la Nationalité roumaine* (15 mars 1859); 4^e et 5^e *Éléonora et Une Rencontre* (1^{re} édition des Lacs).

Nouvelle Pandore, revue d'Athènes. *Les Femmes en Occident : La Suisse* (1860-1864).

Illustration, revue de Paris. *Paysages de la Suisse italienne, de la Roumanie et de la Grèce* (1857-1861).

Le Spectateur de l'Orient, revue d'Athènes. *Les Orientaux et la Papauté* (1858-1859).

La Revue suisse : La Nationalité hellénique (1860).

La Rivista contemporanea, revue de Turin. *Athènes en 1860* (1862).

La Libre recherche, revue de Bruxelles. *Littérature roumaine* (mars 1857).

Il Diritto, journal de Turin. *Les Héros de la Roumanie* (1856-1857).

IV. — SOUS PRESSE

La Vénitienne, roman historique, 1818-1861, dans le *Calendrier national* (grec) de M. M. Vrêtos (1865).

Souvenirs des Alpes et du Jura (dans la *Pandore*).

Bruxelles. — Typ. de A. LACROIX, VERBORCKHOVEN et C^{ie}, rue Royale, 3, imp. du Parc.

‘DORA D’ISTRIA

DES FEMMES

PAR

UNE FEMME

L'idée de justice me paraît une vérité de premier ordre.

(VOLTAIRE.)

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C^{ie}, ÉDITEURS

Boulevard Montmartre, 45, au coin de la rue Vivienne

MÊME MAISON A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1865

Droits de traduction et de reproduction réservés

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

A MADAME ***

ALEXANDRIE (ÉGYPTE)

DES FEMMES.

1

LIVRE PREMIER

LA SOCIÉTÉ LATINE

I

LES LATINS ET LES GERMAINS.

Des bords de la Méditerranée.

Vous me demandez, chère amie, un tableau de la condition des femmes en Occident. En lisant l'ouvrage dans lequel j'ai essayé de faire connaître aux Occidentaux la situation de notre sexe en Orient, vous avez éprouvé le désir d'avoir des notions précises sur une partie du monde qui, depuis la guerre de Crimée, attire perpétuellement les regards des populations orientales.

Personne parmi vos connaissances n'est, me dites-vous, autant que moi en état de satisfaire votre légitime curiosité. Vous me rappelez que j'ai vu dans leur retraite ou dans la gloire les principales dynasties de l'Occident : les Bourbons de France, de Naples et d'Espagne; à Berlin, la cour de Frédéric-Guillaume IV; à Dresde, les princes de la maison de

Saxe; à Vienne, autour de Ferdinand I^{er} et de l'impératrice Marie-Anne, le nombreux cortège des archiduchesses et des archiducs. Vous ajoutez que j'ai étudié, avec autant de soin que les cours, la bourgeoisie des cités occidentales, et que j'ai, sous le toit des chalets, travaillé à me rendre compte de la laborieuse existence des montagnards des Alpes.

A vous en croire, je n'aurai qu'à rassembler mes souvenirs, et il me sera aussi facile de vous parler de Berlin que de Lausanne, de Marseille que de Vienne, de Bruxelles que de Naples.

Sans doute, il y a beaucoup de vérité dans ces vers du grand fabuliste français :

Quiconque a beaucoup vu
Peut avoir beaucoup retenu.

Mais vos réflexions et l'autorité de La Fontaine ne me rassurent pas complètement. En effet, vous me demandez de vous dire tout ce qu'il y a de plus difficile à apprendre pour un voyageur. Les paysages, les monuments, les costumes sont plus aisés à décrire que la vie intime des nations. Cela est si vrai, que vous pouvez lire beaucoup de voyages dans les pays les plus fréquentés de l'Occident, sans y trouver rien de sérieux sur la condition des femmes. Vous trouveriez aisément en France et même en Allemagne des hommes instruits qui n'ont que l'idée la plus vague des rapports que la législation établit entre les deux sexes. Du reste, rien n'est moins surprenant, si l'on

se rend compte de la situation de certaines contrées. Plusieurs sont, en matière de codes, moins avancées que certains États despotiques. La législation anglaise présente, par exemple, un inextricable chaos. En Allemagne, chaque État possède une législation particulière, les peuples germaniques n'ayant aucun goût pour l'unité latine. La Suisse offre la même diversité, et les vingt-deux cantons ont leurs lois particulières. Avant la révolution de 1789, la France était partagée entre le droit écrit et les coutumes, dont cinquante étaient générales et deux cent vingt-cinq locales.

Les mœurs ne sont pas moins différentes que les lois. Ces mots France, Grande Bretagne, Allemagne, Italie, Suisse, etc., font de perpétuelles illusions. En réalité, que de variétés ils dissimulent ! En France, l'Alsacien est resté fidèle aux traditions allemandes ; le Breton n'a guère changé depuis le temps des Gaulois ; le Basque est toujours Ibère ; le Provençal n'a pas oublié son origine helléno-latine ; on retrouve dans le Normand quelques traits du caractère scandinave. Dans la Grande Bretagne, l'Anglo-Saxon diffère profondément du Celte des hautes terres d'Écosse, et le Celte catholique de la verte Érin aurait peine à reconnaître un frère dans le montagnard des Highlands. L'Italie n'a pas plus d'unité fondamentale. Le Piémontais a l'ardeur militaire des Gallo-Latins ; le Toscan a les goûts littéraires et artistiques des Étrusques ; le Romain, sans avoir l'énergie de ses ancêtres, aime comme eux l'exercice du pouvoir ; le Napolitain est aussi mobile que les Hellènes,

ses pères. En Suisse, c'est bien autre chose ! Chaque colline sépare un État, sert de limite à une religion, et les différences d'altitude vous font en un jour passer de la Sibérie en Espagne. Encore doit-on s'estimer fort heureux si un seul canton n'est pas, comme les Grisons, habité par plusieurs nations, des Germains, des Romanches et des Italiens. Malgré l'habitude que j'ai de parler les langues les plus différentes, j'avoue que des idiomes tels que le romanche, le basque et le breton me mettent dans le même embarras qu'une comtesse française qui se trouverait transportée à Königsberg ou à Édimbourg.

Les choses en étant là, je n'ai point la prétention de vous donner un tableau complet de l'existence des femmes d'Occident. La vie de l'observateur le plus patient ne suffirait point à une telle tâche. Vous voudrez bien vous contenter d'esquisses. Pour les rendre plus nettes, mon projet est de diviser l'Occident en deux groupes principaux : les Latins (Français, Italiens, Espagnols, etc.) et les Germains (Allemands, Scandinaves, Anglo-Saxons). Les premiers, sauf de rares exceptions, appartiennent à l'Église romaine, et soit en Europe, soit en Amérique, ils considèrent le mariage comme un sacrement, le divorce comme une abomination et ne tolèrent que la séparation. Les seconds, qui possèdent au nord et au centre de l'Europe une position si importante ; qui occupent le premier rang dans l'Amérique septentrionale ; qui civilisent l'Océanie ; qui règnent dans l'Afrique du Sud et dans l'Asie méridionale, appartiennent généralement à l'Église

réformée (1). L'Église évangélique n'attache au mariage aucune idée mystique; aussi croit-elle que l'union conjugale peut être dissoute dans certains cas qui varient d'un pays à l'autre. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que l'Église orientale occupe dans cette question une position mitoyenne, puisque, tout en regardant le mariage comme un « mystère » ou sacrement, elle ne l'a jamais considéré comme indissoluble.

Vous voyez que le premier coup d'œil jeté sur l'Occident semble donner raison à Pascal : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà ! » Mais il est, ce semble, des obstacles bien autrement infranchissables que les Pyrénées. Les Latins, quel que soit leur point de départ, qu'ils soient d'origine gauloise comme les Français; qu'ils soient Ibères comme les Espagnols, ou Étrusques comme les Toscans, ont appris des Césars et ensuite des papes à sacrifier leurs tendances primitives au goût, je devrais dire à la passion de l'unité. Le canal étroit qu'on nomme la Manche est un abîme bien plus profond que tous les gouffres pyrénéens. D'un côté, le protestantisme, le divorce, une grande préoccupation des droits de l'individu, une liberté inébranlable, une aristocratie toute-puissante, une vie nationale tellement concentrée qu'on l'accuse d'égoïsme; de l'autre, les moines, le mariage indissoluble, une liberté toujours contestée, l'égalité

(1) Les exceptions les plus notables sont dans le sud de l'Allemagne ou une partie des Bavares et les Allemands de l'Autriche sont à la tête des Germains catholiques.

trionphante, un vif penchant à préférer l'État aux individus et les affaires du genre humain aux affaires du pays. Vous devinez d'avance que de telles différences ne doivent pas produire la sympathie. Aussi les querelles des Hellènes et des Roumains, des Serbes et des Albanais, dont on parle tant en Occident et qu'on a plus d'une fois reprochées si durement aux Orientaux, vous donneraient-elles une faible idée des discordes de l'Occident. Pour le Germain, que l'Italien nomme « barbare, » le Gaulois est « le perfide voisin » ou « l'ennemi héréditaire, » et le Gaulois, de son côté, n'a pas une meilleure opinion des vainqueurs de Crécy et d'Azincourt. Les femmes prennent naturellement part à la guerre. L'Allemande parle sans cesse « du peu de moralité » des Françaises et des Italiennes, et celles-ci, à leur tour, insinuent perpétuellement que le « sentimentalisme » germanique cache sous une apparente naïveté les fourberies les plus compliquées des filles d'Ève. « Il y a à Londres, dit un voyageur français, M. Malot, une prostituée sur sept femmes honnêtes, et sur trois jeunes filles de la classe inférieure il y en a une qui fatalement, avant l'âge de vingt ans, deviendra une vierge folle. » Cette curieuse citation suffit seule pour vous montrer jusqu'à quel point « cette question de vertu » excite de rivalités et provoque d'affirmations hardies.

Si je voulais me faire l'écho de pareilles accusations, il me serait trop aisé d'accumuler les détails les plus piquants. Je me bornerai, pour le moment, à constater la situation des esprits. En outre, moi

qui ai constamment prêché la concorde à l'Orient, je me garderai d'autant plus de travailler à envenimer les querelles de l'Occident, que, dans ma conviction, son progrès dépend de l'entente de la race latine et de la race germanique, et que leurs querelles profitent uniquement aux partis rétrogrades.

II.

LE MOYEN AGE, LA RÉFORME ET LA RENAISSANCE.

Parmi les Orientaux qui se rattachent à la civilisation pélasgique ou helléno-romaine, la législation de Justinien est restée pour notre sexe le dernier mot du progrès. Tandis que l'État tenait compte des idées propagées par le christianisme, l'Église n'opposait pas au droit romain un droit canonique inspiré par un esprit rétrograde. En effet, le clergé oriental n'a jamais considéré le mariage comme indissoluble, ni trouvé dans l'enseignement de Jésus-Christ, qui se borne à condamner les répudiations arbitraires dont les Juifs de son temps usaient d'une manière scandaleuse, ce qu'il est impossible d'y découvrir.

Mais les Barbares, qui déchirèrent l'empire d'Occident, avaient peu de souci du droit romain et des décisions de l'Église orientale. Ils apportèrent sur le sol conquis des traditions fort différentes des théories que la philosophie hellénique et le christianisme

avaient fait pénétrer dans la législation impériale. Les Germains, qui couvrirent l'Occident de leurs innombrables tribus, ne reconnaissaient dans la famille d'autre règle que la force. Point de liberté pour la femme. Fille, elle est « dans la main » de son père; mariée, dans la main de son époux; veuve, dans celle de son fils ou de ses proches. Le mot *munt* (la main), qui revient si souvent dans les lois barbares, indique avec une rude énergie la puissance du père, du mari et du tuteur. Le mariage n'est qu'un marché, et au moyen âge on disait encore acheter une femme (*ein weib kaufen*). La polygamie est le droit commun. Cependant, par une de ces inspirations qui illuminent à leur berceau les peuples réservés à une grande destinée et qui leur révèlent l'avenir, le Germain avait un « grand respect » pour la femme; il voyait en elle quelque chose de divin; il ne méprisait pas ses conseils, et il attendait des oracles de sa bouche (1).

Ces croyances prouveraient seules que les Germains n'étaient point, comme les Ottomans, une tribu finno-mongole incapable de comprendre la civilisation chrétienne et de se l'assimiler. Le moyen âge n'est qu'une lente transformation des populations germaniques qui, à mesure qu'elles se dépouillent de la barbarie primitive, se montrent plus disposées à reconnaître les droits de notre sexe.

Le rôle de l'Église catholique fut, dans ces âges de ténèbres, déterminé par des idées assez difficiles à

(1) Tacite, *Germania*, VIII.

concilier. Héritière de la synagogue, c'est à dire d'une religion qui, comme toutes les religions de l'Asie, avait de notre sexe l'idée la moins flatteuse, il lui était difficile de reconnaître à la femme la haute dignité de la matrone romaine. Aussi les Pères parlent-ils de nous en furieux misogynes : « Femme, » dit l'Africain Tertullien, « tu devrais toujours être vêtue de deuil et de haillons, n'offrant aux regards qu'une pénitente noyée dans les larmes et rachetant ainsi la faute d'avoir perdu le genre humain ! Femme, tu es la porte du démon ! C'est toi qui as brisé les sceaux de l'arbre défendu ; c'est toi qui la première as violé la loi divine ; toi qui as corrompu celui que Satan n'osait attaquer en face, toi enfin à cause de qui Jésus-Christ est mort ! » Ainsi, d'après l'auteur du *Traité de l'ornement des femmes*, nous sommes responsables des crimes du genre humain, de la révolte d'Adam comme du supplice du Rédempteur, du péché originel et du déicide ! Non seulement un pareil christianisme ne réhabilite pas la femme, mais de l'esclave asiatique il fait un monstre digne de l'horreur du genre humain. De telles extravagances expliquent les canons qu'on trouve dans les synodes œcuméniques, nationaux et diocésains du moyen âge. La femme est l'ennemi commun contre lequel on ne saurait prendre trop de précautions.

Le meilleur moyen de lui échapper, est de renoncer au mariage : « Mettons, mettons la main à la cognée, » s'écrie le fougueux saint Jérôme dans son *Traité de la virginité*, « et coupons par les racines l'arbre stérile du mariage. Dieu avait permis le ma-

riage, j'en conviens; mais Jésus-Christ et Marie ont consacré la virginité. »

« Pas d'enfants, » ajoute Tertullien dans les livres adressés à sa femme, « les enfants seront un encombre le jour où il faudra avoir les pieds libres, et quand la première trompette de l'ange sonnera (1), il n'y a que les vierges qui s'élanceront sans gêne à sa voix; car elles n'auront aucun fardeau nuptial qui tressaille dans leur sein ou qui s'agite à leur mamelle. »

Cependant il était difficile d'oublier complètement le fameux texte de saint Paul. Quoique d'origine juive, Paul avait été à Tarse disciple de la science hellénique, il ne pouvait ignorer les doctrines de Platon sur l'égalité des âmes. « En Jésus-Christ, » dit cet élève de la Grèce, dans un moment de révolte contre le vieux monde asiatique, « il n'y a ni homme ni femme. » On crut se débarrasser de cette décision, si conforme aux idées platoniciennes, en créant à notre sexe, dans la vie monastique, dans la vie cachée en Jésus, une sorte d'égalité avec les hommes. Ne voit-on pas dans les couvents du moyen âge l'abbesse porter la crosse et l'anneau des prélats, et régner dans son monastère comme les plus fiers abbés dans leurs cloîtres? Je vous signale spécialement le rôle éclatant de Claire parmi les franciscains, et de Catherine de Sienne dans l'ordre de Dominique. On n'en resta pas là. Le culte de la Vierge devint si enthous-

(1) Les apôtres avaient enseigné la fin prochaine du monde. — S. Paul, 1^{re} *Thessalon.* iv, 16-17.

siaste, qu'un historien célèbre a pu dire que « Dieu se fit femme au moyen âge (1). » Sous l'influence de cet ardent mysticisme, le Breton Robert d'Arbrissel (1047-1117), vénéré comme un saint par l'Église romaine, fonda l'ordre fameux de Fontevrault, où les orgueilleux bénédictins se faisaient gloire d'obéir à une abbesse, comme saint Jean avait obéi à la Pannahia. Ce riche et puissant institut se multiplia en France, et s'étendit en Espagne et en Angleterre. L'abbesse appartenait presque toujours à la famille royale par des liens légitimes ou illégitimes. Aussi les rois de France prirent-ils parti pour ces religieuses, quand le sexe masculin essaya de s'insurger contre elles sous le gouvernement de Renée de Bourbon (1475-1507) et de Jeanne de Bourbon-Lavedan (1641).

Mais la famille présentait un spectacle bien différent. Là on maintenait, en l'exagérant à l'aide des traditions juives, l'antinomie qui se trouve dans les lettres de saint Paul, souvent partagé entre la Grèce et l'Asie, entre l'esprit nouveau et les idées de l'ancien monde. Pour populariser davantage le célibat monastique, on rendait le mariage indissoluble en permettant toutefois aux époux de rompre des liens qui souvent les blessaient pour entrer « en religion. » L'Église, comme les fondateurs du Bouddhisme, travaillait à transformer le monde en un vaste monastère; mais la race germanique ressemblait trop peu aux molles populations de l'Asie méridionale et

(1) Michelet.

orientale, pour qu'une pareille transformation fût possible. Au commencement du xvi^e siècle, les Germains firent le plus grand effort qu'ils aient jamais tenté pour briser avec les traditions du moyen âge. Un moine d'un grand cœur, Martin Luther, rompit avec la papauté à l'époque même où un homme de race latine, le Romanche Zwingli, appelait la Suisse germanique à l'indépendance religieuse. Les conséquences de cette révolution, que j'ai essayé de raconter dans la *Suisse allemande*, ont été immenses. Si la race allemande avait continué résolument à avancer dans cette voie, si elle avait appliqué à l'ordre politique les principes évangéliques, elle occuperait aujourd'hui le premier rang sur la scène du monde occidental. Mais la Providence réservait à la race latine la gloire de continuer l'œuvre des Zwingli et des Luther.

Même avant que ces deux hommes illustres arbo-rassent à Zurich et à Wittemberg l'étendard de la Réformation, on voyait naître en Italie, sous l'influence puissante de la science et de la philosophie hellénique, ce grand mouvement qu'on a si justement nommé la Renaissance. L'Orient a le droit d'être fier d'avoir été la cause d'une transformation destinée à régénérer la société européenne. En réalité, la Grèce a toujours fourni à l'Occident les meilleurs éléments de sa philosophie. Politiques de premier ordre, les Romains n'avaient pas le sens philosophique. Lucrèce et Cicéron lui-même n'ont fait que traduire avec talent Épicure et les académiciens. L'avènement du christianisme, prêché par des Hellènes, à Rome par les

Clément, à Lyon par les Irénée, etc., n'enleva pas à la Grèce la supériorité intellectuelle. Quand la nouvelle religion voulut avoir une philosophie, elle fut obligée de se mettre à l'école de la Grèce et, après le règne des Pères platoniciens en Orient, l'autorité d'Aristote devint en Occident presque aussi imposante que celle de Jésus-Christ. Saint Thomas d'Aquin, l'oracle du moyen âge catholique, n'est-il pas un fidèle disciple du « philosophe? » Plus tard, lorsque la popularité renaissante de Platon contrebalança celle du Stagyrite, l'action de l'hellénisme fut encore plus considérable. On vit reparaître avec Dante, purifiée par l'esprit nouveau, la théorie célèbre que l'éloquent disciple de Socrate met dans la bouche de la belle étrangère de Mantinée. L'Homère italien est un partisan décidé de l'amour platonique, et son ardeur pour la doctrine du maître l'emporte si loin, que le culte de Béatrice, considérée dans la *Divine Comédie* comme une espèce de divinité, est une des nombreuses « hérésies » qu'on est obligé de constater aujourd'hui dans les œuvres du grand Gibelin de Florence. Il suffit de nommer Pétrarque et Laure pour rappeler tout ce que le célèbre chanoine d'Arezzo fit pour la propagation des doctrines de Platon. Lorsque la lumière de la Renaissance inondait déjà l'Italie, lorsque Platon n'était plus le seul maître écouté des philosophes, le plus renommé des artistes modernes, devenu poète pour l'amour de la belle et savante Vittoria Colonna, reproduisait dans ses sonnets les doctrines de Dante et de Pétrarque.

Il semblait que, sous l'influence des doctrines rajeu-

nies de Platon, la femme fût à la veille de se transformer en divinité. Mais la roche Tarpeïenne est près du Capitole. La puissance espagnole fut l'agent d'une réaction qui dura jusqu'à la révolution française, et qui sembla pendant près de deux siècles sur le point de substituer au génie fécond et généreux de la Renaissance, cet islamisme chrétien qu'il a plu à l'Espagne de nommer catholicisme. Assise à la fois sur les trônes de Vienne et de Madrid, maîtresse de l'Amérique, possédant des États qui ne voyaient pas se coucher le soleil, la maison de Habsbourg mit au service d'une réaction farouche, que M. Michelet a si bien caractérisée dans *Le Prêtre* et M. A. Michiels dans *l'Histoire de l'Autriche*, toutes les forces dont elle disposait dans les deux mondes. L'Italie et l'Espagne furent livrées à l'Inquisition ; la Terreur catholique ou « sainte Ligue, » protégée par Philippe II, inonda la France de sang ; la Belgique fut convertie par des bourreaux qui enterraient les femmes vivantes, et Philippe II put en mourant se vanter d'avoir, comme l'empereur Julien, arrêté un moment la marche progressive de l'espèce humaine. Charles-Quint et Philippe II, princes livrés à la plus grossière débauche, eussent été incapables de comprendre les théories idéales d'un Dante et d'un Pétrarque. De son côté, la péninsule ibérique avait, dans sa longue lutte contre les mahométans, adopté une partie des idées et des mœurs de l'Afrique. Un voyageur, M. d'Assier, dont le travail a paru dans la *Revue des Deux Mondes* (1863), a, de nos jours, trouvé dans la principale des colonies portugaises, l'empire « constitution-

nel » du Brésil, les femmes aussi soigneusement enfermées que dans les harems africains et asiatiques. Foulée aux pieds des Espagnols, l'Italie fut obligée de se conformer aux absurdes fantaisies de ses nouveaux tyrans, et les filles de ces belles Italiennes que les Dante, les Pétrarque et les Michel-Ange avaient chantées, virent se dresser devant elles les grilles du gynécée, fort heureuses quand elles ne devenaient pas dans les couvents les héroïnes de drames atroces pareils à l'histoire si bien racontée par M. Philarète Chasles dans *Virginie de Leyva!*

Le génie de l'Italie essaya en vain de protester. Campanella subit dix-sept ans de tortures dans les *in pace* napolitains; Giordano Bruno, un véritable héritier du panthéisme de Parménide, fut brûlé à Rome par ordre du pape Clément VIII; un successeur de Pythagore, Galilée, persécuté en Toscane, dut abjurer devant la « sainte inquisition » l'hérésie du mouvement de la terre. La France sut heureusement se soustraire, sous le sceptre des Bourbons, à une partie des excès de la « restauration catholique. » Elle donna un asile à Campanella, repoussa énergiquement l'inquisition, toléra le gallicanisme, qui se rapprochait des doctrines de l'Église orientale, et en laissant une liberté relative aux partisans du cartésianisme, prit à la tête des nations novo-latines la place abandonnée par l'Italie.

III

LES FRANÇAISES SOUS LE RÈGNE DES BOURBONS.

En 1645, un prêtre provençal, un ami de Galilée, fut appelé à professer les mathématiques au collège de France, établissement célèbre fondé par François I^{er} dans les plus beaux jours de la Renaissance. Admirateur de la philosophie hellénique, défenseur d'Épicure, alors fort mal compris, Gassendi compta parmi ses amis des hommes tels que Molière, tels que l'immortel auteur des *Provinciales* et que ce La Mothe-Le Vayer, qui opposa au dogmatisme hargneux et fanatique de ses contemporains la prudence sceptique des Académiciens. Le bigotisme de l'Espagne dégénérée et l'ordre espagnol par excellence, les jésuites, n'eurent pas, vous le savez, de plus terrible adversaire que Blaise Pascal. Sous le fils d'une reine venue d'Espagne, sous ce Louis XIV qui devait renouveler dans les dragonnades les horreurs de la Saint-Barthélemy, Molière ne se montra pas moins hardi que l'auteur des *Provinciales*. Comme ses amis, le grand fabuliste La Fontaine, comme le médecin Bernier, voyageur illustre, passionné pour la philosophie grecque, l'auteur de *Don Juan* et du *Tartuffe* est un disciple décidé de la Renaissance. Nous ne devons

donc pas nous étonner de le trouver parmi les plus énergiques adversaires de la séquestration pratiquée en Espagne. Il attaque le gynécée dans son principe même, en montrant contre le théâtre espagnol combien un homme est dénué de sens commun en supposant que son « honneur » dépend de la fidélité de sa femme,

Et qu'une âme bien née ait à se reprocher
L'injustice d'un mal qu'on ne peut empêcher.

Chrysalde, qui représente la raison pratique, ne craint pas de dire aux admirateurs des théories de l'Espagne à quel prix s'achète l'avantage dont ils font un si grand cas. Quant à lui, il exprime une médiocre sympathie

. pour ces femmes de bien
Dont la mauvaise humeur fait un procès sur rien,
Ces dragons de vertus, ces honnêtes diablesses,
Se retranchant toujours sur leurs sages prouesses,
Qui, pour un petit tort qu'elles ne vous font pas,
Prennent droit de traiter les gens de haut en bas,
Et veulent, sur le pied de nous être fidèles,
Que nous soyons tenus de tout endurer d'elles. (1)

Ariste, autre personnification du bon sens, sans

(1) *L'École des femmes*, acte II, scène VII et acte IV, scène VIII.

s'inquiéter des applications de ses maximes, fait observer à son frère, défenseur de la séquestration des femmes, que

Leur sexe aime à jouir d'un peu de liberté.

Il ajoute que

. . . . les soins défiants, les verroux et les grilles,
Ne font pas la vertu des femmes et des filles.

Il termine sa leçon adressée à Sganarelle par ce mot profond :

Je trouve que le cœur est ce qu'il faut gagner. (1)

Mais si Molière, marchant sur les traces de Gas-sendi, obéit à l'esprit de la Renaissance, il n'est pas comme les Platoniciens de Florence un disciple du fondateur de l'Académie. Mettant Épicure fort au dessus de Platon, il devait avoir peu de goût pour l'école qui, à Paris, professait les théories des Dante et des Pétrarque, et pour les femmes qui avaient adopté ces idées avec un enthousiasme dont les exagérations provoquaient les moqueries. Il devait

(1) *L'École des femmes*, acte I, scène II.

donc accabler d'épigrammes « les précieuses, » leur platonisme gâté par des fadeurs ridicules, leurs prédications bizarres en faveur du célibat universel. Aussi ne ménage-t-il pas les

Héroïnes du temps, mesdames les savantes,
Pousseuses de tendresse et de beaux sentiments. (1)

Entraîné par sa colère contre sa femme Philaminte, Chrysale ne se contente pas d'exalter la bonne ménagère, il s'emporte jusqu'à opposer la prudence des hommes du moyen âge au libéralisme des lettrés de la Renaissance :

Nos pères sur ce point étaient gens bien sensés,
Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez,
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.
.
Les femmes d'à présent sont très loin de ces mœurs.
Elles veulent écrire et devenir auteurs ! (2)

Sans doute, il est impossible de voir dans cette boutade le dernier mot d'un contemporain de madame de Sévigné. Chrysale, il ne faut pas l'oublier, appartient à cette bourgeoisie qui ne devinait pas encore la haute destinée qui lui était réservée en

(1) *L'École des femmes*, scène IV.

(2) *Les Femmes savantes*, acte II, scène VII.

France. Le bonhomme est faible et en même temps emporté; après avoir tremblé devant sa femme, il devient furieux quand il n'est pas en sa présence et, au lieu de se borner à critiquer ses travers, il s'épuise en tirades sur le « bon vieux temps. » Molière donne un autre caractère aux représentants de la raison. Toutefois il paraît qu'il préférerait l'éducation qu'on reçoit dans le monde, dans « les belles compagnies » à celle qu'on trouve dans les livres. Ariste, personnage que le poète présente sous le jour le plus favorable, parlant de l'éducation que reçoit sa pupille, avec son assentiment, dit qu'il s'est bien gardé de lui interdire « les divertissements : »

Ce sont choses, pour moi, que je tiens de tous temps
 Fort propres à former l'esprit des jeunes gens;
 Et l'école du monde, ou l'air dont il faut vivre,
 Instruit mieux, à mon gré, que ne fait aucun livre. (1)

Un contemporain de Molière, un platonicien catholique, loin d'accepter les conclusions inspirées à Chrysale par un épicurisme vulgaire ou les raisonnements plus spécieux d'Ariste, avait compris que les « divertissements » et « les belles compagnies » ne constituent pas pour notre sexe un enseignement suffisant. « Ce mémoire, dit Fénelon, dans l'*Éducation des filles*, leur fera sentir l'étendue des connaissances qu'il faudrait qu'elles eussent. » Il veut que toutes les jeunes personnes apprennent correctement leur

(1) *École des maris*, acte I, scène III.

langue. Pour les classes élevées, il n'en reste pas là, il exige même des filles, la connaissance des principales règles de la jurisprudence; il veut qu'elles sachent « la différence qu'il y a entre un testament et une donation, ce que c'est qu'un contrat, un partage entre co-héritiers, etc. » Le latin ne l'effraie pas. Une femme devrait comprendre ses prières et se rendre compte des beautés de cette langue énergique et concise. Cette idée paraîtrait aujourd'hui paradoxale à Rome et même à Paris.

Molière avait porté des coups terribles au platonisme. Quoique toutes les « précieuses » ne fussent pas « ridicules » — madame de Sévigné était une « précieuse » — il était difficile que la doctrine à laquelle Dante, Pétrarque et la chevalerie avaient donné tant d'éclat, et que les exagérations des salons français avaient si gravement compromise, résistât aux spirituelles épigrammes des épicuriens et aux violentes attaques des jansénistes. Tandis que l'auteur des *Précieuses* servait d'organe aux disciples de Gassendi, Boileau prenait la parole au nom des sectateurs de Jansénius. Sa *Satire sur les femmes* est assez connue pour que je me borne à la mentionner. Aux yeux des austères partisans du fatalisme de saint Augustin, Platon n'était-il pas un de ces païens dont les vertus mêmes étaient des vices, et les femmes qui avaient la manie de préférer ses rêveries et le vain savoir du siècle aux pratiques bornées d'un christianisme rigoriste, ne méritaient-elles pas d'être transformées comme madame de la Sablière, en astronomes de gouttière?

Sans recourir à la fameuse anecdote du coq-d'Inde, les tendances de Port-Royal expliquent assez les déclamations misogynes de l'auteur du *Lutrin*.

Du reste, les jansénistes, en permettant aux femmes d'intervenir dans les questions religieuses, leur faisaient une telle part, qu'elles devaient regretter médiocrement l'astronomie et les mathématiques. Les familles de Pascal et d'Arnauld étaient justement fières de personnes qui manifestèrent, d'une manière éclatante, l'énergie de leur race, tandis que, dans un autre camp, on remarquait mesdames Guyon et de Maintenon.

Apôtre d'un mysticisme exalté contre l'étroit dogmatisme du temps, protégée par madame de Maintenon, la séduisante madame Guyon, captiva un moment Fénelon et divisa l'Église gallicane en deux partis. M. Michelet dans *Le Prêtre et la Femme*, dans *Louis XIV et le duc de Bourgogne*, nous a révélé le bizarre génie de l'auteur des *Torrents*, dont j'ai moi-même raconté les visions dans la *Pandore*. M. Cousin dans *Jacqueline Pascal*, M. Sainte-Beuve dans son excellente histoire de *Port-Royal* ont exposé avec leur talent ordinaire la vie des fières disciples du jansénisme. En général, l'histoire des femmes françaises du XVII^e siècle commence à être étudiée d'une manière digne du progrès des sciences historiques. On doit mettre en première ligne les travaux de M. Cousin sur mesdames de Longueville (1853), de Sablé (1854), de Chevreuse et de Hautefort (1856) et sur mademoiselle de Scudéry (*La Société française au XVII^e siècle d'après le grand Cyrus* — 1858). Quoique

M. le duc de Noailles, collègue de M. Cousin à l'Académie française, et même M. Théophile Lavallée se montrent fort indulgents pour madame de Maintenon, on lira leurs ouvrages avec profit, si on les compare avec *l'Histoire de France* de M. Michelet. C'est assurément un symptôme fort digne d'être remarqué que le zèle avec lequel des hommes de la valeur et de l'importance de M. Cousin s'absorbent dans des études qui auraient excité infailliblement la colère du respectable Chrysale, — on dirait aujourd'hui « l'honorable » — et ce seul fait prouve le chemin que l'opinion a fait en France depuis Molière.

L'opposition religieuse, à laquelle des femmes distinguées prirent une part si active, ayant en vain essayé de réformer l'Église de France, l'esprit de la Renaissance profita, au XVIII^e siècle, de l'aveugle résistance que rencontraient les chrétiens sincères, pour attaquer le catholicisme lui-même, que les Latins ont l'habitude de confondre avec le christianisme. Le XVIII^e siècle a eu une conclusion tellement éclatante, qu'il est aujourd'hui presque aussi connu en Orient, qu'en Occident. La célébrité des précurseurs immédiats de la révolution française égale assurément la renommée des principaux personnages de la révolution. La vie de ces précurseurs est si populaire, qu'il est peu de femme instruite qui ne connaisse les héroïnes de leur histoire, Mesdames du Chastelet, de Warens, d'Epinaÿ, de Graffigny, Geoffrin, du Defant, M^{lle} de l'Espinasse, etc. Si quelques-unes de ces femmes doivent uniquement leur renommée à

leurs rapports avec les philosophes, plusieurs eurent un véritable mérite. Madame du Chastelet osa suivre Newton dans l'essor prodigieux de son génie. « Madame du Chastelet, disait l'illustre Ampère, est un génie en géométrie. » Mesdames de La Fayette, de Graffigny, de Tencin, Riccoboni, et plus tard Mesdames Cottin et de Genlis se sont fait un nom dans le roman.

Malgré les talents des femmes du XVIII^e siècle, les principaux philosophes de cette époque, hostiles autant que Molière aux traditions platoniciennes, ne se préoccupent nullement de l'amélioration de la condition de notre sexe. Les chefs des différentes écoles pensent volontiers comme un des plus illustres disciples d'Epicure, La Fontaine, « ce n'est rien, c'est une femme!..... » On ne s'étonne guère de l'indifférence de Voltaire quand on sait que, absorbé par sa lutte gigantesque contre le catholicisme, dernier rempart du moyen âge, il n'a guère songé aux réformes sociales. Montesquieu, qui travaille surtout à substituer un régime légal et conforme à l'équité au pouvoir arbitraire, aurait dû mieux comprendre l'importance de la question. Pourtant il n'en est rien. « La nature, dit-il, qui a distingué les hommes par la force et par la raison, n'a mis à leur pouvoir d'autre terme que celui de cette raison et de cette force. Elle a donné aux femmes des agréments, et voulu que leur ascendant finît avec ces agréments (1). » Les républicains montrent la même insouciance et le

(1) *Esprit des lois*, liv. XVI, chap. 2.

même esprit superficiel. J. J. Rousseau et Diderot, si rarement prêts à s'entendre, s'accordent à ne voir dans les femmes qu'un agréable passe-temps pour leur sexe. Comme certains socialistes du XIX^e siècle, Diderot les dégrade en leur recommandant la licence de la vie sauvage. — Le *Supplément au voyage de Bougainville* a dû fournir plus d'une idée au fouriérisme. Plus austère, Rousseau n'est pas moins dédaigneux : « La femme dit-il, est faite spécialement pour plaire à l'homme; si l'homme doit lui plaire à son tour, c'est d'une nécessité moins directe; son mérite est dans sa puissance; il plaît par cela seul qu'il est fort. (1) » Ne reconnaît-on pas le maître chéri de Robespierre et l'oracle fatal des dictateurs de 1793?

D'éminents disciples de Voltaire, Condorcet, son biographe, Beaumarchais, son éditeur zélé, forment une éclatante exception et caractérisent les tendances d'une école qui, sans vouloir ressusciter l'idéalisme platonicien, représenta mieux que les autres l'esprit d'humanité et de tolérance, recommandé sans cesse à ses disciples par le philosophe de Ferney. Avant que l'auteur de *l'Esquisse des progrès de l'esprit humain* se prononçât d'une manière énergique en faveur des femmes, Beaumarchais avait protesté contre « l'injustice absurde » qui réglait en France les rapports des deux sexes, contre la législation trop indifférente en matière de séduction, contre l'accaparement par les hommes des professions qui conviennent le mieux aux femmes, enfin contre la minorité éternelle qui

(1) *Emile*, liv. v.

n'empêche pas de les traiter en majeures quand il s'agit de les châtier :

Qu'un mari sa foi trahisse,
 Il s'en vante et chacun rit;
 Que sa femme ait un caprice,
 S'il l'accuse, on la punit.
 De cette absurde injustice
 Faut-il dire le pourquoi?
 Les plus forts ont fait la loi! (1)

Marceline est citée devant un tribunal, et Bartholo, le type de l'hypocrisie, s'empresse de la condamner avant de l'avoir entendue.

BARTHOLO.

.... Une jeunesse déplorable!

MARCELINE.

Oui, déplorable, et plus qu'on ne croit! Je n'entends pas nier mes fautes, ce jour les a trop bien prouvées! mais qu'il est dur de les expier après trente ans d'une vie modeste! J'étais née, moi, pour être sage, et je le suis devenue sitôt qu'on m'a permis d'user de ma raison. Mais dans l'âge des illusions, de l'inexpérience et des besoins, où les séducteurs nous assiègent, pendant que la misère nous poignarde, que peut opposer une enfant à tant d'ennemis rassemblés? Tel nous juge ici sévèrement qui, peut-être, en sa vie a perdu dix infortunés!

(1) *Le Mariage de Figaro*, acte v, scène XIX.

FIGARO.

Les plus coupables sont les moins généreux ; c'est la règle.

MARCELINE, *vivement.*

Hommes plus qu'ingrats, qui flétrissez par le mépris les jouets de vos passions, vos victimes ! C'est vous qu'il faut punir des erreurs de notre jeunesse ; vous et vos magistrats, si vains du droit de nous juger, et qui nous laissent enlever, par leur coupable négligence, tout honnête moyen de subsister. Est-il un seul état pour les malheureuses filles ? *Elles avaient un droit naturel à toute la parure des femmes* : on y laisse former mille ouvriers de l'autre sexe.

FIGARO, *en colère.*

Il font broder jusqu'aux soldats !

MARCELINE, *exaltée.*

Dans les rangs même plus élevés, les femmes n'obtiennent de vous qu'une considération dérisoire ; leurrées de *respects apparents*, dans une *servitude réelle*, traitées en *mineures pour nos biens*, punies en majeures pour nos fautes ! Ah ! sous tous les aspects, votre conduite avec nous fait horreur ou pitié !

FIGARO, (le peuple.)

Elle a raison !

LE COMTE, *à part* (l'aristocratie.)

Que trop raison !

BRID'OISON (la magistrature.)

Elle a, mon Dieu, raison. (1)

J'insisterais plus longuement sur le rôle philosophique et littéraire des Françaises de cette époque si M. Sainte-Beuve dans sa *Galerie des femmes célèbres* (1858), dans ses *Causeries du lundi*, (publiées depuis 1851), si MM. de Goncourt dans *La Femme au XVIII^e siècle* n'avaient traité la question sous toutes ses faces.

IV

LES FRANÇAISES DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE.

Les femmes qui ont pris part au grand mouvement de la révolution française, ont un peu rejeté dans l'ombre celles qui, au XVIII^e siècle, brillèrent dans les « bureaux d'esprit. » On est plus porté aujourd'hui, quand on s'aperçoit que la révolution commencée

(1) *Mariage de Figaro*.

en 1789 est loin d'être arrivée à son terme, à s'intéresser à la baronne de Staël, à la marquise de Condorcet, à madame Roland qu'à madame du Deffant et à madame de Graffigny. Cela est si vrai, que le livre de Lairtuillier, *Les Femmes célèbres de 1789 à 1795*, trouve toujours des lecteurs, et qu'un des historiens de la révolution, M. Michelet, non content de parler longuement des femmes dans son livre, a cru devoir publier un ouvrage intitulé : *Les Femmes de la révolution*. L'écrit plus récent de M. Louis Jourdan, *les Femmes devant l'échafaud*, atteste quel courage elles montrèrent dans tous les partis, et l'auteur s'indigne avec raison d'entendre appeler « espèce inférieure » un sexe qui lutta d'héroïsme avec les hommes les plus courageux que l'intrépide Gaule ait jamais enfantés.

Je n'ignore pas que les annales même de cette époque ont fourni un argument contre nous, et qu'on essaie de prouver que si 1789 a mené la France au despotisme impérial, il faut surtout en accuser les tendances « aristocratiques » des femmes. Cette théorie ne résiste pas au simple examen des faits, et il est fort aisé d'établir que si les événements ont suivi cette marche, on doit l'attribuer à l'inexpérience politique de la nation, aux vices de toute espèce que l'ancien régime avait légués à la révolution, aux idées absolument fausses que les jacobins se faisaient d'un régime libéral, et à l'influence de la théocratie, dont les peuples latins n'ont pu encore parvenir à se débarrasser.

Les hommes de 1789 se proposaient surtout de

doter la France d'une législation conforme aux principes de liberté et d'égalité et de transformer l'Église gallicane en Église nationale, c'est à dire de faire triompher dans le droit les idées essentielles de la Renaissance et, en matière de religion, d'appliquer au clergé les théories acceptées par les chrétiens d'Orient. Mais un peuple élevé par un régime de corruption au pied des échafauds dressés pour les délits les plus insignifiants, un peuple nourri dans la plus profonde ignorance, aigri par des siècles de misère et d'oppression, n'était nullement préparé à comprendre les principes professés par les philosophes de la constituante. Rome arma contre la France les paysans de l'Ouest, tandis que le Centre, le Midi et l'Est, devenaient le théâtre des folies et des violences d'une démocratie exaspérée par d'infâmes trahisons et par les attaques acharnées de l'étranger. A mesure que les hommes les plus favorables aux idées de dictature et de terreur l'emportaient sur les libéraux, on devenait plus hostile aux droits de notre sexe. Lorsque Sieyès posait la grande question d'égalité devant le clergé et l'aristocratie, il se serait bien gardé de considérer la moitié du genre humain comme une caste inférieure. Aussi le voit-on soutenir que les femmes ont droit à l'égalité devant la loi, et même prétendre contre Mirabeau qu'on ne peut les exclure de la sphère politique. (1) Quand Condorcet se disposait à écrire, au pied de l'échafaud dressé pour lui

(1) Son discours est dans *les Femmes célèbres de 1789*, par Lairtuillier.

par le jacobinisme, le *Tableau des progrès de l'esprit humain*, il ne pouvait songer à regarder une féodalité masculine comme le dernier terme du développement de l'humanité. (1) Une pareille inconséquence ne peut être reprochée au philosophe de la Gironde, qui adopte la théorie de Sieyès. Mais Danton et Robespierre, dont la dictature était l'idéal, avaient peu de souci des droits de la femme. Disciple du sensualiste Diderot, l'homme du 2 septembre, ne voyait en elle qu'un moyen de satisfaire ses passions insatiables. Le héros de la terreur, le « vertueux » Robespierre, élève de Rousseau, — non moins « vertueux » que l'hôte des Duplay, — considère le mari comme le dictateur de la famille, et il s'irrite à la seule pensée de voir les femmes intervenir dans la politique. (2)

Les Washington et les Franklin devaient faire aimer les institutions républicaines. Les Marat, les Danton et les Robespierre semblaient, au contraire, avoir pour mission de les rendre odieuses. M. Michelet constate l'inclination de Robespierre pour le clergé qui l'avait élevé. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver chez lui ce goût de la dictature, funeste tradition du césarisme, de l'Église romaine et de l'inquisition, qui a jusqu'à présent empêché en France le triomphe des vraies et saines idées libérales. Malheureusement les erreurs de Robespierre n'ont pas péri avec lui et nous retrouverons ses théories

(1) Voy. *Journal de la société de 1789*, juillet 1790.

(2) Voir sa réponse à Sieyès dans Lairtuillier.

dictatoriales dans une partie des écoles socialistes. Quant à celles qui préchent l'émancipation par l'abolition du mariage, on peut considérer la maxime du terroriste Saint-Just « ceux qui s'aiment sont époux » comme leur point de départ.

Un fils de l'Italie, le général Bonaparte, renversa la république, et, après quelques années de succès éclatants, compromit le nouvel empire par des essais de restauration maladroite du passé, et par des tentatives insensées contre les principales nationalités de l'Europe. Une coalition de l'Orient et de l'Occident, des Slaves, des Germains et des Latins de la péninsule ibérique, exposa la France à des périls qu'elle ne connaissait plus depuis le jour où l'épée victorieuse de Jeanne d'Arc l'avait délivrée des Anglais.

Mais l'œuvre de Napoléon ne périt pas tout entière avec lui. Cet illustre homme de guerre, s'il n'avait point, dans ses rapports avec les peuples étrangers, l'esprit politique des grands Italiens, s'il avait en matière de religion conservé une partie des préjugés de la terre natale, était un organisateur de premier ordre. Aussi a-t-il doté la France d'une administration que les autres pays latins lui envient, et d'une législation qui s'est quelquefois inspirée des idées généreuses de 1789.

Pour avoir une idée juste du Code civil qui régit encore la France sous le nom de Code Napoléon, on doit le comparer, non point avec les théories de notre temps, mais il faut étudier dans l'*Histoire du droit de succession des femmes*, par M. Laboulaye, la législation qui précéda la révolution française. Or cet

examen vous montrera que la législation impériale, toutes les fois qu'elle reste fidèle à l'esprit de 89, constitue un véritable progrès. M. Ernest Legouvé a nommé, avec beaucoup de raison, la féodalité une prison à mille étages, dont le dernier était réservé aux filles. En rendant aux filles des gentilshommes la faculté dont jouissaient déjà les filles des roturiers (1), le droit d'hériter de leurs parents, en admettant même, avec l'empereur de Constantinople, Justinien, l'égalité dans le partage des biens de la famille, la révolution préférait de la manière la plus éclatante les principes de l'hellénisme aux théories du monde barbare, qui peuvent se résumer ainsi : « Pas de filles devant les fils. » — « Réjouissez-vous, belles filles du pays de Caux, disait un journal démocratique cité par Lairtuillier, vous ne serez plus séquestrées dans des cloîtres... Vous ne serez plus les premières servantes de vos frères. »

Il est vrai que Napoléon fut moins favorable à l'épouse qu'à la fille. En effet, il attribuait au mari une autorité autocratique sur sa compagne. « Il est une chose qui n'est pas française, disait-il, c'est qu'une femme puisse faire ce qui lui plaît (2). » En faisant appel à la tradition nationale, comme à la tradition catholique, l'empereur des Français semblait invoquer le passé tout entier, pour résister à la puissante influence de 1789. Les mœurs catholiques étaient, il est vrai, favorables à ses opinions. Sainte

(1) Les pères roturiers n'avaient pas le triste droit d'exhérédation.

(2) Thibaudeau, *Mémoires sur le consulat*.

Monique, dont l'auteur des *Confessions* fait l'idéal de l'épouse, disait « qu'il n'appartient pas à des *servantes* de tenir tête à leurs *maîtres*, » et que le contrat de mariage était et devait être un « contrat de servitude. » Voilà le véritable esprit de l'Église romaine. La législation du moyen âge l'exprime sans aucun embarras : « Tout mari, « dit Beaumanoir, » peut battre sa femme, quand elle ne veut pas obéir à son commandement, ou quand elle le maudit, ou *quand elle le dément*. » Mais peut-on dire que les Celtes étaient en tout partisans d'un pareil absolutisme? M. L.-A. Martin qui, dans son *Histoire morale de la Gaule*, a fait à ce sujet une étude sérieuse, nous permet de répondre à cette question. Il nous montre les Gauloises revêtues des fonctions sacerdotales, participant aux mystères de la divination, à l'accomplissement des sacrifices, et marchant égales aux Druides. On les voit paraître non seulement dans les batailles, où elles applaudissaient aux braves et faisaient honte aux timides, mais intervenant dans des questions politiques tellement élevées, que, selon Plutarque, « les Gaulois avaient l'habitude de consulter leurs femmes sur la paix et sur la guerre et de les employer à apaiser leurs différends avec leurs alliés. » Il est vrai qu'au foyer domestique, la femme devait oublier toutes ses prérogatives, pour obéir au maître absolu qui présidait aux destinées de la famille. Mais il n'en est pas moins certain que Napoléon eût été fort scandalisé si les Françaises avaient revendiqué les privilèges religieux et politiques que la théocratie gauloise ne refusait pas à leurs mères.

L'empereur des Français avait trop de génie pour ne pas comprendre que l'autocratie maritale, une fois acceptée, devait avoir un contre-poids dans le divorce. Aussi, malgré l'opposition unanime du clergé, le maintint-il dans le Code qui porte son nom ; mais, en se montrant plus sévère que la loi de 1792. Cette loi, inspirée par l'esprit philosophique des premiers temps de la révolution, reconnaissait, outre l'incompatibilité d'humeurs, de plus que le Code Napoléon, la démence, le dérèglement de mœurs notoire, l'abandon pendant deux ans, l'absence pendant cinq et l'émigration. La législation impériale n'a retenu que les sévices et les injures graves, l'adultère, la condamnation infamante et le consentement mutuel. La loi se proposait, par des lenteurs et des sacrifices, d'empêcher l'abus qu'on peut faire d'un pareil consentement. Une persévérance de plus d'un an, l'abandon de la moitié de la fortune aux enfants, l'ajournement à plus de quatre ans de tout nouveau mariage, semblèrent au législateur des restrictions suffisantes.

Non seulement Napoléon maintint le principe du divorce, mais il obligea le clergé à bénir son mariage avec Marie-Louise, qui remplaça Joséphine sur le trône impérial. Les prêtres catholiques, malgré l'antipathie que le divorce semble aujourd'hui leur inspirer, ne pouvaient refuser à l'auteur du concordat ce qu'ils avaient tant de fois accordé aux rois très chrétiens, depuis le règne de Charlemagne. Le patron de l'université de Paris, le fondateur du pouvoir temporel des papes, n'avait aucun scrupule sur ce

point. La rupture de son mariage avec Hermengarde, le grand nombre de concubines qui disputèrent son cœur à cinq femmes plus ou moins légitimes, donnent une idée peu orthodoxe du premier chef de ce « saint empire romain » qui, dit Voltaire, n'était ni « saint » ni « romain. » *La Vision de Wettin* (825), prouve que les contemporains eux-mêmes avaient peine à concilier certains actes avec les principes que le restaurateur de l'empire d'Occident professait avec affectation.

Malgré ces protestations, l'exemple du « nouveau David » fut si contagieux que, selon un éminent jurisconsulte, M. Odilon Barrot, « l'Église a autorisé vingt rois de France à répudier leurs femmes pour en épouser d'autres, » et que l'histoire des fils aînés de l'Église « offre presque autant de reines répudiées que de reines qui sont mortes avec leur couronne. » Napoléon, qui ne négligeait aucune occasion d'appeler Charlemagne son « auguste prédécesseur, » après s'être fait comme lui couronner par un pape, pensa qu'il pouvait s'autoriser de l'exemple du fils de Pépin, pour demander aux prêtres l'annulation de son premier mariage.

J'ignore comment Rome accorde de tels actes avec ses doctrines actuelles sur l'indissolubilité du lien conjugal. Il me suffit de savoir que

Il est avec le ciel des accommodements.

En Pologne, pays essentiellement catholique, les prêtres, ne pouvant faire observer les décisions de la

papauté sur le divorce, n'ont jamais été embarrassés de trouver des nullités au mariage qu'il s'agissait de rompre. Ils sauvaient ainsi le principe, sans s'exposer à des luttes qui auraient pu compromettre gravement leurs intérêts. Il est probable qu'on aura découvert un expédient analogue pour débarrasser l'empereur d'une épouse stérile.

Tous les sujets de S. M. l'empereur et roi n'étaient pas disposés à se montrer aussi prompts à sacrifier leurs convictions. Parmi les âmes généreuses qui s'irritaient de la tentative de rétablir le despotisme des Césars et qui s'indignaient de voir renaître les funestes prétentions des Habsbourg à la domination universelle, la fille du banquier genevois Necker tenait le premier rang par son influence et par ses talents. Je ne vous raconterai pas ici la vie de l'auteur de *Corinne* et de *l'Allemagne*. Je sais que vous avez lu dans la *Pandore* (1863-64), les chapitres que je lui ai consacrés. Toutefois, je tiens à constater que Madame de Staël se distingua par l'intelligence de la philosophie et par l'esprit politique que tant d'écrivains s'obstinent à nous refuser. Son nom est désormais inséparable de l'histoire de ce grand parti libéral qui, après de longues luttes contre le despotisme monarchique, le jacobinisme et la dictature socialiste, finira par prendre dans toute l'Europe la direction des affaires, et par assurer à la société moderne la liberté, l'égalité, l'ordre, dont elle est justement avide.

V

LES FRANÇAISES DE LA RESTAURATION.

Vous avez sans doute, comme moi, entendu bien des fois les Orientaux manifester leur étonnement des polémiques dirigées contre le mariage, au début du règne de Louis-Philippe, polémiques auxquelles les premiers et les plus célèbres romans de madame George Sand donnèrent un si grand retentissement. Mais une connaissance approfondie de l'histoire contemporaine de l'Occident ferait cesser leur surprise. La restauration, par ses attaques contre les conquêtes de la révolution, avait préparé une réaction inévitable. Dès 1816, elle s'était empressée d'effacer du Code civil les sages dispositions qui contenaient la législation du divorce. On ne se borna pas à cette grave atteinte à la liberté des cultes, à cette insulte faite aux protestants français, qui ne regardent pas le mariage comme indissoluble. D'étranges philosophes, tels que le vicomte de Bonald, dont on a un écrit contre le divorce (*du Divorce et de la Société domestique*), poussaient la monarchie à l'abîme. « L'homme et la femme ne sont pas égaux, disait le vicomte, et ne pourront jamais le devenir. » Il suffira, pour vous donner une idée des opinions de cette école, de vous faire remarquer qu'un fils du vicomte, M. Victor de Bonald, soutient dans un livre extraordinaire, *Moïse et les Géologues*, que l'inquisition avait

raison contre Galilée, et que la terre ne tourne pas autour du soleil. Tant que Louis XVIII vécut, l'école catholique, contenue par un roi qu'elle nommait « jacobin, » fut obligée de se contenter de l'abolition du divorce. Mais sous Charles X, dévoué aux jésuites, on essaya d'établir le droit d'aînesse, et d'enlever ainsi aux filles les garanties que le Code Napoléon leur avait accordées, en faisant prévaloir le principe de l'égalité des partages.

Madame de Staël aurait assurément soutenu une lutte vigoureuse contre le parti absolutiste, si une mort prématurée ne l'avait pas enlevée au commencement de la restauration, le jour anniversaire de la prise de la Bastille (14 juillet 1817). Les partisans du régime qu'elle avait combattu toute sa vie, eurent l'adresse de transformer en auxiliaire, une autre femme dont l'existence est intimement liée aux agitations de cette époque. Zoé Talon, comtesse du Cayla, ne tarda pas à occuper le premier rang à la cour du roi très chrétien, et le charme de sa physionomie, l'attrait de sa conversation, l'enjouement de son caractère, le vif sentiment qu'elle avait des convenances sociales, exercèrent une si grande action sur le cœur du vieux monarque, que les jésuites, rétablis récemment par Pie VII, sentirent la nécessité de s'assurer le concours de la favorite. On dit qu'elle eut une grande part à l'avènement aux affaires de MM. de Villèle et de Corbière, et qu'elle sut triompher du peu de goût du roi pour les protégés de son frère. En effet, Louis XVIII n'était nullement étranger aux opinions de son siècle. Nourri des idées des encyclo-

pédistes, habitué, dans l'exil, à voir l'Angleterre attribuer sa grandeur à ses libertés, il eût peut-être, dans d'autres conditions, réconcilié les Bourbons de la branche aînée avec la révolution française. Mais le spirituel ami de madame du Cayla (1) était environné d'un parti dont il m'a été donné de contempler à Venise les augustes débris. J'ai toujours présente devant les yeux l'austère figure de madame la duchesse d'Angoulême, telle que je l'ai vue à un spectacle de société chez madame la duchesse de Berry. Cette princesse, que Napoléon appelait « le seul homme de sa famille, » semblait avoir un caractère inflexible. En 1815, la petite-fille du « roi » Marie-Thérèse avait essayé de défendre Bordeaux contre les partisans de Napoléon, et sa conduite intrépide dut faire rougir ses deux oncles. On sait qu'au temps de la révolution ils avaient montré peu d'énergie et qu'ils s'empressèrent, au retour de Napoléon, de chercher un asile dans les rangs des soldats de la coalition. Malgré l'estime que le peuple français a pour la bravoure, il paraît que la duchesse ne devint jamais populaire. Sa dévotion exaltée faisait supposer qu'elle avait un esprit faible et qu'elle appartenait complètement aux jésuites, qui travaillaient alors à perdre la monarchie par leur turbulence et leurs projets absurdes. En outre, j'ai toujours pensé que le voile de tristesse dont son front était couvert, disposait la France à croire qu'elle ne lui pardonnerait jamais les scènes lugubres de la terreur. Son intelligence n'était pas,

(1) Voir les *Mémoires* du duc de La Rochefoucauld-Doudeauville.

il est vrai, assez forte pour comprendre que ces scènes ont uniquement pour théâtre les pays où les masses sont abruties par un long despotisme, et que les mauvais gouvernements en sont surtout responsables. Malheureusement les âmes qu'on nomme pieuses ont des rancunes d'autant plus tenaces, qu'elles ne se rendent aucun compte des lois de l'histoire, et qu'elles s'imaginent, en travaillant à venger leurs injures, défendre la cause même du ciel.

Madame la duchesse de Berry, princesse napolitaine, appartient comme feu sa belle-sœur à la famille des Bourbons, par son père François I^{er} et aussi à la maison de Lorraine, par sa mère, fille de l'empereur Léopold II. Mais elle formait « avec la reine » — c'est ainsi qu'on nommait la duchesse d'Angoulême au *palazzo* Vendramine, habité par la duchesse de Berry, — le contraste le plus curieux. On sait quelle est la pétulance des femmes de l'Italie méridionale. Les Parisiens pardonnaient volontiers à l'épouse du duc de Berry cette vivacité, moins différente de leur caractère que la raideur de la duchesse d'Angoulême et la dévotion de son beau-père (Monsieur, depuis Charles X). Quoique son éducation ait été, selon l'usage italien, fort négligée, elle est douée de la vive intelligence de son pays natal, elle est douce et franche, son âme est confiante, et quand elle était jeune, sans être belle, elle avait, dit-on, de la grâce et du charme. A peine arrivée à Marseille (mai 1816), elle plut aux Provençaux par un mot fort heureux. Le duc de Lévis voulait la complimenter en italien : « En français, dit-elle, en français, je ne connais pas d'au-

tre langue! » Louis XVIII la prit en affection, et son mari lui-même, qui avait déjà deux filles d'une Anglaise, et qui faisait peu de mystère de sa liaison avec Virginie Letellier, danseuse de l'opéra, lui montra les plus grands égards. Comme elle, le duc aimait les arts, et à défaut d'une bien vive tendresse, ces goûts communs formaient entre les deux époux une certaine intimité. Protectrice du théâtre naissant du Gymnase, depuis théâtre de Madame, où Scribe obtint tant de succès, la duchesse n'avait oublié à Venise ni son théâtre ni son auteur favori, et elle voulut un jour me charger du rôle de la *Marraine*. Quelques hommes de lettres reçurent d'elle autant d'encouragement que les artistes. Quant aux marchands de la capitale, comme elle achetait beaucoup, et qu'elle payait exactement, ils voyaient en elle leur providence. Ses fréquents voyages à Dieppe, ses visites au Mont-Dore, son excursion en Béarn, patrie de son illustre ancêtre, contribuèrent à sa popularité.

Cependant des nuages ne tardèrent pas à paraître sur ce ciel serein. Le duc fut assassiné par Louvel (13 février 1820), et au mois de mai suivant, deux fanatiques essayèrent, en effrayant sa veuve, de faire périr par un accouchement anticipé l'enfant qu'elle portait dans son sein. Elle montra, au milieu de ces cruelles épreuves, la même vigueur d'âme et le même calme. Elle assista son mari dans sa longue agonie, en lui promettant de devenir une mère pour les filles de l'Anglaise. Elle obtint aussi du roi la grâce des deux hommes que le jury avait condamnés à mort. Cependant on regretta qu'elle eût donné un bal le jour

de l'exécution des sergents de la Rochelle. C'est peut-être le seul trait de sa vie qui rappelle qu'elle est fille de François I^{er} et sœur de Ferdinand II, deux princes dont la mémoire est justement exécrée en Italie.

Quoique Italienne, la duchesse n'était pas, comme sa belle-sœur et son beau-père, aveuglée sur l'antipathie que le bigotisme de la cour inspirait à la France. Elle fit de vains efforts pour arracher aux jésuites l'éducation de son fils. Ce fut malgré elle que M. Tharin, agent des héritiers de Loyola et leur apologiste, fut nommé précepteur du duc de Bordeaux. Elle parvint à s'en défaire au commencement de 1830; mais déjà grondait l'orage qui devait, encore une fois emporter dans l'exil une dynastie imprévoyante.

Ces détails sont aujourd'hui presque aussi oubliés que l'expédition entreprise par la duchesse de Berry pour renverser le roi Louis-Philippe. On peut lire dans les *Mémoires* du général Dermoncourt qui finit par la prendre, grâce à la trahison d'un juif converti au catholicisme, le récit de l'aventureuse campagne de la « régente Marie-Caroline. » En loyal adversaire, le général rend justice à son courage : « C'est, dit l'auteur de la *Vendée et Madame*, une de ces organisations faibles qu'un souffle semble devoir courber, et qui cependant ne jouissent de la plénitude de leur existence qu'avec une tempête dans les airs ou dans le cœur. » Elle donna une preuve éclatante de cette énergie quand elle passa trente-six heures derrière la plaque d'une cheminée, bravant la chaleur du foyer, en proie à l'anxiété, à la faim et à l'insomnie.

Prisonnière et enfermée au château de Blaye, la

duchesse ne pouvant plus dissimuler une grossesse assez avancée, déclara (22 février 1833) le mariage qu'elle avait contracté en Italie, avec le comte Lucchesi-Palli, diplomate napolitain, depuis duc della Grazia (mort en 1864), que le ministre Calomarde avait exilé de Madrid, à cause de l'influence qu'il exerçait sur la reine Christine, sœur de la duchesse. Le comte se rendait à La Haye pour y remplir les fonctions de ministre des Deux-Siciles, lorsqu'il rencontra, dit-on, la belle-fille de Charles X, qui consentit à contracter avec lui un mariage morganatique. Il ne me parut ni par son esprit ni par la distinction de ses manières propre au rôle romanesque qu'il avait joué à Madrid et à Massa. Du reste, la duchesse elle-même avait, avec les années et les malheurs, repris en partie les habitudes napolitaines. S'il était difficile de retrouver en elle la protectrice du Gymnase, la châtelaine de Rosny, l'hôtesse du pavillon Marsan, l'amie de Châteaubriand et de Berryer, elle avait conservé une bienveillance que la trahison et l'infortune n'avaient pas altérée. Je l'ai vue souvent avec ma mère, non seulement dans les réceptions officielles, mais aussi dans l'intimité. Elle parlait plus volontiers de questions artistiques ou purement littéraires que de tout autre sujet. Je ne me rappelle pas qu'elle ait jamais dit un mot de sa célèbre expédition en France. Elle se bornait à des allusions aux infortunes qui, de nos jours, n'épargnent personne, allusions d'autant plus naturelles, que le faible Abdoul-Medjid venait de profiter des fautes d'Alexandre X Ghika — fautes, que l'impartialité m'empêche de contester — pour le

renverser du trône de Valachie, et rendre plus précaire encore la situation, déjà si déplorable, de ce malheureux pays. Ah! me disais-je intérieurement, si un énergique patriote, si Grégoire III Ghika, l'indomptable prince de Moldavie, ou Grégoire IV Ghika le Restaurateur eût régné alors à Bukarest, la couronne de Michel le Brave n'eût pas servi de jouet aux diplomates et aux despotes dégénérés de Stamboul!

Je voyais beaucoup mieux que les miens combien il est difficile, en certains cas, d'arrêter la marche des révolutions, et je comprenais déjà que l'entêtement d'Alexandre X Ghika n'était pas sans analogie avec l'obstination de Charles X. Il paraît que la duchesse avait aussi sur son beau-père des idées pareilles, et personne n'ignore aujourd'hui qu'elle eût de beaucoup préféré le royalisme intelligent d'un Berryer et d'un Châteaubriand aux conseils du prince de Polignac et des jésuites. A Saint-Cloud, pendant les journées de juillet, elle fit au roi des représentations qui ne furent pas écoutées, les hommes croyant indigne d'eux de prêter l'oreille aux conseils d'une femme qui s'occupe de pareilles questions. Les dangers qu'elle courut depuis dans le Midi de la France et en Vendée; les épreuves qu'elle supporta avec la gaieté et le courage d'une fille de Henri IV, avaient d'autant moins charmé l'auteur des ordonnances, qu'il avait, dans la première guerre civile, mérité, pour sa prudence exagérée, les plus dures qualifications qu'un homme de la trempe de Charette pût donner à un prince qu'il jugeait dénué de courage. Aussi la duchesse de Berry eut-elle beaucoup de peine à se

faire pardonner son coup de tête. On lui enleva toute autorité sur son fils, qui passa des mains du vieux roi à celles du fils de Charles X, et enfin à celles de la duchesse d'Angoulême.

A cette époque (1847), Charles X et le duc d'Angoulême étaient morts, le duc de Bordeaux était marié, et si l'on en juge par certains manifestes, par exemple, *la Politique royale*, l'héritier des Bourbons de la branche aînée a fini par trouver que les opinions relativement modérées de sa mère valaient bien les rêveries des absolutistes auxquelles il doit d'avoir perdu la couronne qu'on a nommée « la plus belle après celle du ciel. » Mais le comte de Chambord — c'est le nom qu'on donnait déjà au duc — n'ayant pas eu d'enfants, toute pensée d'avenir est aujourd'hui interdite aux rares partisans de la branche aînée des Bourbons. Au reste, j'avouerai franchement que madame la comtesse de Chambord me parut la princesse la moins propre à rendre une restauration populaire. Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, était fille de François IV, duc de Modène et de Reggio, et sœur de François V, deux tyranneaux dont le nom est resté odieux à toute l'Italie libérale. Le rapace François V, digne fils du bourreau de Menotti et de Ricci, a été, de nos jours, obligé de fuir en Autriche la légitime colère de ses sujets. Je me garderai bien d'attribuer à la comtesse de Chambord toutes les idées de son père et de son frère. L'exemple de la duchesse de Berry prouve qu'une personne intelligente et bienveillante n'est pas nécessairement esclave des opinions des siens. Je me con-

tenterai de constater que la comtesse de Chambord, non seulement n'est point belle, mais qu'il lui manque même ce genre d'agrément dont toutes les femmes laides ne sont pas dénuées.

La sœur du comte de Chambord était mariée depuis l'automne de 1845. Cette jeune princesse, que je vis chez sa mère, avait une très belle tête, quoique cette tête fût trop forte et trop enfoncée dans les épaules. J'ai entendu dire qu'elle tenait cette conformation de son infortuné père. Peu de femmes ont eu une destinée plus tragique que madame la duchesse de Parme. Après l'assassinat du duc de Berry, elle fut obligée de fuir devant les vainqueurs de juillet. Plus tard, elle vit sa mère prisonnière de la branche cadette et son père remplacé par un homme dont l'origine n'avait rien d'illustre. Il semblait, quand elle épousa un membre de sa famille, Charles III, duc de Parme et de Plaisance, qu'elle allait trouver dans cette principauté la fin de ses malheurs. Mais son mari ne la traitait pas mieux que ses sujets. Le commencement du règne de Charles avait été signalé par une de ces occupations autrichiennes justement détestées des Italiens, par des supplices, et même la peine odieuse du fouet avait été appliquée à ceux qui avaient le malheur de déplaire au duc. Gouverné par l'Anglais Ward, il devint si antipathique à ses sujets et à l'Italie tout entière, que lorsqu'il périt sous les coups d'un assassin (mars 1854), pas une larme ne fut donnée à cette mort prématurée. La duchesse, en prenant la régence au nom de son fils Robert I^{er}, se signala d'abord par de sages mesures. Elle réduisit la liste

civile de 1,800,000 livres à 600,000; elle licencia les deux tiers de l'armée dont l'entretien était fort onéreux pour ce petit État; elle réorganisa la justice et rouvrit plusieurs établissements d'éducation fermés par son mari, enfin elle remplaça le baron Ward par des ministres plus agréables aux sujets de son fils. Mais le feu duc avait, par ses cruautés et par ses folies, rendu sa famille tellement impopulaire, que les réformes décrétées par la duchesse ne firent pas rentrer le calme dans les esprits. Elle se trouvait dans la même position que son bisaïeul Louis XVI, lorsqu'il succéda à un prince dont l'incapacité, la corruption et l'incurie avaient mis la monarchie française au bord de l'abîme. Les souverains sont exposés à expier les fautes de leurs prédécesseurs autant que leurs propres erreurs. Du reste, la duchesse eut la maladresse, dans une circonstance fort critique, de montrer à son peuple une dureté capable de faire oublier les débuts de son gouvernement. Un soulèvement, provoqué par les mazziniens, ayant éclaté, le duché de Parme fut — du moins tel est le récit des *Frauen der Zeit*, beaucoup moins favorable à la duchesse que l'article publié dans *les Débats* (4 avril 1864) par M. Cuvillier Fleury — de nouveau livré aux misérables instruments employés par le feu duc. Aussi la duchesse avait-elle perdu toute popularité, lorsque le mouvement national de 1859-60 l'obligea à prendre de nouveau la route de l'exil avec ses quatre enfants. Elle s'établissait sur le territoire helvétique comme je me préparais à partir pour la Grèce, et les Suisses remarquaient qu'elle ne négligeait aucune occasion

de les féliciter du calme et de la prospérité dont ils jouissaient. N'est-il pas possible que, après tant de tribulations, après avoir vu mourir sous le poignard son père et son époux, la duchesse se soit trouvée presque heureuse de vivre dans un pays où les excès d'un pouvoir arbitraire ne mettent pas perpétuellement en danger la vie des dépositaires de l'autorité? Elle est morte à Venise au commencement de 1864.

N'avez-vous pas remarqué jusqu'à quel point dans cette branche française des Bourbons les femmes sont supérieures aux hommes? Rappelez-vous le courage de la duchesse d'Angoulême en 1815, l'énergie avec laquelle la duchesse de Berry a combattu en Vendée, et comparez cette conduite avec la faiblesse qu'ont montrée les frères de Louis XVI dans toutes les circonstances décisives de leur vie. Probablement le comte de Chambord serait roi constitutionnel de France, si sa mère avait été régente en juillet 1830. Quant à sa sœur, qui oserait la mettre sur la même ligne que son époux, Charles III?

Les Bourbons d'Espagne, qui vivaient aussi à Venise, nourrissaient des espérances qui semblaient mieux fondées que les illusions de leurs parents exilés de France. Un parti, appuyé par tous les gouvernements absolus, qui avait compté dans ses rangs le clergé si puissant de la péninsule ibérique et des chefs tels que les Zumalacareguy et les Cabrera, paraissait en état de recommencer la lutte contre la reine Isabelle II et contre le régime constitutionnel. En 1844, don Carlos, que ses partisans nommaient Charles V, avait abdicqué en faveur de son fils aîné,

qui portait, en attendant son rétablissement sur le trône des Espagnes et des Indes, le nom modeste de comte de Montemolin. Le futur Charles VI avait épousé Marie-Caroline-Ferdinande, sœur de la duchesse de Berry, mais d'un second lit. La comtesse de Montemolin, qui est morte à Trieste en 1861, quelques heures après son époux, n'était point agréable et ne semblait pas fort intelligente. Du reste, la surdité dont elle était affectée contribuait peut-être à lui donner l'expression que je lui ai toujours vue. Le comte avait l'air plus actif et plus intelligent. Il fit depuis plusieurs tentatives pour relever en Espagne le parti apostolique. Pris dans une de ces insurrections, il renonça aux droits qu'il s'arrogeait en faveur d'Isabelle II.

Les Bourbons d'Espagne se montraient à Venise fort irrités contre la mémoire de l'infante Carlotta, et contre la manière d'agir de Marie-Christine, filles, comme la comtesse de Montemolin, de François I^{er} de Naples et de sa seconde femme, Marie-Isabelle d'Espagne. Il est certain que ces deux princesses, comprenant vaguement, comme leur sœur, la duchesse de Berry, que le pouvoir absolu avait fait son temps, ont puissamment contribué à la régénération de l'Espagne. Quoique Marie-Christine n'eût pas l'énergie de la duchesse d'Angoulême; quoique l'infante Carlotta ne se rendit pas aussi bien compte que l'amie de Châteaubriand de la situation des esprits, des circonstances exceptionnelles leur ont permis de jouer un rôle beaucoup plus important.

Sans doute, ni l'infante Carlotta, ni la régente

Marie-Christine ne peuvent être mises à côté de ces femmes célèbres qui dominèrent leur siècle. Personne ne s'avisera de les comparer aux Élisabeth d'Angleterre, aux Marie-Thérèse d'Autriche, aux Catherine de Russie. Mais si l'on essaie un parallèle entre Carlotta et sa sœur et les princes espagnols de la même époque, l'avantage restera assurément aux princesses. Il ne faut pas oublier dans quelle situation l'imbécile Charles IV et le fanatique Ferdinand VII avaient mis la patrie de Cervantès et de Marie de Pacheco. Avec l'arrivée de Carlotta à la cour de Ferdinand, commence une ère nouvelle. On rougissait des patriotes et des cités qui avaient glorieusement lutté contre Napoléon I^{er}; parce qu'on leur reprochait d'unir l'amour de la liberté à l'amour de l'Espagne. Un fils étant né à Carlotta en 1822, elle voulut qu'il portât le titre de duc de Cadix, le nom même de la ville qui avait été le berceau de la constitution de 1812 et de l'insurrection de 1820. Belle, ardente, impérieuse, elle s'indignait du rôle obscur auquel la condamnait la politique du parti absolutiste et monacal. Mais lorsque sa sœur Marie-Christine eût épousé Ferdinand VII et lui eut donné une fille, elle n'eut plus qu'une pensée, faire abolir la loi salique introduite en Espagne par les Bourbons et contraire à toutes les traditions d'un pays qui se glorifiait d'avoir donné naissance à Blanche de Castille et à Isabelle I^{re}. Mais en mettant à néant le changement dans l'ordre de succession introduit arbitrairement par Philippe V, Ferdinand éloignait du trône le prince ignorant et borné qui était l'espoir des couvents et du parti rétro-

grade. Les prêtres menaçaient le roi de l'enfer; les ambassadeurs des gouvernements absolus — presque tous l'étaient alors — agissaient contre l'infante; la reine elle-même se montrait hésitante et effrayée. Rien n'ébranla Carlotta qui songeait déjà à faire partager à un de ses fils le trône d'Isabelle, plan qui s'est réalisé le jour où la reine a épousé don François d'Assise. Grâce à elle, Ferdinand mourut sans avoir révoqué des résolutions dont dépendait l'avenir de l'Espagne constitutionnelle. En effet, quoique la régente Marie-Christine n'eût pas un goût bien vif pour les idées libérales, l'unanimité avec laquelle tout le parti absolutiste se prononça pour don Carlos, l'obligea à se tourner vers les libéraux et à donner une constitution, l'*Estatuto real* du 15 avril 1834.

Je vous raconterai un jour la renaissance de l'Espagne sous le sceptre d'une femme.

VI

LES FRANÇAISES SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE.

Les fautes de Charles X ayant rendu inévitable un changement de dynastie, les membres de la chambre des députés, au lieu d'en appeler au suffrage universel, comme le principe de la souveraineté nationale leur en imposait le devoir, offrirent la couronne au chef de la branche cadette des Bourbons. On croit que, dans ces circonstances solennelles, deux femmes

qui avaient des droits égaux à la confiance du duc d'Orléans, lui donnèrent des conseils forts opposés. La duchesse, fille de Ferdinand I^{er}, roi des Deux-Siciles et de Marie-Caroline, archiduchesse d'Autriche, est tante de la duchesse de Berry et de la reine Marie-Christine d'Espagne. Dévote et timorée, elle eût préféré, dit-on, voir son époux reconnaître Henri V. Mais la sœur de Louis-Philippe, la fille du conventionnel Égalité, avait d'autres idées. Confiée, ainsi que ses frères, à madame de Genlis, qui avait tant contribué à tourner le père de ses élèves contre la cour, elle avait, dès le début de la révolution, partagé les destinées du soldat patriote de Jemmapes et de Valmy. D'un caractère énergique et résolu, elle ne quitta la France qu'à l'époque où il n'était plus possible à une princesse du sang d'y rester sans exposer sa tête. Elle avait tellement excité la haine des partisans du pouvoir absolu que, à peine arrivée à Schaffhouse (Suisse), elle se vit exposée à une tentative d'assassinat. Les tribulations et les affronts de toute espèce auxquels elle fut en butte pendant l'émigration, modifièrent si peu ses opinions, qu'à peine revenue en France (1817), elle commença à réunir dans son salon les notabilités du parti libéral.

L'année 1830 ouvrit à son activité une plus vaste carrière. Lorsque M. Thiers vint à Neuilly offrir à son frère la couronne de France (29 juillet 1830), mademoiselle d'Orléans se chargea de triompher des hésitations du duc, et de le décider à une prompté acceptation. Depuis ce grand événement jusqu'à sa mort, elle exerça tant d'influence sur l'esprit du roi

des Français, qu'on la nommait « son Égérie. » La voix publique affirmait qu'elle pouvait seule tempérer l'obstination de Louis-Philippe, obstination qui grandissait avec l'âge, et qui était une source d'inquiétudes pour le duc et la duchesse d'Orléans, le prince de Joinville et les personnes les plus éclairées de la dynastie. Sans doute le roi consultait souvent sa sœur, mais il n'attachait pas toujours assez d'importance à ses conseils. J'ai peine à croire qu'une princesse aussi capable de gouverner, ait approuvé l'acte étrange qui enleva la régence à madame la duchesse d'Orléans, pour la transférer au prince le moins populaire de la dynastie. Quoi qu'il en soit, lorsque mademoiselle d'Orléans mourut (31 décembre 1847), son frère tomba dans un abattement de mauvais augure. Son entêtement devint tel que, après avoir partagé — malgré les avertissements de M. Thiers — les sympathies imprudentes de M. Guizot pour le Sonderbund suisse (1), dans une question dénuée de toute espèce d'importance pour l'avenir de sa maison (la réforme parlementaire), il s'aliéna étourdiment la puissante bourgeoisie de Paris. Afin de ne point paraître céder, Louis-Philippe compromit, dans les deux premiers mois de 1848, la réputation de sagesse que lui avait méritée un règne long et prospère.

Deux filles du roi des Français ont laissé d'excellents souvenirs. Lorsque j'ai visité la Belgique (1855), tout le monde s'y entretenait encore des qualités de la reine Louise, qui avait su, comme son époux,

(1) Ces faits sont constatés dans la *Suisse allemande*.

gagner le cœur d'un peuple dont la plus grande partie est éminemment libérale. Louise d'Orléans n'avait pas tardé à rejoindre son père dans la tombe (1850). Elle y avait été précédée par sa sœur Marie, morte à Pise en 1839. Vous connaissez sans doute la statue de Jeanne d'Arc, qui est au musée de Versailles, et que de nombreuses reproductions ont rendue populaire. Devenue un sculpteur distingué, Marie d'Orléans avait épousé, en 1837, le duc de Wurtemberg.

Plus tard, mourait aussi (mai 1858), sur la terre étrangère, en Angleterre, la digne belle-sœur de Marie d'Orléans. N'ayant point à vous entretenir dans cette lettre des femmes d'origine germanique, je vous renvoie à l'ouvrage intitulé : *Madame la duchesse d'Orléans* (Paris, M. Lévy). Mais je ne peux m'empêcher de vous rappeler le courage que montra, en 1848, celle que le vieux roi avait privée de la régence. Les Chambres, il faut l'avouer, s'étaient prêtées sans répugnance à une décision que M. de Lamartine combattit sans aucun succès à la Chambre des députés. Par cette éclatante rupture avec toutes les traditions chevaleresques, la bourgeoisie, disciple de Montesquieu, après avoir opposé avec une louable obstination à la noblesse et au clergé les principes de liberté et d'égalité, semblait vouloir appliquer aux Françaises du XIX^e siècle les théories du bonhomme Chrysale :

Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés
 Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez.

Devenu pair de France, député ou ministre, Figaro

oubliait les « généreuses illusions » de 1784. Le Code Napoléon, — corrigé par les hommes de la Terreur blanche — lui semblait une œuvre irréprochable, et avec une imprévoyance extraordinaire, il travaillait à rendre hostile à ses intérêts une moitié de la nation, dont l'influence, pour être inaperçue, n'en est pas moins immense. Il disposait ainsi les femmes ou à se tourner vers les défenseurs du passé, ou à prêter l'oreille à des doctrines dont il était loin de soupçonner la popularité, et qui eurent une action si grande sur les adversaires de la monarchie. En effet, l'opinion était loin d'obéir aux mêmes tendances qui décidèrent le roi et les Chambres à enlever la régence à la duchesse d'Orléans. Jamais à aucune époque le public éclairé ne vit aussi volontiers les femmes intervenir dans les hautes questions qui passionnaient les esprits. Depuis 1830, les organes les plus importants de la publicité, la *Revue des Deux Mondes*, qui avait pour collaborateur assidu madame G. Sand (Aurore Dupin, baronne Dudevant), la *Presse*, qui était fière de madame Émile de Girardin (Delphine Gay), et dans le feuilleton de laquelle écrivait madame Daniel Stern (Marie de Flavigny, comtesse d'Agoult), s'étaient empressées de prouver qu'à leurs yeux, la loi salique, amendée par les trois pouvoirs, perdait chaque jour du terrain dans la « république des lettres. » Il était naturel que des femmes profitassent de leur position pour parler de la condition de leur sexe. Si madame de Girardin ne montra jamais beaucoup de zèle à s'occuper de ces questions délicates, il n'en fut pas de même des femmes qui, en prenant des noms

d'hommes — idée assez malheureuse, à mon avis — avaient voulu faire comprendre qu'elles n'entendaient plus se contenter de la qualité de mineures.

Indiana, Valentine et Lélia, qui parurent dans les commencements du règne (1832-33), annoncèrent avec un grand éclat que la polémique des fouriéristes et des saint-simoniens contre le mariage ne resterait pas dans les conventicules des sectes socialistes. Dans ses premiers romans, madame Sand s'est révélée tout entière comme artiste, et personne, vous le savez, ne lui conteste aujourd'hui un des premiers rangs dans la littérature de son pays. Il s'en faut qu'on soit aussi unanime dans l'appréciation de ses théories, et j'avoue, pour mon compte, que le communisme du *Compagnon du tour de France* ne me paraît pas plus facile à défendre que la théologie de *Spiridion* ou la morale d'*Horace*. La dogmatique de madame Sand — ainsi que l'a fait remarquer, en 1863, un rédacteur de *la Presse* — prête le flanc à toutes les objections qu'on oppose aux croyances catholiques. Il me semble qu'un examen plus prolongé de l'histoire de l'humanité l'eût rendue plus sobre d'affirmations hasardées. Une étude attentive des religions et des philosophies lui eût montré que le Dieu-univers, la métempsycose, le régime de la communauté, l'abolition du mariage, etc., loin de pouvoir être considérés comme le dernier mot du progrès, feraient reculer le genre humain à cette époque d'enfance que les mythes seuls peuvent appeler un « âge d'or. »

Du reste, on aurait une idée fort exagérée de l'importance du roman, si l'on voulait rendre madame

Sand uniquement responsable des erreurs de cette époque. Le roman se borne ordinairement à populariser les idées qui préoccupent les penseurs contemporains. *Indiana* et *Valentine* doivent, pour être comprises, être replacées par la pensée dans le milieu qui les a vues naître. Or ce milieu était profondément troublé par la propagande des saint-simoniens et des fouriéristes.

Les sectes socialistes ne sont pas, comme on l'a souvent répété dans l'intention de rendre odieux le mouvement de juillet, le résultat d'une révolution essentiellement libérale. Elles existaient avant elle ; elles se sont bornées à profiter de la liberté de discussion qu'elle accorda à toutes les opinions. Le socialisme est une réaction contre l'absolutisme impérial, et une revanche des « idéologues » contre une compression que chaque année rendait plus intolérable. Charles Fourier publiait, en 1808, la fameuse *Théorie des quatre mouvements*. Ses autres écrits ont paru sous la Restauration. Sa doctrine était parfaitement connue, lorsque, avec le concours de ses disciples, il fonda le *Phalanstère* (1832). Un an après, une dame française née en Belgique, mademoiselle Zoé Gatti de Gamond, publiait à Bruxelles ses *Lettres sur la condition des femmes au XIX^e siècle*, qu'elle avait d'abord fait paraître dans la *Revue encyclopédique*.

Le saint-simonisme est né des mêmes causes et en même temps que le fouriérisme. En effet, l'*Introduction aux travaux scientifiques du XIX^e siècle* est de 1808 et la *Nouvelle encyclopédie*, de 1810. Le comte Henri de Saint-Simon, de la noble famille des comtes

de Vermandois, continua la publication de ses œuvres sous la Restauration. Le célèbre réformateur était mort dans les bras de ses disciples (mai 1825), lorsque madame Joséphine Lebassu fit imprimer *la Saint-Simoniennne* (1833).

Ainsi, l'année 1833 voit paraître en même temps les *Lettres* de mademoiselle Gatti, *la Saint-Simoniennne*, *Valentine* et *Indiana*. Madame G. Sand aurait pu dire comme le docteur Strauss, qu'elle n'était pas « un flot isolé. »

Le saint-simonisme et le fouriérisme ont un point de départ commun. Peu disposés à partager les vues d'un souverain (Napoléon), qui regardait comme un de ses plus grands succès le rétablissement de la hiérarchie romaine, Fourier et Saint-Simon voient de mauvais œil toute restauration des institutions du moyen âge. Le premier s'attache avec une ardeur significative à rendre odieuse et ridicule la société et la morale catholiques. Sa polémique acharnée, mais très souvent incisive et spirituelle, ne donne pas la meilleure idée de l'Église, qui revendique pour elle seule l'épithète de « sainte, » et son talent d'observateur ne saurait être contesté que par les intéressés. En effet, Fourier prouve fort bien que la doctrine mystique, prêchée par le christianisme primitif, a dégénéré en absolutisme étroit, qui comprime les tendances les plus légitimes de la nature humaine. Mais comme un excès appelle toujours un autre extrême, en haine du mysticisme monacal, qui condamne la « sensualité d'une fleur, » il est entraîné à réhabiliter tous les instincts, à montrer, après J.-J. Rousseau,

l'homme comme un être essentiellement bon, et à rejeter, comme le philosophe de Genève, sur la société mal constituée la responsabilité des sottises, des erreurs et des vices de l'humanité. Vous n'avez pas besoin, pour avoir une idée de cette théorie, de lire les manifestes fouriéristes. Vous n'avez qu'à vous rappeler *les Mystères de Paris* et *le Juif Errant* d'Eugène Sue. L'auteur de *la Vigie de Koat-Ven*, absolutiste et catholique dans ses premiers romans, s'était épris de la doctrine de Charles Fourier. Il lui semblait qu'en utilisant les penchants de chaque individu, — par exemple, en envoyant présider à l'abattoir l'homme qui avait le goût du sang, — on transformerait la terre en paradis terrestre. Malheureusement, les complications de la question échappent à son imagination enthousiaste, et le fouriérisme est absolument incapable de réaliser les merveilles rêvées par le naïf romancier.

Le côté de ces utopies sur lequel je veux appeler votre attention, est le rôle assigné à la femme. Dans la société catholique, les vices des hommes sont traités (je ne parle pas de la spéculation, mais de la pratique), avec une extrême indulgence, tandis que l'opinion et la loi nomment crimes toutes les faiblesses des femmes. Fourier n'admet pas ces distinctions. Comme Platon dans la *République*, il n'établit aucune différence entre l'homme et la femme. En laissant au « sexe fort » la liberté de suivre des penchants qu'il croit légitimes, il ne se montre pas plus sévère pour le « sexe faible. » J'irai plus loin, ces épithètes impliquant l'inégalité morale, politique et sociale entre

les deux sexes, donneraient une idée inexacte de sa manière de voir. Le rétablissement de la femme dans la plénitude des droits qu'il lui accorde constitue « l'émancipation » de celle qu'on pourra dorénavant nommer « femme libre. »

Le mot « émancipation » qu'on a tant répété et dont on a tant ri, est malheureusement fort obscur. Veut-on dire que la femme est restée « esclave » ou au moins « serve? » Si Fourier et les femmes qui ont adopté ses idées avaient, comme moi, vu des « serfs » de près, ils se garderaient bien d'appliquer un si gros mot à la condition de la femme occidentale! Elle est traitée en « mineure, » rien n'est plus vrai, et l'on appelle émancipation l'acte par lequel un mineur est affranchi de la tutelle. Mais l'emploi d'un mot qui peut avoir trois significations si différentes n'est-il pas plein d'inconvénients?

Quand même il s'agirait de « servage, » autoriser la femme à se livrer aux conseils de l'instinct, — qui n'est pas dans l'homme, comme dans l'animal, un guide éclairé, — est-ce bien le moyen d'assurer son indépendance et sa dignité? N'est-ce point, au contraire, la livrer à la plus cruelle des servitudes, l'obéissance aux passions sans frein, qui sont aussi funestes à la liberté des peuples qu'à celle des individus? Comment la licence, encouragée par les pouvoirs despotiques de tous les temps, serait-elle pour notre espèce, et pour notre sexe en particulier, un moyen infaillible de régénération? Vous vous rappelez, sans doute, la Pulchérie de *Lélia*? Peut-on croire que les femmes qui ressemblent à un pareil

personnage soient bien capables de travailler au progrès de l'humanité? S'il en était ainsi, nous devrions de nouveau aller encenser les autels d'Aphrodite!

Un curieux passage des *Quatre Mouvements* de Fourier, (p. 169-70, 188) montre clairement que je n'exagère pas les conséquences de ses utopies. Il s'agit du mariage en septième période, par conséquent réalisable immédiatement.

La « liberté amoureuse » qui commence à naître, transforme en vertu la plupart de nos vices, comme de la plupart de nos « gentilleses, » elle fait des vices. On établit une véritable hiérarchie dans les « unions amoureuses. »

Les trois principaux grades de cette hiérarchie sont :

Les favoris et les favorites en titre ;

Les géniteurs et les génitrices ;

Les époux et les épouses.

Les derniers doivent avoir au moins deux enfants l'un de l'autre; les seconds n'en ont qu'un; les premiers n'en ont pas.

Vous serez probablement tentée de croire que ces personnages se succèdent. Il n'en est rien. Une femme peut avoir à la fois un époux, un géniteur, un favori, plus de simples « possesseurs » qui, ajoute sérieusement Fourier, « ne sont rien devant la loi. »

Telles ne sont pas sans doute les opinions de tous les disciples de Fourier. Ne voyant en lui qu'un philosophe et point un révélateur, ils ont le droit de faire un choix parmi ses idées. Les saint-simoniens avaient encore plus de facilité pour repousser cer-

•taines conceptions adoptées par une fraction de leur école. En effet, l'auteur du *Nouveau Christianisme* n'eût jamais accepté comme siennes les excentricités libertines des *Quatre Mouvements*. Comme après sa mort, on a vu, ainsi que parmi les hégéliens, se former une droite, un centre et une gauche, la droite ne saurait être responsable de toutes les idées de la gauche. Les plus modérés commencèrent d'abord par occuper la scène. Tous sentaient la nécessité de ménager une bourgeoisie puissante, déjà scandalisée par leurs prédications, et que les charges spirituelles de Henri Monnier exaspéraient (*Scènes populaires*, 1830). Aussi ne manifestèrent-ils d'abord aucune hostilité contre le mariage. La droite obtint même la publication d'un manifeste (1^{er} octobre 1830) dont une partie offre un intérêt spécial.

Les saint-simoniens avouent qu'ils professent sur l'avenir de la propriété et sur l'avenir des femmes des vues « particulières » qui sont une conséquence de leur système religieux et social.

Ils repoussent le communisme. Le but qu'ils se proposent d'atteindre est l'abolition de l'héritage. Le citoyen ne devra attendre le bien-être et la richesse que de ses œuvres.

Ils n'admettent pas plus la communauté des femmes que la communauté des biens. Ils veulent seulement compléter l'œuvre du christianisme. L'Évangile a tiré la femme de l'esclavage, mais en la condamnant à la subalternité. Partout, dans l'Europe chrétienne, elle est frappée d'interdiction civile, politique et religieuse.

Tout en réclamant « l'affranchissement définitif, » la « complète émancipation » des femmes, ils ne prétendent nullement abolir « la sainte loi du mariage proclamée par le christianisme. » Afin d'ajouter à la puissance et à l'inviolabilité de l'union conjugale, ils demandent que l'épouse devenue l'égale de l'époux, lui soit associée dans la famille, dans l'État et dans le temple, de manière à ce que l'individu social, qui jusqu'à ce jour a été l'homme seul, soit désormais l'homme et la femme.

« La religion de Saint-Simon, disent en finissant les rédacteurs du manifeste, ne vient que pour mettre fin à ce trafic honteux, à cette prostitution légale, qui, sous le nom de mariage, consacre fréquemment aujourd'hui l'union monstrueuse du dévouement et de l'égoïsme, — des lumières et de l'ignorance, — de la jeunesse et de la décrépitude. »

Mais les succès inespérés de la prédication saint-simonienne exaltèrent l'imagination des membres les plus ardents de la secte. M. Enfantin, qui avait, ce semble, adopté plus d'une idée fouriériste, ne tarda pas à trouver timides les vues de Bazard sur le prolétariat et sur la condition de la femme. La famille saint-simonienne, après la retraite de Bazard, après des explications assez vives échangées entre les deux fractions (novembre 1831), se partagea en deux camps. L'opposition, c'est à dire madame Bazard, feu Jean Reynaud, M. Pierre Leroux, M. Pereire, etc., se mit à l'écart. M. Enfantin eut pour lui madame Julie Fanfernaut, M. Michel Chevalier, aujourd'hui sénateur, M. Félicien David, l'auteur du *Désert*, que

j'ai connu à Dresde et revu à Vienne, rentré « dans le monde, » etc. Lorsque M. Enfantin fut devenu complètement maître de la situation, après le départ de M. Rodrigue qui, après l'avoir soutenu contre Bazard, finit par l'accuser de « promiscuité religieuse, » il adressa aux fidèles une proclamation qui ne laisse aucun doute sur les causes de sa rupture avec la droite.

• *Le père suprême aux saint-simoniens,*

• **CHERS ENFANTS,**

• Lorsque dans sa religieuse audace, un homme, moi, votre Père, lorsque dans ma sainte audace, dis-je, j'ai osé porter la main sur les bases de la famille ancienne, j'ai dû, comme notre glorieux et divin maître, j'ai dû être d'abord méconnu. L'homme à qui Dieu a donné mission d'*appeler la femme au sacerdoce définitif*, celui qui doit *avec elle et par elle* poser les bases morales que Dieu réserve à l'avenir, celui de qui doit naître une famille nouvelle, celui-là n'avait pas pu et n'avait pas dû porter volontairement les liens de la famille chrétienne. Or cet homme, c'est moi... Rodrigue et Bazard, pliés, courbés sous le joug de la famille ancienne, ont durant quinze mois cherché à contenir ma religieuse pensée. •

M. Enfantin, après avoir expliqué que ces défections, loin d'ébranler son courage, lui faisaient comprendre que la mission du juif (Olinde Rodrigue) et du chrétien (Bazard) était accomplie, annonçait à ses disciples que la sienne commençait vraiment. Ménil-

montant, près Paris, fut choisi par le « père suprême, » pape d'une nouvelle théocratie, pour l'établissement de la communauté saint-simonienne. Ce fut alors que la justice intervint. Le père demanda en vain à être défendu par deux dames, ses disciples ferventes, Cécile Fournal et Aglaé Saint-Hilaire. Le jury le condamna à la prison avec ses partisans, et la maison de Ménilmontant fut fermée.

Les femmes qui prirent part au mouvement saint-simonien ne s'entendirent pas mieux que les chefs de la secte. La *Tribune des Femmes*, fondée en 1831, par mesdames Angélique et Suzanne, parut trop modérée aux plus ardentes disciples de Saint-Simon. Claire Démar, qui personnifiait la gauche, s'irrita du calme relatif de la *Tribune*. Elle publia un appel au peuple sur l'affranchissement de la femme, qui fut suivi d'un ouvrage posthume, où l'on retrouve les théories que Pulchérie expose avec tant de véhémence dans *Lélia*. La proclamation de « la loi d'inconstance » pouvait seule, à entendre Claire Démar, affranchir la femme. Les devoirs de la maternité l'empêchant de remplir une fonction « suivant sa capacité, » et l'obligeant à subir le protectorat de l'homme, « elle devait porter le nouveau-né aux bras de la mère sociale, de la nourrice fonctionnaire. » Cette prétendue nouveauté est une des lois de la *République* de Platon.

Claire Démar ne survécut guère à la dissolution de l'école saint-simonienne (août 1832). Elle se tua en 1833.

La destinée du fouriérisme fut plus paisible que celle du saint-simonisme. Au moment où les saint-

simoniens se dispersaient, deux membres de cette école MM. Lechevalier et Transon passèrent sous les drapeaux de Fourier. Plusieurs ouvrages secondèrent la propagande qu'ils entreprirent. Tels furent les *Paroles de la Providence* par madame Clarisse Vigoureux et la *Destinée sociale* par M. Victor Considérant, le principal disciple de Fourier. Grâce aux efforts de madame Vigoureux, d'un député, M. Baudet-Dulary et d'un autre fouriériste, le *Phalanstère* fut fondé.

Au lieu de chercher la « femme-messie, » le fouriérisme s'attacha à rester prudemment à l'état d'école philosophique et économique. Craignant qu'on ne le confondit avec les associations politiques qui menaçaient perpétuellement l'existence du gouvernement, il affectait les allures les plus pacifiques. Ses prédications eurent assez de succès pour que deux riches particuliers, un anglais nommé Young et M. Baudet-Dulary consacraient leur fortune à la fondation du phalanstère de Condé-sur-Vesgre ; mais l'essai ne fut pas assez heureux pour donner une haute idée du fouriérisme, qui cependant continua d'être défendu par la *Démocratie pacifique*, journal de M. Considérant, jusqu'à la réaction qui suivit 1848. Plus heureux que le saint-simonisme, fort compromis par Claire Démar, Fourier a trouvé dans mademoiselle Gatti de Gamond une interprète dont le talent n'est pas contesté par les adversaires du socialisme. L'auteur de *Fourier et son système* (1838) et de la *Réalisation d'une commune sociétaire* (1840) a su modifier avec assez d'habileté les idées du maître en

essayant de les concilier avec une sorte de stoïcisme évangélique pour parvenir à les présenter « sous les couleurs les plus séduisantes, » ce sont les expressions de M. L. Reybaud.

Les saint-simoniens et les fouriéristes s'étaient contentés de proclamer l'égalité des sexes. Flora Tristan, dont on publia, en 1845, un ouvrage posthume intitulé : *l'Émancipation de la femme ou le Testament de la Paria*, ne se montra pas satisfaite d'une théorie qui pourtant paraissait généralement téméraire. Elle appartenait, dit-on, à la classe élevée, et les accidents d'une vie agitée avaient tellement exalté son intelligence, qu'elle prétendait substituer la souveraineté des femmes à celle des hommes. Cette utopie n'était point déduite de l'anatomie ou de la psychologie, mais d'une théodicée assez originale. Dieu, qui est l'amour suprême et la force souveraine, se manifeste dans l'humanité par la femme, représentant de l'amour, et par l'homme, personnification de la force. Or qui nierait la supériorité de l'amour intelligent sur la force brutale ? Il est probable que madame Tristan connaissait les curieux travaux de M. et de M^{me} Huber, et que l'autorité de cette reine des abeilles, qui commande ordinairement à 20,000 ouvrières et à 1,600 mâles, lui paraissait l'idéal d'un bon gouvernement. Malheureusement pour sa thèse, le monde des insectes fournit des exemple contradictoires, et à côté des abeilles royalistes vivent les fourmis républicaines, dont la merveilleuse industrie et les mœurs guerrières méritent évidemment une certaine estime.

Il ne fallait pas une grande pénétration pour s'apercevoir que la morale du saint-simonisme et du fouriérisme faisait le plus grand tort à la popularité du communisme. M. Cabet, réfugié en Angleterre à cause de ses attaques contre le gouvernement de Louis-Philippe, y trouva (1834) le représentant du communisme si considéré, que les patrons eux-mêmes choisissaient Robert Owen pour leur arbitre dans leurs démêlés avec leurs ouvriers. Le fameux ouvrage de Cabet *Voyages et aventures de lord William Carisdall en Icarie* (1840) n'est qu'une contrefaçon de New-Lamark et de New-Harmony, les colonies de Robert Owen. Cabet avait senti la nécessité de mettre l'Icarie sous la protection de notre sexe, qui devait dans sa république, partager avec les hommes les honneurs du sacerdoce. Aussi avait-il écrit : *La Femme, son malheureux sort dans la société actuelle, son bonheur dans la communauté*, petit volume qui avait déjà six éditions en 1847. En éliminant de ses théories certaines opinions des communistes de cette époque, en montrant tant de zèle pour le mariage, qu'il flétrissait le célibat, M. Cabet eut beaucoup plus de succès auprès des ouvriers que les saint-simoniens et les fouriéristes. Cependant, comme Bazard dans l'école saint-simonienne, il eut à lutter contre une gauche singulièrement décidée. *L'Humanitaire*, journal de l'opposition, lui reprochait de manquer de logique et de résolution. Il affirmait que tout véritable communiste doit voyager et changer fréquemment de femme, afin d'opérer le mélange le plus complet des races, et d'éviter la formation de la famille et les attachements

qui ramèneraient infailliblement l'exécrable propriété. Cabet répondit que ces idées étaient peut-être vraies, mais qu'il croyait inopportun de les mettre en avant. N'avaient-elles pas « tué » les saint-simoniens? Ne présentaient-elles pas « l'apparence » de la débauche et de l'immoralité? N'étaient-elles pas de nature à effrayer les nombreux adversaires de la communauté?

Il paraît que les dissidents ne parvinrent pas à diminuer le crédit dont jouissait Cabet parmi les multitudes illettrées. Son journal, le *Populaire*, son *Icarie*, rendirent si cher son nom aux classes inférieures que, le jour où éclata la révolution de février, ce rêveur sans talent et sans originalité, devint une puissance à Paris. La bourgeoisie récoltait les fruits de son insouciance pour l'instruction des classes inférieures, ignorance qui, surtout en matière économique, expose la société à des perturbations dont les conséquences sont incalculables.

VII

LES FRANÇAISES DE LA SECONDE RÉPUBLIQUE.

L'avènement de la république parut au parti socialiste une occasion favorable pour faire triompher ses théories. L'héritier de Fourier, M. Considérant, fut élu député à la constituante par le département du Loiret. M. Infantin, oublié dans la vie privée,

essaya de ressusciter le *Globe* sous le nom de *Crédit public*. M. Pierre Leroux, resté fidèle aux idées de la droite saint-simonienne, fut choisi par le département de la Seine, aux élections partielles du 4 juin 1848.

Non seulement on vit reparaître les doctrines qui avaient occupé tant d'ardentes imaginations dans les premières années du règne de Louis-Philippe, mais quelques femmes essayèrent de prendre part à la vie politique. Des manifestations diverses eurent toutes le même résultat. Madame Moniot prononça inutilement un discours où elle réclamait les droits politiques de la femme. Madame Pauline Roland, qui demandait l'autorisation d'élire les représentants et d'être élue, ne fut pas plus heureuse, et lorsqu'elle se présenta pour voter, on la repoussa du scrutin. Madame Eugène Niboyet échoua également lorsqu'elle entreprit de fonder un club féminin. Dès 1844, madame Niboyet rédigeait un journal socialiste, la *Paix des deux mondes*. Après la révolution de février, elle fonda la *Voix des femmes*, qui se proposait, au nom du principe d'égalité, de réclamer l'usage des droits dont l'exercice appartenait uniquement aux hommes. Mais le club de la salle Bonne-Nouvelle fut fermé par ordre de l'autorité, et le journal, après avoir pris le titre inoffensif de *l'Avenir*, ne tarda pas à disparaître.

Les républicains assistaient à ces manifestations avec des dispositions diverses. Les démocrates qui voulaient conserver à la révolution un caractère purement politique, s'irritaient de voir « compromettre la république. » Les socialistes eux-mêmes étaient loin d'être

d'accord. Les uns se moquaient, comme M. Pierre-Joseph Proudhon, de la turbulence féminine, les autres, comme M. Pierre Leroux, applaudissaient à des tentatives qu'ils ne croyaient ni dangereuses, ni prématurées.

M. Leroux était déjà connu par son livre de *l'Humanité* et par *l'Encyclopédie nouvelle*. Homme d'imagination plutôt que philosophe, il s'était passionné pour les dogmes antiques du brahmanisme, qu'il essayait de substituer aux enseignements du christianisme. Mais, s'il emprunte aux brahmanes la métempsycose et le dieu-monde, il est adversaire déclaré du régime des castes. L'auteur de la *Grève de Samarez* pousse le zèle pour l'égalité jusqu'à réclamer pour les femmes l'admission à toutes les fonctions politiques. De semblables idées ne pouvaient être acceptées par une assemblée qui n'osa jamais rétablir le divorce, et qui se montra aussi impuissante que l'ancienne constituante avait été résolue. M. Pierre Leroux, qui présente ses idées d'une manière singulière, n'était pas l'avocat le plus propre à rendre l'assemblée nationale favorable à ses théories. Continuellement exposé aux interruptions et aux sarcasmes de ses collègues, il parvint cependant, dans un moment de surprise, à faire interdire aux adultères l'exercice des droits politiques, et cette loi, qui subsiste encore, est le seul résultat de ses efforts.

Le gouvernement, divisé en deux partis, les socialistes et les républicains hostiles au socialisme, était, comme l'assemblée, condamné à rester spectateur des événements. M. Ledru-Rollin, plus pressé d'agir que

la majorité de ses collègues, eut recours à madame George Sand pour populariser la république. L'auteur d'*Indiana* avait depuis plusieurs années rompu avec la *Revue des Deux Mondes*. Feu Lerminier, professeur au collège de France, a exposé dans la *Revue* (madame Sand, mars 1844), les causes de cette rupture. « Il vint un moment, dit-il, où les compositions offertes par madame Sand à ce recueil formaient un si étrange contraste avec les principes sociaux et littéraires qui s'y trouvaient défendus, qu'elles n'y purent plus trouver place. Comment le roman d'*Horace* et le *Compagnon du tour de France* eussent-ils pu être insérés dans ce recueil? Entre les emportements démocratiques de madame Sand et l'esprit de ce recueil, l'incompatibilité était trop flagrante, et la force des choses amena une séparation. »

La *Revue indépendante* fut fondée en 1841, pour opposer aux idées monarchiques de la *Revue des Deux Mondes* les opinions du parti républicain. MM. Pierre Leroux et madame G. Sand, principaux fondateurs de ce nouveau recueil, y firent une guerre décidée aux conservateurs et à la philosophie de M. Cousin. *Horace*, *Consuelo* et la *Comtesse de Rudolstadt* parurent dans la *Revue indépendante*. Plus tard (1847), madame Sand publia les *Lettres à Marcie* dans le *Monde*, fondé par Lamennais pour la défense des opinions radicales.

Liée avec les chefs du parti républicain, madame Sand se trouvait naturellement appelée à prendre part à la bruyante polémique qui suivit la révolution de février. L'opinion générale est qu'elle contribua à la

rédaction de ce fameux *Bulletin de la République* qui souleva tant de colères. « J'ai vu, disait M. Alexandre Thomas dans la *Revue des Deux Mondes* (1850), placarder sous les yeux des bourgeois hébétés ces bulletins pathétiques qui révélaient le sexe de l'auteur par l'ardeur jalouse avec laquelle ils défendaient les hercules du provisoire d'avoir filé trop exclusivement aux pieds des grandes actrices. » Ces quelques mots donnent une idée de l'irritation que causa dans toutes les fractions du parti conservateur, l'intervention d'un écrivain communiste dans les affaires de la République française. Du reste, beaucoup de démocrates montraient eux-mêmes une médiocre confiance dans l'esprit politique des poètes et des romanciers. Dominés par l'imagination, disaient-ils, la faculté qui fait le succès de leurs œuvres, est précisément celle qui les rend incapables de réussir dans le gouvernement et dans les études philosophiques. Entre le monde de la fantaisie et les réalités de l'histoire, il existe un abîme. Le *Bulletin* du ministère de l'intérieur parut donner raison à cette manière de voir. Loin d'ajouter à la réputation de M^{me} Sand et de contribuer à la consolidation de la République, il porta au comble le mécontentement de la classe moyenne.

Un écrivain spirituel, appartenant au parti légitimiste et catholique, se fit l'organe de ces colères. M. le comte de Pontmartin dit, dans les *Jeudis de Madame Chéronneau*, que madame Sand fut au nombre des écrivains qu'il traita le plus durement. L'auteur des *Causeries du Samedi* était l'adversaire naturel des

opinions politiques et religieuses de madame Sand. La *Revue des Deux Mondes*, qui s'était déjà prononcée sur les utopies socialistes de l'auteur de *Consuelo* aurait peut-être gardé la neutralité dans le combat, si madame Sand, après une courte réconciliation avec la *Revue* (1851, *Château des Désertes*), n'avait dans l'*Histoire de ma vie* (1854) raconté à son point de vue sa rupture avec la direction, et contredit le récit de M. Lerminier. M. Charles de Mazade répondit dans le recueil qui avait publié les explications du professeur au collège de France par une appréciation sévère des écrits de madame Sand, appréciation qui laissait assez voir que dans la pensée du critique il fallait établir une distinction profonde entre l'auteur d'*Indiana* et l'auteur du *Péché de Monsieur Antoine*.

La publication, après la chute de la République, du roman intitulé *Elle et Lui* (1859), raviva des discussions que le public français oubliait d'autant plus volontiers, que madame Sand, en se réconciliant définitivement avec la *Revue des Deux Mondes*, semblait avoir renoncé à ses opinions socialistes. M. Paul de Musset considéra cette œuvre comme une insulte à la mémoire de son frère, et dans un autre roman, *Lui et Elle*, composé, dit-on, à l'aide des notes du défunt, il donna une version fort différente des relations de l'auteur de *Rolla* avec madame Sand. Un poète, madame Louise Colet, dans un troisième roman *Lui*, prit part à ce débat, qui fut suivi avec le plus vif intérêt par le parti catholique tout entier, fort heureux de voir aux prises des écrivains qu'il n'a jamais beaucoup aimés.

Mais l'adversaire le plus redoutable des théories

de madame Sand n'est ni M. P. de Musset, ni M. de Pontmartin. M. P.-J. Proudhon n'avait pas attendu la révolution de février pour se prononcer contre ses opinions. Les socialistes qui parlaient « d'émanciper » la femme lui paraissaient de véritables maniaques, et les écrivains qui avaient plus ou moins adopté cette idée « d'émancipation, » de dangereux ennemis de la justice, de la morale et du peuple. « Nul ne sait, disait-il, dès 1841, dans son deuxième mémoire sur la propriété, ce que renferme de bêtise et d'infamie le système phalénstérien. » Il lui reprochait surtout de supprimer « la possession, la famille, la patrie, triple expression de la personnalité humaine. » Ces déclarations faisaient prévoir de quel côté se rangerait M. Proudhon. Le logicien misanthrope qui mettait à nu les plaies les plus vives du socialisme devait, dans la querelle qui divisait les socialistes, prendre parti pour les contradicteurs les plus décidés de madame Sand. Auguste Comte, le fondateur de l'école positive, que ses adversaires appellent école athée, est, au fond, plutôt d'accord avec M. Proudhon qu'avec le célèbre romancier. En effet, l'auteur du *Catéchisme positiviste* et de la *Politique positive*, pense que le meilleur moyen de « neutraliser » les théories qu'il nomme « divagations de l'esprit » est de prêcher aux femmes « l'admirable » maxime d'Aristote : « La principale force de la femme consiste à surmonter la difficulté d'obéir. » Ainsi, pendant que madame Sand et ses partisans trouvaient la morale du Nouveau Testament trop despotique, des disciples du socialisme ou des défenseurs

du « positivisme, » voulaient les ramener aux « carrières » du paganisme.

En temps de révolution, au milieu des exagérations contradictoires des partis, il est fort difficile de rester fidèle à la vraie philosophie et au libéralisme sincère. M. Ernest Legouvé, aujourd'hui membre de l'Académie française, eut l'honneur de donner au collège de France un exemple digne de trouver beaucoup d'imitateurs. Son père avait publié, en 1801, à une époque où la gloire coûteuse des armes excitait presque seule la verve des poètes, un poème fort connu, intitulé : *le Mérite des femmes*. Indépendamment des traditions paternelles, le jeune professeur, comme il nous l'apprend lui-même, avait fait une étude spéciale des écrits de M. Édouard Laboulaye, maintenant professeur de législation comparée au collège de France et membre de l'institut. Le livre de M. Laboulaye, *De la Condition civile des femmes, depuis les Romains jusqu'à nos jours*, publié en 1843, et couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, avait spécialement attiré son attention. On connaît l'inaltérable dévouement de l'auteur aux idées libérales. Avec ses principes, il était impossible qu'il se montrât favorable aux « dispositions soi-disant protectrices » dont les codes sont remplis : « Les femmes, disait-il, ont été considérées par les lois du moyen âge, comme de condition inférieure aux hommes. C'est là un fait incontestable qui subsiste encore dans nos lois civiles. De cette idée d'infériorité, adoptée par les lois canoniques (les lois ecclésiastiques), sont résultés toutes

ces dispositions, soi-disant protectrices, qui ont fait de la femme un mineur perpétuel ; de là cette tutelle, qui, disparue de bonne heure des pays méridionaux, s'est maintenue longtemps dans les pays germaniques ; de là ce *wehrgeld* qui n'est pas la moitié du *wehrgeld* des hommes, de là des restrictions dans le droit de tester, d'agir en justice, de témoigner, de s'obliger. »

M. Legouvé, appelé par le gouvernement républicain à faire un cours dans cet établissement célèbre où son père avait enseigné à la place de Delille, M. Legouvé crut qu'en excitant le courroux des femmes contre les difficultés de leur condition, on n'obtiendrait d'autre résultat que de disposer les hommes à réagir, avec l'aveuglement de la colère, contre les réclamations les plus fondées de notre sexe. Pensant que la question ainsi posée ajouterait aux discordes, alors terribles, de la vie civile, les agitations de la famille, il eut l'heureuse idée de s'adresser au sentiment de *justice* qui doit vivre au fond du cœur de tous les hommes libres. Au lieu de recourir aux déclamations du socialisme gynophile sur « l'émancipation » et sur « la femme libre, » il se livra à une étude sereine et approfondie du droit, montrant que chaque progrès de la civilisation amène nécessairement une amélioration dans la situation des femmes. Après avoir énuméré, avec un véritable savoir, ces diverses améliorations, M. Legouvé s'étonne du peu de zèle que la première république a mis à continuer l'œuvre de Justinien et des grands législateurs inspirés par la philosophie hellé-

nique. Il est moins surpris de l'indifférence de Napoléon pour la cause des femmes. Appartenant à la nation italienne, chez laquelle la femme avait, à la fin du XVIII^e siècle, perdu toute influence; porté à maintenir partout les traditions despotiques; restaurateur de l'Église romaine en France; il devait se préoccuper beaucoup plus des souvenirs de l'ancien régime que des aspirations du monde moderne.

Faut-il s'étonner, quand la République, l'Empire, la Restauration, ont montré dans cette question un esprit si peu philosophique, des lacunes, des contradictions et même, dans certains cas, du peu de moralité de la législation? Tandis que l'opinion est rigoureuse pour les filles qui se laissent séduire, le code ne punit *jamais* la séduction; il n'inflige à la corruption que des peines dérisoires, et il est beaucoup plus sévère pour le vol que pour le viol. M. Legouvé s'étonne de voir la patrie de Jeanne d'Arc attacher moins d'importance à l'honneur de ses filles que d'autres nations de l'Occident. Les conséquences de cette insouciance sont, selon lui, véritablement effrayantes. Les manufacturiers transforment trop souvent leur maison en harem, et les maîtres abusent de leur autorité sur leurs servantes. Sur 5,083 prostituées, que Parent-Duchâtelet, le grave historien de la prostitution parisienne (Paris, 1836), comptait, en 1830, à Paris, il y avait 285 domestiques séduites par leurs maîtres et abandonnées ensuite aux tortures de la misère et de la faim. D'autres causes également déplorables fournissent à la prostitution un contingent chaque jour croissant.

M. Legouvé examine ensuite la situation de l'épouse. L'épouse ne peut ni donner, ni recevoir; elle est par le mariage assimilée aux mineurs et même aux interdits. La liberté des mouvements lui est tellement enlevée, qu'elle est obligée de suivre son mari même dans un pays dont le climat serait funeste à sa santé et compromettrait sa vie. Mère, elle n'a pas la moindre action légale sur son enfant, elle ne peut, ni le retenir au foyer, ni l'éloigner de la maison paternelle. Membre de la cité, il lui est défendu de servir de témoin dans un testament, d'attester à l'état civil la naissance d'un enfant, de faire partie d'un conseil de famille, d'être tutrice de la fille d'une amie. L'inégalité n'est pas moins grande dans les peines que dans la situation. L'adultère de la femme est sévèrement puni, le code n'inflige au mari qu'un châtement dérisoire. Une telle inégalité est, selon l'historien des femmes, une insulte à la morale publique « une leçon de débauche donnée par la loi elle-même. »

M. Legouvé ne se borne pas à l'étude de la législation, il établit que les coutumes ou les préjugés en aggravent souvent le poids. Aussi s'élève-t-il énergiquement contre les mauvaises habitudes en même temps qu'il réclame une révision du Code Napoléon.

Je crois devoir mettre sous vos yeux les principales conclusions du livre de M. Legouvé.

Au nom du principe de « l'égalité dans la différence, » il demande :

1° Pour les filles :

La réforme de l'éducation ;

Une loi sur la séduction ;
L'éloignement de l'âge du mariage.

2° Pour les épouses :

Un âge de majorité ;

Le droit d'administrer leurs biens particuliers et la faculté de disposer d'une partie de ces biens ;

La limitation du pouvoir du mari sur leurs personnes ;

La création d'un conseil de famille chargé de contrôler l'exercice que le mari fera de son autorité conjugale et paternelle.

3° Pour les mères :

Une loi sur la recherche de la paternité ;

La faculté d'intervenir dans la direction de l'éducation des enfants ;

Le droit de consentir à leur mariage.

3° Pour toutes les femmes :

Admission à la tutelle et au conseil de famille ;

Admission aux professions privées ;

Admission dans les limites de leurs qualités et de leurs devoirs, aux professions sociales.

Sans examiner si ce plan serait le plus propre à remédier aux défauts du Code Napoléon, j'ajouterai que M. Legouvé, peu favorable, en principe, au divorce, regarde pourtant comme une grande faute la loi du 8 mai 1816 qui a rétabli l'indissolubilité du mariage, cette indissolubilité ayant, dans les circonstances où se trouve la France, les conséquences les plus désastreuses.

M. Legouvé est loin de prendre parti pour les femmes qui demandent à jouir de droits politiques

plus ou moins étendus. Il passe en revue les Françaises qui, depuis 1789, jusqu'à l'établissement de l'empire, se sont mêlées des affaires publiques, et il s'attache à démontrer que cette expérience n'a pas été favorable aux prétentions de quelques membres de leur sexe. Un Anglais ne manquerait pas de dire que le sexe masculin n'a pas en France un sentiment politique plus développé que le sexe féminin, et les réflexions que les théories des personnages les plus fameux de la révolution française inspirent au grand historien de l'Angleterre contemporaine, sont exprimées de telle façon qu'on est forcé de reconnaître dans l'opinion de lord Macaulay la pensée favorite de ses compatriotes. S'il s'agit non plus des Françaises, mais des femmes en général, on doit avouer que les devoirs à la fois doux et sacrés de la maternité rendent difficile au plus grand nombre un rôle politique fort actif. Toutefois, un écrivain appartenant à un peuple qui déclare lui-même que le mot « impossible » devrait être effacé du vocabulaire des fils entreprenants de la Gaule, devra reconnaître qu'il est fort difficile de déterminer aujourd'hui les limites du « possible. » La politique pourrait bien avoir au xx^e siècle un autre caractère qu'au xix^e. Les philosophes les plus hardis de l'antiquité eussent assurément nommé visionnaire, un penseur assez audacieux pour prophétiser l'avènement d'une société fondée sur l'égalité, — d'une société où il n'y aurait ni esclaves, ni serfs, ni individus privés du droit d'élire les représentants du pays. Un Grégoire VII ou un Innocent III eût regardé comme un véritable insensé

le novateur assez audacieux pour annoncer, qu'en 1864, les sociétés les plus avancées de notre Europe, l'Angleterre comme la Prusse, la Suède comme la Hollande, se passeraient si bien de papes, de cardinaux, d'évêques et de moines, que l'abolition de la théocratie y serait regardée comme l'événement le plus heureux pour le pays. Si, à l'époque où j'assistais à Vienne au triomphe de la politique du prince de Metternich, on était venu dire que, de mon vivant, l'Autriche accorderait à notre sexe des droits politiques étendus, malgré mon peu de penchant à m'étonner des victoires de l'idée libérale, j'aurais eu, je l'avoue, quelque peine à ne pas regarder une pareille affirmation comme fort extraordinaire.

Mais des discussions sur l'avenir étant d'une importance secondaire, quand on peut obtenir la réforme d'abus beaucoup plus graves que l'éloignement absolu des femmes des affaires du gouvernement, je suis d'avis que M. Legouvé a mieux fait de s'occuper de la révision du Code Napoléon que d'hypothèses sur le rôle politique que le développement de la civilisation réserve aux Françaises. Il me semble qu'elles agiront sagement en le suivant dans cette voie, et, laissant de côté les idées vagues, puériles ou contradictoires, que les romans les avaient habituées à prendre pour de la « philosophie sociale, » elles doivent prouver, par leurs lumières, leur activité, leur patriotisme, leur sentiment du devoir que le temps est arrivé de ne plus traiter en « mineures » les sœurs de Jeanne d'Arc et de Jeanne Hachette.

VIII

LES FRANÇAISES SOUS LE RÈGNE DE NAPOLÉON III.

Les discussions commencées par M. Legouvé au Collège de France furent bientôt interrompues par l'élection du président de la république, le prince L.-N. Bonaparte. Celui-ci appela à présider le conseil des ministres un orateur distingué, M. Odilon Barrot. M. Odilon Barrot, exception remarquable parmi les jurisconsultes de son pays, avait su s'élever au dessus des préjugés catholiques et résoudre la question du divorce dans un sens conforme aux principes de 1789, ainsi qu'aux exigences de la liberté religieuse. Sa remarquable étude sur le divorcé, publiée dans le *Dictionnaire de la conversation*, a été réimprimée récemment dans cet ouvrage, et comme il n'y a fait aucune modification, tout porte à croire que ses convictions sont restées les mêmes.

Mais quand l'éminent jurisconsulte entra au ministère, la France et l'Europe étaient entraînées par un mouvement aveugle de réaction absolutiste et clérical, qui ne laissait guère à M. Barrot la liberté de faire prévaloir ses idées. Son collègue, à l'instruction publique, M. de Falloux, appartenait lui-même au parti catholique, et nous l'avons vu depuis présenter à l'Orient stupéfait, madame Swetchine comme une « grande dame russe » et un écrivain illustre. Si, dans cette affaire, le talent est de la même authenti-

citée que l'aristocratie, vous aurez la mesure des appréciations hardies de cette école ! Du reste, je vous renvoie à la spirituelle étude sur madame Swetchine, publiée par le prince des critiques français dans les *Nouvelles Causeries du lundi*, étude qui, dit M. Sainte-Beuve, lui a valu beaucoup d'injures.

Il est assez inutile de dire que l'auteur de *Saint Pie V*, n'autorisa pas M. Legouvé à continuer son cours au collège de France. D'ailleurs, M. de Falloux eût pu, à cette époque, invoquer contre les opinions du sympathique historien des femmes, l'autorité d'hommes appartenant à des écoles fort peu orthodoxes. En effet, M. Auguste Comte n'attendit pas le rétablissement de l'empire (2 décembre 1852), pour offrir un hommage au « principe d'autorité. » De 1851 à 1854, parurent deux ouvrages dont les théories étaient en contradiction formelle avec les vues de M. Legouvé. La *Politique positiviste* (1851-54) et le *Catéchisme positiviste* (1852), s'éloignaient tellement des idées saint-simoniennes sur l'émancipation des femmes, qu'on aurait pu croire que M. Comte, dont je vous ai fait connaître brièvement l'opinion, était un admirateur de M. Proudhon, plutôt qu'un disciple de Saint-Simon.

Cependant il prétendait se montrer fidèle à la bienveillance pour notre sexe, dont les saint-simoniens se vantaient. Dans sa *Politique positiviste*, il aime à penser qu'on trouvera un moyen plus capable que toutes les théories d'assurer l'indépendance de la femme. La découverte des lois véritables de la génération le porte à croire que « l'utopie de la vierge-

mère deviendra pour les plus pures et les plus éminentes, une limite idéale, directement propre à résumer le perfectionnement humain, ainsi poussé jusqu'à systématiser la procréation en l'ennoblissant. Purifié, le lien conjugal éprouverait une amélioration aussi prononcée que quand la monogamie remplaça la polygamie. » De cette façon on assurerait « la juste émancipation de la femme, devenue indépendante de l'homme, même physiquement. » En attendant que la science ait inventé une homoculture, destinée à rivaliser avec les prodiges opérés par M. Coste et les pisciculteurs, Auguste Comte conseille à la femme de méditer la fameuse maxime d'Aristote.

M. Émile de Girardin a trop peu de souci de l'opinion dominante, pour qu'on doive s'étonner de l'opposition qu'il fit alors aux tendances de ses compatriotes. Au moment où la *Politique positiviste* achevait de paraître, quelques années avant la publication des livres de M. Michelet sur l'amour, et de M. Proudhon sur la justice, il fit paraître un écrit dont le titre seul parut un scandale. *La liberté dans le mariage* (1854) est, en effet, un plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes. Ils sont égaux, non par la similitude, mais par l'équivalence des facultés et des fonctions. Si l'homme acquiert et produit, la femme administre, épargne et conserve. Défendre ses droits et ses intérêts, n'est donc pas faire tort à l'homme, bien au contraire. « Combattre et vaincre pour la femme, c'est combattre et vaincre pour lui. »

Mais le sexe masculin, peu convaincu de cette vérité, a fait reposer la famille sur deux injustices

criantes : le servage de la femme ; l'inégalité des enfants devant la loi, qui les divise en légitimes et illégitimes.

Pour soustraire la femme au servage, il faut la rendre indépendante par l'institution et l'universalisation du douaire. Pour rendre les enfants égaux, il faut donner à l'enfant le nom seul de la mère, et placer uniquement l'héritage dans la ligne maternelle.

Si l'auteur insiste tant sur l'abolition de la paternité présumée, il faut selon lui s'en prendre non à l'esprit novateur, mais à une situation effrayante qui, en France, laisse 2,800,000 enfants qualifiés d'illégitimes, hors du droit commun. Quant à l'origine des enfants légitimes, il en parle en termes qui donnent une étrange idée de la situation de « ce qu'on appelle la famille, » — ce sont ses expressions — sous le régime du catholicisme et de l'indissolubilité du mariage : « Paternité et doute, dit-il, sont deux termes inséparables. *L'indissolubilité dans le mariage, c'est l'amour habituel hors du mariage.* » (*La Liberté, etc.*, p. 51-52.)

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que l'opinion n'accueillit pas ces théories avec bienveillance. Comme elles supposaient l'abolition du mariage civil, on s'empressa de dire que l'auteur recommandait la promiscuité. Rien n'est moins exact. M. de Girardin substitue le mariage religieux, qui est resté la loi commune en Europe, au mariage devant le maire. D'autres objections plus spécieuses pourraient être adressées aux théories du célèbre publiciste. On a prétendu que l'universalisation du douaire rappelait

l'achat de la femme, tel que l'a compris le monde barbare. On a ajouté que si l'homme seul est capable de « spéculer, d'acquérir, d'apporter, » il faut exclure les femmes des carrières actives, où beaucoup réussissent tous les jours, et ne leur laisser d'autre occupation que l'éducation de leurs enfants, fonction qui semble exiger une aptitude particulière.

Il est certain que si, d'un côté, l'auteur de la *Politique universelle* admet que « la femme s'appartenant et ne relevant que de sa raison, a les mêmes droits que l'homme à la liberté et à l'égalité, » de l'autre, il conclut de ce que les sexes ne sont pas *semblables*, mais *équivalents*, que la femme doit, au lieu d'envier à l'homme des fonctions peu conformes à sa nature, s'occuper de « nourrir, d'instruire, de surveiller ses enfants, d'administrer sa fortune, qui sera la leur. » Ces fonctions sont « naturelles et conformes à l'essence des choses. » — Comment, diront les défenseurs de l'autorité maritale, administrer sa fortune! — « C'est à tort, » répond M. de Girardin, dont on ne contestera pas la compétence dans une question économique, « c'est à tort qu'on suppose que les femmes sont peu aptes à la gestion des affaires; *elles y excellent pour si peu qu'elles s'y appliquent, ou qu'elles y aient été exercées* (1). »

L'impression produite par l'écrit de M. de Girardin n'était pas encore effacée, qu'on vit paraître deux ouvrages qui occupèrent, le premier surtout, toute la presse occidentale. *L'Amour* de M. Michelet et *De la*

(1) *Liberté dans le mariage*, p. 36

justice dans la Révolution et dans l'Église, par M. Proudhon eurent, en 1858, le privilège de passionner l'opinion, et les discussions qu'ils excitèrent à Paris, retentissaient jusque dans les paisibles retraites des Alpes vaudoises.

M. Michelet n'abordait pas pour la première fois les questions auxquelles donne lieu la condition des femmes en Occident. Dans un livre fort remarqué, dont les éditions ne se comptent plus, l'éminent historien cherchait à résoudre un des problèmes les plus délicats que présente l'organisation de la société catholique. *Le Prêtre, la Femme et la Famille* fut considéré sous Louis-Philippe comme un acte vigoureux de légitimes représailles contre les calomnies prodiguées à l'université ainsi qu'au collège de France (1844), et comme une généreuse tentative pour arracher notre sexe à l'influence du jésuitisme. Plus tard, en écrivant les *Femmes de la Révolution*, M. Michelet prouvait que les femmes avaient contribué efficacement, à la fin du XVIII^e siècle, à la régénération de la France. Il semblait, en publiant *l'Amour*, que le sympathique historien de *Jeanne d'Arc* allait, par un nouveau titre, acquérir de plus grands droits à notre reconnaissance. Le livre de Michelet ne réalisa nullement cette espérance.

Vous avez peut-être entendu parler d'un ouvrage de madame la comtesse de Gasparin (Valérie Boissier), qui parut, en 1842, et qui obtint le prix Montyon de l'Académie française. L'Académie, qui n'était pas encore « convertie, » avait précédemment couronné Aimé Martin, l'auteur, alors fort populaire, de *l'Édu-*

cation des mères de famille (1834). Le disciple de Calvin et le disciple de Bernardin de Saint-Pierre, étaient loin de se proposer d'atteindre le même but. Martin, tout en essayant de soustraire l'épouse à l'influence des doctrines catholiques, lui prêchait le déisme de J.-J. Rousseau, l'auteur des *Horizons célestes* lui proposait le méthodisme helvétique comme la règle infail-
 lible de tous ses actes. Or le méthodisme s'attachant dans la Bible à la « lettre qui tue » plutôt qu'à « l'esprit qui vivifie » et laissant dans l'ombre l'éclatante déclaration qui nous apprend qu'en Jésus-Christ « il n'y a ni homme ni femme, ni Hellène, ni barbare, ni esclave, ni libre, » préfère aux textes libéraux du disciple des écoles helléniques de Tarse, les passages qui sont mieux d'accord avec les traditions sémitiques et asiatiques. Madame de Gasparin est tellement dominée par ces traditions, que « en intention, dit son spirituel biographe, elle se range sous la loi de Mahomet et que le harem sans la polygamie serait son idéal (1). » Je suppose comme le vulgaire que tout le travail de l'Allemagne savante depuis Semler jusqu'à Baur, sur l'authenticité des livres du Nouveau Testament est non avénu, et j'admets pour un moment comme étant l'expression de la même pensée les doctrines les plus contradictoires. Quoi qu'il en soit, madame de Gasparin conclut, de certains textes du disciple de Gamaliel, que la femme identifiée complètement avec l'homme, perd en quelque sorte par

(1) Armand Pommier, *Profils contemporains*. — Madame de Gasparin. Bruxelles et Leipzig, 1864.

le mariage toute indivi dualité. Vinet, l'oracle du méthodisme suisse, avait déjà montré avec beaucoup de bon sens et d'esprit, les inconvénients et les dangers de ces exagérations, lorsque parut l'*Amour*.

L'auteur de l'*Amour* pense comme madame de Gasparin; mais, au lieu de recourir à la Bible, dont il nie l'inspiration, il prétend justifier la subalternité de la femme par des faits psychologiques et physiologiques. La femme est incapable d'abstraction, elle subit, chaque mois, l'action d'une crise, « sacrée » sans doute, mais qui paralyse son intelligence et sa volonté. Dans le plus remarquable de ses ouvrages, l'*Histoire de France*, M. Michelet, raisonnant en vertu de cette théorie, donne à la femme le nom de « luna-tique, » expression qui résume bien l'idée qu'on doit se faire d'un être imparfait, débile et malade.

Sans doute, ce portrait ressemble fort à certaines femmes dont l'esprit infirme, la volonté affaiblie, le caractère inconstant et hargneux feraient croire à l'infériorité de notre sexe. Mais on trouve parmi les hommes tant de crétins, de pieds-plats et de pol-trons, que la seule conclusion à tirer de pareilles observations, serait celle de l'auteur de *Candide*.

La base du système que M. Michelet soutient dans l'*Amour* est-elle aussi solide qu'il paraît le croire? M. Proudhon, — assurément fort peu suspect d'être *femmelin*, — après avoir dit que, lorsqu'il s'agit de beauté, la formule $3 \times 3 \times 3 = 27$ contre $2 \times 2 \times 2 = 8$ représente la « prééminence de la femme sur l'homme, » ajoute sans hésitation : « Aussi ai-je l'espoir d'avoir été plus près de la vérité que

M. Michelet dans son livre de l'*Amour*, où il fait de la femme, non seulement une personne plus faible que l'homme, mais une personne plus laide, puisque, selon lui, elle est *malade*. » (*De la Justice*, Étude XI^e.) Et afin de mieux marquer le dissentiment qui le sépare du populaire historien, M. Proudhon s'exprime ainsi : « Quand je dis que la femme a en prédominance la beauté, je ne dis pas pour cela que la beauté soit chez elle absolument exclusive de la force, qu'elle soit une infirme, une *malade*, une *lunatique*, une folle : je dis que, comparée à l'homme, elle a en prédominance, *aussi bien pour le moral que pour le physique*, la beauté. » (Ibid. 162.)

Les protestations de M. Proudhon ont probablement fait plus d'impression sur M. Michelet que les réfutations dirigées par des écrivains de notre sexe contre l'*Amour* — réfutations dont il déclare dans la *Femme*, faire assez peu de cas. Aussi la *Femme* et la *Sorcière* contiennent-elles une doctrine beaucoup moins absolue.

Dans le premier de ces deux ouvrages (1859), M. Michelet ne veut pas qu'on se serve de l'*Amour* pour soutenir que la femme est inférieure à l'homme. « Rien n'est inférieur, dit-il. Laissons-là ces vieilles idées d'échelle, de haut et de bas. » Il regrette qu'on ait fait « fort sottement » de ces graves sujets « une question d'amour-propre, » et il propose une formule qui est réellement de nature à satisfaire tous les amis de la raison et de l'égalité : « L'homme et la femme sont deux êtres incomplets et relatifs, n'étant que deux moitiés d'un tout. Ils doivent s'aimer et se

respecter. » Que dis-je, se respecter? Ce mot exprime seulement le devoir de la femme; car l'homme avec elle aurait tort de se borner au respect, il doit « l'adorer. » Cependant, l'auteur n'oublie pas tellement sa première pensée, qu'il ne lui arrive d'approuver le mot de M. Proudhon : « La femme est la désolation du juste, » et de l'appeler un « doux médiateur entre l'homme et la nature, » phrase dans laquelle on pourrait, ce semble, remplacer le mot de « médiateur » par celui de « transition » sans en altérer le sens.

Je ne discuterai pas ici un système que j'examinerai plus tard. Je me bornerai à vous faire remarquer que, de fait, on se conduirait « fort sottement » en s'occupant si longuement d'une question qui intéresserait uniquement notre « amour-propre. » Mais l'extrême vivacité qu'on porte dans cette affaire, prouve qu'il ne s'agit nullement des luttes puérides de la vanité. Il suffit de lire l'ouvrage de M. Proudhon sur la *Justice*, pour voir à quelles conséquences éminemment pratiques aboutit la thèse de l'infériorité des femmes. L'histoire tout entière montre que la législation est le résultat des idées qu'on a sur ce sujet important. Il suffit de comparer Condorcet avec Robespierre, ou le livre de M. Legouvé avec celui de M. Proudhon, en d'autres termes, le libéralisme avec la dictature et le socialisme, pour se convaincre que 1789 et 1793 se font de notre condition civile des idées qui diffèrent autant que leurs théories sur la portée de notre intelligence et la tournure de notre caractère.

La Sorcière pourrait être regardée comme une sorte de rétractation plus satisfaisante que *la Femme*, l'auteur attribuant aux pauvres catholiques que l'Église persécutait et brûlait par milliers (voyez Louandre, *la Sorcellerie*), le noble rôle d'avoir représenté l'esprit d'investigation dans la science au tribunal des fanatiques et des bourreaux. Sans croire que toutes les opinions émises dans *la Sorcière* sont conformes aux faits, j'aime à penser que l'auteur de *l'Amour*, éclairé par une réflexion constante et par un travail prodigieux, ne pourrait plus regarder comme de misérables *lunatiques*, ces femmes qu'il nous montre tellement supérieures aux atroces bourreaux barbus qui se faisaient un jeu de leurs souffrances, et dont la stupidité prenait pour un sortilège les phénomènes les plus simples et les tâtonnements de l'art de guérir.

M. Proudhon n'est pas, ainsi que madame de Gasparin, un disciple de Calvin, puisqu'il ne parle du méthodisme qu'avec un suprême dédain. Il est aussi hostile à Rome qu'à Genève. Comme M. Michelet, le catholicisme le compte au nombre de ses adversaires les plus décidés; mais il n'est pas moins favorable que l'auteur du *Mariage* et de *l'Amour* à la dictature maritale. S'il était possible de nommer système un ensemble d'idées difficiles à concilier, on pourrait dire que la politique doit, selon l'auteur des *Contradictions économiques*, se réduire à un simple contrat de citoyen à citoyen, après discussion préalable, contrat susceptible de modifications infinies, suivant l'objet qu'ont en vue les parties contractantes,

et toujours résiliable à volonté. Le gouvernement ne représente plus que le rapport de tous les intérêts, d'où découlent la liberté du commerce, la liberté du travail, la liberté d'enseignement. Ainsi l'*an-archie* dans le sens propre du mot (à privatif et ἀρχή autorité), c'est à dire l'absence complète d'autorité, constitue l'idéal d'une république, où chacun stipule pour ses propres intérêts. Mais de même que dans les forêts germaniques, où la famille, — formant une sorte d'État isolé exposé aux mille chances d'une existence précaire et agitée, — se mettait tout entière « dans la main » de son chef, le ménage moderne doit au sein de l'*an-archie*, résultat d'une décentralisation illimitée, reconnaître le père pour autorité suprême et résister par sa forte concentration aux dangers perpétuels qui le menacent.

M. Proudhon, l'année même où M. Michelet publiait *l'Amour*, donnait les motifs qui le portent à considérer l'autocratie du mari comme un fait aussi conforme à la raison qu'aux besoins de la démocratie socialiste. L'auteur de *la Justice dans la Révolution et dans l'Église* (1858), pense, ainsi que M. Michelet, que la femme est inférieure à l'homme ; mais, au lieu de présenter cette idée sous des formes plus ou moins adoucies, il se contente d'invoquer l'autorité de la physiologie et de l'expérience avec une franchise qui permet de se rendre le compte le plus exact du point de départ et des conséquences de cette utopie.

M. Proudhon n'avait pas attendu la publication de son livre sur la *Justice*, pour montrer combien son opinion sur les femmes différait des théories saint-

simoniennes. Dès 1841, dans son premier *Mémoire sur la propriété*, il protestait contre les tendances de cette école. Il affirmait qu'entre la femme et l'homme, aucune société véritable ne pouvait exister, la différence de sexe élevant entre eux une barrière *de même nature que celle que la différence des races met entre les animaux*. (Pag. 265, note.) Dans le troisième mémoire, il concluait de ce principe, que la femme n'était pas « citoyenne » (pag. 80), et *la Création de l'ordre dans l'humanité* (1845), ajoutait qu'à l'atelier comme dans la famille, « elle reste mineure, » et qu'elle « ne fait point partie de la cité. » (Pag. 552.) Dans les *Contradictions économiques* (1846), il arrivait à formuler son fameux dilemme : « Courtisane ou ménagère, je ne vois pas de milieu. » (Pag. 254.) On voit que M. Proudhon avait le droit de dire : « Loin d'applaudir à ce qu'on appelle aujourd'hui, émancipation de la femme, j'inclinerais bien plutôt, s'il fallait en venir à cette extrémité, à mettre la femme en réclusion. » (Premier mémoire sur la propriété, note de la pag. 265.)

M. Proudhon, loin d'abandonner, sous Napoléon III, les théories qu'il avait professées au temps de Louis-Philippe, s'est attaché à leur donner tout le développement qu'elles pouvaient recevoir. L'auteur de *la Femme affranchie*, madame d'Héricourt, lui ayant écrit pour lui demander si le temps n'avait point modifié sa manière de voir, il répondit, le 8 octobre 1856, par une lettre qui contient les arguments exposés plus longuement, en 1858, dans le livre de *la Justice*.

Dans cette lettre, M. Proudhon se garde bien de mettre sur la même ligne les réclamations légitimes qui se sont produites, depuis la révolution française, parmi les opprimés, et « l'espèce de croisade » que font de nos jours quelques dames « des deux hémisphères » en faveur des prérogatives de leur sexe. Cette « croisade » lui paraît « un affollement qui tient précisément à l'infirmité du sexe, et à l'incapacité de se connaître et de se régir lui-même. »

Dans une seconde lettre (20 décembre 1856), il est plus explicite encore. Les études qu'il a immédiatement commencées, lui ont permis de constater « sur faits et sur pièces » la vérité de toutes les assertions que madame d'Héricourt le somme de rétracter, c'est à dire que la femme, plus faible que l'homme quant à la force musculaire « ne lui est pas moins inférieure quant à la puissance industrielle, — artistique, — philosophique — et morale, en sorte que si sa condition doit être réglée par la même justice que la condition de l'homme : — elle est esclave ! »

Le livre de *la Justice dans la Révolution et dans l'Église* parut en 1858, à une époque où le gouvernement impérial mettait encore « le bras séculier » au service du clergé. L'auteur subit une condamnation à trois ans de prison et à 4,000 francs d'amende. Réfugié en Belgique, M. Proudhon publia une nouvelle édition de son livre, « revue, corrigée et augmentée » dont je me sers pour vous donner une idée de ses théories sur « l'amour, le mariage et la femme. »

Ces trois mots « amour, mariage et femme » vous font assez comprendre que M. P.-J. Proudhon va suivre la même marche que M. Michelet. Mais dès le point de départ, le désaccord éclate entre l'historien et le publiciste socialiste. Dans *l'Amour* comme dans *la Femme*, M. Michelet parle de l'amour avec tant d'enthousiasme que le grave *Journal des Débats* s'en est montré vraiment scandalisé. M. Proudhon ne méritera jamais un pareil reproche; car il professe sur ce sujet des doctrines complètement stoïciennes. L'amour, loin d'être pour lui le plus grand bien de la vie, est « la plus puissante des fatalités dont l'essor puisse obscurcir en nous la raison, affliger la conscience et enchaîner le libre arbitre. » (Étude X^e). Le mariage, au lieu d'être, comme chez M. Michelet, un moyen de le développer d'une manière conforme à l'intérêt social, est un « sacrement, » c'est à dire un acte éminemment religieux et solennel, qui doit assurer aux époux « la domination sur l'amour, cette fatalité redoutable née de la chair et de l'idéal » (*l'idéal* ressemble ici à la fameuse *crystallisation* de Stendhal). Grâce à « ce sacrement, » la justice triomphe de l'amour qui est « plus fort que la mort. »

Tandis que les institutions humaines subissent toutes la loi du progrès et commencent humblement pour s'améliorer avec le temps, le mariage, « institution aristocratique, » aurait, selon M. Proudhon, atteint du premier coup une perfection miraculeuse avec le règne du patriciat romain, que les Mommsen et les Michelet nous montrent rapace, inculte et farouche.

Malheureusement, les plébéiens de Rome n'ont jamais su admirer ces vertueux patriciens qui, grâce à l'usure, dévoraient le plus pur de leur sang. Quand les classes gouvernantes abusent de leur pouvoir, il faut s'attendre à des révolutions dont « l'idéalisme » est assez innocent. M. Proudhon veut, au contraire, que l'idéalisme, véritable fatalisme intellectuel, ait été la cause de la décadence et de la ruine du monde romain. La *confarréation*, par lequel l'époux s'engendrait spirituellement son épouse, tomba en désuétude, le *sacrement* fut dédaigné, et le serment conjugal, « sanctionné par le divorce, » devint une promesse tacite de résiliation. On voit que M. Proudhon ne serait, pas plus que M. Michelet, disposé à féliciter la république française d'avoir aboli l'indissolubilité du mariage.

L'Église pouvait régénérer le monde. Elle devait pour cela rétablir le vrai sens de l'amour, « qui est le sacrifice et la mort ; » définir l'essence du mariage, déterminer le rôle moral de la femme dans la famille et dans la société. Il n'en fut pas ainsi. La loi du progrès continuant de sommeiller, la théorie chrétienne du mariage fut un pas rétrograde. Elle ne sut point développer le rituel de Numa et de Romulus : « On dispute, dit saint Bernard attestant l'ignorance de l'Église, pour savoir quelle est la matière du sacrement de mariage, quelle en est la forme ; si le prêtre en est le ministre, ou s'il n'en est que le témoin. » L'Église qui tendait à l'abaissement du mariage, avait bien d'autres choses à faire que d'éclaircir ces questions ! Un « maniaque, »

saint Paul, lui avait donné pour devise ce vers d'Homère :

Αἶθ, ὄφελον ἄγαμος τ'ἕμεναι, ἀγόνος τ'ἀπολέσθαι (1).

Non content d'exalter le célibat, l'apôtre raisonne de mariage, « en digne précurseur de Mahomet. » Tous les Pères, qui se sont inspirés des sentiments de Paul, ont complété l'avilissement du lien conjugal, en décrivant le mariage et en maudissant la femme pour la plus grande gloire de la virginité. Saint Augustin et saint Jean de Damas, saint Cyprien et saint Grégoire le Grand, l'accablent à l'envi de grossiers anathèmes. « Toute femme mariée, dit saint Ambroise, sait qu'elle a de quoi rougir. » En écoutant leurs malédictions, on entend l'Occident et l'Orient; l'Afrique et l'Asie unirent leurs voix à celle de l'Europe. Les casuistes, héritiers des pères, ont traité ce sujet « en vrais Turcs, » et les noms des Sanchez et des saint Liguori « sont demeurés infâmes parmi les honnêtes gens. » Les papes, de leur côté, au lieu de placer sur les autels des mères dévouées à la famille, y ont mis de prétendues vierges, une Thérèse d'Avila, une Marie Alacoque et tant d'autres, qui ont « enduré les soufflets d'Amodée (2). » Constants dans cette pratique antisociale, ils ont

(1) Vivre sans femme et mourir sans enfants.

(2) Feu de l'amour impur, selon les rabbins. — Le livre apocryphe de Tobie, admis par Rome dans la Bible, lui fait jouer un rôle tragique. (V. *Tobie*, v.)

vingt fois changé d'avis sur le mariage, admettant tour à tour et rejetant le divorce. Lors même qu'ils prétendaient ne vouloir point séparer ce que Dieu a uni, ils laissaient le confesseur diviser profondément la famille, devenir « l'époux spirituel » de la femme; prendre « l'âme, la conscience et le cœur, » et agir en « maître de la maison. »

Sous la domination de l'Église, l'idéalisme ne fut pas moins funeste qu'au temps du paganisme. Il avait porté Platon à supprimer le mariage. Il perdit la famille chrétienne comme il avait perdu la famille antique. L'amour mystique, variété du platonisme, eut pour apologistes enthousiastes, les Pères, les prédicateurs et les théologiens. Il tomba dans un matérialisme dont les hauts faits rempliraient des volumes. M. Proudhon, qui a fait une étude approfondie de la littérature de son Église, choisit si bien les textes édifiants, qu'on peut se dispenser de recourir aux sources. Ce mysticisme sensuel inspira la chevalerie protégée par le clergé. Grâce au développement des mœurs chevaleresques, l'adultère, un des plus grands crimes aux yeux des anciens, a perdu toute gravité et s'est multiplié d'une manière déplorable. De nos jours, il fait partie du pacte conjugal, il entre au temple avec les mariés; il veille au foyer domestique. Les sages en prennent leur parti : « il est le patron d'une confrérie sur laquelle l'Église a prononcé le *conjungo*. » La recherche de la paternité étant interdite, la débauche n'a rien à craindre, « l'irresponsabilité des suites assurées à l'homme » est, selon M. Proudhon, « le bouquet de l'amour chrétien, la

fleur de la chevalerie française. » Ce tableau prouve, ce me semble, que le système catholique a eu, en France, des conséquences dont il est impossible de se dissimuler aujourd'hui la gravité.

Le clergé, loin de travailler à réformer les mœurs, a, depuis le siècle des solitaires jusqu'aux jésuites, donné les plus mauvais exemples. M. Proudhon n'est pas ici plus sobre de citations et de preuves que lorsqu'il s'est agi d'amour mystique. Son témoignage sur ce point, conforme à celui de Lamennais (*Affaires de Rome*), a d'autant plus d'importance, qu'il a été autrefois collaborateur de l'*Encyclopédie catholique* et qu'il a dû voir les choses de près. Aux faits tirés des annales du moyen âge et surtout de l'histoire contemporaine, il ajoute des extraits des cantiques que les prêtres font chanter aux jeunes filles, et ces extraits donnent vraiment la plus étrange idée de l'enseignement populaire tel qu'il est compris par l'Église romaine. Enfin la fatigue l'oblige à « tirer le rideau sur cette montagne d'infamies. »

Après avoir, dans la dixième Étude adressé à l'Église des reproches qui ont attiré sur son livre la colère du gouvernement impérial, M. Proudhon se rapproche d'elle, dans la onzième Étude. Cette Étude est consacrée à la femme, dont l'écrivain démocrate se propose de démontrer — sur faits et pièces — L'INFÉRIORITÉ PHYSIQUE, INTELLECTUELLE ET MORALE (je me sers des majuscules employées par M. Proudhon.)

INFÉRIORITÉ PHYSIQUE. — M. Proudhon prétend que la discussion ne doit pas être longue sur ce point, « tout le monde passant condamnation. » Rien n'est

moins exact. Il aurait raison, s'il ne s'agissait que de « force. » Mais Alfred de Vigny a dit dans *Eloa* :

Puisque vous êtes beau, vous êtes bon sans doute.

Or, plus loin, M. Proudhon lui-même, répète cette idée d'un écrivain qu'il nommerait *femmelin* — épithète qu'il affectionne et qu'il emprunte aux paysans de sa province — : « La femme est belle, belle dans toutes ses puissances : or la beauté devant être chez elle tout à la fois l'expression de la justice et l'attrait qui nous y porte, elle sera meilleure que l'homme. » En principe, « il n'y a pas de femme laide. » (*Étude XI^e, § 32.*)

Après avoir développé cette idée avec une verve à laquelle je rends très volontiers hommage, M. Proudhon conclut de cette façon : « En deux mots, ce que l'homme a reçu de la nature en puissance, la femme l'a obtenu en beauté. »

S'il en est ainsi, on a peine à comprendre comment « la femme est un diminutif de l'homme; » comment « elle n'a pas raison d'être; » comment « elle est une sorte de moyen terme (le médiateur de M. Michelet) entre lui et le reste du règne animal. » M. Proudhon a beau citer un écrit du docteur Favre, qui pense « que le sexe mâle n'est pas primitif. » L'opinion de quelques personnes qui voient dans les mâles « des femelles plus parfaites, » ne saurait, je le montrerai plus tard, être transformée en principe scientifique.

INFÉRIORITÉ INTELLECTUELLE. — M. Proudhon

commence par constater que l'égalité des sexes est la conséquence des doctrines du platonisme, du christianisme et du cartésianisme. Dès qu'on admet que la femme a une âme, cette âme ne peut différer de celle qui anime l'homme. « *Ce n'est plus qu'une question d'éducation, analogue à celle du prolétariat.* » M. Proudhon avoue, dans ce passage capital, que si les peuples européens restent fidèles au spiritualisme, ils ne pourront « refuser à la femme le droit de se racheter » et qu'agir autrement « serait une tyrannie et un crime. » (Étude XI^e, § 5.)

Ces considérations ne sont pas, il faut en convenir, de nature à nous rendre favorables à un matérialisme qui assurerait à « la force » la domination du monde.

M. Proudhon ne pouvant s'entendre ni avec Platon, ni avec Jésus-Christ, ni avec Luther, ni avec Descartes, ni avec Leibnitz, etc., invoque l'autorité d'un concile catholique qui décide que « la femme n'a pas d'âme intelligente. » Selon lui, Goethe et Hegel disent que l'esprit de la femme est un « esprit végétatif, » mais il n'indique point le passage de leurs œuvres où ils auraient soutenu cette absurdité. Il ajoute enfin, que madame George Sand a prétendu « que la femme est imbécile par nature. » A l'en croire, madame de Staël, madame Daniel Stern, madame Necker de Saussure, madame Guizot, n'auraient pas une meilleure idée de leur sexe. Il serait bon de savoir de quel côté se range M. Proudhon. Est-il pour le concile? Soutient-il « l'esprit végétatif? » Regarde-t-il la femme comme « imbécile par

nature? » Il dira sans doute qu'il s'agit de nuances, et que ces trois opinions aboutissent au même résultat. Mais à qui fera-t-il croire que les auteurs de *l'Allemagne* et de *l'Éducation progressive*, appartiennent à une espèce « imbécile par nature? »

M. Proudhon conclut de ces aveux et des raisonnements qu'il y ajoute — raisonnements où la physiologie joue un rôle qui (madame Lamber l'atteste) a étonné les plus habiles médecins, — que la femme, « capable jusqu'à un certain point d'appréhender une vérité trouvée, n'est douée d'aucune initiative; » qu'elle est une « vraie table tournante; » qu'il n'y a « pas plus d'idées dans sa tête que de germes dans son sang » (deux faits corrélatifs selon lui), en un mot qu'elle est « un être passif, énervant. »

M. Michelet, qu'on n'accusera pas d'être un adversaire systématique de M. Proudhon, et qui en parle avec beaucoup d'estime dans *la Femme*, M. Michelet n'est point de cet avis : « On ne peut dire comme Proudhon, que la femme *n'est que réceptive*. Elle est *productive* aussi par son influence sur l'homme, et dans la sphère de l'idée, et dans le réel. »

INFÉRIORITÉ MORALE DE LA FEMME. — Si l'intelligence se proportionne à la force (on sait que Voltaire était un Hercule), comment la vertu ne se proportionnerait-elle pas à son tour à l'une et à l'autre? De ce principe, M. Proudhon conclut qu'au point de vue de la justice, — de la liberté, — du courage, — de la pudeur (sic), la femme ne saurait être l'égale de l'homme. (Étude XI^e, § 13.)

Cette partie de la thèse de M. Proudhon étant la

plus difficile à démontrer, on ne doit pas s'étonner d'y trouver plus de contradictions qu'ailleurs.

Constatons d'abord que M. Michelet s'étonne de toutes ces exagérations. S'il voit des défauts dans la femme, il aime aussi à relever ses qualités instinctives. « Elle a, dit-il, le sens de l'ordre, et elle est très propre à l'administration. » Déjà, dans les petites filles, il découvre les germes précieux d'une « sensibilité qui manque complètement aux garçons. » Tandis que leurs frères s'amuse à plumer des oiseaux vivants, « elles ont de charmants élans de bonté et de pitié. » M. Proudhon avoue que la femme conserve ces aimables dispositions : « Parlez-lui d'amour, de charité, de sympathie, elle vous comprend. » Son grand tort, — et sur ce point M. Michelet cesse de contredire M. Proudhon, — son grand tort est de « ne pas songer à l'égalité. » La femme dont il s'agit ici m'a bien l'air de ne point être la femme en général, mais la fille de M. Dimanche, la digne épouse de M. Maréchal (1). Elle ressemble complètement à son père et à son mari, et des défenseurs aussi décidés de la famille voudraient-ils lui en faire un crime? Sans se préoccuper d'une ressemblance qui frappe tous les yeux, M. Proudhon la traite comme les animaux malades de la peste, l'innocent baudet, et il affirme que « les femmes ont fait plus de mal à la république de février que toutes les forces conjurées de la réaction virile. » L'histoire de ce temps-là, qu'elle soit écrite par M. de Lamartine, madame Daniel Stern ou

(1) Voir le *Fils de Giboyer*.

M. Castille, ne confirme pas absolument les assertions de M. Proudhon. Il ressort de tous les récits qu'il n'y avait pas beaucoup plus de républicains que de républicaines. En outre, le bourgeois de 1848, quoiqu'il ne fût pas aussi « conservateur » que son ancêtre M. Dimanche, n'était guère d'humeur à entendre répéter sur les toits que « la propriété est le vol. » Sans être d'une orthodoxie bien rigide, on peut se figurer avec quelle épouvante il devait lire des déclarations telles que celles-ci : « Dieu imbécile, ton règne est fini : cherche parmi les bêtes d'autres victimes... Maintenant te voilà détrôné et brisé. Ton nom, si longtemps le dernier mot du savant, la sanction du juge, la force du prince, l'espoir du pauvre, le refuge de l'innocent, eh bien, ce nom, voué désormais au mépris et à l'anathème, sera sifflé parmi les hommes ; car Dieu, c'est sottise et lâcheté ; Dieu, c'est hypocrisie et mensonge ; Dieu, c'est tyrannie et misère ; Dieu, *c'est le mal!* »

Admettons que les femmes françaises rêvent d'être « dames, princesses, reines ou fées, » M. Proudhon croit-il que des livres comme *la Justice* soient de nature à les convertir à la démocratie? Ne diront-elles pas qu'il leur importe assez peu que le bourgeois devienne l'égal du prêtre ; le paysan, l'égal du gentilhomme, si elles se voient obligées de regretter « l'âge féodal, l'âge de la femme, » sous la domination de démocrates qui leur parlent du droit romain au temps des patriciens comme du bienheureux régime que tout mari vertueux doit regretter sans cesse? Si la démocratie française, docile aux avis de M. Proudhon et de ses

imitateurs, prétendait maintenir les femmes dans une éternelle minorité, elle ne devrait pas s'étonner de les voir préférer au « droit de la force » toute doctrine qui trouverait dans le spiritualisme « l'utopie de l'égalité des sexes. »

On peut opposer aux raisonnements que je viens d'analyser un tableau de la majorité du sexe masculin. On peut se servir de cet aveu singulier qui échappe à M. Proudhon : « LA MULTITUDE, SOUS LE RAPPORT DE L'INTELLIGENCE, SE RAPPROCHE PLUS DE LA FEMME QUE DE L'HOMME. » Voilà le suffrage universel en bonnes mains ! Mais si la multitude, féminine ou masculine, n'a qu'un esprit étroit, quelques femmes ne font-elles pas exception, et ne prouvent-elles pas que l'intelligence de l'élite de leur sexe est égale à celle des hommes éminents ? M. Proudhon, après avoir sacrifié si généreusement la plèbe masculine, se refuse absolument à cette concession compromettante. Il examine la vie et les écrits des Françaises et des Suissesses les plus célèbres, depuis la révolution jusqu'à madame Sand. Or voici les résultats de cet examen :

Madame Roland est une tête romanesque qui, devenue clubiste, « femme d'État » et « cheffesse de parti, » agite la nation plus qu'elle ne la sert. Elle perd la Gironde, son mari et elle-même par son immixtion aussi malheureuse que malhabile dans la politique.

Charlotte Corday d'Armand est une « émancipée, » une aventurière fainéante, menteuse et archi-catin.

Madame de Staël doit toute sa réputation à M. Droz,

« de l'Académie française. » Grâce à cet écrivain obscur et à son ami Andrieux, il reste établi, parmi les adolescents et les femmes, qu'une Staël balance un Napoléon!

Madame Necker de Saussure est une prêcheuse inspirée du temple et dépourvue d'aménité. M. Proudhon préfère les Madeleine et les Aglaé à ces « piétistes à figure de parchemin. » On est surpris de le voir confondre madame Necker avec les apologistes du « méthodisme décharné, » à qui il se charge d'apprendre que toute éducation « qui conduit la jeune fille au mépris de l'homme et de la beauté est une éducation à reculons. »

Ces jugements sur « la vertu bonne à figurer sur des croix sépulcrales » sembleraient annoncer quelque penchant à parler sans colère de l'auteur d'*Indiana*. Loin d'être coupable d'une telle faiblesse, M. Proudhon se surpasse dans le portrait qu'il trace de madame G. Sand. Ses écrits ne sont pas mieux traités que sa personne. Le premier effet de la lecture de ses romans souleva dans l'âme du publiciste socialiste une « réprobation terrible. » Cependant une étude plus attentive le calma, en lui montrant que les « courtisans » de madame Sand avaient égaré une personne faite pour être « une bonne et simple femme. »

Mais, s'il admet des circonstances atténuantes pour la femme, il est impitoyable pour l'écrivain.

Quelle est la doctrine de madame G. Sand? Elle a célébré l'amour, toujours l'amour et délayé ce thème « en pages interminables. » Or l'amour « n'est rien de

plus que du fatalisme, » quelque chose qui tombe sous « le coup du droit. » Tout ce bavardage de madame Sand sur un thème rebattu cause à M. Proudhon « un prodigieux ennui. »

Il n'est pas plus satisfait des anathèmes qu'elle n'épargne pas au mariage, anathèmes qui sont, du reste, la conséquence de ses idées sur l'amour. Il pense que cette réprobation inintelligente crée des impossibilités sans nombre et pour l'ordre social établi sur la famille, et pour la conservation de l'espèce, et pour la femme, et pour l'amour même.

Par le style, madame Sand appartient à l'école descriptive « qui, dans toutes les littératures, signale les époques de décadence. » Dans ce genre, « elle est la reine des artistes, sinon le roi des écrivains. » Ses descriptions ont quelque chose de lyrique. Mais, ainsi que le savent tous ceux qui se sont occupés de l'art d'écrire, ce style ballonné, cette faconde à pleine peau n'est pas du style : c'est article de modes. » (Étude XI^e, § 27.)

Malheureusement M. Proudhon, emporté par son esprit critique, fournit lui-même la réponse aux objections qu'il tire de la politique et des écrits des femmes célèbres. En effet, si l'on compare madame Roland, Charlotte Corday, madame Sand, à leurs contemporains les plus fameux, on se convaincra que, selon M. Proudhon lui-même, elles ne leur ont été inférieures ni en pénétration ni en talent.

A l'entendre, madame Roland n'a jamais compris la ligne de conduite qu'il fallait, au XVIII^e siècle, tracer au parti républicain. Mais un peu avant elle

J.-J. Rousseau avait-il été plus heureux? Son idéal, selon M. Proudhon, est la sauvagerie; il ne voit, pour le salut du peuple, que despotisme populaire et intolérance d'Église. (Étude XI^e, § 20.)

M. Proudhon s'irrite du dévouement de Charlotte Corday à la cause des girondins. Mais les montagnards étaient-ils préférables à ces hommes d'État? La manière dont il parle de Robespierre, la médiocrité jalouse, et le sombre tableau qu'il fait du jacobinisme ne laisse pas le moindre doute sur ses sentiments. (Étude X^e, appendice.) Quant au caractère de Charlotte, le critique est en contradiction avec M. Louis Blanc, peu suspect d'enthousiasme pour les girondins.

M. Proudhon se moque de la pauvreté des inventions de l'auteur de *Corinne*. Mais il déclare que Béranger « le premier poète français du XIX^e siècle, » est un simple écho, qu'il n'a ni invention, ni initiative. (Étude XI^e, § 21.)

M. Proudhon, dans sa longue appréciation des œuvres de George Sand, n'approuve pas plus sa philosophie et sa politique que son style « ballonné. » Mais M. de Lamartine n'est pas traité moins rudement (Étude XI^e, § 22), et plus loin, M. Victor Hugo est qualifié de « littérateur sans emploi, » dont les écrits ne sont que de « simples exercices, » et qui ne laissera pas de « monument. » (Étude XI^e, note E.)

S'il en est ainsi, serait-il téméraire d'affirmer que mesdames Roland, de Staël, Sand, etc., malgré les objections qu'on peut faire contre leurs théories,

malgré les imperfections de leurs écrits, ne donnent pas une trop mauvaise idée de l'intelligence de leur sexe? Or, si la multitude masculine, de l'aveu de M. Proudhon, n'est pas supérieure à la femme; si, d'un autre côté, les Rousseau, les Bernardin de Saint-Pierre, les jacobins et les girondins, les Béranger, les Lamartine, les Victor Hugo ont tous les défauts qu'on reproche aux femmes de lettres de leur époque, que devient la fameuse assertion. — L'INFÉRIORITÉ INTELLECTUELLE DE LA FEMME?

Cette thèse, « la réduction de la femme au néant par la démonstration de sa triple et incurable infériorité, » thèse déjà si compromise, reçoit de nouvelles atteintes dans l'antithèse que M. Proudhon, fidèle à la méthode de Kant, croit devoir opposer à la thèse.

Si nous abandonnons pour un moment l'hypothèse platonique, chrétienne et spiritualiste de l'égalité des sexes, pour considérer la femme dans les rapports d'amour, de maternité, de « domesticité » qu'elle soutient avec l'homme, le néant devient réalité, le monstre se transfigure, et la femme nous apparaît « belle dans toutes ses puissances, meilleure que l'homme, et l'impression produite par sa beauté s'accroît de celle que produit son esprit, plus instructif, plus concret, plus beau, plus circonspect, plus réservé, plus sage, plus égal. C'est la Minerve protectrice d'Achille et d'Ulysse, qui apaise la fougue de l'un et fait honte à l'autre de ses paradoxes et de ses roueries; c'est la Vierge que la litanie chrétienne appelle SIÈGE DE SAPIENCE, SEDES SAPIENTIÆ. » Une fois sur ce terrain,

M. Proudhon ne refuse à la femme ni la « constance de l'âme, » ni la « tolérance, » ni la « sensibilité du cœur, » ni « la délicatesse des impressions, » ni « la tendresse de l'âme, » ni « la pureté de la vie, » de telle façon que si l'homme, par le travail (quand il veut bien travailler), par le génie (quand il n'est pas sot) et par la justice (quand il n'est pas fripon), est à la femme, comme 27 est à 8, la femme, à son tour, par les « grâces de la figure et de l'esprit, par l'aménité du caractère et par la tendresse du cœur, » est à l'homme comme 27 est à 8.

Il semblerait, après de tels aveux, que la synthèse de M. Proudhon ne diffère en rien de l'opinion de M. Emile de Girardin, et que les deux sexes doivent être considérés comme égaux, non par la similitude, mais par l'équivalence de leurs facultés et de leurs fonctions. Mais M. Proudhon tient à laisser ces idées vulgaires aux « économistes. » Pour lui, tout en confessant que « l'homme et la femme peuvent être égaux devant l'absolu, » — l'absolu semble ici destiné à remplacer le Dieu de l'ancienne formule, — il ne veut point qu'ils le soient, ni dans la famille, ni dans la cité. (Étude XI^e, 29-34.)

Si l'homme doit continuer de régner sur la femme, cette « merveilleuse créature, » il faut l'attribuer uniquement aux nécessités du système de M. Proudhon, décidé à ne refuser aucun sacrifice à la justice, qui remplace tout dans son livre, la religion, l'idéal et l'amour. Or la justice doit avoir un organe, comme la pensée a le cerveau. La dualité androgyne (le couple conjugal) est cet organe de la justice, la généra-

tion et ce qui s'ensuit, ne jouant ici qu'un rôle accessoire. Mais l'organisme juridique ne pourrait fonctionner si les deux personnes étaient des individus de valeur égale, entre lesquels éclaterait naturellement l'antagonisme, la discorde et la guerre.

Je n'entrerai pas dans l'examen d'une théorie radicalement contraire à l'idée que le genre humain se fait de la justice. Il suffit d'en dire deux mots pour constater ce qu'a d'excentrique le projet de remplacer la conscience — « la conscience est un mot, » dit M. Proudhon, — par le couple conjugal ou la justice organisée. M. Proudhon avoue que la pensée de chercher à la justice un organe dans la constitution de l'être humain « est tellement extraordinaire qu'elle aura peine à s'introduire. » Il ajoute (Étude XI^e, note G) que les lecteurs, *même hommes*, de la première édition n'ont pu (je le crois volontiers) apercevoir « comment le mariage est l'organe de la justice; comment ensuite une des parties constituantes de cet organisme, la femme, inférieure en certaines parties à l'homme, supérieure en d'autres, — PARTANT ÉQUIVALENTE, — doit être néanmoins subordonnée, dans la famille, au mari. » Après quelques explications qui laissent la difficulté complètement intacte, M. Proudhon nous annonce que des critiques « fort nombreuses et fort développées » s'étant produites sur sa théorie, il sera obligé d'en faire l'objet d'une publication à part.

En résumé, malgré des expressions fort dures, qui ne doivent pas étonner chez le publiciste qui des trois termes de la fameuse trinité, la religion, la famille et

la propriété, n'a ménagé que la seconde, M. Proudhon n'est pas aussi hostile à notre sexe qu'on pourrait le croire. En effet, il prouve :

1° Que les platoniciens, les chrétiens et tous les spiritualistes ne peuvent sans inconséquence nous refuser l'égalité dans la famille;

2° Que, même à son point de vue, la femme est devant l'absolu équivalente à l'homme;

3° Que la femme n'est ni laide, ni malade, ni lunatique;

4° Que les écoles mystiques sont injustes pour elle, en lui reprochant d'attacher beaucoup de prix à sa beauté, d'y ajouter par la parure et, même, de mêler à tout cela « un peu de coquetterie ; »

5° Que la législation française, si vantée par M. Michelet, est loin d'être parfaite; puisqu'elle laisse le champ complètement libre à la séduction, et qu'il est urgent, « dans l'intérêt des femmes et des mœurs publiques, » de modifier la loi sur la séparation.

L'impartialité m'oblige d'ajouter que si M. Proudhon est porté à exagérer les imperfections des écrivains de notre sexe, toutes ses objections ne sont pas sans fondements. Il a raison de soutenir contre les partisans du « réveil » que le calvinisme est inférieur à la profession de foi du vicaire savoyard. Il n'a pas tort de regarder la philosophie de *Spiridion* comme incapable de supporter l'examen, et de démontrer aux admirateurs des romans socialistes de madame Sand, que le mariage est une institution éminemment favorable à la femme, et qu'on s'expose au reproche d'imprudencé quand on attaque une institution qui a

pour elle le suffrage des philosophes et des physiologistes, sans en avoir une meilleure à lui substituer.

Les Françaises qui ont écrit contre le livre de M. Proudhon, — mesdames Jenny d'Héricourt (1) et Juliette Lamber (2), occupent le premier rang parmi les adversaires féminins du publiciste franc-comtois, — tout en montrant une connaissance réelle des questions philosophiques, auraient peut-être mieux fait de concentrer leurs forces sur les points essentiels du débat. Madame d'Héricourt, qui a réfuté aussi les idées de MM. Comte et Michelet, s'est surtout donné beaucoup de mal pour revendiquer les droits politiques qu'elle croit appartenir à notre sexe. Mais des livres tels que ceux de MM. Michelet et Proudhon prouvent que les spirituelles compatriotes de madame de Sévigné ont encore bien du chemin à faire avant que les législateurs de leur pays se laissent attirer sur ce terrain. Traitée en mineure par le code Napoléon, sevrée de toute instruction sérieuse, restée trop étrangère aux idées du temps, la femme française doit s'attacher d'abord à conquérir l'égalité civile. Elle peut, ce qui est refusé à beaucoup d'autres, faire aux immortels principes de 1789 un appel qui finira certainement par être entendu. Mais si elle paraissait préoccupée plutôt de l'envie d'être « mairesse » ou membre d'un jury, que d'agir dans une sphère où elle peut faire tant de bien, on se débarrasserait facilement de ses plus légitimes réclamations en les

(1) *La Femme affranchie.*

(2) *Idées anti-proudhonniennes.*

attribuant à cette impuissante vanité dont on aime à croire notre sexe perpétuellement la dupe.

Outre ses adversaires féminins, M. Proudhon a trouvé plus d'un contradicteur parmi les hommes. Tandis que le philosophe socialiste veut bannir l'amour de la pensée des jeunes gens qui songent à se marier, M. Edouard Chantepie, l'auteur de la *Figure féminine au XIX^e siècle ou l'Esprit de la dot* (1861), veut rendre à l'union légitime son « principe vital » — l'élection amoureuse. Si l'on se décide à supprimer la dot, la condition des femmes deviendra égale, sinon supérieure, à celle des hommes. Telles sont les brillantes promesses contenues dans le thème (préambule); mais la conclusion laisse peu d'illusions sur leur valeur pratique, L'auteur s'y attriste de voir la femme « se pavaner dans l'égoïste *puissance* de ses richesses dotales. » Pourquoi cette puissance serait-elle nécessairement égoïste? « Nos institutions prétendues égalitaires, ajoute M. Chantepie, ont singulièrement exagéré les défauts aristocratiques de la femme. » Tandis que l'homme travaille, elle « joint à la faveur privilégiée de l'oisiveté, le droit de détenir, par dotation autant que par l'héritage, plus de la moitié, du capital et des instruments de l'industrie. » Il en résulte pour elle une « situation exorbitante, » dont elle ne jouissait même pas dans la constitution patricienne. Pour faire triompher les principes de l'ordre social que la révolution a établi en France, il faut, par l'exonération de la dot, ramener la femme à un sentiment plus juste des devoirs de son « être, » et la réduire à l'état de pensionnaire de sa famille native

et adoptive, le seul qui soit en rapport avec son incapacité civile.

Cet exposé, que j'abrège, fait assez comprendre « qu'il vaudrait mieux demander aux femmes de se laisser tatouer comme des sauvages, — briser les pieds comme des Chinoises, — brûler au sein comme les amazones, que de leur proposer l'abolition de la dot. » M. Chantepie en conclut avec raison que son idée est « prématurée » et que dans l'avenir seulement on mariera les filles comme dans l'ancienne Normandie avec un simple chapeau de roses. Malheureusement cette idée, qu'il croit une pensée d'avenir, est mise en pratique ailleurs, et l'expérience a prouvé qu'il n'en résulte aucun des avantages sur lesquels compte l'auteur de la *Figure féminine*.

Le vœu par lequel M. Chantepie termine son livre est plus conforme que sa théorie favorite au principe d'équité et au véritable esprit libéral. Il demande que la législation française rende aux hommes « la responsabilité de leur paternité. » Comme M. Proudhon, il s'élève avec une indignation, qui lui fait honneur, contre ceux qui se jouent des filles pauvres et qui les abandonnent ensuite à la misère et au crime. Le code civil et le code pénal doivent obliger le séducteur à réparer le tort qu'il a fait à la fille abusée et le flétrir pour avoir déserté « un devoir humain. »

Si l'on en juge par les publications de ces dernières années (1862-64), il ne semble pas que *l'Amour et la Justice* aient exercé une influence durable sur l'opinion de la France libérale. Des livres tels que les ouvrages de MM. L. A. Martin, L. Jourdan et E. de

Pompery, feraient croire, au contraire, qu'une réaction décidée s'opère contre la thèse dont M. Proudhon a été jusqu'à présent le plus habile défenseur.

La Femme, de M. Michelet, prouve assez que l'étude de l'histoire peut contribuer à la solution d'un problème qui préoccupe de plus en plus tous les esprits sérieux. En affirmant que les nations vraiment civilisées ont partagé son opinion, M. Michelet, idéalisant les lois des Perses, les considère comme le point de départ d'une bonne législation matrimoniale. De son côté, M. Proudhon répond à ceux qui sont portés à l'accuser de paradoxe, qu'il défend des idées admises depuis l'origine des sociétés, et il le montre assez en présentant le mariage institué par le patriciat romain comme le type du « sacrement » qui doit remplacer le mariage des chrétiens. En 1862-63, M. Louis-Auguste Martin, membre de la société asiatique, a eu l'heureuse idée de publier une *Histoire de la femme* qui nous permettra de comparer avec les faits les appréciations historiques des auteurs de *l'Amour* et de *la Justice*.

La loi de Zoroastre accordait à la fille si peu de droits, qu'elle ordonnait de la fiancer dès l'âge le plus tendre, afin de lui enlever la liberté du choix. Quant à la femme, elle devait, ainsi que le prescrivent les brahmanes, considérer le mari comme « le roi de la maison, » il était *un dieu* pour sa moitié, à laquelle le culte restait — et cela est logique — absolument interdit. La polygamie était permise en cas de stérilité, et la répudiation, autorisée, sans douaire et sans indemnité. Toutes ces dispositions ne prouvent-elles pas

que la Perse ne s'est pas élevée beaucoup au dessus des idées asiatiques, et que l'idéal du mariage ne doit pas être cherché sur la terre du despotisme?

La thèse de M. Proudhon est plus spécieuse. La matrone romaine est, au temps de la domination du patriciat, dispensée des travaux domestiques. Filer et tisser, sont ses seules occupations. L'histoire de Lucrèce et de Véturie permet de supposer que les femmes jouissaient d'une certaine considération. Mais le *pater familias* n'en était pas moins un despote qui disposait de sa fille comme d'une propriété. Aussi pouvait-il la vendre, l'exposer et même la tuer à sa naissance. Quant à l'épouse, elle était considérée comme frappée d'incapacité naturelle et traitée en mineure. Sans doute, le mariage par *confarréation* (1), mariage des patriciens, objet de l'admiration de M. Proudhon, était supérieur au mariage par achat (*coemptio*), qui donnait au mari tous les privilèges d'un véritable acquéreur; mais les faits cités par M. Martin montrent que, dans tous les cas, les droits du mari sur la femme étaient « exorbitants » et que « la loi romaine ne la protégeait pas suffisamment contre les abus du pouvoir de l'homme. » (Tome II, 130.) Il est donc absolument impossible de voir dans « le mariage romain par *confarreatio* le chef-d'œuvre de la conscience humaine. » (*De la Justice*, étude X^e.)

Or quoique les nations européennes présentent une heureuse différence avec celles de l'Asie; quoique le progrès social ait transformé la condition des

1) De *far*, gâteau que les époux partageaient.

bourgeois et des paysans, « les nations les plus civilisées en sont encore, sauf quelques lois protectrices, au droit romain, » à ce droit que l'auteur de l'*Histoire de la femme* déclare incapable de « la protéger contre les abus; » et c'est en vertu de la législation louée par M. Proudhon qu'elle continue de « passer de la tutelle du père à celle du mari. »

La situation matérielle des femmes ne paraît pas à M. L. A. Martin plus satisfaisante que leur condition légale. Il la regarde comme « fort précaire. » Beaucoup de fonctions sédentaires dont elles pouvaient s'acquitter ont été accaparées par l'homme; d'autres qui exigent beaucoup de vigueur physique, la culture de la terre, par exemple, leur sont imposées avec des salaires réduits et insuffisants. De là tant de misères, de là l'extension de la prostitution que M. Proudhon, malgré l'autorité des économistes les plus distingués, attribue à la dépravation naturelle de notre sexe.

Après avoir parlé avec cette franchise de la condition actuelle des femmes, l'auteur se demande ce qu'elle sera dans l'avenir? Cette question, selon lui, ne laisse pas prévoir de solution prochaine. Cependant il espère que le mouvement civilisateur finira par se tourner de ce côté et qu'il améliorera les idées — les mœurs — et les lois « concernant la plus belle, mais non la plus heureuse moitié du genre humain. » Quels seront les résultats de cette transformation libérale des opinions et des habitudes? « Tant, répond M. Martin, que les facultés intellectuelles de la femme n'auront pas reçu tout leur développement, il

sera très difficile de juger du rôle social définitif que la femme est destinée à remplir. » (Introduction.)

M. Louis Jourdan semble encore plus opposé aux publicistes qui soutiennent l'infériorité des femmes. Les conclusions de son excellent livre *les Femmes devant l'échafaud*, qui parut la même année que le premier volume de M. Martin (1862), sont tellement conformes aux véritables principes de 1789; elles offrent une expression si nette et si franche des vraies tendances du génie national, qu'elles semblent faites pour servir de conclusion à cette revue des écrivains français qui se sont occupés de la condition de notre sexe.

- M. Jourdan, ancien rédacteur du journal d'Athènes *le Sauveur* et aujourd'hui un des principaux collaborateurs du *Siècle*, est né dans cette Provence où le génie de la Grèce a brillé d'un si vif éclat. Il est fidèle à l'esprit de sa terre natale, en demandant pour les femmes françaises l'application de ce principe « platonicien » de l'égalité des sexes qui doit effrayer beaucoup moins un fils de la Provence qu'un enfant de la rude Sequania.

M. Jourdan, se rappelant le long martyrologe raconté dans l'ouvrage de M. Martin, commence par déclarer nettement que « l'immense injustice » dont la femme a été constamment victime, domine toutes les injustices, et que le temps est arrivé de mettre sa condition en harmonie avec les croyances d'une révolution qui a ouvert tant de voies nouvelles aux sociétés modernes. La situation de notre sexe est, à ses yeux, comme l'état de l'esclave et des nations

opprimées, un résultat de la force qui tend à transformer en droit des abus condamnés par le sens commun. De même qu'il est contraire à la justice qu'un homme soit l'esclave de son semblable, et que les peuples soient considérés comme de vils troupeaux, ainsi « il est contraire au droit éternel que la femme soit subalternisée à l'homme et que, dans leur association légale, l'un puisse *tout* et l'autre *rien*. »

L'auteur des *Femmes devant l'échafaud* sait que l'espérance qu'il manifeste de voir cesser promptement un régime si contraire aux idées libérales est « une chimère dangereuse » aux yeux des gens qui croient que Dieu a fait la femme « servante de l'homme. » Mais pour son compte, il a la conviction de n'avoir rien à craindre de leurs facéties plus ou moins spirituelles. En effet, il ne demande pas qu'on s'occupe maintenant de faire des femmes des médecins ou des fonctionnaires ; mais qu'on leur permette de développer leurs facultés par une instruction égale à celle des hommes. Nous saurons seulement ce qu'elles peuvent, quand elles seront en état de le dire elles-mêmes. En attendant cette réforme, et tandis qu'on fait de beaux discours sur leur infériorité intellectuelle, de toutes parts elles font irruption dans l'industrie, dans les arts, dans les lettres, même dans les sciences.

M. Louis Jourdan conclut de ces signes des temps que déjà se prépare la plus grande évolution sociale qu'ait jamais faite l'humanité, et que cette évolution se fera « par les femmes et pour les femmes. » Ce sont elles qui mettront fin aux divisions qui déchi-

rent l'Europe et qui pacifieront le monde. Tout ce qui se fait sans leur concours n'est point durable. Il en faut conclure que si la révolution de 1789 tient à devenir un fait définitif et à produire ses conséquences légitimes, il faut qu'elle se décide à laisser régler librement par les deux sexes les conditions de leur existence.

Tous les obstacles à cet accord ne sont pas, il faut l'avouer, dans les préjugés des hommes. Les femmes, soumises en majorité aux influences cléricales, sont peu favorables aux idées nouvelles. Mais il est impossible qu'elles restent longtemps du côté d'une théocratie qui prétend les maintenir dans une éternelle minorité.

Le jour où l'instruction leur aura fait connaître cette théocratie s'appuie uniquement sur la force brutale, cause de toutes leurs souffrances, elles verront clairement qu'elles travailleraient à la ruine de leurs intérêts les plus sacrés en se consacrant au triomphe du principe théocratique. Aussi la solution de la difficulté exposée dans des pages excellentes par M. Michelet (*le Prêtre, la Femme et la Famille*,) est-elle une sérieuse instruction. Recourir à l'État serait périlleux, l'État n'ayant souvent qu'un médiocre sentiment de la liberté et de l'équité. « Instruire les femmes le plus possible » est le moyen le plus sûr de donner à leurs sentiments naturellement religieux des satisfactions légitimes, et de les enlever à la direction d'hommes qui déclarent eux-mêmes, — ainsi que l'attestent les solennelles déclarations de Grégoire XVI et de Pie IX, — leurs croyances incom-

patibles avec tous les principes sur lesquels repose la société moderne.

Tel est le résumé de l'*Introduction* qui précède *les Femmes devant l'échafaud*. M. Jourdan appartient comme M. Legouvé au journal démocratique le plus répandu, à un journal qui compte en France et à l'étranger un million de lecteurs. Dans un autre journal démocratique, aussi fort important (*la Presse*), M. Émile de Girardin occupe le premier rang, et vous avez pu voir, par l'analyse d'un de ses écrits, qu'il est convaincu de « l'équivalence » des facultés des deux sexes. *L'Opinion nationale* est également favorable à la cause des femmes. Ces exemples suffisent pour montrer qu'il serait injuste de rendre la démocratie française solidaire des idées soutenues par M. Proudhon dans le livre de *la Justice*. Un grand parti qui a pris pour devise « liberté, égalité, fraternité, » ne saurait identifier sa cause avec des théories que la théocratie a constamment défendues sur les bords du Gange comme sur les rives du Tibre.

Au milieu des discussions dont j'ai essayé de vous donner une idée exacte, le gouvernement impérial n'a pris aucune mesure capable d'amener des changements considérables dans la condition des femmes. On aurait pu croire que, dans son zèle à ressusciter les traditions de l'Empire, il aurait rétabli dans le code les articles effacés par la réaction clérico-bourbonienne. Il n'en a rien été, il s'est borné à dispenser les femmes pauvres des frais nécessaires pour obtenir la séparation. Cette mesure a été accueillie par elles

avec tant d'empressement, que sur cent cas, il y en a quatre-vingt-dix-neuf où la séparation est demandée par la femme. Ce fait prouve que le mariage est loin d'offrir l'idéal décrit avec tant de complaisance par certains héritiers du docteur Pangloss. Si l'on ajoute que, d'après les statistiques publiées par les *Débats* du 2 juillet 1863, en France, très peu de veuves veulent se marier, et que presque tous les veufs convolent à de secondes noces, on aura une véritable idée de la situation des Françaises, sous le second empire.

Dans l'ordre politique, un décret a rendu la régence aux femmes. D'un autre côté, dans la période antérieure à la glorieuse expédition d'Italie, beaucoup de monastères de nonnes ont obtenu de l'État le droit d'exister légalement et les avantages considérables qui en sont la conséquence. Malgré ces faveurs, depuis que le roi Victor-Emmanuel s'est allié à la dynastie impériale et a revendiqué Rome, les couvents ne montrent plus le même enthousiasme pour la famille Bonaparte, et quoique les guerres de Chine, de Cochinchine et du Mexique aient été vivement approuvées par le parti clérical, il est évident que les affections et les espérances de ce parti n'ont guère changé depuis 1814.

Aux objections que fait naître ce développement inattendu du monachisme, le gouvernement oppose les efforts qu'il a faits pour l'instruction du peuple, instruction qui peut tant contribuer à l'amélioration intellectuelle et morale des paysannes et des ouvrières. « Depuis 1848, disait Napoléon III à l'ouverture de la session de 1863-64, le nombre des écoliers a

augmenté d'un quart. Aujourd'hui environ cinq millions d'enfants, dont un tiers à titre gratuit, sont reçus dans les écoles primaires. Mais vos efforts ne doivent point se ralentir; puisque 600,000 sont encore privés d'instruction. »

IX

EXAMEN DE QUELQUES THÉORIES FRANÇAISES.

Les controverses sur la valeur relative des deux sexes remontent à la Renaissance. En 1530, paraît à Paris *le Champion des dames* ou défense des dames contre Malebouche et consorts, par Martin Franc, secrétaire du pape Félix V. En 1567, Henri-Corneille Agrippa publie un ouvrage latin dont le titre est ainsi rendu par le traducteur : *Grandeur et excellence des femmes par dessus les hommes*. La discussion continue au xvii^e et au xviii^e siècles. Le titre seul de l'ouvrage d'Agrippa était fait pour exciter les colères qui se donnent pleine carrière dans le *Tableau historique des ruses et subtilitez des femmes, où sont naïvement représentez leurs mœurs, humeurs, tyrannies, cruautés, dessins, inventions, feintises, trompèries et généralement leurs artifices et pratiques*. (Paris, 1623.) *L'Apologie des dames, appuyée par l'histoire* de madame Gallin (Paris, 1737), ne fait qu'irriter les misogynes. Ils en viennent à refuser à la femme la qualité d'être humain. Telle est la thèse, d'abord soutenue par

l'auteur anonyme (1) de la *Dispute joyeuse* (La Haye, 1644), que reprend le *Paradoxe sur les femmes, où l'on prouve qu'elles ne sont pas de l'espèce humaine*. (Cracovie, 1766.) L'année suivante, madame Doyen, veuve de Lafontaine, répond au *Paradoxe* par le *Triomphe des femmes, où l'on prouve que la femme est de l'espèce humaine*. (Amsterdam, 1767.) Le XIX^e siècle arrivé, les ouvrages sur ce sujet multiplient; mais les progrès des lumières n'empêchent pas la résurrection des utopies les plus rétrogrades. C'est ainsi qu'en 1816, au début de la restauration du trône des Bourbons, l'année même où fut aboli le divorce, nous voyons A. Delpha publier comme traduit du chinois par un prétendu prince de Karikoff, un ouvrage dont il ne se souciait pas de prendre la responsabilité : *Des Avantages attachés à la clôture des femmes et des inconvénients inséparables de leur liberté*. Je vous ai montré que parmi nos contemporains, il se trouve encore plus d'un misogyne.

En lisant les thèses nouvelles sur l'infériorité de la femme, il me revient toujours en mémoire certaines conversations que j'ai entendues tant de fois, dans les cercles fidèles aux vieilles idées aristocratiques. Autrefois, un gentilhomme se croyait, de droit divin, d'une autre nature que le bourgeois et le paysan. Il raisonnait un peu comme l'Espagnol du siècle de Philippe II, convaincu que le « sang bleu » ne pouvait courir dans les veines d'un Juif, d'un compatriote de Moïse,

(1) Il est vrai que cet ouvrage latin, attribué à Acidalius Valens, est suivi d'une *Défense du sexe féminin*.

d'Isaïe et de Jésus-Christ! Maintenant on est moins naïf; on a quelques notions de physiologie; on a une idée des recherches des médecins sur l'hérédité des penchants. Voyez, s'écrie-t-on, comme la science confirme les « traditions de nos pères. » Les novateurs avaient prétendu qu'un honnête homme pouvait être fils d'un filou, et que le manant, aux inclinations lâches et serviles, était propre à devenir souche de gentilhomme. Or leurs propres savants démontrent qu'il n'en est point ainsi, et que le grand Corneille avait mille fois raison de dire :

La générosité suit la belle naissance.

Ces raisonnements ne rappellent-ils pas les théories sur la condition des femmes soutenues par quelques écrivains de l'école républicaine? En effet, ils ne diffèrent en rien d'essentiel de ce qu'enseigne la théologie catholique et méthodiste sur l'infériorité de notre sexe. Mais, au lieu de faire appel, comme le vicomte de Bonald et ses amis, à la tradition de l'Église, ou, comme madame la comtesse de Gasparin, à la sainte Bible, on a recours à la science pour défendre un ordre de choses condamné par les penseurs les plus libéraux tout aussi bien que par les femmes les plus intelligentes.

Là ne s'arrête pas la comparaison. Qu'on lise l'ouvrage italien de Valsecchi sur « les sources de l'incrédulité » et les autres écrits du même genre, on verra que les théologiens attribuent toutes les insur-

rections du sens commun à « la dépravation des mœurs. » De nos jours, on a appliqué cet argument, non seulement aux philosophes, mais aux fondateurs de l'Église réformée. Il suffit de citer les ouvrages d'Audin sur Luther et sur Calvin. N'est-il pas étrange de voir certains démocrates essayer d'étouffer par cette odieuse tactique les réclamations les plus modérées des femmes françaises, et prodiguer les épithètes les plus déplacées à celles qui ne regardent pas le mariage institué par le patriciat romain, — ou toute législation semblable des temps païens, — comme le dernier mot du progrès de l'humanité? Que devient chez ces partisans du libre examen la liberté de discussion? Cette liberté, achetée par le sang de tant de martyrs, est trop précieuse aux yeux des véritables libéraux, pour qu'on la sacrifie à la crainte de quelques injures banales. D'ailleurs, que signifient les invectives dans de pareilles questions? Que Luther ait été ou non un moine voluptueux, ce fait rendra-t-il plus légitimes les prétentions de la théocratie? Que les femmes qui s'indignent d'être considérées comme une espèce inférieure, appartiennent à la nombreuse catégorie des « pécheresses » ou qu'elles vivent comme de purs esprits, la thèse qu'elles soutiennent peut-elle dépendre le moins du monde de leur manière d'agir?

Je suis, pour mon compte, si peu disposée à suivre la méthode de discussion, beaucoup trop personnelle, qu'on a portée dans ces graves sujets, que je me bornerai, en laissant de côté tout ce qui regarde les individus — orthodoxes ou rationalistes — à oppo-

ser quelques objections aux partisans de l'infériorité des femmes.

Un membre de l'Académie de médecine, le docteur Isidore Bourdon, fort étranger à ces discussions, fait cependant observer que les premières ébauches du fœtus paraissant toutes formées sur un patron femelle, quelques médecins en ont conclu que la femme est un homme imparfait ou que l'homme est une femme parfaite. Fort de ces « apparences, » les partisans de la subalternité des femmes se sont empressés de donner l'opinion de « quelques médecins » comme un véritable axiome physiologique. Mais dans l'état de la science, ce qui « semble, » en cette question, fondé à l'un, « paraît » chimérique à l'autre. On a même vu des écrivains de notre sexe, tels que l'auteur de la *Femme affranchie* (1860), madame Jenny d'Héricourt, se plaire à retrouver dans les formes du sexe barbu des ressemblances si frappantes avec les grands quadrumanes, que l'homme, — et non la femme, — pourrait bien être « le médiateur (la transition) entre l'humanité et la nature. » Il est vrai que l'histoire montre trop souvent dans l'homme un caractère inférieur aux mœurs du gorille et du chimpanzé. Elle nous présente le sexe fort commençant, au temps de l'anthropophagie, par attaquer son semblable, afin de le dévorer à belles dents; — la guerre, avec ses atrocités sans fin, le pillage, le meurtre, le viol et l'incendie, succédant aux luttes des cannibales; — les persécutions religieuses, de ridicules superstitions, les discordes politiques, les plus vaines prétentions, faisant couler des flots de sang au nom

de la charité, de l'honneur ou de la liberté, enfin tous ces tableaux honteux ou sinistres qu'on appelle les annales du genre humain. En présence de ces dégoûtants spectacles, plus d'une femme aurait assurément envie de dire : Notre horreur de la violence et du sang que vous nommez « faiblesse, » n'est-elle pas supérieure à cette « force » que vous avez toujours mise au service des plus exécrables passions? Notre impuissance à comprendre les chimères que vous nommez des « idées, » n'est-elle pas le sentiment salutaire de la réalité qui nous préserve, de vos luttes insensées? Insociables, hargneux et féroces, vous aimez mieux transformer vos vices en vertus, que d'essayer de vous en corriger. Comme vous tenez la plume de l'histoire, vous imitez ces peintres dont parle le fabuliste, chasseurs fort empressés de rappeler les défaites des lions et faisant toujours semblant d'ignorer leurs victoires. C'est ainsi, que tandis que vous exposez longuement les vices des femmes des Césars (Gibbon vous dira si leurs époux étaient des saints!) vous vous gardez bien d'ajouter que, à cette époque, des héroïnes et des martyres travaillaient courageusement à régénérer le monde helléno-romain et versaient pour l'humanité le plus pur de leur sang.

A ces considérations générales, on ne manquerait pas d'ajouter des arguments d'un caractère plus particulièrement scientifique.

Il suffit, dirait-on, de se rendre compte du phénomène de la respiration pour s'apercevoir que la femme est supérieure à l'homme. La perfection de l'organe

respiratoire paraît la mesure de la valeur de chaque espèce. Parmi les animaux, plus l'appareil pulmonaire est faible ou placé bas dans une race, plus elle occupe un degré inférieur. Dans les diverses fractions de l'humanité, à mesure que le type devient plus noble, l'organe respiratoire remonte. Or la femme, — l'ami de Geoffroy-Saint-Hilaire le docte professeur Serres, justement vanté par M. Michelet, l'a constaté, — la femme possède l'appareil pneumatique le plus parfait. Comme les espèces inférieures, l'homme respire par la partie basse du poumon, la femme par la partie supérieure; elle est en communication plus immédiate avec l'atmosphère vivifiante. Aussi est-elle moins vorace, plus nerveuse, moins attachée à la fange que nous foulons, plus disposée à vivre dans le monde de l'idéal.

Quelque misanthrope pourrait répondre de cette façon aux misogynes. Pour moi, je ne tiens nullement à opposer des exagérations aux excentricités que je réprouve. Il me suffit de constater combien il serait facile de retourner contre les écrivains que j'ai en vue la méthode qui leur paraît si sûre. Cependant je n'entends pas me borner à cette réfutation sommaire, et je me propose d'examiner avec vous leurs principales objections.

L'auteur de *l'Amour* dirait sans doute que les observations physiologiques mises en avant par les apologistes de notre sexe sont peu de chose en comparaison du phénomène de la menstruation, qu'il juge décisif en faveur de sa manière de voir. J'ai cru d'autant plus nécessaire de recourir aux travaux des

médecins les plus distingués pour me faire une idée exacte d'une question que la science vient à peine d'éclaircir, que M. Proudhon, de son côté, tire de sa théorie sur l'origine des germes sa principale preuve, à ses yeux irréfutable, de l'infériorité de la femme.

Les anciens, la Grèce philosophique aussi bien que l'Asie barbare, avaient les plus étranges opinions sur les causes de la menstruation. Ils croyaient généralement, — et on prétend que tel était l'avis d'Aristote, le prince de la science hellénique, — qu'il y avait une relation étroite entre ce phénomène et les phases de la lune. Pour que cette hypothèse fût admissible, il faudrait : 1° que le jour de l'écoulement périodique fût le même chez toutes les femmes; 2° que l'intervalle qui sépare deux époques, eût la même durée; 3° qu'il correspondît à la révolution lunaire. On s'étonne de voir M. Michelet qui connaît les découvertes modernes, parler, comme historien, de la femme « lunatique » et de l'influence de la lune sur ses résolutions. Est-ce que le docteur Brierre de Boismont, dans son livre *de la Menstruation dans ses rapports physiologiques et pathologiques*, n'a pas montré que l'opinion attribuée à Aristote est inconciliable avec les faits?

Une autre hypothèse voit dans la menstruation l'élimination d'un principe nuisible à l'économie. De là la terreur que faisait naître chez les Asiatiques cette prétendue « impureté; » de là l'horreur qu'inspirait à ces imaginations ardentes le sang menstruel, qu'on croyait essentiellement vénéneux et dont la vapeur seule, disait-on, suffisait pour empoisonner

divers animaux. Les prescriptions du chapitre xv du *Lévitique* trahissent à chaque ligne de semblables préjugés qui, vous le savez, sont loin d'avoir perdu toute influence sur les populations orientales. Les expressions du pape Innocent III (la femme est un abîme d'impureté, etc.) prouvent que la théologie romaine est restée fidèle à ces vieilles erreurs de l'Asie. Malheureusement pour cette bizarre physiologie, les analyses des docteurs Denis, Bouchard et Donné ont constaté que le sang normal des règles est de la même nature que celui qui circule dans les artères.

En définitive, la menstruation n'implique aucune « impureté. » Elle ne peut non plus être considérée comme une « maladie. »

Les êtres vivants, avait dit Harvey en 1651, se reproduisent à l'aide d'œufs. Les mammifères ne font pas exception, et leurs œufs ont été découverts, malgré leur petitesse. Baër a parfaitement démontré leur existence, et MM. Valentin et Bernhart ont aperçu l'œuf de la femme dans l'ovaire. Enfin MM. Coste et Pouchet ont prouvé que sa structure intime était la même chez les divers animaux. Or ces œufs ou ovules, préexistent à la fécondation et se développent sans elle. Ils s'échappent des vésicules de Graaf dans la saison du rut chez les mammifères, et à l'époque de la menstruation chez la femme, en dehors de toute cause fécondante. Je ne fais que résumer la *Théorie positive de la fécondation chez l'homme* (1842) par le docteur Pouchet, le célèbre auteur de l'*Hétérogénie*, que ses idées sur la généra-

tion spontanée ne disposaient nullement à accepter légèrement ces résultats de patientes observations.

A peine visibles chez les jeunes filles impubères, les vésicules de Graaf prennent, à l'époque de la puberté, un développement considérable. On pensait généralement jusqu'à ces dernières années que ces vésicules étaient destinées uniquement à contenir l'ovule et à le nourrir. Mais les recherches de MM. Gendrin, Négrier, Pouchet et Raciborski, en France; de MM. G. Jones, R. Lee et Paterson, en Angleterre; de M. Bischoff, en Allemagne, ont obligé les physiologistes à considérer leur développement comme cause unique de la menstruation. A chaque époque mensuelle, une vésicule s'hypertrophie notablement; une hémorrhagie se déclare à l'intérieur de cette vésicule, elle se distend et les parois cédant à la distension qu'elles subissent, se crèvent en livrant passage au sang menstruel et à l'œuf qui tombe dans la cavité péritonéale. M. Raciborski, dans ses livres *de la Puberté et de l'âge critique chez la femme* et *de la Ponte périodique chez la femme* (1844), a parfaitement décrit la marche du phénomène.

Maintenant doit-on croire, comme M. Michelét, que la menstruation constitue une maladie périodique, dont le physique et le moral de la femme ont tant à souffrir, qu'elle peut être considérée comme un être infirme et incapable d'énergie? Tel n'est pas l'avis des savants les plus compétents. Le docteur Isidore Bourdon, membre de l'Académie de médecine, fait remarquer que « depuis longtemps la lon-

gévitité des femmes cause l'étonnement des philosophes. » Il ajoute que presque toujours la goutte, la gravelle, l'apoplexie les épargnent, et que souvent elles sont à l'abri de sérieux accidents et de dangereuses maladies, comme les anévrismes, les hernies, les fluxions de poitrine, etc. Quelle est, selon l'auteur du *Système physique et moral de la femme*, la cause de cette différence? « Le flux mensuel, dit le docteur Roussel, en prévenant des affections plus graves, est devenu le fondement de la santé dans le sexe. » (II^e partie, chap. II.) Dira-t-on, comme M. Michelet dans la *Femme*, que la menstruation n'est bénigne que chez les femmes qui mènent « sur les divans la vie orientale? » Roussel répondra que la « crise sacrée » a, au contraire, plus de gravité chez les femmes des villes livrées à l'oisiveté que chez « les femmes de la campagne, accoutumées à un régime plus simple et plus conforme à la nature, » observation que madame Jenny d'Héricourt a trouvée, en France, complètement conforme aux faits. Je puis en dire autant des nombreuses contrées que j'ai visitées, soit en Orient, soit en Occident. Les Albanaises, les Serbes, les montagnardes des Alpes ou des Apennins ne comprendraient point les gens qui viendraient leur dire qu'un phénomène dont elles ne se préoccupent jamais les condamne à un perpétuel état d'infirmité. S'il en est autrement parmi les femmes des grandes cités, vivant dans une atmosphère pesante et malsaine, passant, étranglées dans un corset, une partie de leurs nuits dans d'étroits appartements où l'on respire à peine, dédaignant ou ignorant les lois les plus

vulgaires de l'hygiène et de la physiologie, sacrifiant leur santé à ce qu'elles nomment les « devoirs du monde, » qui oserait soutenir que ces poupées, produits d'une existence factice, peuvent être considérées comme le type de « la femme? »

Mais je vais plus loin. J'admets pour un moment que l'âge de puberté est pour nous le commencement d'un état maladif, et que cet état d'infirmité fait réellement tort à nos facultés et à notre énergie morale. Ce n'est là qu'un côté de la question. En effet que devient, vers la même époque, le sexe qu'on prétend être supérieur au nôtre? Il faut voir le monde tel qu'il est, et sortir du cercle des lettrés, où vivent les apologistes exclusifs du sexe masculin. Il peut sembler dans un pareil cercle où se trouvent les savants, les médecins, les jurisconsultes, etc., que « le roi de la création » mérite une partie des éloges qu'il se donne. Mais en dehors de ce milieu, comment vit la foule, c'est à dire les militaires, les marins, les marchands, les paysans? A l'orient comme à l'occident de l'Europe civilisée, un horrible fléau, l'ivrognerie — puisqu'il faut l'appeler par son nom — livre à la raison et à la santé des hommes de toutes les classes, — de toutes les classes, pesez bien la portée de cette expression! — des attaques acharnées. Quel officier français un peu intelligent ne se plaint pas des ravages exercés dans l'armée par l'absinthe? L'Angleterre élève des palais au genièvre (*gin's palaces*). Dans l'Europe orientale, on peut affirmer que l'eau-de-vie a été plus funeste à l'empire de Russie que l'épée des vainqueurs d'Austerlitz et d'Eylau. Il suffit d'indiquer

les effets de « l'abus des spiritueux que l'homme ne fait que trop » dit M. Michelet, pour en faire comprendre les dangers. Les tempéraments sanguins se montrent bruyants, tapageurs, jaloux; les pléthoriques sont exposés à l'assoupissement, aux étouffements, au crachement de sang, à l'apoplexie. Les bilieux deviennent disputeurs, colères, intraitables; les mélancoliques, entêtés, capricieux, taquins, vindicatifs. Le docteur Fossati va jusqu'à dire que certains buveurs sont « cruels ou furieux. » Le docteur Nysten, dans son *Dictionnaire de médecine*, signale *la mort* comme une des conséquences de l'ivresse. L'horrible œnomanie (*delirium tremens*), si bien décrite en France par le docteur Rayer et en Angleterre par le docteur Sutton, n'est-elle pas un des résultats d'habitudes qui, en Amérique, ont détruit des populations entières? .

La débauche n'est pas une cause moins active de l'abrutissement du sexe masculin. Il n'est pas nécessaire d'être docte pour savoir qu'elle a dégradé la société helléno-romaine, et qu'elle l'a livrée sans défense aux mains des barbares. Sans affecter d'abord au même degré l'intelligence que la table et l'ivresse, elle devient, selon le docteur Virey, bien autrement dangereuse. « Rien, dit ce savant médecin, rien ne mine et n'atrophie davantage l'économie animale. Tout l'appareil nerveux succombe, appauvri, desséché par une vieillesse anticipée... Une incurable faiblesse, résultat de l'épuisement, *avilit les caractères*; rien ne les rend plus lâches... Tous les observateurs ont remarqué que l'impudicité chez les Tibère, les

Caligula, etc., était toujours la compagne de la cruauté, de la duplicité, de la perfidie. »

Les réflexions du savant auteur de *la Femme*, les remarques du docteur Fossati sur l'ivresse, suffisent pour prouver que supposé que la « crise sacrée » affaiblisse momentanément l'intelligence et l'énergie morale de notre sexe, elle n'aura jamais les inconvénients des penchants grossiers qui, pareils à une aveugle fatalité, poussent tant d'hommes à s'abandonner à leurs instincts, sans souci de leur dignité et de leur santé. Il en résulte que, malgré le sentiment du juste, dont M. Proudhon fait un privilège de son sexe, la statistique prononce constamment en faveur du nôtre. En voulez-vous une preuve? Sur le compte général des crimes et délits, vous ne trouvez que 17 femmes sur 100 hommes. Encore « nombre de ces crimes ou délits des femmes sont forcés » ajoute M. Michelet.

La psychologie, dit-on, n'est pas plus favorable aux femmes que la physiologie. S'agit-il de philosophie? elles ne peuvent comprendre les idées générales; en littérature, elles ne réussissent que dans un genre fort inférieur, le roman; elles ne montrent aucune aptitude pour l'histoire ou pour la politique; les frivolités dont se compose la vie du monde sont le seul aliment en rapport avec la faiblesse de leur intelligence.

Au moyen âge, lorsque les paysans croupissaient dans l'ignorance, il est probable que du haut des donjons féodaux, de fiers barons, dans les courts moments de loisir que leur laissait une guerre perpétuelle — « on s'aime beaucoup dans les siècles de

foi, » — faisaient de magnifiques considérations sur l'esprit épais des manants et des vilains. Le prophète assez hardi pour annoncer que de cette vile engeance sortirait la bourgeoisie d'Allemagne, de France et d'Angleterre, que de cette caste dédaignée naîtraient les Luther, les Calvin, les Zwingli, les Bayle, les Lessing, les Voltaire, les Kant, les J.-J. Rousseau, etc., un tel prophète eût été accueilli comme le dernier des insensés. La condition de la femme moderne est sans doute meilleure que la position des serfs du moyen âge; mais, en matière d'instruction on la traite dans plusieurs pays comme un véritable paria. S'agit-il de religion, on lui réserve les plus insipides légendes, les maisons qui circulent dans l'air, les capucins volants, les révélations des nonnes hystériques, etc. Le nom même de philosophie est prononcé devant elle avec les précautions les plus risibles. Elle ne connaît pas mieux les lois du monde et de la nature qu'au temps où Galilée subissait à genoux les remontrances de la sainte inquisition. La véritable histoire étant une science qui suppose des discussions philosophiques, on la renvoie au R. P. Loriguet et à ses innombrables imitateurs. Comme on travaille de plus en plus à l'éloigner de la sphère politique, il ne serait pas extraordinaire qu'elle y devint à peu près étrangère. Or, si parmi cette multitude de jeunes gens qui se pressent chaque année dans les universités germaniques ou italiennes et dans les facultés françaises, il se trouve tant d'esprits bornés, incultes, incapables de prendre part à la tâche glorieuse que le genre

humain accompli, comment les filles, privées de toute instruction sérieuse, absorbées par les seuls soins qu'on leur permette, tout en leur reprochant de s'y livrer, comment les filles pourraient-elles prétendre à rivaliser avec les philosophes et avec les savants?

Après avoir montré qu'on n'a guère le droit de faire un reproche à notre sexe de son incapacité en matière philosophique et théologique, il est essentiel de remarquer que les « idées générales » et la science nommée « philosophie » par bien des gens doivent être soigneusement distinguées. Discourir sur la sagesse et sur Dieu, peut sembler au premier coup d'œil une chose simple, mais n'est en réalité qu'un prétexte pour entasser divagations sur divagations et armer les unes contre les autres les diverses fractions de l'espèce humaine. Un philosophe bouddhiste qui, à l'ombre du palais de Bouddha incarné dans le pape de Lahsa, passe sa vie à étudier les « dix-huit espèces de vide » doit dédaigner profondément une Thibétaine qui s'occupe du soin de son ménage et de l'éducation de ses enfants. Les « penseurs » et les théologiens occidentaux qui s'irritent de l'opposition permanente que notre bon sens oppose souvent à leurs rêveries, n'appellent-ils pas impuissance un juste sentiment des limites de l'intelligence humaine? Le plus grand logicien des temps modernes, la gloire de l'Allemagne, Emmanuel Kant, n'a-t-il pas prouvé dans la *Critique de la raison pure* que toutes les prétentions des métaphysiciens seraient toujours rendues vaines par la constitution même de notre

esprit? Au fond, les philosophes les plus pénétrants dont se glorifie la « grande nation » ne sont pas d'un autre avis. Au xvi^e siècle, Montaigne oppose un doute prudent au dogmatisme des fanatiques de toutes les sectes. Au xvii^e, dans son célèbre *Dictionnaire*, Bayle semble un précurseur de Kant. Au xviii^e, Voltaire, le plus français de tous les écrivains de son pays, ne se lasse pas de dire qu'il regarde la métaphysique comme absolument impuissante, tout en réservant plus explicitement que Montaigne et Bayle les droits de la « raison pratique. » De ses romans seuls, on pourrait tirer une multitude de citations. Le philosophe français le plus distingué du xix^e siècle, Jouffroy, est arrivé, à la fin de sa carrière, à des conclusions absolument semblables (1). Un savant éminent, M. Berthelot, professeur de chimie organique au collège de France, n'a fait que résumer la vraie tradition de son pays, lorsqu'il a dit dans la *Revue des Deux Mondes* : « La métaphysique renferme un certain ordre de réalités, mais qui n'ont pas d'existence démontrable en dehors du sujet. » Quant à la Grande Bretagne, la prudence de l'école écossaise ne permet guère à ses philosophes de sortir du cercle de la psychologie expérimentale.

Je me donnerais une tâche trop aisée en parlant de la théologie. Si l'on a le droit de rire des caloyers byzantins discutant sur la lumière du Thabor pen-

(1) Voir P. Leroux, *de la Mutilation d'un écrit posthume de Jouffroy*.

dant que le bélier des Turcs battait les portes de Constantinople, que faut-il penser de ces esprits mal faits qui ont mis l'Occident en feu par leurs discussions acharnées sur la prémotion physique, la grâce coopérante, suffisante, congrue, nécessitante, etc., et sur tant d'autres sujets bien dignes d'occuper l'oisieuse activité des péripatéticiens du moyen âge?

Conclure du peu de penchant que les femmes ont, en général, à s'occuper de problèmes trop souvent insolubles, — quand ils ne sont pas absurdes, — qu'elles sont dénuées du véritable esprit scientifique, de cet esprit qui, laissant de côté l'autothéisme, le dualisme, le panthéisme, le molinisme, le congruisme, etc., recherche depuis Galilée et depuis Bacon à se rendre compte des lois de la nature et de l'histoire, serait une étrange manière de raisonner! M. Michelet lui-même convient que notre sexe est doué d'une sagacité et d'une patience exceptionnelles quand il faut découvrir les mystères du monde visible. La marquise du Chastelet n'a-t-elle pas révélé à la France le système du grand Newton? Sophie Germain, l'auteur des *Recherches sur la théorie des surfaces élastiques* (1820), n'a-t-elle pas trouvé les lois des vibrations de ces lames, et n'a-t-elle pas été couronnée par l'Institut de France? Une dame de Genève, madame Huber (Aimée Lullin) n'a-t-elle pas contribué aux admirables découvertes de son mari sur la monarchie des abeilles? Les Italiennes n'ont-elles pas brillé par leur érudition ou leur capacité scientifique dans les universités renommées de Bologne et de Padoue? De nos jours, l'étude des

sciences attire de plus en plus les femmes. Miss Martineau a obtenu de véritables succès dans l'économie politique, et le *Journal des économistes*, publié à Paris, compte parmi ses collaborateurs plusieurs femmes, telles que mademoiselle Royer, qui a publié un livre sur l'impôt et traduit le fameux ouvrage de Darwin sur l'origine des espèces. M. Michelet rappelle avec quel bonheur madame Pouchet, femme de l'illustre physiologiste, a travaillé avec son mari à découvrir les principes de l'ovologie et de la génération. Mademe Somerville, dont les écrits ont été traduits en italien par madame Pepoli, occupe le premier rang parmi les physiciens et les astronomes. Dans les sciences historiques, notre sexe emploie déjà une pénétration naturelle, qui ne s'exerçait autrefois que dans le domaine des fictions, à étudier le génie des peuples lointains ou les annales de notre Europe, et il suffit de citer les noms d'Ida Pfeiffer et de miss Strickland.

On refuse encore plus obstinément au sexe féminin l'esprit politique que l'intelligence des questions scientifiques. Aussi plusieurs États interdisent-ils aux femmes, comme incapables de gouverner, le droit de porter la couronne. Or, dit Fourier, « une chose surprenante c'est que les femmes se soient montrées *toujours* supérieures aux hommes quand elles ont pu déployer sur le trône leurs moyens naturels, dont le diadème leur assure un libre usage. N'est-il pas certain que sur huit souveraines, libres et sans époux, il en est sept qui ont régné avec gloire, tandis que sur huit rois, on compte habituellement

sept souverains faibles? » Après avoir cité l'exemple de la grande Élisabeth, de Marie-Thérèse, de Catherine II, Fourier ne se refuse pas cette épigramme d'un sens profond : « N'a-t-on pas vu vos prétentions de supériorité confondues par Catherine qui a foulé aux pieds le sexe masculin? En instituant des favoris titrés, elle a trainé l'homme dans la boue, et prouvé qu'il peut, dans la pleine liberté, se ravalier lui-même au dessous de la femme, dont l'avalissement est forcé et par conséquent excusable? »

Il est certain que des souveraines telles que Berthe de Bourgogne, Isabelle I^{re} d'Espagne, Marguerite de Danemark, Catherine II de Russie, Élisabeth d'Angleterre, Pulchérie de Constantinople, Hélène de Serbie, Marie-Thérèse d'Autriche, Thamar de Géorgie, Ulrique de Suède, Hedwige de Pologne, etc., ont gouverné leurs États de façon à rendre fort contestable l'incapacité politique de leur sexe. J'ai raconté le règne de quelques-unes de ces femmes illustres dans la *Pandore* et dans les *Femmes en Orient*, et je crois avoir prouvé qu'elles méritent la place élevée qui leur a été accordée par l'histoire.

J'arrive enfin à l'objection la plus populaire, l'incurable frivolité de la femme, qui la rend amoureuse des vains hochets et des distinctions puériles. Pour ce qui regarde le passé, je me contenterai de renvoyer au *Bourgeois gentilhomme*. Molière, qui assurément n'est pas épris des « femmes savantes, » qui conserve une partie des préjugés de ses « pères, » Molière a cependant opposé le bon sens pratique de madame Jourdain et de sa servante aux folles manies

du prédécesseur de Joseph Prudhomme. En devenant M. Prudhomme, M. Jourdain est-il changé? N'a-t-il pas, au commencement du siècle, quitté avec l'empressement le plus grotesque, la carmagnole et le bonnet rouge du jacobin, pour baiser la mule de Pie VII, se transformer en « baron de l'empire et en chevalier de la Légion d'honneur? » De nos jours, après avoir fait de magnifiques discours dans les chambres de Louis-Philippe sur la fameuse maxime « le roi règne... et ne gouverne pas, » sur le jésuitisme et les libertés gallicanes, sur les beautés des *Mystères de Paris* et du *Juif Errant*, n'est-il pas devenu un fougueux apologiste du « principe d'autorité, » un dévot intraitable, un défenseur acharné de « la religion, de la famille et de la propriété? » Ses dignes fils ont couvert le monde latin de leurs florissants rejetons, et pour un morceau de ruban, combien ne vendraient pas vingt fois la conscience, la justice, la patrie et la liberté, même quand il a été porté par le « commandeur » Marquez, cet odieux instrument des cléricaux mexicains, ce bourreau de Tacubaya, si bien peint par M. Jules Favre dans la discussion de l'adresse de 1863! Celui qui peut pendre à son cou une plaque de métal, regarde avec dédain l'infortuné qui la porte à la boutonnière; le grand cordon méprise souverainement le grand officier, ce qui ne les empêche pas de former un chœur pour appeler crétins « les hobereaux » qui regrettent les privilèges du moyen âge! La police française est fort embarrassée du trafic qu'on fait du Christ du Portugal, parce que le ruban est de la même nuance que la Légion d'honneur!

Le sexe qui consume son activité dans de pareils soucis nous nomme dédaigneusement « sexe frivole, » et, à cause de cette frivolité, nous déclare indignes de l'égalité devant la loi! Encore s'agit-il des gens « positifs; » quant à ceux qui s'occupent d'idées, si vous voulez avoir une idée des questions qui absorbent leur intelligence, lisez *les Esprits et leurs manifestations fluidiques* et les *Mœurs et pratiques des démons ou esprits visiteurs!*

Les anciens législateurs s'occupaient plus volontiers de démontrer que la mère était inférieure au père, que d'établir des comparaisons entre l'esprit d'un garçon et l'intelligence d'une fille. La physiologie était déjà invoquée dans cette question, dont les conséquences n'échappaient à personne, comme un argument sans réplique, pour démontrer combien la dignité du père est supérieure à celle de la mère. Toutes les fois qu'il s'agit de ces théories qui nous sont justement odieuses, il faut remonter au chef-d'œuvre de l'orgueil théocratique, à la législation que les brahmanes de l'Inde présentent encore comme une révélation du Ciel. C'est la source de toutes les extravagances qu'on retrouve plus ou moins partout, même chez les nations qui se croient entièrement pures de l'esprit asiatique. Or que dit le *Manava-Dharma-Sastra* sur le rôle du père et de la mère? « La mère n'enfante pas, elle porte. » (Liv. iv. v. 20-29.) En vertu de ce beau principe, de même que la terre ne donne que ce qu'elle a reçu, ainsi la femme n'a aucune influence sur le tempérament et le caractère de l'enfant qui se développe dans son sein. Le législateur hindou

est donc d'avis « que le fils naît toujours doué des qualités de celui qui l'a engendré. » Cette idée semblait tellement inattaquable, que la Grèce, mère de toutes les libertés, pensait comme l'immobile Asie. « Le père seul est créateur, » disait Aristote, le représentant de la science hellénique. L'oracle du catholicisme, Thomas d'Aquin, qui copie perpétuellement Aristote, n'avait garde de s'écarter d'une théorie si conforme aux instincts despotiques de la théocratie. Non seulement le « docteur angélique » s'en servait pour abaisser la dignité sacrée de la mère, mais pour faire au plus pur des amours une blessure incurable : « Le père, disait-il, doit être plus aimé que la mère, attendu qu'il est le principe actif dans la génération, tandis que la mère est le principe passif. »

Il était réservé à la science moderne, non seulement de nous justifier de l'accusation, « d'impureté » que l'ignorante Asie et la théologie du moyen âge, bien digne de la prendre pour guide, faisaient peser sur notre sexe, à cause de phénomènes dont elles ne se rendaient pas compte; mais de rendre à la mère les prérogatives dont son cœur est encore plus jaloux que son intelligence. Le dogme brahmanique avait dit : « L'homme est la graine, la femme est le champ. » La science affirme, au contraire, avec Auguste Comte, peu suspect d'être un « femmelin, » que le rôle de l'homme dans la génération se borne « à l'éveil du germe. » Comte en est tellement convaincu, qu'il va jusqu'à dire que « l'utopie de la vierge mère » deviendra une réalité (*Catéchisme posi-*

tiviste, 241). L'étrangeté même de ces idées atteste la réaction qui s'est faite dans l'esprit des savants contre les vieilles théories physiologiques. Ces savants s'étonneraient fort d'entendre M. Proudhon prétendre avec les brahmanes, que la femme « est un réceptacle pour les germes que l'homme seul produit, un lieu d'incubation *comme la terre pour le grain du blé.* » Sauf les « semences de riz et de sésame » qui sont remplacées par le « grain de blé, » cette formule est complètement brahmanique.

Quant à « l'inertie » du « champ auquel on confie les graines mûres » (*Manava-Dharma-Sastra*), elle est absolument démentie par les recherches des plus illustres physiologistes. Grâce à vingt-cinq années d'observations patientes, l'illustre auteur du *Précis d'anatomie transcendante* a démontré que loin que le sein maternel reçoive l'être tout créé, la mère assiste l'enfant dans l'acquisition de chacun de ses organes, qu'elle l'élève, par des transformations merveilleuses, des plus bas degrés de l'existence jusqu'à la dignité d'être humain, enfin qu'elle a une part au moins égale à celle du père dans la création de la postérité.

Les ingénieuses recherches de M. Mathieu ont confirmé les découvertes de M. Serres. L'auteur des *Études cliniques sur les maladies des femmes*, prouve que toute l'histoire du règne animal et végétal atteste l'importance du rôle de la mère. Du croisement du cheval et de l'ânesse résulte le bardeau, qui tient plus de l'âne que du cheval. Si, au contraire, on croise une âne et une jument, on obtient le mulet

qui ressemble plus au cheval qu'à l'âne. Dans les fleurs hybrides, obtenues par le croisement de deux espèces différentes du même genre, presque toujours la fleur hybride reproduit le type maternel de préférence au type paternel.

Ne vous étonnez pas de me voir insister sur ce point. Dans la science antique, le rôle assigné à la mère était la conséquence logique des opinions du temps. Nous verrons plus tard, si dans la famille moderne la mère occupe une place en rapport avec l'état actuel des connaissances humaines.

Vous avez peut-être éprouvé beaucoup de surprise en voyant des démocrates fort avancés reprendre des thèses qui remontent aux époques qui, d'ordinaire, n'excitent pas leur admiration. L'état des esprits en France vous fera comprendre ce peu de sympathie que la femme inspire à une fraction du parti démocratique. « Les filles de France, dit un des personnages que M. Michelet met en scène dans la *Femme*, sont élevées à haïr et à dédaigner ce que *tout* Français aime et croit. Par deux fois, elles ont embrassé, lâché, tué la révolution : premièrement au xvi^e siècle, lorsqu'il s'agissait de la liberté de conscience ; puis à la fin du xviii^e pour la liberté politique. Elles sont vouées au passé, sans trop savoir ce que c'est. Elles écoutent volontiers ceux qui disent avec Pascal : « Rien n'est sûr, donc croyons l'absurde. »

Le Français qui parle dans ce passage, se laisse entraîner à des exagérations, dont M. Michelet ne prendrait pas, j'aime à le croire, la responsabilité. S'il est évident, par exemple, que « tout Français »

s'est montré dévoué à la cause libérale, comment expliquer *la Marseillaise* flétrissant

*Tous ces traîtres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère?*

Comment expliquer la chouannerie, la Vendée, la terreur blanche, les « héros » de Castelfidardo, le triomphe du monachisme renaissant? J'ajouterai que, sans doute, la liberté religieuse et la liberté politique doivent immensément à la réforme et à la révolution française, mais que la race des dictateurs, trop commune chez les Latins, pouvait empêcher les meilleurs esprits d'apercevoir les conséquences assez lointaines de ces grandes transformations de l'Occident. En voyant Calvin brûler Servet, couper la tête aux libres penseurs flétris du noms de libertins, inaugurer les noyades; en voyant les Danton, les Robespierre et les Marat, substituer au terrorisme du pouvoir absolu une sanglante dictature, les Françaises qui, on l'avoue, avaient d'abord « embrassé » le parti des novateurs, pouvaient éprouver quelque envie de « lâcher la révolution. »

Le zèle que j'ai pour la vérité m'oblige à convenir que les circonstances sont bien changées, et que le dévouement d'une partie des femmes de France au clergé catholique doit inspirer à toutes les fractions du parti libéral français les plus sérieuses inquiétudes, inquiétudes dont l'éminent historien s'est fait l'organe. Mais il me semble qu'il eût été équitable de bien distinguer les temps et les pays et de ne pas adresser à la

« femme » des reproches qu'on destine secrètement aux Françaises et surtout aux Françaises de la seconde moitié de notre siècle. Est-ce que les Prussiennes, les Suédoises, les Anglaises, les Roumaines, les Hollandaises, etc., ont le moindre penchant pour le jésuitisme? J'irai plus loin. Les femmes sont-elles, en France, aussi responsables qu'on le prétend d'une situation dont je ne veux dissimuler ni la gravité, ni les dangers? Ont-elles fait la loi qui livre une partie de sa jeunesse aux congrégations religieuses? Faut-il leur attribuer tant d'actes auxquels elles n'ont pu prendre aucune part, actes qui ont rendu une apparence de vie aux idées et aux institutions du passé? Tous les partis ne s'accordent-ils pas, — sauf un groupe d'esprits intelligents et sérieux, — à soutenir qu'elles doivent être élevées dans les croyances du moyen âge? En ce temps de suffrage universel, on n'ose plus dire que les plus grossières superstitions sont « bonnes pour le peuple, » mais on continue de les trouver excellentes pour les femmes. Si les Français n'ont pas su imiter la prudence virile des peuples qui marchent aujourd'hui à la tête de la civilisation, est-il juste qu'ils accablent de leurs anathèmes des compagnes dont le plus grand travers est de partager, avec une confiance aveugle, les entraînements qui les disposent eux-mêmes, à certaines époques, à renoncer aux plus précieuses conquêtes de leurs pères, à croire « l'absurde, » sous prétexte que rien n'est sûr?

Dans un temps où M. Michelet n'avait pas encore adopté les idées de l'auteur de la *Justice*, il se montrait

plus impartial : « *L'homme*, disait-il alors, *n'est pas innocent de ce qu'il souffre aujourd'hui, il faut aussi qu'il s'accuse*. Dans ce temps de concurrence ardente et d'âpres recherches, impatient chaque jour d'avancer vers l'avenir, il a laissé la femme en arrière. Il s'est précipité en avant, (écrit en 1844) et elle, elle a reculé... Que cela n'arrive plus. » (*Le Prêtre, la Femme.*)

Le meilleur moyen d'empêcher les femmes de « reculer » est-il de soutenir une théorie, qui non seulement est de nature à révolter leur légitime amour-propre, mais qui leur est plus défavorable que la doctrine catholique elle-même? Ne seront-elles pas entraînées à regarder l'Église comme supérieure à la philosophie, tant qu'on s'obstinera à leur montrer dans cette philosophie une ennemie de leurs droits et de leur dignité! La théorie du péché originel, telle que saint Augustin l'a tirée de la *Genèse*, n'a pas pour nous les mêmes inconvénients que certains systèmes beaucoup trop propres à exalter l'orgueil masculin. Sans doute, à cause de la désobéissance de la mère des vivants, l'homme « dominera » sur la femme. (*Genèse*, III, 16.) Mais cette domination est le résultat d'une faute dont aucune femme de notre temps n'est assurément coupable, et le châtement infligé aux filles d'Ève par un décret insondable de Jéhovah, n'a pas empêché le Verbe divin de s'incarner dans le sein d'une fille d'Ève. La chute que l'Église nomme elle-même « une heureuse faute » puisque sans elle l'incarnation n'eût pas eu lieu, la chute a été tellement réparée par la rédemption, que Marie est devenue,

à la place de la compagne d'Adam, le type vénéré de la femme. En prenant place sur les autels de l'Église catholique et de l'Église orientale, *au dessus de tous les saints*, elle atteste la régénération de notre sexe, La religion nouvelle qui proclame l'égalité des âmes, est tellement d'accord sur ce point avec Platon et avec la Grèce idéaliste, — M. Proudhon ne lui en fait pas un mérite, — qu'elle est obligée d'avouer « qu'en Jésus-Christ, il n'y a ni homme ni femme. » Si, obéissant à sa double origine sémitique et hellénique, elle garde dans son sein plus d'une tradition asiatique mêlée à de plus hautes aspirations; si, reniant une partie des doctrines de son fondateur, elle a plus d'une fois, comme je l'ai constaté moi-même, préféré la théologie du *Manava-Dharma-Sastra* à la doctrine évangélique, elle n'a pu dénaturer assez complètement les enseignements d'un maître qui a associé les femmes à sa prédication (Marie de Cléophas, les sœurs de Lazare, Jeanne, femme de Chuzas, etc.) pour en être venue à professer des théories qui feraient de la femme une « espèce inférieure. »

Quand même l'Église d'Orient et l'Église d'Occident oseraient soutenir une pareille doctrine, la vérité n'en triompherait pas moins, les grandes idées n'étant plus aujourd'hui le patrimoine exclusif des Églises. Mais la plus arriérée des communautés qui invoquent le nom de Jésus, refuserait certainement d'adopter comme l'expression de sa foi, une théorie qui appliquerait à notre sexe les principes dont les planteurs du Sud se servent, aux États-Unis, pour concilier l'esclavage avec la démocratie. Si cette una-

nimité des chrétiens est un des résultats de « l'idéalisme » platonicien, bénis soient encore une fois et Platon et la Grèce, d'avoir inspiré à l'Occident une de ces pensées généreuses qui, il faut l'espérer, empêcheront la démocratie européenne de tomber dans l'abîme où le dédain de l'égalité et de la justice, a précipité les citoyens de la grande république américaine !

Cette espérance me semble d'autant mieux fondée, que l'esprit de 1789 porte à donner à la justice une autre base que les hypothèses de M. Proudhon. Quant il s'agit d'équité, la France n'a pas l'habitude de faire dépendre les droits des facultés. Autrement aurait-elle accordé à la multitude encore si grossière du XVIII^e siècle, le privilège d'être devant la loi l'égal du prêtre et du gentilhomme ? Aurait-elle, ce qui est plus frappant encore, concédé le titre de citoyen aux hommes de couleur, qui vivent sur son territoire ? « Je suis pour les blancs, disait à son conseil d'État Napoléon I^{er}, parce que je suis blanc. Je n'ai que cette raison-là à donner, et c'est la bonne. » La France libérale a, au contraire, trouvé cette raison fort indigne d'elle, et, renonçant au droit de la force, elle a ouvert la cité aux noirs et aux mulâtres. Voulant effacer jusqu'aux dernières traces de la vieille inégalité, elle a, par l'établissement du suffrage universel, donné les droits politiques les plus étendus aux ouvriers, aux paysans, aux mendiants, même à ceux qui ne comprennent pas la langue, qui ne parlent qu'un patois inintelligible, qui ne savent pas signer leur nom. Aujourd'hui elle appelle au scrutin

une foule illétreée de Bas-Bretons, de Basques, de Berrichons, etc., qui décident souverainement des plus grands intérêts du pays. On dirait qu'il est impossible de pousser plus loin le zèle pour l'égalité, si la condition de la femme française ne faisait pas le plus éclatant contraste avec toutes les lois qui règlent la situation du sexe masculin. M. Proudhon et ses imitateurs espèrent que la prétendue infériorité de la femme fournira un prétexte pour maintenir ce contraste.

Pour moi j'ai une meilleure idée du génie libéral de la France.

X

CONDITION CIVILE DES FRANÇAISES.

Malgré les discussions animées auxquelles la condition des femmes a donné lieu en France depuis la révolution, elle n'a point, sauf l'abolition du divorce, subi de modifications profondes.

Il suffit d'étudier avec un peu d'attention l'ouvrage français intitulé *Code des femmes, leurs droits, privilèges, obligations*, etc., pour s'apercevoir que le code Napoléon n'a aucune unité dans les dispositions relatives à notre sexe. La fille y est traitée avec une bienveillance visible. Elle hérite comme ses frères; comme eux, lorsqu'elle a atteint l'âge de sa majorité, fixé à la vingt et unième année, elle jouit de ses biens

qu'elle administre comme elle l'entend. Elle possède une telle indépendance, que le consentement de ses parents ne lui est pas même nécessaire pour se marier. En cas d'opposition de leur part, des sommations que les Français appellent par euphémisme respectueuses sont la seule formalité obligatoire.

Si la fille était protégée contre la séduction, — dont M. Michelet peint les conséquences d'une manière aussi sombre que M. Legouvé, — cette partie de la législation française mériterait l'éloge que l'auteur de *l'Amour* et de *la Femme* donne trop généreusement à l'ensemble. Elle pourrait servir de modèle au reste du monde civilisé.

Mais il s'en faut que l'esprit d'équité se retrouve au même degré dans les lois qui régissent le mariage.

La femme française peut être mariée sous cinq différents régimes : la communauté légale, — la communauté conventionnelle, — l'exclusion simple de la communauté, — la séparation des biens, — enfin le régime dotal.

La règle est le régime de la communauté, de sorte qu'elle est imposée aux époux qui ne font pas de contrat. Dans ce cas, elle est nommée légale; on l'appelle conventionnelle si elle est le résultat du contrat de mariage. Ce régime a commencé avec l'invasion des Barbares dans les Gaules. Les Franks, qui partageaient leur butin avec leurs femmes, l'apportèrent avec eux. Mais l'influence des idées qui dominaient parmi les populations conquises ne tarda pas à modifier leurs habitudes. La femme était, d'après les vieilles traditions frankes, copropriétaire avec son

époux des biens de la communauté. La loi coutumière ne lui laissa plus que le droit de le devenir lors de la dissolution de l'union conjugale; car jusqu'à ce moment le mari, maître d'aliéner les biens de sa moitié sans aucun contrôle et d'en dissiper le prix, en eut véritablement le domaine exclusif. Ce simple exposé historique montre que, dans cette question, une société chrétienne se montra moins équitable que les Barbares. Aussi, lorsqu'il fut question de la rédaction du code, vit-on des jurisconsultes distingués s'étonner de ce que la France préférât la communauté au régime dotal, évidemment supérieur et plus conforme à la législation des Latins.

Le « régime de la communauté » autorise le mari à régir, non seulement tous les biens communs, mais les immeubles particuliers de la femme. (Code Napoléon, art. 1425, 1427, etc.) Une fille opulente peut donc enrichir un individu et vivre dans la misère à ses côtés. En outre, tandis qu'il est défendu à l'épouse de rien aliéner et rien recevoir (art. 1476 et 934) sans le consentement du mari, celui-ci est « libre de disposer (hypothéquer et vendre) des meubles de la communauté à titre gratuit, au profit de toutes personnes. » (Art. 1422.) Il en est de même des immeubles communs, c'est à dire des biens achetés depuis le mariage. Il n'est pas difficile d'apercevoir les conséquences d'une pareille autocratie. Un magistrat français, M. Tarbé (*Travail et Salaire*, p. 249), dit que des ouvrières pauvres ont vu vendre trois fois le mobilier acheté à la sueur de leur front. Pour qu'une femme en arrive à de pareilles extrémités, il suffit

que l'ivrognerie, la paresse, ou l'amour du jeu, enlève au mari la prévoyance et le goût du travail, ou, ce qui est loin d'être chimérique, qu'il ait la fantaisie de vendre, pour les donner à une maîtresse, « les meubles de la communauté. »

Si le contrat porte que « les époux se marient sans communauté, » l'administration des biens de la femme et la jouissance de ses revenus ne sont pas pour cela enlevées au mari. Mais la femme peut statuer qu'elle recevra chaque année une certaine portion de ces revenus. Si elle ne participe point aux dettes, elle n'a aucune part dans les gains que ses revenus peuvent permettre au mari de réaliser.

Sous le régime de la « séparation de biens, » la femme administre ses biens meubles et immeubles, elle a la disposition de ses revenus, sauf un tiers qu'elle doit pour les dépenses du ménage.

Le « régime dotal » était, avant la révolution, en vigueur dans toute la France méridionale, fidèle à la civilisation latine. Sous ce régime, la portion du bien de la femme déclarée dotale est ordinairement inaliénable, le mari l'administre, mais la femme peut se réserver par le contrat de mariage une partie des revenus. Les biens extra-dotaux ou paraphernaux sont administrés par la femme qui en perçoit les revenus.

Ces détails vous sembleront peut-être assez compliqués, mais ils sont nécessaires pour prouver que la législation française laisse une porte ouverte au principe d'égalité. En effet, si le régime de la communauté est le régime habituel, la loi n'interdit pas les autres, et il est possible, selon les diverses situa-

tions, d'y trouver des garanties efficaces. Ainsi les femmes de l'aristocratie, qui ont ordinairement des immeubles considérables, trouveront une protection suffisante pour leurs intérêts dans le régime dotal. Sous le régime de la séparation des biens, l'ouvrière pourra empêcher un ivrogne, un débauché ou un fainéant de dépenser l'argent qu'elle a placé à la caisse d'épargne ou de vendre le modeste mobilier qui lui a coûté tant de veilles. Mais la puissance de la routine, l'étourderie gauloise, l'incurie des parents, l'appui que les traditions catholiques donnent à toute tendance absolutiste empêchent la plupart du temps les filles qui se marient de tirer aucun parti des ressources que la bienveillance de la loi leur accorde.

Le pouvoir du mari sur la personne de la femme n'est point comme le pouvoir sur les biens dépendant de la différence des régimes. Dans ses *Mémoires sur le consulat*, Thibaudeau rapporte une phrase de Napoléon qui résume admirablement toute cette partie de son code : « Un mari doit avoir un *empire absolu* sur les actions de la femme ; il a le droit de lui dire : Madame, vous ne sortirez pas ; madame, vous n'irez pas à la comédie ; madame, vous ne verrez pas telle ou telle personne ; c'est à dire, madame, *vous m'appartiendrez corps et âme*. » Ce beau système, renouvelé non des Grecs, mais des Césars de Rome, doit avoir infailliblement dans la famille les mêmes conséquences que dans l'État. En le pratiquant dans l'ordre politique, on expose le plus grand pays, même la France, à subir la honte de deux invasions qui lui ont coûté quatre milliards, sans compter l'irréparable

affront fait à sa gloire. Dans la famille, on est sûr que la femme recouvrera son « âme » ou en s'alliant avec l'Église, même contre le mari — M. Michelet a montré avec infiniment d'esprit comment les choses se passent dans cette hypothèse — ou le sentiment d'indépendance inné dans le cœur de toute femme latine et comprimé violemment par l'indissolubilité du lien conjugal, exposera le ménage aux inconvénients si énergiquement signalés par M. Émile de Girardin : « L'indissolubilité dans le mariage, c'est l'amour habituel hors du mariage. » M. Legouvé, qui, en principe, n'est pas favorable au divorce, avoue que « dans l'état de la société, la théorie de l'indissolubilité ruine le ménage mille fois plus que ne le ferait le divorce, enfermé dans des règles sévères. »

C'est en vain qu'on croit expliquer cette désastreuse situation par la contagion des « idées philosophiques. » La domination de la bourgeoisie, classe paisible et complètement exempte de toute turbulence, a, au contraire, empêché le torrent de franchir toutes les digues. La moindre connaissance de l'histoire est la réfutation la plus éclatante de l'objection qu'on fait ici. « Il est autant de femmes vertueuses que de phénix, » disait l'auteur du *Roman de la rose*. Le poète du xiv^e siècle qui a écrit *Beudoïn de Sebourg* n'est pas d'un autre avis :

• Tel pense en avoir une loyale en sa baillie,
Qui tout seul ne l'a pas, mais l'a par compagnie. •

La légende de la « coupe enchantée, » dans le

Roman du renard, est d'un sens trop clair pour laisser le moindre doute sur la conviction de l'auteur. Enfin qui voudrait conserver quelques illusions sur le « bon vieux temps, » n'a qu'à lire le *Livre du chevalier de La Tour Landry*, composé par un honnête gentilhomme, aidé de ses deux chapelains, pour former le cœur et l'esprit de ses filles. Les traits qu'il raconte donnent la plus étrange idée de l'effronterie des femmes du XIV^e siècle, et le *Roman de Fauvel*, la *Disputaison de l'Église de Romme et de l'Église de France*, *Baudoin de Sebourg*, etc., prouvent qu'elles ne faisaient que suivre l'exemple des papes, des prélats, des prêtres et des moines.

Les plus scrupuleuses avaient recours à une théorie qui donne une idée fort nette des mœurs du moyen âge. Il existe à la bibliothèque impériale de Paris un manuscrit de maître André, chapelain de la cour de France au XII^e siècle. Cet ecclésiastique s'occupe des « cours d'amour » et de leurs décisions. « Le véritable amour peut-il exister entre personnes mariées? » Telle est la question, et voici la réponse de la comtesse de Champagne : « Nous disons et assurons, par la teneur de ces présentes, que l'amour ne peut étendre ses droits sur les personnes mariées. En effet, les amants s'accordent tout, naturellement et gratuitement, tandis que les époux sont tenus, par devoir, de subir réciproquement leurs volontés, et de ne rien refuser les uns aux autres. Que ce jugement, que nous avons rendu avec une extrême prudence, et d'après l'avis d'un grand nombre d'autres dames, soit pour vous d'une vérité constante et irréfragable. »

On voit que les inventions du despotisme théocratique n'ont jamais réussi à s'emparer du « corps et de l'âme » de la femme. Plus éclairé que les prêtres italiens, quoiqu'il ne fût nullement étranger aux préjugés de sa race, Napoléon a-t-il réussi à échapper aux reproches des libéraux? Assurément, non; puisque le code qui porte son nom donne un tel pouvoir au mari sur la personne de l'épouse « qu'il n'y a pas, dit M. Legouvé, de czar aussi omnipotent pour faire le mal qu'un mari cruel, le code à la main. »

Il semble qu'on ait prévu, en rédigeant certains articles du code, les graves inconvénients signalés par MM. de Girardin et Legouvé; car la loi se montre tellement sévère pour la femme adultère, qu'elle déclare le mari « excusable » si la colère l'entraîne jusqu'à l'homicide. (Code pénal, art. 324.) Il est vrai que l'introduction d'enfants étrangers dans une famille est un des plus graves délits contre la justice. Mais si une femme surprend son époux en « conversation criminelle » avec une personne *mariée*, c'est à dire commettant le délit même qui l'autorise à devenir meurtrier, le jury peut l'envoyer à l'échafaud, si elle punit par un châtement égal un crime complètement pareil. Il est évident que la plus vulgaire équité oblige de retirer le poignard des mains de l'époux ou d'en armer la femme. Les Pères de l'Église, il faut l'avouer, se sont montrés, dans cette question, plus justes que les législateurs de l'empire français : « Les lois de Jésus-Christ et celles des empereurs ne sont pas semblables, disait saint Jérôme dans sa vie de Fabiola, les empereurs lâchent la bride à l'impu-

dicité des hommes. Mais, parmi les chrétiens il n'en est pas ainsi, si un mari peut répudier sa femme pour cause d'adultère, une femme peut quitter son mari pour le même crime : *Dans des conditions égales, l'obligation est égale.* »

Si saint Jérôme, dans ce passage significatif donne aux Césars une leçon applicable aux rédacteurs du Code Napoléon, il n'aurait pas été plus favorable à ceux qui l'ont corrigé en rétablissant l'indissolubilité du mariage. En effet, il dit que Fabiola, dont il parle comme d'une sainte, « divorça d'avec son mari, *parce qu'il était vicieux*, et se remaria. » Le moyen âge lui-même reconnaissait la légitimité du divorce pour des motifs d'un autre genre : « Si un des deux conjoints, disent les assises de Jérusalem, devient lépreux ou tombe du haut mal, etc., l'Église après examen, prononce le divorce et le conjoint sain peut se remarier. »

Les démocrates français sont loin d'être tous de l'avis de saint Jérôme. Les uns, par une de ces conséquences trop fréquentes en France, acceptent la morale catholique, tout en repoussant le dogme dont elle dérive. L'influence de l'éducation et du milieu où l'on vit est si grande, qu'il faut une véritable indépendance d'esprit pour échapper à cet inconvénient. D'autres empruntent à leurs propres théories des raisonnements contre le divorce. Tels sont M. Michelet dans *l'Amour* et M. Proudhon dans *la Justice*.

M. Jules Simon, ancien professeur à la Sorbonne et maintenant député de la Seine, sans croire comme

M. Michelet que tout enfant ressemblera au premier homme que sa mère a connu, — théorie inconciliable avec les faits physiologiques, — M. Simon croit que le divorce compromettrait la bonne réputation et la moralité de la démocratie. Si l'auteur de *l'Ouvrière* avait voyagé, il aurait senti le peu de force d'un argument qu'on a beaucoup trop répété. Toute personne qui a parcouru l'Europe et qui s'est rendu compte de l'état moral des populations, trouvera incontestable la pensée de M. Odilon Barrot : « Le divorce n'a d'intérêt que là où le mariage est respecté. » Je comprendrais la thèse soutenue par M. Simon, dans la bouche d'un écrivain tel que M. A. Nicolas — qu'il ne faut pas confondre avec l'éminent collaborateur de la *Revue germanique* — lequel regarde la réformation comme la source de l'athéisme, du panthéisme, du fouriérisme, du socialisme et d'une infinité d'inconvénients en *isme*. Mais l'auteur de *la Liberté* a trop de talent et de connaissances pour mettre les plus grands hommes de la race germanique au rang des fléaux de l'espèce humaine, et croire qu'en rétablissant le divorce ils ont démoralisé l'Europe septentrionale. Se rappelant sans doute la manière dont on a abusé du divorce au temps du directoire, il n'a pas assez soigneusement distingué l'abus de l'usage.

En abolissant le divorce, les Bourbons lui substituèrent la séparation légale. En agissant ainsi, ils revenaient à la pure tradition catholique, sans s'apercevoir que la séparation donne lieu à toutes les objections dirigées contre le divorce, sans compter les

graves inconvénients qui sont inhérents à la séparation même, inconvénients que M. Legouvé a exposés avec beaucoup de force.

Si la fille est traitée avec tant de faveur par la loi française; si l'épouse peut, en choisissant un « régime » équitable trouver des garanties, la mère a été considérée par le législateur impérial avec une indifférence voisine du dédain. En effet, le Code Napoléon dit bien que « l'enfant reste jusqu'à sa majorité sous l'autorité de son père *et de sa mère.* » (art. 372); mais il ajoute que le père seul exerce cette autorité », comme s'il disait : « La mère règne et ne gouverne jamais. » La législation ne s'arrête pas dans cette voie, même pour les actes les plus solennels. Si le code dit que « les enfants mineurs ne pourront se marier sans le consentement de leurs parents », il ajoute avec une évidente ironie que « en cas de dissentiment, le consentement du père suffit. » Il n'est pas difficile d'apercevoir combien sont graves dans ce cas les conséquences de l'annulation de l'autorité maternelle. Une mère pourrait, quand sa fille se marie, user d'une expérience souvent chèrement achetée, exercer une grande influence sur la rédaction du contrat, et, par le choix du « régime », lui assurer une position meilleure que la sienne. Mais si l'on peut se passer de son consentement, lorsqu'il s'agit du choix d'un gendre, il est inutile d'ajouter que celui-ci, n'ayant pas à craindre les précautions vigilantes et la sage défiance de l'amour maternel, s'arrangera de façon à s'assurer les conditions les plus propres à délivrer son autorité de toute espèce

de contrepoids. Aucun gouvernement, — grand ou petit — ne s'impose volontairement des limites.

A peine une femme française devient-elle veuve, qu'elle recouvre comme par enchantement toutes les facultés perdues. Elle est administratrice, tutrice, directrice, elle est absolument indépendante, comme le prouve le *Code de la veuve* par M. l'avocat Venant. Aussi les Parisiennes ont-elles l'habitude de dire qu'elle a obtenu son « bâton de maréchal. »

On peut conclure des dispositions de la loi française sur la majorité des filles et des droits accordés à la veuve, que cette législation a complètement abandonné le vieux dogme, renouvelé par quelques démocrates, de l'infériorité essentielle des femmes. Si la femme reste « mineure » dans le mariage, cette disposition ne peut être justifiée par aucun principe, par aucune raison tirée de son intérêt ou de l'intérêt de ses enfants. Il faut la considérer comme une de ces inconséquences qui persistent quelque temps après les grandes réformes, comme une pure concession faite aux partisans de l'ancien régime, dont la logique, le bon sens, le progrès des lumières feront infailliblement justice.

J'ai entendu bien des fois des Français devant lesquels on discutait ces questions répondre par le mot « impossible » à tous les arguments qu'on peut faire valoir en faveur du droit des femmes à l'administration de leurs biens propres. Cette réponse m'a toujours étonnée. En effet, il suffit que les femmes jouissent quelque part de ce droit, — sans contestation et sans inconvénient sérieux, — pour que ce

terrible adjectif « impossible » devienne assez ridicule dans une discussion pareille. Or c'est là précisément la thèse que je vais établir. Je n'aurai pas besoin, comme vous pourriez le croire, d'avoir recours à quelque législation « républicaine. » Je consulterai simplement les codes d'un vaste empire qui n'a jamais passé pour « révolutionnaire », et de même que les anciens philosophes de la Grèce opposaient parfois à des usages qui leur semblaient peu raisonnables, l'autorité du « Scythe » Anacharsis, je me permettrai de mettre sous les yeux des fils de Voltaire quelques exemples empruntés à un pays moins civilisé que la France.

Les monuments de la législation russe remontent assez haut. Dès le x^e siècle, nous voyons la régente sainte Olga, convertie au christianisme, attacher une grande importance à l'exécution des vieilles lois et s'occuper de réformes administratives. Cependant Yaroslav (1019—1054) doit être regardé comme le premier législateur russe, puisqu'il fit publier la collection célèbre des lois antiques, connue sous le nom de *Rouskaïa pravda*. On remarque déjà dans ce code que la veuve est reconnue sans difficulté comme tutrice des enfants.

Avec l'ère impériale (1689), commence pour la Russie l'initiation à la vie européenne. Cent ans avant la prise de la Bastille, Pierre le Grand commence une lutte gigantesque contre la barbarie asiatique. Son oukase du 18 février 1700 nous montre qu'il était convaincu de l'impérieuse nécessité de donner à la Russie une législation uniforme et plus

en rapport avec les nécessités du temps. Convaincu que les mœurs germaniques étaient supérieures aux habitudes des autres races, admirateur des législations de la Hollande et de la Suède, il eût probablement, selon son habitude ordinaire, complètement sacrifié les traditions slaves. Il laissa un code de justice militaire (mars 1716) et un code maritime (13 juin 1720), sans avoir eu le temps de publier un code civil.

Catherine I^{re} se préoccupa plutôt du soin de faire exécuter les lois de son époux que d'en publier de nouvelles. Cependant elle maintint le rôle politique de son sexe en appelant au conseil de régence deux filles de Pierre I^{er}, Élisabeth et Anne.

Après les règnes de Pierre II et d'Anne Ivanovna, Élisabeth, seconde fille du grand réformateur, qui monta sur le trône en 1754, reprit le projet de code civil que son père n'avait pu exécuter. Malgré le zèle ardent que l'intelligente impératrice porta dans cette affaire, l'inertie des hauts fonctionnaires en empêcha le succès. Mais Élisabeth eut la gloire de devancer l'esprit de son siècle en proclamant solennellement l'abolition de la peine de mort. L'oukase du 30 septembre 1745 redeviendra un jour, pour l'honneur de notre sexe, la loi de la Russie. Malheureusement l'empereur Nicolas n'a pas été de cet avis et la législation mise en vigueur sous son règne punit de mort même des délits purement politiques.

Catherine la Grande est le véritable législateur de la Russie moderne.

Il faut lire l'ouvrage d'un juriste éminent, le comte

Speransky, *Précis des notions historiques sur la formation du code des lois russes* (Pétersbourg, 1833,) pour avoir une idée de l'immensité de ses travaux législatifs. Le plan qu'elle rédigea sous le titre modeste d'*Instruction à la commission législative* doit être considéré comme un véritable code. Aussi l'*Instruction* a-t-elle servi de guide aux jurisconsultes russes jusqu'à la promulgation des codes actuels. Il n'est pas difficile de s'apercevoir que l'impératrice avait lu avec fruit Montesquieu et Beccaria. En abolissant la torture, elle rendit hommage à l'éminent auteur du *Traité des délits et des peines*. Mais les guerres avec la Turquie et la Pologne absorbèrent tellement l'activité de la nation et de l'impératrice que, comme cela arrive toujours en pareil cas, les réformes intérieures furent sacrifiées à l'envie de reculer les frontières.

Enfin, Nicolas I^{er}, quoique beaucoup plus disposé à se préoccuper des affaires du dehors qu'à songer au progrès du pays, trouva tant de matériaux accumulés par Pierre I^{er}, Anne, Élisabeth, Catherine II et Alexandre I^{er}, qu'il se décida à mettre la dernière main à l'œuvre de ses prédécesseurs. On commença par publier le *Recueil complet des lois de l'empire russe*. Puis parurent les huit codes, ou coordination des lois de cet empire (*Svod zakonov rossuskoï imperii* 1832), dont une nouvelle édition complétée fut publiée, en quinze volumes, au mois de mars 1843.

Le premier des huit codes renferme les *Statuts organiques*. Nous y trouvons les lois fondamentales de l'empire russe, qui sont beaucoup plus favorables

aux femmes que la constitution de l'empire français.

Avant Paul I^{er}, les empereurs pouvaient choisir leurs successeurs. Paul établit le droit héréditaire du fils aîné. Mais, à défaut de descendants mâles, les femmes devaient être appelées à l'empire.

Non seulement la nouvelle législation leur conserve ce droit; mais elle déclare explicitement que l'impératrice jouira de tous les droits que possède le souverain. Si elle se marie, l'époux qu'elle aura choisi n'aura pas même la permission de porter, comme en Espagne, un titre égal à celui de sa moitié, et le nom d'empereur ne pourra jamais lui être donné.

Les dispositions relatives à la régence rappellent les usages antérieurs à Paul I^{er}. L'empereur régnant a le droit de désigner le régent. Mais il peut donner la préférence à l'impératrice. Dans le cas où il ne se serait pas prononcé, la régence serait confiée à la mère du jeune prince. A défaut de la mère, ces hautes fonctions seraient exercées par celui des parents du prince mineur, homme ou femme, qui serait le plus proche héritier du trône. L'aliénation mentale ou un mariage contracté par l'impératrice douairière pendant la minorité de l'héritier du trône, sont les seuls cas capables de lui faire perdre le titre de régente.

Ces dispositions sont fort supérieures à la loi que les Français appellent loi salique, loi dont le nom rappelle l'origine barbare et qui n'est qu'un tissu de contradictions. En effet, la France confie sans aucune hésitation les rênes de l'État à une étrangère, à une

Autrichienne, à une Espagnole, etc., et cela au milieu des difficultés, des luttes de toute espèce inséparables des régences, et elle refuse le droit de porter la couronne à la fille d'un souverain français! Si les législateurs du grand empire occidental croient pouvoir, par de pareilles lois, établir que « l'homme représente la raison, » — ainsi que l'a dit M. J. Simon, un philosophe démocrate, — ils se font les plus étranges illusions.

La législation civile de l'empire russe mérite surtout, dans la question qui nous occupe, une attention particulière.

La communauté des biens introduite en France par les Barbares n'est nullement admise en Russie. Les biens appartenant à chaque conjoint au moment de la célébration du mariage lui restent propres. La dot de la femme, les biens qu'elle peut acquérir par achat, héritage ou donation constituent la fortune propre de l'épouse. En conséquence, si le fisc avait le droit d'exercer des poursuites contre le mari, les biens de la femme resteraient insaisissables, même ceux qu'elle aurait reçus de son époux par un contrat de vente ou de donation, pourvu qu'il soit antérieur au délit.

Non seulement la femme conserve la propriété de sa fortune, mais personne n'a le droit de lui en enlever *la libre et complète administration*. Elle peut hypothéquer ou vendre ses biens, sans avoir besoin du consentement ou de la procuration de son mari. Toutefois, et cela est juste, si elle s'occupe de négoce, sans que son commerce soit géré exclusivement

par elle, elle a besoin de l'autorisation de son époux pour signer des lettres de change.

XI

LES FRANÇAISES ET L'ÉGLISE.

Tandis qu'en France, la société civile se préoccupe trop peu des questions qui importent le plus à son avenir, l'Église romaine, beaucoup moins insouciant, travaille à consolider et à étendre sa domination. Les instruments qu'elle emploie de préférence sont les ordres monastiques dont les chefs résident à Rome, où ils reçoivent les inspirations directes du souverain spirituel de cent cinquante millions d'âmes.

Le temps n'est plus où les moines, humbles et austères anachorètes, ne pouvaient prétendre ni à la prétrise ni à l'épiscopat. Aujourd'hui, ils ont tout envahi, et les évêques sont peu de chose en présence de ces associations redoutées, — dont j'ai essayé de faire connaître les tendances dans la *Vie monastique* et dans les *Lettres à un philosophe athénien*, — qui disposent de capitaux immenses, étendent leurs rameaux sur l'univers chrétien tout entier et s'assurent la domination de la terre, tout en recommandant sans cesse aux pauvres d'esprit de songer uniquement au « royaume du ciel, » comme ces chasseurs expéri-

mentés qui ont bien soin de placer les novices dans les endroits où le gibier ne passe jamais !

Je vous ai déjà signalé la politique consommée de de l'Église romaine dans l'organisation des couvents de femmes. Je suis loin de penser, comme la plupart des journalistes, que cette politique a perdu son ancienne habileté. Je crois plutôt avec lord Macaulay, le plus renommé des historiens anglais de notre temps, qu'il faut attribuer à la profondeur de la diplomatie pontificale le peu de succès qu'ont obtenus la république et Napoléon I^{er} dans leurs luttes avec la papauté. Si vous voulez avec moi jeter un coup d'œil sur l'organisation des couvents de nonnes, vous pourrez vous assurer vous-même de l'exactitude des assertions de l'illustre collaborateur de la *Revue d'Édimbourg*.

En général, les peuples latins commencent leurs révolutions par se débarrasser des moines. Les décrets de la constituante française sont justement célèbres. Après la mort de Ferdinand VII, l'Espagne constitutionnelle s'insurgea contre les couvents. Le Portugal a aussi fermé les monastères d'hommes sous donna Maria II. En Piémont, Victor-Emmanuel II a fait payer aux monastères la victoire remportée à Novara par les Autrichiens, leurs alliés. Mais quand les moines disparaissent, les nonnes restent pour leur préparer un retour plus ou moins triomphal. C'est ainsi qu'on a vu, en France, après 1848, les ordres masculins se dédommager des décrets portés contre eux par la constituante et maintenus par Napoléon I^{er}, par Louis XVIII, par

le dévot Charles X (ordonnances de 1828) et par Louis-Philippe. Aujourd'hui, jésuites, dominicains, franciscains, maristes, etc., pullulent sur le sol de la Gaule, et, « pour la plus grande gloire de Dieu », accumulent de tels biens, qu'un économiste qui n'est pas hostile au monachisme, M. L. de Lavergne, a soutenu dans la *Revue des Deux Mondes* que les biens du clergé étaient aujourd'hui aussi considérables qu'avant 1789. La crédulité humaine est encore, en l'an de grâce 1864, la meilleure source de richesses.

Notre sexe, dont quelques misogynes nient la capacité en matière de finances et d'administration, a certainement la plus grande part dans ce prodigieux résultat. Si vous veniez à Lyon, pour ne citer qu'un exemple, vous seriez comme je l'ai été moi-même, surprise de la grandeur des maisons que les nonnes y possèdent, de la quantité des capitaux dont elles disposent et de l'influence souveraine qu'elles exercent. Une spirituelle dame allemande, dont M. Michelet cite le récit, n'a pas éprouvé moins de stupeur en voyant pour la première fois « le pieux quartier de Paris qui contient tant de couvents. » Bien des causes contribuent à tourner du côté de la vie monastique l'ardente activité de notre sexe. Aussi les ordres ou congrégations de femmes sont-ils encore plus variés que les ordres de moines. On les divise en religieuses cloîtrées et en religieuses non cloîtrées. Les carmélites, les ursulines et les visitandines appartiennent à la première catégorie, les sœurs de Saint-Vincent de Paul à la seconde.

Les carmélites sont, comme leur nom l'indique, un

ordre qui prétend tirer son origine de l'Orient. Le prophète Elie, ce farouche défenseur du monothéisme sémitique, aurait bâti leurs premières cellules sur le Carmel. Il est plus facile de prouver que Louis IX trouva des moines établis sur cette montagne, et qu'il en ramena quelques-uns à Paris. Mais l'Occident n'est guère favorable à l'ascétisme oriental, et l'ordre dégénéra tellement, que deux Espagnols, Thérèse d'Avila et Jean de la Croix, eurent beaucoup de peine à réformer, au xvi^e siècle, les couvents des carmélites. Thérèse, que l'Église romaine a canonisée, nous a laissé dans son autobiographie (*Discurso o relacion de su vida*, 1562) un des livres qui jettent le plus de jour sur la situation morale des nonnes du Midi.

Il y a plusieurs années, un habile critique, M. Emile Deschanel, affirma que les visions et les merveilles de la vie de Thérèse pouvaient s'expliquer parfaitement par l'hystérie et par la violence de passions méridionales comprimées. Cette assertion fut traitée de « scandaleuse » et « d'impie, » comme cela arrive toutes les fois que la science rend compte de quelque phénomène tenu pour miraculeux par les siècles d'ignorance. Mais depuis, un des membres les plus éminents de l'Institut, M. Alfred Maury, bibliothécaire des Tuileries, a donné à l'hypothèse de M. Deschanel toute la valeur d'une démonstration scientifique. Avant d'écrire ses *Légendes du moyen âge* et son livre, *la Magie et l'Astrologie*, le docte professeur au collège de France, qui est à la fois médecin, philosophe et archéologue, avait soumis à l'examen le

plus approfondi la vie des nonnes canonisées ou regardées comme bienheureuses. Il est arrivé à cette conclusion digne des plus sérieuses méditations des moralistes et des âmes vraiment chrétiennes : « Il est certain aujourd'hui que des accès d'hystérie sont venus se mêler aux extases pieuses d'une foule d'illuminiées et les ont souvent déterminées. » (*Légendes*, 90). Dans les *Légendes du moyen âge*, M. Maury cite comme preuve les œuvres de sainte Thérèse, la vie de Marie Alacoque, les révélations de sainte Brigitte et de sainte Gertrude (*Légendes*, 90-91), la curieuse correspondance de la sœur Cornuau, amie de Bossuet, avec cet oracle de l'Église anglicane, etc. Dans *la Magie*, il a ajouté un grand nombre de faits de la plus haute importance à ceux qu'il avait d'abord signalés. Quand le mysticisme sensuel et solitaire, dont il a décrit les tristes égarements, ne suffisait pas aux nonnes ardentes du Midi, l'histoire de la mère Agueda nous donne une idée des emportements auxquels elles se laissaient entraîner.

Une femme d'une activité prodigieuse, madame Acarie (la bienheureuse Marie de l'Incarnation), établit les carmélites en France et les ursulines à Paris. Mais au XVII^e siècle, l'esprit du temps était peu favorable à un ordre tel que les carmélites, qui recommandaient les austérités du moyen âge. Les contemporains de Grégoire VII et d'Innocent III se figuraient que, à l'aide d'un jeûne exterminateur, de veilles accablantes et de saignées fréquentes, ils pourraient obtenir des personnes consacrées à la vie religieuse l'exacte observance de leurs vœux. Le

Traité sur les prisons monastiques, par le savant bénédictin Mabillon, atteste que le knout et les *in pace* étaient, — M. Michelet croit que cette discipline atroce est encore en vigueur, — le complément nécessaire du régime monacal. Mais, au siècle de Descartes, on ne se faisait point d'illusion sur l'efficacité de pareils moyens. Aussi les carmélites ne jouirent jamais en France d'une grande popularité. L'ordre ayant été supprimé en 1790, la fraction féminine du Carmel reparut sous la restauration. Mais la révolution avait porté un coup terrible à la vie « contemplative, » et les carmélites de nos jours doivent se résigner à enseigner. Madame Romieu n'en parlant pas dans le chapitre de son livre (1) qu'elle consacre à la *Femme dans la vie religieuse*, j'en conclus que le Carmel est loin d'avoir, dans cette spécialité, l'importance du Sacré-Cœur.

La plus ancienne congrégation de femmes qui ait enseigné est celle des ursulines. J'ai vu à Cologne le tombeau que la tradition a donné à la patronne des ursulines. Les légendaires ayant pris le nom d'Undecimilla, nom de la seule compagne d'Ursule (*Ursula et Undecimilla*, V. V. M. M.), pour une expression numérique, prétendent qu'elle fut martyrisée par les Huns, ancêtres des Magyars, avec onze mille vierges. M. Maury remarque que le double sens d'un nom a souvent permis aux papes de fabriquer des saints ou des saintes. Mais sainte Undecimelle est assurément un des plus curieux exemples de cette

(1) *La Femme au XIX^e siècle.*

prodigieuse étourderie. Au lieu de l'avouer, on continue de montrer, à l'église qui porte dans la ville de Cologne le nom d'Ursule, les reliquaires contenant les restes de ses compagnes, avec le tombeau de la sainte et les tableaux représentant la légende. A Cologne, plus qu'ailleurs, on tire beaucoup d'argent de ces exhibitions étranges.

Lorsque le tombeau qu'on dit renfermer le corps d'Ursule eut été découvert en 1156, son culte devint si populaire, que trois corporations savantes, en France, la Sorbonne; en Autriche, l'université de Vienne; en Portugal, l'université de Coïmbre, la prirent pour patronne. Protectrice de tant d'étudiants, elle donna au xvi^e siècle son nom à la congrégation fondée par une Italienne, Angèle de Merici, congrégation qui s'appliqua à l'éducation des filles. Grégoire XII obligea les ursulines à la clôture, et ajouta aux trois vœux que font les nonnes (pauvreté, célibat, obéissance), le vœu d'élever gratuitement les jeunes filles. En 1789, elles avaient, en France, près de 300 couvents.

Ce résultat n'avait pas été obtenu sans beaucoup de peines. Il faut lire la *Chronique des ursulines* pour avoir une idée de la répugnance que la seule pensée de l'instruction des filles, même la plus banale, inspirait aux hommes de ce temps.

Lorsque Françoise de Saintonge voulut fonder à Dijon une maison d'ursulines, son père, conseiller au parlement de cette ville, eut peine à consentir à cette étrange résolution. Il consulta quatre docteurs en théologie, afin de savoir si instruire des femmes

« n'était pas une œuvre du démon. » (*Chronique*, fondation de Dijon). Mais leur décision, favorable aux ursulines, ne calma pas les bonnes âmes bourguignonnes, et un soulèvement populaire faillit compromettre l'œuvre naissante, tant une simple éducation de catéchisme, un enseignement de litanies, inspirait alors de terreur.

Ma première entrevue avec les ursulines est antérieure à mon mariage. Je visitais, avec une partie de ma famille, les monuments de la curieuse cité, fondée par la reine Liboussa, cité que les Slaves nomment « Prague au seuil doré. » Vous verrez dans l'ouvrage de M. A. Michiels, *Histoire secrète de l'Autriche*, comment les Césars de Vienne ont exterminé la fleur de la noblesse tchèque, et noyé dans des flots de sang cette nation slave. Depuis, l'anéantissement des « schismatiques » fils de Huss, dignes héritiers des libertés religieuses de l'Orient, les couvents ont couvert le royaume de Podiebrad. Prague seule en a dix-sept, et leur opulence fait honneur au zèle des catholiques. Le monastère de Strahow, pour ne citer qu'un exemple, possède une galerie de 500 tableaux. Le couvent des carmélites se dresse orgueilleusement sur le Hradschin, cette acropole de Prague, à côté de ce fameux palais de saint Venceslas, d'où les nobles jetèrent par les fenêtres les gouverneurs impériaux. Sans avoir le même intérêt artistique que le cloître de Strahow; sans occuper une position aussi importante que les carmélites, le couvent des ursulines m'intéressait d'une manière particulière, à cause du rôle qu'elles jouent dans l'éducation de notre sexe.

Comme les ursulines sont cloîtrées, ma mère fit demander pour elle et pour moi la permission d'entrer dans le couvent. Mais la supérieure, qui s'empressa de venir à la grille, dit qu'elle avait lu dans les journaux notre arrivée à Prague, et qu'elle consentait avec plaisir à permettre à mon père l'entrée du couvent. Après un moment d'hésitation, elle accorda en souriant la même faveur à l'aîné de mes frères, en faisant observer qu'il était encore assez jeune pour l'obtenir. Cette religieuse m'apprit qu'elle était fille d'un général, qu'elle avait eu « des peines de cœur, » sans m'expliquer jusqu'à quel point ces peines avaient influé sur sa vocation. Une jeune nonne, que je rencontrai dans le monastère, portait sur son pâle et triste visage des traces bien plus profondes des épreuves de la vie.

Je ne pourrais pas vous dire d'une manière positive de quelle manière l'enseignement était dirigé chez les ursulines de Prague. En général, l'instruction que donnent les couvents varie selon les lumières de chaque pays. En interrogeant les Allemandes, les Françaises et les Italiennes élevées par les nonnes, j'ai pu me convaincre que les religieuses mettent partout « l'éducation » fort au dessus de l'instruction, et que par « éducation » elles entendent surtout une stricte orthodoxie et un grand éloignement pour les idées du temps et pour le monde. Toutefois madame Romieu, qui ne semble pas hostile aux couvents de femmes, avoue que les monastères sont loin d'être exempts de la malignité qu'ils reprochent aux mondains, et que les « caquetages féminins y sont

peut-être plus intolérables encore que dans le monde.» Quant au genre de passions concentrées dont les écrits des nonnes célèbres portent tant de traces, les ouvrages des plus habiles médecins occidentaux prouvent que la nature humaine est aujourd'hui ce qu'elle était au temps des Thérèse et des Marie Alacoque.

Plusieurs membres du clergé ont été frappés depuis longtemps des inconvénients que le genre de vie des carmélites et des ursulines avait pour les imaginations. Nous voyons dès le temps de la restauration catholique un prélat qui en a été un des principaux instruments, faire une timide tentative dans une autre direction.

L'évêque d'Annecy, François de Sales, depuis canonisé, détacha du monde une charmante veuve, l'aïeule de madame de Sévigné, Jeanne Frémiot, baronne de Chantal, et il fonda avec elle la congrégation de la Visitation (1618). La règle était loin d'être sévère, et la clôture ne fut pas d'abord imposée. Il s'agissait surtout de visiter et de consoler les pauvres malades. Mais l'esprit contemplatif prit vite le dessus, et les nonnes devinrent la proie de ces infirmités dont le docteur Dubois (d'Amiens), a été l'historien (*Histoire philosophique de l'hypocondrie et de l'hystérie*). Nous voyons déjà sainte Chantal, dans un accès de mysticisme hystérique, se tatouer le sein avec le nom du Christ. La mort de saint François la fait tomber dans un délire de désespoir. Dix ans après, lorsqu'on ouvre le tombeau de l'évêque savoyard, elle est encore livrée aux plus étranges hallucinations. Elle reste en oraison près du corps,

« dans une extase d'amour, » dit un de ses dévots historiens, et elle croit sentir « très sensiblement » la main du bienheureux, posée sur sa tête, la serrer « par une tendre caresse. »

Avec Marie Alacoque, le mal atteignit les dernières limites. Cette fille avait été malade dès son enfance. Guérie d'une paralysie, elle attribua à la Vierge le rétablissement momentané de sa santé. Mais après son entrée dans la congrégation des visitandines, le déplorable état de son système nerveux se manifesta par des extravagances, des visions, des prophéties et des miracles. Elle voulut, comme sainte Chantal, s'imprimer le nom de Jésus sur le sein, mais elle employa un canif au lieu d'un fer chaud. Le Christ, au dire de ses historiens, ne fut pas insensible à cet acte d'enthousiasme. Plus heureuse que madame de Chantal, dont un simple mortel avait pressé tendrement la tête, elle reçut des visites du céleste fiancé; elle célébra avec lui des noces pareilles à l'hyménée de sainte Catherine de Sienne; elle signa de son sang le contrat dressé par la supérieure. Elle eut même l'insigne bonheur de voir le cœur saignant de Jésus dans sa poitrine entr'ouverte. Les jésuites profitèrent de ces folles rêveries pour populariser la dévotion au sacré-cœur, aujourd'hui si répandue en Occident, et célébrée par une des plus grandes solennités de l'Église romaine. Je vous renvoie, pour le reste de la vie de la fameuse visitandine, à ses historiens officiels. L'évêque Languet, membre de l'Académie française, a raconté les miracles de Marie Alacoque, et Voltaire lui a assuré l'immortalité du

ridicule. Mais aujourd'hui Voltaire n'est plus l'auteur favori de M. Prudhomme. Il paraît que Marie Alacoque, morte en 1690, est devenue « bienheureuse », qu'elle est plus à la mode que jamais, et qu'il est question de la canoniser.

Le XVIII^e siècle, moins naïf que le nôtre, se moqua des visitandines et des visions de la sœur Alacoque. La Visitation après avoir subi, en 1733, les courtoises épigrammes de Gresset, se vit, sur la scène de 1792, exposée aux impitoyables sarcasmes de Picard, l'auteur des *Visitandines*. Cette congrégation, qui comptait 6,000 religieuses au dernier siècle, est comprise par madame Romieu parmi les couvents cloîtrés qui, en France, s'occupent d'enseigner.

François de Sales disait qu'il avait créé sa congrégation pour les veuves et les femmes infirmes. Vincent de Paul, fondateur de la congrégation de Saint-Lazare, aidé d'une veuve, madame Legras (Louise de Marillac), employa à une œuvre bien plus importante des éléments plus énergiques. En outre, il comprit beaucoup mieux la nécessité d'une organisation plus conforme aux idées du temps et aux tendances intérieures de son pays. Aussi les sœurs de charité, nommées parfois sœurs grises, ont-elles rempli le monde catholique du bruit de leur renommée.

Vous avez vu en Orient plusieurs filles de Saint-Vincent de Paul, et j'en ai moi-même rencontré souvent dans mes voyages. Tout en admettant qu'elles ont les qualités de leur race, et qu'elles sont fort supérieures à ces nonnes stupides, ignobles et sales qui se traînent dans les cités de l'Italie centrale

et méridionale, je n'admets pas qu'il faille les considérer le moins du monde comme des êtres extraordinaires.

Je commencerai par opposer aux sœurs de charité les motifs de premier ordre qui doivent faire redouter aux États l'idéalisation du célibat. On sait quelles ont été pour l'Espagne, l'Italie, l'Amérique du Sud, etc., les conséquences de l'enthousiasme inspiré par le monachisme. Tandis que les plus riches pays déclinaient rapidement, des contrées pauvres, déshéritées par la nature, étonnaient l'univers par leurs progrès miraculeux. L'Angleterre grandissait dans les rochers du pays de Galles et de l'Écosse pour dominer les mers; la Prusse créait dans les sables de Brandebourg la première puissance de l'Allemagne du Nord. Il est vrai qu'à Londres, à Édimbourg, à Berlin, au lieu de s'extasier naïvement devant les merveilles des couvents, on glorifiait la mère de famille, le sein fécond qui donnait à la patrie des citoyens, des savants, des laboureurs, des marins, des soldats. Aussi pendant que le race latine a beaucoup de peine à occuper et à cultiver le sol fertile que lui ont légué ses pères, la race anglo-saxonne et l'Allemagne protestante envoient chaque année au delà des mers un « printemps sacré » qui va porter jusqu'aux extrémités du monde la religion, les sciences, les mœurs des peuples les plus entreprenants et les plus laborieux du globe. Grâce à ces intrépides pionniers de la civilisation, l'Afrique du Sud, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle Zélande, l'Océanie tout entière, l'Asie méridionale, se couvrent de cités floriss-

santes. Un univers nouveau sort du néant avec une prodigieuse rapidité. L'histoire de ces mondes qui prendront bientôt leur place dans la politique, se glorifiera de dévouements bien autrement grands et surtout infiniment plus utiles, que la dévotion des filles de Vincent de Paul. Quelle sœur de charité pourrait être mise à côté de cette Carolina Chisholm, dont M. Michelet a si bien raconté l'admirable histoire dans la *Femme*? « Elle est, dit-il, la légende d'un monde, et son histoire grandira d'âge en âge. »

Les deux derniers recensements faits en France (*Moniteur* du 31 décembre 1856 et *Journal des économistes* de février 1857) montrent que le monachisme ressuscité y produit les mêmes résultats qu'en Espagne et en Italie. Tandis que l'accroissement de la population est vraiment extraordinaire dans les pays anglo-saxons (Angleterre et États-Unis), pendant dix ans, il n'a eu qu'une marche insensible dans un pays où l'émigration est minime. Ce résultat a été un si vif sujet d'alarmes pour les économistes français, que quelques-uns ont manifesté leurs inquiétudes par les propositions les plus excentriques. Le remède est bien simple. Envoyer les bataillons oisifs des moines à la charrue; faire des nonnes des mères dévouées à la famille, et rendre à l'agriculture les armées chargées de protéger les couvents de Rome et de Mexico.

Indépendamment de ces considérations générales, quand il s'agit d'une congrégation, on doit se demander d'abord de quel esprit elle est animée. Je rends pleine justice avec M. Feillet (*Vincent de Paul*

et la misère au temps de la Fronde) à l'humanité de Vincent, et je me garderai bien de refuser le titre de saint à cet excellent homme. Mais les saints meurent et sont, hélas ! toujours remplacés par des fanatiques, des hypocrites ou des politiques. Or M. Michelet, dans son *Histoire de France* (Louis XIV), a prouvé que les lazaristes ne sont ni moins intolérants, ni moins fourbes, ni moins impitoyables, que les dominicains et les jésuites. Dans le *Prêtre*, il ne s'était pas montré plus favorable à MM. de Saint-Lazare, et toutes ses expressions méritent d'être sérieusement méditées, surtout en Orient. « Le jésuitisme, dit-il, agit par les sulpiciens qui élèvent le clergé ; — par les ignorants (frères de la doctrine chrétienne), qui élèvent le peuple ; — par les lazaristes, *qui dirigent six mille sœurs de charité.* » (Préface de la VII^e édition.) Le triste rôle que ceux-ci ont joué au XVII^e siècle, en se faisant les instruments dévoués des exécrables persécutions de Louis XIV contre les protestants, nous apprend ce qu'il en faudrait attendre si eux et leurs pénitentes devenaient maîtres en pays « schismatique. » Lorsqu'en Occident un peuple revendique, comme les Italiens, son indépendance et ses libertés sans l'autorisation du « Saint-Père, » je n'ai pas besoin de vous dire de quel côté sont les lazaristes, les sœurs de charité, leur innombrable clientèle et leurs immenses ressources. Il ne faut pas oublier que la fortune des lazaristes est évaluée à trente millions par le *Dictionnaire de la conversation*, dans un article écrit par un de leurs admirateurs.

Tout ce monde-là, soyez-en convaincu, n'a de la

naïveté que les apparences; il est gouverné par des politiques consommés; il se rit de la candeur dont les libéraux de toutes les couleurs donnent chaque jour de nouvelles preuves. Lorsqu'il a devant lui une place fermée à ses jésuites redoutés, à ses dominicains héritiers de l'inquisition, à ses franciscains cyniques, à ses opulents lazarisites, il tâche d'y introduire une avant-garde aux yeux languissants et baissés, au pâle visage, à la douce voix, aux airs timides, capable, en un mot, de rassurer les plus défiants, et, s'il parvient à convaincre l'ennemi qu'il n'y a rien à redouter d'un sexe pieux, modeste et craintif, sa victoire est infaillible. En effet, puissance de l'association, unité de direction, discrétion éprouvée, constance inébranlable dans les desseins, richesses immenses, soumission absolue aux plans de la papauté: tout ordre catholique possède ces formidables éléments de propagande et de conquête, et l'apparition de la coiffe des sœurs grises n'est pas un symptôme aussi insignifiant pour le penseur et pour le politique que pour le vulgaire imprévoyant et crédule. Ces réflexions expliquent l'inquiétude causée, dans ces derniers temps, en Portugal, par l'apparition d'une colonie de sœurs de charité.

Laissons de côté des considérations qui exigeraient beaucoup de développements, pour en venir à cette phrase de Voltaire, tant de fois commentée en prose et en vers... couronnés par l'Académie française: « Peut-être, dit l'auteur de *Candide*, dans un de ces moments où il croyait, comme M. Cousin, devoir « tirer son chapeau au catholicisme, » n'est-il

rien de plus grand sur la terre que le sacrifice que fait un sexe délicat de la beauté, — de la jeunesse, — souvent de la haute naissance, pour soulager dans les hôpitaux ce ramas de toutes les misères humaines dont la vue est si humiliante pour l'orgueil et si révoltante pour notre délicatesse. »

Tel est l'idéal, comparons-le avec la réalité.

« L'humanité n'est pas belle, » a dit un moine fort connu, le dominicain Lacordaire. Je suppose que les moines et les nonnes sont compris, comme nous autres profanes, dans cet axiome. L'expérience se chargerait, du reste, de faire justice de toute prétention contraire. Je n'ai rien vu d'aussi laid ni d'aussi ignoble dans les pays du Midi que les moines et les nonnes. Je comprends qu'à côté de ces êtres repoussants, les filles de saint Vincent de Paul, avec leur coiffure coquette, dont les grandes ailes flottent au vent, leur robe grise ordinairement propre, avec leurs habitudes de civilisation française, semblent charmantes. Mais toute illusion qui tendrait à les transformer en beautés ne résisterait pas à l'examen. En général, ce ne sont point des filles d'un extérieur agréable qui peuplent les couvents.

Quant au sacrifice de la « jeunesse, » ce mot exige quelques distinctions. Dans les brûlants pays du Sud, il pourrait avoir un sens. Aussi n'est-ce point dans les deux péninsules catholiques que se recrute la congrégation des sœurs de charité, mais dans les contrées où, s'il faut en croire les observations de M. Alfred Maury sur les rapports du climat avec les passions, le célibat n'est pas fort pénible. Dans son

fameux sermon sur le mariage, le jésuite Bourdaloue, qui vivait en France, avoue que les vierges consacrées à Dieu n'ont pas sur les bords de la Seine de bien rudes combats à soutenir, et que la condition des femmes mariées est bien plus pénible que la leur.

Mais pourquoi parler des femmes? M. Legouvé ne dit-il pas que pour une partie des filles françaises, la vie est « un calvaire? » S'il en est ainsi, une nonne fait-elle un grand « sacrifice » en entrant chez les sœurs de la charité, où elle est bien logée, bien vêtue, bien nourrie, et tellement considérée, que la croix d'honneur, refusée en France aux femmes les plus distinguées, a brillé plus d'une fois sur le froc gris des sœurs, comblées par l'Académie de ses « prix de vertu; » où elle est tellement encensée que les poètes l'exaltent comme un véritable ange descendu du ciel? On parle de « sacrifices! » Qu'on cherche dans le beau livre de M. Jules Simon, *l'Ouvrière*, dans *la Femme* de M. Michelet, à qui la France impose des sacrifices au dessus des forces humaines! Ce n'est pas assurément aux opulentes dames du Sacré-Cœur ou aux heureuses filles de Vincent de Paul, mais à ces pauvres mères dont la vie n'est qu'un long martyre; qui luttent, une partie de leur vie, contre la nudité, le froid et la faim et pour lesquelles les philosophes, les poètes, les académiciens, les politiques n'ont ni une bonne parole ni une pensée!

Des yeux des *sœurs* on a compté les larmes,
Les yeux du peuple en ont trop pour cela.

Pourtant ces femmes oubliées et dédaignées donnent à la France les premiers soldats du monde, et c'est avec le morceau de pain arraché de leur bouche amaigrie qu'elles nourrissent et qu'elles élèvent les ouvriers et les soldats dont la patrie, ingrate pour leurs mères, est si justement fière.

Voltaire pouvait affirmer de son temps que souvent la haute naissance contribuait à grossir les rangs des sœurs hospitalières. A une époque où l'iniquité des lois françaises obligeait les filles nobles à opter entre le cloître et la condition de « servantes de leurs frères, » tout fait croire qu'il en devait être ainsi. Le tableau que M. Legouvé fait de la condition actuelle des filles pauvres de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie me porterait à croire que le chagrin doit en jeter encore plus d'une dans les couvents. Mais, dans ce désespoir d'un cœur ulcéré, il faudrait être aveugle pour voir l'ombre du dévouement à la sainte cause de l'humanité. Il est moins « humiliant » de soigner des malades dans un hôpital que de subir les dures épreuves que la pauvreté impose à des âmes naturellement fières, dans un siècle « qui danse devant le veau d'or, » ainsi que le dit énergiquement M. Pierre Leroux.

Notez bien que je ne nie aucun des actes de courage attribués aux sœurs. Chez un peuple poltron, — hélas ! il en est de tels, — de pareils actes seraient assurément dignes d'admiration. Mais qui n'est pas brave en France ? M. Victor Hugo n'a-t-il pas dit qu'en juillet 1830, les vieillards, les enfants et les *femmes* se ruaient sur les lourds bataillons ? L'his-

toire de la « grande nation » n'est-elle pas remplie des actes d'énergie d'une multitude de femmes héroïques depuis Jeanne Darc jusqu'à madame Roland? Voit-on jamais dans les épidémies les médecins français, « ces odieux matérialistes, » ces disciples de Cabanis et de Broussais, hésiter à sacrifier leur santé et leur vie à leurs pénibles devoirs? Qu'on cesse donc de nous présenter comme des exceptions des filles que leur qualité de Françaises oblige encore plus que leur titre de nonnes à préférer le danger à la honte. Cette remarque s'applique à plus d'un fait analogue, et l'auteur de *l'Histoire des religions*, M. Clavel, a eu raison de constater qu'il est absolument impossible d'attribuer à l'Église ce qui est dû uniquement à la bravoure celtique et à l'énergie germanique. Avant d'être catholiques romains, les Gaulois ne disaient-ils pas que si le ciel tombait ils le soutiendraient avec le fer de leurs lances? Avant d'être baptisés, les Germains n'avaient-ils pas jeté dans la poussière le colosse de l'empire? Les femmes des Gaulois et des Scandinaves n'ont-elles pas bravé la mort dans cent combats avant de connaître le nom de Jésus-Christ?

L'étrange état de l'intelligence et du cœur que j'ai constaté chez les Thérèse et chez les Marie Alacoque est loin d'avoir disparu de l'Occident. On y trouve encore, comme au moyen âge, des extatiques et même des stigmatisées. M. Maury, dans un article fort remarqué de la *Revue des Deux Mondes*, reproduit et augmenté dans son savant et spirituel ouvrage sur la magie, a donné les plus curieux détails sur l'origine de la stigmatisation, si commune chez les illuminés

d'Occident et dont Gertrude, Ida de Louvain, Catherine de Sienne, Osanne de Mantoue, toutes canonisées, offrent de curieux exemples. Parmi les plus extraordinaires que j'aie découverts en Occident, je dois vous signaler la sœur Anne-Catherine Emmerich, dont la vie, si l'on en croit son historien, l'Allemand Brentano, a été un perpétuel prodige. Dans des visions non moins étonnantes que les révélations des Brigitte et des Gertrude, elle a vu se dérouler devant ses yeux des scènes qu'on veut nous donner comme un complément du Nouveau Testament.

La sœur Emmerich était augustine au couvent d'Agnetenberg, à Dülmen. Le comte Léopold de Stolberg, esprit crédule, qui avait abjuré le protestantisme pour des motifs vraiment frivoles, mit le frère de Bettina en rapport avec cette visionnaire célèbre. Clément Brentano passa des années auprès d'elle, étudiant ses visions avec une patience éminemment germanique. Elle vivait dans une contemplation si persévérante de la passion du Christ, qu'elle avait reçu l'empreinte des plaiës du crucifié. Chaque année, aux approches de la semaine sainte, quand ses méditations devenaient plus ardentes, les stigmates reparaissaient. Sur ses mains, sur ses pieds, à son flanc, une rougeur que Brentano jugeait naïvement surnaturelle indiquait la marque des clous et du coup de lance. Ses promenades imaginaires ne se bornaient pas à la Palestine; elle poussait quelquefois ses courses jusqu'à l'Himalaya, et les ampoules qui lui venaient aux pieds, — le docteur Demangeon, auteur d'un livre remarquable sur le pouvoir de l'imagina-

tion, cite bien des faits semblables, — attestent la fatigue que lui causaient ces excursions faites en rêve. Un jour, elle visita la reine Marie-Antoinette dans son cachot. Les excursions dans les campagnes du paradis ou dans les cachots de l'enfer ne lui étaient pas interdites. Elle vit Luther se démenant comme un possédé, mais exempt du supplice des flammes. Le Murillo de l'école de Dusseldorf, l'Autrichien Steinle, a reproduit trait pour trait les paysages paradisiaques vus par la nonne dans les dessins qui servent d'illustrations à son histoire.

Les ouvrages de la sœur Emmerich sur la passion du Christ et sur la vie de Marie, recueil de ses principales visions, ont été traduits en français par M. de Cazalès, fils du célèbre orateur de la constituante, rédacteur du *Correspondant*, ancien représentant du peuple et autrefois professeur à l'université de Louvain en Belgique. Ce seul fait vous donnera une idée du progrès de la superstition en Occident. On a aussi publié une traduction italienne, et les éditions multipliées de ces bizarres élucubrations inondent aujourd'hui les pays catholiques, où la vie de la Vierge par la sœur Emmerich fait concurrence avec un ouvrage semblable écrit par une nonne visionnaire dont l'Espagne est la patrie. Il s'agit de Marie d'Agreda, qui nous apprend, dans sa *Mystique cité de Dieu*, ce que Marie faisait dans le sein de sa mère, etc.

La France méridionale possède aussi, dans les environs de Draguignan, une stigmatisée dont M. le docteur Reverdit a écrit la vie pour *le Mercure artésien*. Si de pareilles choses se voyaient dans « le cré-

dule Orient, » quels cris ne retentiraient pas des bords de la Seine aux rives de la Vistule! Que ne dirait-on pas si quelque philosophe oriental écrivait un livre tel que la *Mystique chrétienne* (*Die Christliche Mystik*) de Joseph Gœrres, où un des oracles de l'Allemagne catholique considère les rêveries et les infirmités de quelques pauvres nonnes comme des preuves éclatantes de la divinité de son Église.

Je ne prétends point vous apprendre tout ce qui regarde les religieuses. Je me borne à vous donner une idée de leur genre d'existence. En France, leur condition civile est loin d'être la même qu'avant la révolution. Sous l'ancien régime, le catholicisme étant la religion de l'État, le gouvernement imposait aux moines et aux nonnes l'observance des vœux, appelés solennels, de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. En conséquence, une religieuse ne pouvait pas quitter le cloître pour se marier. Elle n'avait pas non plus le droit d'hériter ou de recevoir une donation. Les familles nobles avaient intérêt à maintenir de force dans les monastères les filles qu'on y enterrait en foule.

Il en est encore ainsi dans les contrées où le catholicisme est la religion de l'État. Mais en France, les vœux monastiques ont été abolis par un décret du 15 février 1790. Napoléon I^{er}, craignant de froisser le sentiment national, ne tenta qu'une restauration incomplète du monachisme. Par un décret du 18 février 1809, il autorisa les sœurs hospitalières à faire seulement des vœux de cinq ans, et comme ce décret n'a pas été révoqué par la loi de la restauration

(24 mai 1825), qui a légalisé l'existence de toutes les communautés de femmes, on en conclut que tout vœu qui dépasse une période quinquennale, n'a pas de valeur aux yeux de la loi. Il n'est donc pas rare de voir des religieuses se marier, comme l'auteur d'*Étienne Saulnier*, madame Joséphine Amet, fille du duc d'Abrantès, qui a été d'abord sœur de charité.

Les religieuses conservant la faculté d'hériter, les familles riches n'ont plus le même intérêt à grossir le nombre des « victimes cloîtrées. » Il en résulte que généralement les ordres se recrutent maintenant en France parmi les filles du peuple. Aussi quand une personne appartenant à une famille aisée montre quelque envie d'entrer au couvent, les diverses congrégations se disputent une « âme » qui peut ajouter sa fortune aux revenus de la congrégation. M. Michelet attribue à ce motif le zèle des confesseurs à pousser leurs riches pénitentes vers le couvent.

Les lois de la révolution française ne reconnaissent pas plus la clôture que les vœux perpétuels. Depuis le concordat conclu entre Napoléon et le pape Pie VII, l'autorité municipale, tout en obligeant les simples citoyens à la respecter, revendique le droit de pénétrer à toute heure dans les monastères, afin de s'assurer qu'il ne s'y passe rien de contraire aux lois qui garantissent aux nonnes la liberté civile. Malheureusement l'influence des couvents est si grande, que ces lois sont loin d'offrir les garanties suffisantes. Un mémoire de l'avocat Tilliard (Caen, 1846) montre que, même sous Louis-Philippe, la loi française mourait trop souvent à cette frontière des couvents de

nonnes qui s'appelle la « clôture. » Les révélations contenues dans l'*Indépendance belge* prouvent que le mal a constamment grandi depuis 1849.

En Orient, il n'y a pas de milieu entre la vie monastique et la vie séculière. Les occidentaux ont trouvé le moyen de rattacher aux ordres religieux une infinité de personnes qui ne se soucient pas de s'enfermer dans un cloître, et qui pourtant sont fort disposées à prendre les moines et les religieuses pour guides dans les affaires les plus importantes. Au moyen âge, les hommes et les femmes qui s'affiliaient aux ordres des Dominicains et des Franciscains, s'appelaient tiers-ordre et obéissaient à des règles particulières. Les jésuites ont, à leur tour, établi des congrégations, le Sacré-Cœur, l'Immaculée Conception, qui, selon M. Aubert de Vitry, ont employé tous les moyens pour séduire et abrutir les pays catholiques, les flagellations des deux sexes qui « incitaient à d'horribles voluptés, » — je me sers des expressions de M. Aubert, — enfin tous les procédés propres à faire prévaloir « un ultramontanisme pernicieux sur le catholicisme véritable. » La première de ces congrégations fut établie à Rome au collège des Jésuites (1563). Les oratoriens en formèrent aussi dans leurs établissements; on en vit aussi dans les pensionnats de jeunes personnes. La révolution en débarrassa momentanément la France. Mais à peine le concordat de 1801 était-il signé, que Delpuits, ex-jésuite, rétablit la congrégation, qui devint fort nombreuse. Napoléon, brouillé avec le pape, la chassa du sol de l'empire. Réorganisée sous les

Bourbons, elle forme aujourd'hui « un grand royaume souterrain de 8,000 associations. » La baronne Pfeffers dans le *Fils de Giboyer* vous montrera que les imitateurs des flagellants du moyen âge ne sont pas plus scrupuleux qu'autrefois sur le choix des moyens. Peut-être le spirituel auteur aurait-il dû chercher dans l'éducation donnée par les nonnes, le point de départ de pareilles existences. Après avoir élevé les filles qu'on leur confie, les religieuses sentent la nécessité de conserver sur elles une partie de leur influence. En les affiliant à quelque association, elles sont bien sûres de ne pas les perdre de vue, et de pouvoir, au besoin, les faire servir à leurs plans.

Les documents officiels me permettent de vous donner une idée exacte des ressources matérielles que possèdent maintenant les couvents français et de la part que les nonnes prennent à l'éducation des filles. En mai 1860, le procureur général de la cour de cassation, le sénateur Dupin, disait dans un rapport officiel qu'il existait alors en France 4,932 associations religieuses autorisées et 2,870 non autorisées. Il ajoutait que la propriété immobilière des premières était évaluée à *cent millions*; mais qu'il était impossible de savoir jusqu'où s'élevait la propriété mobilière des unes et des autres. En effet, plusieurs procès rapportés par l'*Indépendance belge* montrent que les congrégations peuvent, sans que l'État s'en aperçoive, accroître indéfiniment le chiffre de leur capitaux. Dans le rapport qu'il adressait en 1862 à l'empereur sur les travaux du conseil d'État, M. Baroche disait que de 1852 à 1860, les

dons faits aux évêchés s'élevaient à 2,125,028, c'est à dire une somme presque égale à celle qu'ils avaient reçue dans les huit années précédentes. Dans le même laps de temps, les séminaires ont obtenu des fidèles 2,759,586 fr. et les paroisses, 18 millions et demi. Quant aux congrégations monastiques, elles ont mis dans leurs coffres :

De 1815 à 1830 (15 ans)	17 millions.
De 1830 à 1845 (15 ans)	6 —
De 1845 à 1860 (9 ans)	9 —

Il ne faut pas négliger d'ajouter à ces chiffres les acquisitions à titres onéreux, qui sont souvent des formes déguisées de la donation, et qui dans toute hypothèse témoignent de la richesse acquise par des voies connues ou inconnues.

Or la valeur de ces acquisitions faites de 1802 à 1814 (Napoléon I^{er}) n'était que de 105,400 fr.

De 1815 à 1830 (Restauration), progrès sensible, il s'agit d'une valeur de 5 millions 1/2.

De 1830 à 1845 (Louis-Philippe), nous trouvons encore une valeur supérieure, 6 millions.

Enfin pendant les neuf années écoulées de 1852 à 1860 (Napoléon III), les acquisitions montent au chiffre énorme de 25 millions de francs.

Aussi telle congrégation de femmes, qui ne date que de 1844, possède aujourd'hui 25 millions de biens fonds, sans compter les valeurs mobilières. Pauvres sœurs!

La part que les religieuses prennent aujourd'hui

à l'éducation de notre sexe leur assure autant que leurs richesses, une influence immense sur les destinées de la France. M. Louandre affirmait dans la *Revue des Deux Mondes* de 1844, (règne de Louis-Philippe) qu'elles élevaient plus de six cent mille filles (622,000). De tels chiffres autorisaient M. Michelet à dire : « Nos filles sont élevées par les ennemis de la révolution et de l'avenir. »

D'après l'*Exposé de la situation de l'Empire* (1863), le nombre des écoles de filles est de 26,592, dont 13,491 (un peu plus de la moitié) sont dirigées par des institutrices laïques, et 13,101 par des nonnes.

Sur ces 13 mille nonnes, 12,335 n'ont que « la lettre d'obédience. »

De même pour les salles d'asile. On en compte 3,162, dont 958 dirigées par des institutrices laïques, qui sont toutes munies du certificat d'aptitude.

Aussi un député M. Havin, directeur du *Siècle*, disait-il dans la discussion de l'adresse de 1864 : « 13,000 écoles laïques comptent 614,000 élèves; 13,000 écoles congréganistes, un million de filles. »

Les Français qui se réjouissent de cette prodigieuse extension du monachisme dans leur pays, prétendent que les congrégations offrent les garanties d'une moralité exceptionnelle! Il s'en faut de beaucoup, puisque en trente mois on a constaté *douze fois plus de crimes* (en général des attentats contre les mœurs des enfants), chez les instituteurs congréganistes que chez les instituteurs laïques. Déjà l'Allemagne a été, avant la révolution, scandalisée par les mœurs des régents de la compagnie de Jésus qui deviennent

trop souvent « des Tyrcis et des Corydons de colége. » Il en résulta un procès épouvantable qui n'est pas oublié assurément des fiers compatriotes de Luther et de Lessing.

Malgré les inquiétudes que peuvent faire naître de de pareils faits, la législation accorde aux congrégations un privilège vraiment extraordinaire. Une autorisation de la supérieure, que l'on nomme « lettre d'obédience » suffit pour donner à une nonne, qu'elle soit cloîtrée ou qu'elle puisse sortir du monastère, le droit d'enseigner. Ainsi non seulement une religieuse est dispensée de subir en Sorbonne des examens qui constateraient sa capacité, mais elle a pour elle la protection du clergé, l'appui de sa congrégation, la bienveillance des rétrogrades de toutes les couleurs. Dans une situation tellement inégale, il ne reste d'autre ressource à la pauvre institutrice que de mourir de faim ou de prendre le froc.

L'Église ne compte pas seulement sur le dévouement des nonnes, elle est assurée des vives sympathies d'une fraction considérable des Françaises.

Lorsque la noblesse de France embrassa, au xviii^e siècle, les doctrines des encyclopédistes, on ne vit pas les maris obliger leurs femmes à rester fidèles au catholicisme. Mais quand la bourgeoisie se fut emparée des affaires, elle essaya dès le début de sa domination de faire prévaloir un système qui lui sembla plus prudent. S'emparant de la distinction admise par Voltaire entre « l'honnête homme » — le *gentleman* des Anglais, — et la « canaille, » elle prétendit, — tout en adoptant pour règle une indépen-

dance complète en matière religieuse, — que le catholicisme était bon pour la classe destinée, croyait-on, à rester dans une humble minorité. Mais comme la loi plaçait les femmes parmi les mineurs, le catholicisme devint la foi des paysans, des ouvriers, des enfants et des femmes. Quelques-uns pensaient qu'il fallait même lui abandonner les vieillards des deux sexes par indulgence pour l'âge qu'on nomme dédaigneusement « la seconde enfance. »

Lorsque les plus viriles des nations germaniques, les Scandinaves, les Anglo-Saxons, les Hollandais et les Allemands du Nord, abandonnèrent l'Église romaine au xvi^e siècle, personne ne s'avisait de mettre en pratique les axiomes qui ont fait à Joseph Prudhomme une réputation si méritée. Aussi l'unité de la civilisation germanique n'a pas été brisée, et le mari et la femme n'ont point dû se ranger sous des drapeaux divers. La bourgeoisie française a cru se montrer plus habile, en partageant la société en deux camps, comme s'il était possible, en plein xix^e siècle, d'avoir une doctrine ésotérique, — bonne pour le sexe fort, — et une doctrine exotérique — abandonnée au sexe faible!

L'aristocratie française n'admet pas plus qu'au xviii^e siècle, cette périlleuse combinaison. Lorsqu'elle s'est aperçue que la philosophie du xviii^e siècle était aussi funeste au principe aristocratique qu'à la théocratie, elle est redevenue catholique, et tandis que les jeunes filles sont élevées au Sacré-Cœur ou dans des établissements analogues, les jeunes gens sont confiés aux jésuites ou à leurs affiliés. Quand on connaît la fierté

des femmes de la noblesse française, on peut douter qu'elles se fussent arrangées de la politique qui prévaut dans les classes moyennes. Mais là, elle semble tellement naturelle que, si l'on en croit les biographes du chef de l'école positive, la plus avancée des écoles françaises, madame Littré était fidèle à toutes les pratiques du catholicisme, et mademoiselle Littré suit l'exemple de sa mère.

Parmi les philosophes français, M. Michelet, plus hostile que les autres à l'Église romaine, a fort bien compris tout ce que cette situation avait d'étrange. Son livre fameux intitulé : *le Prêtre, la Femme et la Famille*, est une véhémence protestation contre le dualisme accepté par la bourgeoisie française. Mais le système nommé « juste-milieu » qu'elle avait adopté, s'accommodait trop bien de pareils arrangements, pour qu'elle se préoccupât beaucoup des réclamations du professeur au collège de France. On se borna à répondre que le temps des polémiques « acharnées » était passé, et que le « voltairianisme » était aussi contraire à l'esprit de « l'éclectisme » que le jésuitisme des cléricaux.

Loin que la révolution de février ait poussé la bourgeoisie à donner raison à M. Michelet, on a vu un certain nombre de membres de cette classe, suivre l'exemple donné par l'aristocratie après la grande révolution française. Comme M. Maréchal, du *Fils de Giboyer*, ils ont cru que la noblesse et la haute bourgeoisie, coalisées sous l'étendard de l'Église romaine, seraient en état de résister à la turbulence des classes ouvrières. La date du *Fils de Giboyer* prouve que

ces espérances ont, sous l'empire, continué d'exercer leur action sur les esprits, quoique les ardeurs de la « réaction religieuse » commencent à inquiéter plus d'un nouveau converti, et à préparer des défections semblables à « l'apostasie » finale de M. Maréchal.

Mais le spirituel auteur, en peignant l'indignation de madame Maréchal contre la conduite de son époux, nous apprend assez que les femmes de la haute bourgeoisie ne sont point pressées de changer d'étendard. On peut ajouter que la majorité de notre sexe est, en France, de l'opinion de madame Maréchal. Sans doute, dans plus d'une ville et même dans les villages qui ont des rapports avec Paris, les bourgeois et les paysannes sont fort loin de se presser aux portes des confessionnaux. Mais dans un assez grand nombre de départements, les femmes de la noblesse, une partie des bourgeois, la plupart des villageoises, les congrégations féminines s'efforcent de consoler l'Église de l'abandon où la laissent les hommes instruits. Il suffit d'entrer dans un des temples du catholicisme pour être frappé des conséquences de cet état de choses. On dirait que presque tous les hommes sont à la guerre, tant on voit au pied des autels peu de membres du sexe masculin. A Paris, les blouses elles-mêmes (les ouvriers) brillent par leur absence, et c'est à peine, si dans cette immense cité, on peut rassembler pour les solennités destinées à frapper les imaginations, quelques milliers de gentilshommes, de bourgeois riches et de laquais. Malgré les ressources matérielles dont dispose l'Église, ressources énumérées dans le curieux ouvrage de

M. de Pressensé, *du Catholicisme en France*, il est évident que l'Église gallicane tend à devenir de plus en plus une Église essentiellement féminine.

Dans les autres contrées latines, les choses n'en sont pas encore là.

En général, la foi au catholicisme correspond au degré plus ou moins grand de l'ignorance. Ainsi, l'Italie est plus dévote que la France; l'Espagne plus catholique que l'Italie et le Portugal. L'Église voyant avec terreur ces résultats des lumières, fait tous ses efforts pour empêcher la propagation de l'instruction, surtout de l'instruction primaire, sous prétexte qu'elle est nuisible à « la moralité, » c'est à dire à ses intérêts. Eu effet, si sa théorie était fondée, les provinces napolitaines et siciliennes seraient le séjour de toutes les vertus, et je n'ai pas vu le légitimiste le plus résolu oser soutenir cette thèse. Jusqu'à présent le clergé catholique n'a pas trop mal réussi à rendre à peu près impossible l'instruction des multitudes. On a prétendu que dans une armée prussienne de 290,000 hommes, on ne trouverait peut-être pas six soldats ne sachant ni lire ni écrire. S'il s'agissait d'une armée italienne, a dit un docte membre du Sénat d'Italie, (M. Matteucci), il faudrait peut être renverser la proposition.

Même en France, l'ignorance domine dans le peuple. Vous n'en seriez pas surprise, si vous aviez une idée de la condition de la classe agricole. « L'on voit, » disait un écrivain du grand siècle, « certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du so-

leil, attachés à la terre qu'ils fouillent, et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible : ils ont comme une voix articulée; et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine; et en effet, ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines. » Le maréchal Vauban, l'archevêque Fénelon, le magistrat Pesant de Boisguilbert, constatent l'exactitude de l'effrayant tableau tracé par l'auteur des *Caractères*. Sans doute, la révolution, tant maudite par ceux qui ne connaissent pas l'histoire du passé, a transformé en hommes les « animaux farouches » de La Bruyère; mais la situation des agriculteurs français laisse encore beaucoup à désirer, ainsi que l'atteste l'ouvrage de M. Bonnemère, *l'Histoire des paysans*.

Leur savoir est encore inférieur à leur bien-être. Les livres de MM. Guichard et Leneveux (*l'Instruction en France*) et de mademoiselle Daubié (*du Progrès dans l'enseignement primaire*, 1862) prouvent que la France vient après le Hanovre, la Saxe, la Bavière et même l'Autriche. Avec la Prusse, aucune comparaison n'est possible. En 1845, sur une armée de 122,897 Prussiens, deux soldats seuls ne savaient ni lire, ni écrire. En France, dans l'année 1864, 600,000 enfants — c'est le chiffre officiel — restent privés de toute espèce d'instruction, et dans 1,018 communes, il n'y a point d'école. Les neufs départements les plus éclairés sont les départements voisins de l'Allemagne, foyer de la réforme. La Seine (Paris), ne vient que le dixième.

Il va sans dire que les femmes échappent encore plus aisément que les hommes à l'influence bienfaisante de l'instruction, et pourtant M. J. Simon a dit avec raison : « Lorsqu'on donne l'éducation à un garçon, c'est l'homme qu'on éclaire; lorsqu'on la donne à une fille, c'est la famille qu'on éclaire. » En 1853, la moitié des femmes ne purent signer à leur mariage. En 1864, 19,303 communes n'ont ni écoles publiques de filles, ni écoles libres pour elles. Rien n'est moins surprenant. La loi de 1833, d'ailleurs excellente, en organisant l'instruction primaire pour les garçons, jugea qu'il n'était point temps de s'occuper des filles.

La loi Falloux, rédigée par le parti clérical, se garda bien de montrer plus de zèle. Aussi, l'*Exposé de la situation de l'empire*, présenté aux chambres de 1862, dit-il : « La position des institutrices, que la loi de 1850 n'a pas voulu (dans l'intérêt des nonnes qui enseignent) assimiler aux instituteurs communaux, réclame *toujours* l'intérêt du gouvernement. »

En 1863, le ministre de l'instruction publique avoue que les institutrices, ont dans ce temps de cherté universelle, pour se nourrir, s'habiller, etc., 400 fr. par an, (parfois 340, moins d'un franc par jour) c'est, dit-il franchement « un morceau de pain. » Je le crois bien! Et il demande — pour 1865 — 500 fr.! « Mieux vaudrait pour elles être servantes! » s'écriait M. J. Simon dans la discussion de l'adresse de 1864.

Or la France, qui ne peut pas donner un « morceau de pain » à ses institutrices, trouvait le moyen de payer au clergé, — en une seule année, —

42,411,050, tandis que le casuel rapportait aux églises de Paris la somme énorme de 5,080,000 fr., disent MM. Garnier et Guillaumin dans l'*Annuaire de l'économie politique* pour 1851. En Italie et en Espagne, c'est bien autre chose ! La phrase ordinaire sur « la moralité » ne serait pas ici déplacée. En effet, un article des *Débats* du 2 juillet 1863 montre que les procès pour cause d'adultère ont été surtout fréquents dans les départements arriérés de la France.

Il faut donc opposer d'autres arguments que « le danger de l'immoralité » à ceux qui demandent pour les filles comme pour les garçons l'enseignement *primaire obligatoire*. Cet enseignement, dit-on, est contraire à la liberté. « Je respecte la puissance des parents, disait en 1864, dans la discussion de l'adresse, un député conservateur, M. Nogent Saint-Laurens, lorsqu'elle est bienfaisante et pure. Mais si elle laisse un enfant dans le vagabondage, elle m'inspire peu de respect. » Aussi affirmait-il que l'instruction obligatoire ne l'effrayait pas beaucoup. » C'est une mesure socialiste, disent d'autres. S'il en est ainsi, pourquoi M. Cousin, en 1833, proclamait-il énergiquement la nécessité de l'enseignement obligatoire devant la chambre des pairs, comme rapporteur d'une commission composée des ducs de Crillon et Decazes, des marquis de Laplace et Jaucourt, des comtes de Germiny et Portalis, du professeur Villemain ? Pourquoi les économistes les plus éminents, Turgot, Adam Smith, Rossi, MM. J. Stuart Mill et Baudrillart, etc., se sont-ils prononcés en sa faveur ? Pourquoi les États-Unis, la Confédération helvétique (excepté

Genève et les cantons rétrogrades de Schwytz, Uri et Unterwalden), la Prusse, l'Autriche, la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg, Bade, Saxe-Weimar, Saxe-Cobourg-Gotha, la Hesse électorale, Hesse-Darmstadt, Nassau, la Bavière, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, le Portugal, pays fort peu socialistes, l'ont-ils accepté? Toutes les objections du parti clérical sont de vains prétextes. On entrave partout et toujours la liberté des parents par des mesures bien autrement « socialistes, » et il est étrange d'entendre les gens qui ont tant approuvé l'enlèvement du jeune Mortara et tant de faits semblables, se poser en défenseurs des droits du « père de famille. »

XII

LES FRANÇAISES ET LE TRAVAIL.

Quoique les gouvernements qui ont succédé à la république aient conservé le principe de l'égalité devant la loi, la noblesse, rétablie par Napoléon, non seulement n'a pas cessé de subsister, mais elle a vu entrer dans ses rangs une foule de nouveaux membres qu'on appelle « la noblesse de l'empire. » Le fondateur de la quatrième dynastie a réalisé de cette façon le rêve de M. Jourdain. Le vainqueur de Marengo, voulant tenir compte des répugnances que, depuis Molière, la bourgeoisie avait pour les marquis et les chevaliers, s'est contenté de créer des ducs,

des princes, des comtes et des barons. C'est ainsi qu'on a vu des régicides et des terroristes, Fouché, par exemple, remplacer le bonnet rouge par une couronne ducale.

Quelle que soit l'origine de la noblesse française, elle a, sauf de légères différences, la même manière de vivre. Obligée de lutter contre les lois éminemment équitables qui maintiennent l'égalité des partages et reconnaissent aux filles le droit d'hériter, elle est forcée ou de pratiquer la théorie célèbre de l'économiste Malthus ou de « mettre du fumier sur ses terres, » c'est à dire, pour parler un langage moins féodal, de chercher des filles à marier chez les banquiers et les riches industriels. Je ne me propose pas d'examiner si des unions où « la raison » domine à ce point relèvent l'idéal du mariage. Je me borne à constater que les comtesses et les baronnes improvisées ne se montrent pas moins fières de leurs blasons que si leurs ancêtres étaient, à Versailles, dans la salle des croisades, ou que si un chevalier de leur lignée avait accompagné le fils de Robert le Diable à la conquête de la « joyeuse Angleterre. »

L'aristocratie française se divise en deux catégories, la noblesse campagnarde et la noblesse des villes. Les nobles qui vivent aux champs ont, surtout dans les provinces reculées de l'empire, conservé des habitudes essentiellement patriarcales. Vous vous ferez aisément une idée de ces habitudes en lisant le récit des guerres civiles de l'Ouest pendant la révolution française. A moitié paysans, à moitié gentilshommes, les seigneurs de village étaient, comme les

cultivateurs au milieu desquels ils vivaient, restés fidèles aux idées du moyen âge. Les personnes qui environnaient, à Venise, madame la duchesse de Berry et M. le comte de Chambord, parlaient de la noblesse du Poitou, du Maine, de l'Anjou et de la Bretagne comme d'une fine fleur de chevalerie. Il paraît que les chemins de fer, le télégraphe électrique, le code Napoléon, etc., ont transformé ces provinces ; puisqu'elles ont cessé de s'insurger pour les Bourbons. A l'époque où la belle-fille de Charles X entreprit de renverser Louis-Philippe, hommes et femmes avaient conservé quelques restes de l'ardeur belliqueuse qui éclate dans les curieux *Mémoires de la marquise de la Rochejacquelin*. Lorsque la duchesse se jeta dans la Vendée, déguisée en paysanne, après avoir coupé ses cheveux, elle put, au combat du Chêne, s'assurer que les Vendéens n'avaient pas perdu l'esprit militaire de leurs aïeux. Mais les souvenirs du passé n'avaient plus leur puissance sur la masse des paysans. Après avoir pansé les blessés sur le champ de bataille, Marie-Caroline ne dut son salut qu'au cheval que M. de Charette lui donna pour remplacer le sien. L'Ouest de la France restant immobile, la duchesse, accompagnée d'un vieillard et d'une jeune fille, M. de Ménars et mademoiselle de Kersabiec, fut obligée de se réfugier à Nantes, où mesdemoiselles du Guigny lui avaient préparé un asile. Elle entra dans la cité démocratique, habillée en villageoise, les pieds nus et souillés par la fange des chemins. Ce jour là, la Vendée finissait.

Maintenant, on chercherait en vain dans les châ-

teaux de pareilles émotions. Quelques ouvrages religieux, des livres de blason, un journal légitimiste, l'*Union* ou la *Gazette de France*, les visites des voisins, la conversation du curé ou de « la sœur » sont à peu près les seules distractions des châtelaines. Les hommes n'ont, en général, qu'une instruction fort insuffisante. Ils ont le robuste appétit, l'intelligence épaisse, les mœurs rustiques de chasseurs exténués ou de gens habitués à vivre au grand air pour surveiller l'exploitation de leurs terres. Depuis que les grades de l'armée et de la marine se donnent au concours, ou sont la récompense de l'ancienneté, leur existence a la monotonie de la vie des paysans, dont il se distinguent moins par les lumières et le sentiment du progrès, que par la conservation de certaines traditions chevaleresques.

Naturellement les habitudes des châtelaines comme celles des paysannes se modifient selon l'origine des populations provinciales. Les Ibères et les Latins du Sud n'ont pas les mêmes coutumes que les Celtes du Centre ou les Germains de l'Est. Plusieurs écrivains de notre sexe ont eu l'heureuse idée de peindre les mœurs de leurs provinces. Madame Sand a décrit les provinces éminemment gauloises du Centre; madame L. Figuière a peint le Midi ibérique; madame Louise Reybaud le Sud helléno-latin (provençal); mademoiselle Ulrique Trémadeure, auteur des *Armoricaines*, l'Ouest celtique. Parmi les romanciers, Balzac, un des plus éminents, est un peintre unique de la vie provinciale. Souvestre s'est attaché aux Celtes de la Bretagne, M. Ducom aux Gascons, etc.

Malgré les différences de civilisation qui existent entre les provinces, la condition des paysannes y est, en général, peu satisfaisante. C'est en France, selon M. Michelet (*la Femme*, xxii), que se trouve l'idéal du « dur laboureur » (*durus arator*) : « Dans les campagnes, dit-il, beaucoup de dureté. On donne un peu, de peur de l'incendie, mais on laisse mourir ses parents de faim. » Aussi compare-t-il la situation des paysannes à celle des nègres. Parfois on les attelle avec des ânes. La plupart meurent de phthisie, surtout dans le Nord. Les Français, qui s'imaginent qu'ils n'ont rien à envier à leurs voisins, feront bien de faire quelques excursions dans les cantons de Vaud, de Berne et de Zurich. Ils pourront ainsi se convaincre qu'il est possible, sans se laisser aller le moins du monde à aucune « illusion socialiste, » d'assurer aux paysannes une instruction et un bien-être satisfaisants.

Les femmes qui appartiennent à l'aristocratie des villes sont, ainsi que leurs maris, beaucoup moins étrangères que celles qui vivent dans les campagnes aux idées de leur temps. Je vous parlerai surtout des Parisiennes, d'abord parce que je les connais mieux, et ensuite à cause de l'influence que les mœurs de la capitale exercent dans un pays aussi fortement centralisé que la France.

Je commencerai par vous faire remarquer que ce mot « Parisiennes » s'entend plutôt des personnes qui passent à Paris une partie de la mauvaise saison que des filles de la grande cité. Les Parisiennes pur sang sont assez rares, et on les trouverait plutôt dans

la bourgeoisie que dans la noblesse. On peut donc, en étudiant les femmes de Paris, avoir une juste idée de la variété parfois étrange des types provinciaux. Mais quelle que soit la diversité de caractère que les femmes de l'aristocratie tiennent de leur origine, leur vie, à Paris, se rapproche plus ou moins du même idéal. Or cet idéal correspond assez bien à la vieille locution « vivre noblement. » Vivre noblement signifie vivre sans rien faire. Que dis-je, rien faire? Dans la matinée, on fait des visites. Le soir, on va au bal, au spectacle ou simplement « dans le monde. » On reçoit un jour par semaine. Ajoutez à ces occupations quelques pratiques de dévotion. Le dimanche, les saluts; en carême, les sermons du prédicateur à la mode, des lectures excessivement rares et complètement insignifiantes, et vous aurez une idée assez exacte de l'existence d'une marquise ou d'une comtesse du faubourg Saint-Germain. Toutefois ne vous figurez point que ce manque d'idées et d'occupations sérieuses empêche de les trouver agréables et même spirituelles. Comme elles ont beaucoup de finesse et de tact, elles évitent avec un soin merveilleux tout entretien qui laisserait voir les lacunes immenses de leur instruction. Ayant mille occasions de voir et d'entendre des hommes éminents, elles retiennent de leurs discours quelques phrases « à effet » sur la religion, la philosophie, la politique, dont elles tirent un si bon parti, qu'elles peuvent quelque temps faire illusion aux observateurs superficiels.

Il est aussi difficile de concilier ce genre de vie avec les principes de la philosophie qu'avec les doctrines

de la religion : « *Que celui qui ne travaille pas, ne mange pas,* » dit durement le Nouveau Testament. L'Ancien n'est pas moins clair : « L'homme est né pour travailler comme l'oiseau pour voler. » Or aucun être ne se soustrait impunément aux lois de sa constitution. Que de chagrins puérils, de ridicules intrigues, de sottes passions naissent du vide affreux que l'oisiveté laisse dans une âme ! « L'épouse comblée des biens de la fortune, dit admirablement M. E. de Girardin, fléchit sous le poids d'une oisiveté qui, le plus souvent, enfièvre et égare son imagination. » (*La Liberté dans le mariage.*) Les médecins affirment, comme les moralistes, qu'une des plaies les plus vives de la société aristocratique est l'oisiveté qui la ronge, et les politiques ajouteront que rien ne la rend plus incapable de jouer un rôle digne de sa position et n'indispose autant contre elle les multitudes, qui gagnent à la sueur de leur front le pain amer de chaque jour.

Quelques femmes, — surtout quand la vieillesse approche, — essaient d'échapper à ce vide en se faisant une apparence d'occupation. Les unes se mêlent d'intrigues plus ou moins diplomatiques, comme « la femme politique, » dont l'honorable Grosccassand (de la Gironde) devient épris dans *l'Homme sérieux* du spirituel romancier Charles de Bernard (Dugrail de la Villette); d'autres, — et c'est le cas le plus fréquent, — à l'exemple de la baronne Pfeffers, de M. Augier, se dévouent aux intérêts du clergé. Dans la charmante description que M. Sainte-Beuve fait du salon de madame Swetchine (*Nouvelles causeries du lundi*),

vous trouverez l'idéal de certaines maisons, où se mêlent les éléments les plus opposés et qui parfois offrent au peintre de mœurs des tableaux dignes de l'immortel auteur de *Tartuffe*.

Quand la belle saison arrive, la haute société parisienne va dans ses terres, aux bains de mer ou aux eaux. Les femmes, en général, n'ont pas une vive passion pour la vie de château, où leur désœuvrement augmente, surtout quand il faut faire plusieurs lieues pour découvrir des voisins généralement assez rustiques. D'ailleurs la vie des eaux donne une telle liberté, qu'elle permet de reprendre où on les a laissés les mille romans des hivers parisiens. La chronique, genre de littérature qui a grandi en France depuis que la nation s'est moins mêlée de ses affaires, trouve dans les petits drames, dont Baden, Ems, Biarritz ou Trouville sont le théâtre, un aliment inépuisable. Quant aux philosophes qui désirent se rendre compte des habitudes de la société française, ils peuvent y faire les plus utiles observations.

Si l'on tient compte du temps dont disposent les Françaises de l'aristocratie, il semblerait qu'on doit rencontrer parmi elles le plus grand nombre des personnes qui cultivent la littérature. Il n'en est rien pourtant, et quoiqu'il y ait parmi les femmes de lettres des personnes appartenant aux familles ducales (comtesse d'Haussonville, fille du duc de Broglie, madame Amet, fille du duc d'Abrantès); des comtesses (comtesse d'Agoult, comtesse Dash, comtesse de Bawr); des vicomtesses (madame Victor Hugo); des

baronnes (George Sand, feu Marie de l'Épinay), les bourgeoises sont en majorité.

Les femmes de la bourgeoisie se divisent en deux catégories bien tranchées, la première participe plus ou moins à l'existence oisive de l'aristocratie; la seconde déploie dans la littérature, dans l'enseignement, dans les arts, dans le commerce une activité fort remarquable.

Je ne prétends pas vous faire connaître toutes les femmes de lettres françaises. Par exemple, je n'insisterai point sur les romanciers, les romans français étant assez connus. Je vous parlerai surtout des auteurs dramatiques, des poètes, des voyageurs, des historiens et des écrivains qui se sont occupés de l'enseignement.

Fille d'une femme de lettres distinguée, Sophie Gay, feu madame de Girardin, à la fois poète, auteur dramatique et journaliste, est un des noms les plus populaires de la littérature française contemporaine. Dès l'âge de dix-sept ans, elle débuta par des poésies patriotiques. Une de ses premières pièces de vers, les *Sœurs de Sainte-Camille*, obtenait, en 1822, un prix extraordinaire de l'Académie française. En 1827, elle prenait place parmi les membres de l'Académie du Tibre, qui lui offraient une couronne. Ses *Poésies complètes* vous donneront une idée du talent de l'auteur de *Napoline*.

Au théâtre, elle eut besoin d'une plus grande persévérance pour conquérir les suffrages du public. La tragédie était déjà passée de mode, quand Rachel joua *Judith* et *Cléopâtre*, et le génie de la grande

artiste ne put, au Théâtre-Français, triompher de l'indifférence du public. Dans un genre moins important, madame de Girardin fut plus heureuse. *C'est la faute du mari*; *Lady Turtuffe* (satire des fausses dévotes de 1853); la *Joie fait peur*, le *Chapeau de l'horloger*, furent beaucoup mieux accueillis que ses tragédies. Si la *Joie fait peur*, excita une vive émotion, le *Chapeau de l'horloger* provoqua un rire inextinguible.

Madame de Girardin doit surtout sa réputation aux *Lettres parisiennes*, imprimées d'abord dans la *Presse* (1836-48) dont son mari était rédacteur en chef. La vogue de ces causeries publiées sous le pseudonyme de vicomte de Launay, est attestée par les nombreuses imitations qu'en font de nos jours les « chroniqueurs. » Malheureusement l'atticisme qui conviendrait à ce genre léger manque trop souvent aux héritiers du célèbre vicomte. La vérité n'est pas non plus à l'abri de toute espèce d'atteinte. Tel chroniqueur se livre à ses rancunes, tel autre s'abandonne à un enthousiasme incompréhensible. J'ai vu parfois avec stupéfaction, transformer en divinités des femmes qui n'avaient pas même la « beauté du diable, » et dont l'intelligence n'était pas supérieure aux charmes. La nécessité d'être intéressant et spirituel quand les événements manquent autant que les pensées, excuse, il faut l'avouer, bien des divagations.

Nous avons trouvé dans madame de Girardin un type essentiellement parisien. Le genre dans lequel elle a surtout réussi, la chronique, ne peut guère se développer que dans une cité dans laquelle s'agitent tant de passions et d'idées, et qui attire les regards

de l'univers. Un autre poète, également enfant de Paris, madame d'Altenheim (Gabrielle Soumet) nous fait assister par ses débuts à des scènes essentiellement parisiennes. Née en 1844, la jeune Gabrielle se mêla dès l'adolescence au mouvement intellectuel de la grande cité. « Elle écrivait à peine, dit M. Delaforêt, que déjà elle écrivait des vers. » Encore enfant, elle récitait dans le monde des fragments des *Filiales* dont le titre indique assez le sujet et les sentiments. Fille d'un poète épique et d'un auteur tragique, madame d'Altenheim devait se sentir attirée par les sujets graves. Deux de ses pièces, écrites en collaboration avec son père, le *Gladiateur* et *Jane Grey*, ont été jouées au Théâtre français sous le règne de Louis-Philippe.

Madame Ancelot, est née en Bourgogne en 1792. Les contrées occupées par les Burgondes, à l'époque de l'invasion des barbares, offrent le plus curieux résultat du mélange de la race celtique et de la race germanique. Tandis que les uns, fidèles au génie burgonde, portent le sérieux jusqu'à une majesté parfois outrée et plus teutonique que française (saint Bernard, Bossuet, Buffon, Lacordaire, J.-J. Rousseau, madame de Staël, M. de Lamartine), d'autres (Piron, le président de Brosses, B. de Lamouille) sont de véritables représentants de l'ironie gauloise. Madame Ancelot préféra au style emphatique de son compatriote, le prédicateur Lacordaire, un genre plus conforme aux vraies traditions littéraires de la France. Elle sut même mieux que « la Muse de la patrie, » résister à l'envie de chausser le cothurne

tragique. Ses plus grands succès au Théâtre-Français, *un Mariage raisonnable* (1835); *Marie* (1836) et *le Château de ma nièce* (1837) furent aussi d'éclatants triomphes pour mademoiselle Mars, une des plus célèbres actrices du XIX^e siècle. Le théâtre complet de madame Ancelot, publié en 1848, ne comprend pas moins de vingt pièces, dont *Marie* est la plus estimée. Toute personne qui voudra se rendre compte de la vie parisienne lira avec intérêt ses *Salons de Paris* (1). Madame Ancelot a cultivé la peinture et, en 1828, elle a exposé *une Lecture chez M. Ancelot*.

Deux Françaises qui continuent de prendre une part active au mouvement littéraire, madame G. Sand et madame D. Stern, ont aussi écrit pour le théâtre. Depuis 1848, madame Sand a fait jouer plusieurs pièces à l'Odéon. *Cosima, le Roi attend, François le Champi, Claudie, le Mariage de Victorine, les Vacances de Pandolphe, le Démon du foyer, Molière, le Pressoir, Flaminia, Maître Favilla, Mauprat, le Marquis de Villemer*, etc., tout en montrant son talent ordinaire d'écrivain, ont prouvé que le roman était sa véritable vocation. Cependant le *Marquis de Villemer* a eu un succès qui, s'il se renouvelle, appellerait madame Sand à prendre un rang fort distingué parmi les auteurs dramatiques. Madame Stern a fait jouer à Turin son drame de *Jeanne Darc*, dans lequel les Italiens ont salué une personnification de l'Italie régénérée. Madame Ségalas, (Anaïs Ménard), auteur de plusieurs

(1) Madame de Bassanville vient aussi de publier *les Anciens Salons de Paris*.

recueils de poésies (*la Femme, les Algériennes, les Infantines*, etc.); — la comtesse de Bawr (Sophie de Champgrand), auteur de l'*Histoire de la musique*, de *Mes Souvenirs* et du *Cours de littérature ancienne*; — l'actrice feu madame Roger (Éléonore Doze), auteur des *Confidences de mademoiselle Mars*; — mademoiselle Augustine Brohan, du Théâtre-Français, doivent être également comptées parmi les auteurs dramatiques. *Une Suite d'un bal masqué*, pièce de la comtesse de Bawr, à laquelle on doit des comédies fort enjouées (*Argent et Adresse, le Rival obligeant, l'Oncle inconnu, le Double Stratagème*), s'est maintenue au répertoire du Théâtre-Français. La comtesse aurait pu trouver dans sa propre expérience plus d'un souvenir comique.

Le comte de Saint-Simon, après avoir complété, par les voyages, les études de sa jeunesse, songea à se marier pour réunir les gens de lettres et les savants dans son salon. Comme il était dans le canton de Vaud, il fit une visite à Coppet, où se trouvait alors madame de Staël. A peine entré dans le salon de la baronne, il lui adressa ce discours singulier : « Madame, vous êtes la femme la plus extraordinaire du monde, comme j'en suis l'homme le plus extraordinaire, à nous deux, nous ferions sans doute un enfant encore plus extraordinaire. » Madame de Staël ayant refusé de mettre en pratique le « principe de sélection, » Saint-Simon se résigna à épouser Sophie de Champgrand. L'expérience réussit assez mal, sa femme, quoiqu'elle lui parût digne de sa tendresse, ne pouvant « s'élancer avec lui au dessus de toutes les lignes convenues. » Le divorce n'était pas interdit

à cette époque, et l'épouse délaissée se maria avec un officier russe, M. de Bawr, qui la rendit heureuse, mais dont la mort fut tragique. Il périt, en 1812, écrasé par une voiture.

Parmi les poètes français de notre sexe, le premier rang est occupé aujourd'hui par madame Colet.

Madame Colet (Louise Révoil, 1810) est originaire d'une province où les sentiments s'expriment avec beaucoup plus de vivacité que dans la capitale de la France ou dans la patrie de madame Ancelot. Née à Aix en Provence, elle a débuté par un recueil de poésies intitulées : *Fleurs du Midi*. Trois ans plus tard (1839), le *Musée de Versailles* obtint de l'Académie française le prix de poésie, et dans les années qui suivirent (1839-1855), le *Monument de Molière*, la *Colonie de Mettray*, l'*Acropole d'Athènes* furent aussi honorés des suffrages de la même assemblée. Dans les poèmes de madame Colet, comme dans ses essais dramatiques, comme dans ses ouvrages en prose, on peut constater une vive et légitime préoccupation de la condition de la femme française et un grand soin à mettre en relief le rôle de notre sexe dans l'histoire de l'humanité. Il suffit de citer le *Poème de la Femme* (la Paysanne, la Servante et la Religieuse); *Charlotte Corday et Madame Roland*; *Madame du Chastelet*; l'*Essai sur les écrits de madame de Lambert*, qui précède ses œuvres morales.

Feu Marceline Desbordes-Valmore était née en Flandre (1786), province qui ne ressemble pas plus à la Provence que la Saxe ne ressemble à l'Italie. Aussi trouve-t-on dans ses poésies plutôt la

mélancolie germanique que les sentiments des races méridionales. Madame Ancelot remarque que tous ses écrits portent « le même caractère de naïveté pleine de tendresse rêveuse et d'élan passionnés remplis de tristesse. » Les titres seuls des poésies de madame Desbordes (*Élégies, Pleurs, Pauvres fleurs*) rappellent son origine et la « souffrance constante » qui, selon madame Ancelot, aurait écarté de son âme les ardentes et joyeuses impressions qu'éprouvent aisément les populations du Midi.

Madame Tastu (Sabine Voïart) née à Metz en 1795, appartient comme madame Desbordes-Valmore à la France germanique. Ses *Poésies* parurent en 1826. Un de ses biographes constate dans ses *Poésies nouvelles* la prédominance du « genre élégiaque et sentimental, » cachet de son origine. Elle s'est, dit-il encore, « attachée à chanter les joies du foyer, » autre trait germanique. Les héros de l'Helvétie allemande, les libérateurs des cantons primitifs, lui ont inspiré ses plus beaux vers, — *La Liberté ou le Serment des trois Suisses* (1825).

Ils étaient là tous trois ! A travers les nuages,
 La lune révélait sur leurs mâles visages
 D'un héroïque espoir les présages vainqueurs :
 Sous leurs habits grossiers battaient de nobles cœurs.
 Un serment généreux sort de leurs bouches pures,
 Et l'écho menaçant, par l'écho répété,
 Redit de monts en monts, avec de sourds murmures :
 Liberté ! Liberté !

L'Académie française a couronné, en 1839, *l'Éloge*

de madame de Sévigné par madame Tastu. Depuis cette époque, madame Tastu s'est tournée vers l'éducation et vers l'histoire littéraire. Dans ces derniers temps, elle a accompagné en Orient son fils, qui est consul de France. Parmi les poètes, on doit encore citer, madame Ackermann, mademoiselle Ernestine Drouet dont le volume intitulé *Charitas* a été couronné par l'Académie, la baronne de Montaran, feu madame d'Arbouville et la marquise Blanche de Saffray.

L'histoire est cultivée avec plus de succès dans la France contemporaine que la poésie. Les noms des Guizot, des Thiers, des Michelet, des Mignet, peuvent être mis à côté de ceux des Macaulay, des Grote, des Mommsen, des L. Ranke et des Gervinus. Il était impossible que les femmes ne cédassent point à l'entraînement, facile à comprendre, qui pousse de ce côté les plus hautes intelligences. Madame D. Stern est incontestablement de toutes les Françaises celle qui a le mieux réussi dans les questions historiques. *L'Histoire de la révolution de 1848* (1851) et *Vingt-cinq ans de l'histoire des Pays-Bas* (1863) attestent que l'auteur des *Pensées* s'est livré à des études sérieuses; il tient évidemment à prouver que les femmes peuvent aborder d'autres sujets que « les genres secondaires. » Tout fait espérer qu'on en pourra dire autant de mademoiselle Bader.

L'année même où madame D. Stern publiait *Vingt-cinq ans de l'histoire des Pays-Bas* paraissait la *Femme dans l'Inde antique* par mademoiselle Clarisse Bader, membre à vingt-deux ans de la Société asiatique de Paris. Ce livre est une histoire de la femme

indoue, depuis l'invasion des Aryas dans la péninsule jusqu'au règne de Vikrama Ditya, un peu avant l'ère chrétienne. En suivant la trace de son sexe dans l'Inde, mademoiselle Bader trouve la femme libre et honorée quand les fils de la noble race aryenne descendent dans le Septasindou, et elle la laisse dans le Maloua, captive au sérail, n'ayant d'autre dieu, d'autre culte que son mari devenu son maître.

Mademoiselle Bader n'est pas la seule Française qui ait compris l'importance qu'ont pour les femmes les recherches historiques sur leur condition. Avant elle, mademoiselle J. de Marchef-Girard, qui dirige maintenant à Paris la Société d'enseignement professionnel pour les filles, avait fait paraître : *Les Femmes, leur passé, leur présent, leur avenir*. Un critique distingué, un esprit éminemment libéral, enlevé prématurément à la France, M. Léon de Wailly, disait spirituellement à propos de cet ouvrage et des *Femmes en Orient* : « Quand une œuvre d'émancipation commence à être comprise par ceux à qui elle doit profiter, c'est bon signe ; car *d'ordinaire ce sont eux qui jettent la première pierre à leurs libérateurs*, en vertu de cet axiome formulé par Vauvenargues, qui dit que la servitude abaisse les hommes — hommes, ici comprend les deux sexes — jusqu'à s'en faire aimer. » — L'auteur d'*Angelica Kauffmann* ajoute que mademoiselle Marchef, d'accord avec lui sur les principes, n'est pas toujours de son avis sur les moyens d'exécution. « Mademoiselle de Marchef, dit-il, recule devant le divorce, peut-être pour avoir eu moins

d'occasions d'y réfléchir en sa qualité de célibataire (1). »

Les voyages contribuent efficacement au progrès de la science historique, en nous fournissant des données chaque jour plus exactes sur l'état de l'humanité. Si la France n'a pas d'Ida Pfeiffer, elle peut cependant citer les noms de madame Léonie d'Aunet (madame Biard), auteur du *Voyage d'une femme au Spitzberg* (1854) et de madame Hommaire de Hell, auteur des poésies intitulées : *Rêveries d'un voyageur*, qui a écrit une partie du grand ouvrage, *les Steppes de la mer Caspienne*, publié par son mari en 1844-47, et qui a collaboré à son *Voyage en Perse et en Turquie*.

Les Françaises ont compris depuis longtemps l'importance de la pédagogie. Sous l'empire, nous trouvons madame Campan, dont ma mère a résumé les théories en langue roumaine (*Pentru educasia kopilor*, Bukarest, 1839). Madame Guizot (Pauline de Meulan,) née à Paris en 1773, se rattache aussi à l'époque impériale. Appartenant à une famille considérable dans la finance, elle se décida à prendre la plume pour adoucir la situation des siens, ruinés par la révolution. L'histoire assez romanesque de son mariage avec M. Guizot, plus jeune qu'elle de quatorze ans, est trop connue pour que je la raconte. Lorsqu'elle fit connaissance avec le célèbre historien, mademoiselle de Meulan écrivait dans le *Publiciste*, dirigé par Suard. Elle professait déjà des opinions peu compatibles avec la religion de « la majorité des

(1) *Illustration* du 10 décembre 1856.

Français, » et elle resta fidèle à ses convictions, jusqu'au dernier moment. Elle mourut avec le calme de ces anciens philosophes qui voyaient approcher l'heure suprême avec l'admirable sérénité d'une intelligence libre de toute vaine terreur.

On doit distinguer dans les écrits de madame Guizot une partie consacrée à la théorie et l'autre à l'application. Les *Lettres sur l'éducation domestique* résument l'expérience d'un esprit supérieur, mise au service des parents novices. Dans d'autres écrits, par exemple, dans *l'Écolier*, l'auteur s'attache, en employant la forme dramatique, à faire comprendre aux enfants les devoirs des hommes et à leur donner une idée des vertus qu'ils doivent acquérir. Cet ouvrage, qui a été couronné par l'Académie, est devenu, ainsi que *les Enfants* et les *Nouveaux contes*, le modèle d'un genre fort cultivé par les Françaises, spécialement par mesdames Z. Carraud, de Bawr, de Bassanville, de l'Épinay, Lebrun, Bernard, Surville (sœur de Balzac), Woillez et par mesdemoiselles Belloc (d'origine irlandaise), Montgolfier, etc.

Madame Tastu, en écrivant *l'Éducation maternelle* (1835), madame la comtesse Drohojowska (née Simon de Latreiche), en publiant le livre *de l'Éducation des jeunes filles* (1854), ont continué l'œuvre pédagogique de madame Guizot, tandis qu'une Bretonne, feu mademoiselle Ulliac Trémadeure, directrice du *Journal des jeunes personnes*, composait des romans moraux à l'usage de la jeunesse, qui lui ont valu deux fois les couronnes de l'Académie française et qui sont fort répandus en France.

Madame Pape-Carpentier, née dans le département de la Sarthe, en 1815, appartient comme mademoiselle Trémadeure, aux provinces de l'Ouest, et elles ont dû, l'une et l'autre, être assez frappées, de l'ignorance où croupissent ces contrées, si différentes d'une partie des départements de l'Est, pour comprendre la nécessité de l'éducation populaire. Madame Pape, qui a débuté par un volume de poésies, les *Préludes* (1841), a pu se convaincre, en s'établissant à Paris, où elle est aujourd'hui directrice de l'école normale maternelle, que le clergé catholique, n'est pas dans la capitale plus que dans les départements occidentaux, décidé à laisser les femmes étrangères aux congrégations, travailler à l'instruction du peuple. Madame Pape avait publié ses *Conseils sur la direction des salles d'asile* (1845), son *Enseignement pratique dans les écoles maternelles* (1849), ses *Histoires et Leçons de choses pour les enfants* (1859), trois écrits couronnés par l'Académie française, lorsqu'elle a été frappée d'un décret de Rome (1863), qui défendait, sous peine d'excommunication, de lire, de garder, de vendre et d'acheter les *Conseils*. Personne n'ayant pu dire en quoi madame Pape s'était montrée hérétique, les plaisants ont imaginé que son nom, porté autrefois par tous les évêques et qui l'est encore par les prêtres grecs, avait appelé sur elle « les foudres du saint-siège » comme on dit en France, et que Pie IX avait craint de voir une papesse Jeanne dogmatiser sur les bords de la Seine. Victime des chouans de l'Ouest qui ont tué son père, l'auteur des *Conseils* a dû encore se soumettre aux

vaincus de Castelfidardo et signer une humble rétractation !

La biographie de madame Pape atteste que les Françaises ne se bornent pas à écrire sur la pédagogie, mais qu'elles peuvent occuper des fonctions élevées dans le corps enseignant. Ces mots « corps enseignant » n'ont rien de trop ambitieux ; puisque maintenant les femmes passent des examens en Sorbonne, dans ces murs où la vieille université de Paris attirait, au moyen âge, tant d'étudiants de toute l'Europe, dans ces murs où de nos jours a retenti la voix éloquente des Guizot, des Villemain, des Cousin, des Jules Simon. « La grave, la masculine Sorbonne est vaincue ! » dit M. Legouvé. Tous les ans, au mois d'août, devant un tribunal composé de trois professeurs de l'université impériale de France, du grand rabbin, de deux prêtres catholiques, d'un ministre protestant, de trois dames inspectrices, paraissent les personnes qui prétendent aux diplômes. La sévérité des examens n'empêche pas un grand nombre de jeunes filles de se présenter devant ce tribunal ; on en a même vu, l'année dernière (1863), obtenir devant la faculté des lettres et devant la faculté des sciences, des diplômes de bachelier, au grand scandale de la presse ultramontaine.

Une personne munie d'un diplôme voit s'ouvrir devant elle plusieurs carrières. Elle peut devenir sous-maîtresse dans un pensionnat, maîtresse d'externat ou de pension, donner des leçons en ville ou se charger des fonctions d'institutrice.

D'après ce que dit madame Romieu, dans un ou-

vrage spécial, *les Pensionnats de jeunes filles*, la position des sous-maîtresses est triste et précaire. Il n'en est pas de même de la situation des maîtresses de pension et d'institution. La maîtresse de pension doit, il est vrai, être pourvue d'un diplôme de premier degré, délivré à la Sorbonne, et la maîtresse d'institution subir un examen de degré supérieur à l'hôtel de ville, le plus difficile examen que puisse passer une femme qui veut tenir une pension. Ces formalités accomplies, le sort des maîtresses est assuré.

Pour être maîtresse d'internat, il faut obtenir à la Sorbonne un diplôme de premier degré. On ne doit pas s'attendre à faire dans un externat les mêmes gains que dans une pension; mais la maîtresse a moins de responsabilité, et elle jouit d'une certaine liberté d'action, sa surveillance se bornant à un nombre limité d'heures.

Les femmes professeurs qu'on nomme ordinairement maîtresses au cachet ont encore plus d'indépendance. Mais leur vie est rude, elles ont à lutter contre l'active concurrence des hommes qui enseignent, et elles n'obtiennent la préférence qu'en se contentant d'un salaire inférieur.

Les institutrices ont une meilleure situation matérielle, quoiqu'il s'en trouve dont les gains ne dépassent pas six cents francs. Quant aux souffrances et aux inconvénients inséparables de leur situation, ils ont depuis quelque temps attiré l'attention des romanciers. Le roman d'Eugène Sue, *l'Institutrice*, ne montre, il est vrai, qu'un côté de la question. D'autres se sont préoccupés de la peine que la mère éprouve à

empêcher l'institutrice de devenir une rivale en autorité, et de la difficulté qu'elle a à conserver pour elle l'affection et la confiance de sa fille. Dans ces situations délicates, il est évident que si l'institutrice doit être animée d'un excellent esprit, et posséder au plus haut degré la vertu d'abnégation, aucune mère intelligente et prudente ne se croira jamais dispensée d'une vigilance de tous les instants.

Les inspectrices d'écoles sont de véritables fonctionnaires publics qui ne dépendent que de l'université de France. Pour les écoles des garçons, il y a trois classes d'inspecteurs correspondant aux trois degrés de l'enseignement. Mais les Françaises n'ont point d'enseignement supérieur, on leur interdit même d'assister à Paris aux cours de la Sorbonne interdiction singulière contre laquelle plusieurs Parisiennes viennent de protester avec raison (février 1864), en demandant par une pétition, qu'on leur ouvre la Sorbonne comme on leur a déjà ouvert le collège de France et le Muséum. Le gouvernement a répondu à cette pétition (mars 1864), en organisant dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne des conférences données par les professeurs de la Sorbonne, du collège de France et de l'école polytechnique où les femmes seront admises. Mais cette mesure, quoique digne d'éloges, ne créant point un enseignement supérieur destiné à notre sexe, il n'y a que deux catégories d'inspectrices, les inspectrices des écoles secondaires (pensionnats et institutions) et les inspectrices des écoles primaires.

La classe des artistes comprend bien des variétés

depuis le compositeur jusqu'à l'actrice des petits théâtres, et depuis le peintre renommé jusqu'à la maîtresse de dessin.

Il est beaucoup plus facile à une jeune Française de se consacrer à la peinture que de s'occuper de littérature. Aucun préjugé n'entrave ses débuts dans la carrière; et les parents ne s'étonnent nullement de voir une fille pauvre demander au pinceau d'honorables moyens d'existence. Le gouvernement lui-même, loin d'écartier notre sexe de ce genre d'occupations, a ouvert aux jeunes personnes sans fortune une école gratuite de dessin dirigée aujourd'hui par mademoiselle Rosa Bonheur. Elles peuvent, dans les expositions, concourir pour les prix décernés par le jury. Cependant là encore le principe d'inégalité subsiste. Evidemment, si mademoiselle Rosa Bonheur eût appartenu au sexe masculin, elle aurait depuis longtemps reçu la croix de la Légion d'honneur.

Avant le XIX^e siècle, les Françaises s'occupaient peu de peinture. Cependant on peut citer une exception éclatante, madame Le Brun (Elisabeth Vigée), née à Paris en 1755, membre de l'ancienne Académie royale de peinture et des principales académies de l'Europe. On doit à madame Le Brun plusieurs portraits de femmes célèbres, telles que Marie-Antoinette, Catherine II, madame de Staël en Corinne, madame Catalani, la trop fameuse lady Hamilton en bacchante et en sybille, etc. Ses Mémoires, intitulés : *Souvenirs de madame Le Brun*, seront lus avec intérêt par toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de l'art.

De nos jours, mademoiselle Rosalie ou Rosa Bonheur occupe incontestablement le premier rang parmi les femmes artistes. Née en 1822, à Bordeaux, elle a débuté au salon de 1841 par deux petits tableaux : *Chèvres et Moutons* et *Deux Lapins*. Depuis cette époque, elle n'a cessé d'exposer des sujets empruntés presque toujours à la vie des animaux. On peut dire sans exagération que son *Marché aux chevaux* a été le principal succès de l'exposition de 1855. Aussi obtint-elle une médaille de première classe. Mademoiselle Bonheur a aussi sculpté des groupes d'animaux. L'Académie de peinture n'eût pas manqué de l'appeler dans son sein. Mais l'Académie des beaux-arts, qui n'est pas plus sévère pour les nullités du sexe masculin que l'Académie française, se gardera bien de nommer une femme qu'une réputation européenne met fort au dessus de la plupart de ses membres.

Madame Juillerat (Clotilde Gérard) est de Lyon. Elle s'est presque exclusivement occupée de peindre les portraits (par exemple la marquise de Castelbajac). Elle a obtenu une première médaille en 1841. Madame Brune, une Parisienne, n'a pas été effrayée par les difficultés que présente la mythologie et l'histoire. Apulée, Longus et la Bible lui ont fourni ses principaux sujets : *Psyché enlevée par Zéphyr*, *Daphnis et Chloé*, *Moïse sauvé des eaux*. Elle a eu une deuxième médaille en 1831.

Feu madame Debay et madame Rude se sont livrées avec succès à la peinture de genre. Madame Rude a obtenu une médaille de deuxième classe en 1833.

Peu de miniaturistes ont poussé le talent aussi loin que feu madame de Mirbel. Son élève, madame Mutel, une Champenoise, a obtenu une médaille de première classe en 1845. Madame Herbelin, fille du général baron Habert, a conquis presque toutes les distinctions dont un artiste peut être honoré. Il suffit de dire qu'elle a eu une première médaille à l'exposition universelle de 1855.

La princesse Marie d'Orléans, mademoiselle de Fauveau, madame Lefèvre-Deumier, Claude Vignon sont les Françaises qui, de nos jours, se sont le plus distinguées dans la sculpture.

La princesse Marie a été enlevée aux arts par une mort prématurée. Mademoiselle de Fauveau, qui habite maintenant Florence, a pris part à l'expédition de madame la duchesse de Berry en Vendée (1832). Madame Lefèvre-Deumier est une Normande qui a obtenu une mention à l'exposition universelle de 1855. Claude Vignon (Noëmi Constant) est à la fois « sculpteur, romancier et critique, » — ce sont les expressions de M. A. Pommier dans la dédicace de *la Dame au manteau rouge*. Du reste, je ne dois pas oublier que parmi les Françaises dont je vous ai entretenue dans cette lettre, en m'occupant de l'histoire, des voyages, du théâtre, etc., la plupart ont écrit un ou plusieurs romans. Ainsi mesdames de Girardin, Ancelet, Louise Colet, Léonie d'Aunet, de Bawr, D. Stern, Juliette Lamber, d'Arbouville, de Montaran, doivent être comptées parmi les romanciers. Il faut aussi placer dans cette classe d'écrivains mesdames Éliisa Voïart, la comtesse d'Hautefeuille (sous

le pseudonyme d'Anna Marie), Joséphine Amet, feu la baronne de Bruchez (sous le pseudonyme de Marie de l'Épinay), Joséphine Martin (sous le pseudonyme d'Anna Prévost), madame Berton née Samson, etc.

La musique occupe un grand nombre de Françaises, mais plutôt comme profession que comme art. Il n'est pas rare de voir des personnes de la classe élevée, obligées, par des revers de fortune, de recourir au travail, donner des leçons de piano. Les pianistes, quoique nombreuses, sont, en général, bien rétribuées à Paris.

Les femmes se sont jusqu'à présent livrées rarement à la composition, et il serait impossible de citer un compositeur de notre sexe qui ait une position pareille à celle de madame Sand dans le roman et à celle de mademoiselle Bonheur dans la peinture. Cependant un poète, dont les *Glanes* ont été couronnées par l'Académie française, mademoiselle Bertin, sœur du directeur des *Débats* et appartenant à une famille dans laquelle le goût des arts est héréditaire, a composé plusieurs opéras, *Guy Mannering*, le *Loup garou*, *Fausto* et *Esméralda*. Madame Ancelot, tout en louant « les gracieuses et fortes mélodies de ces compositions musicales, » ajoute « qu'aucune n'a eu un succès décidé. » Plusieurs Françaises ont aussi composé des romances. On peut citer mesdames de Bawr et Lemoine (Loïsa Puget). *Le Soleil de ma Bretagne*, et autres romances de L. Puget ont joui d'une véritable popularité.

Le rôle des actrices est à peu près partout le même. Aucune situation ne présente de plus grand con-

traste, depuis l'actrice des grands théâtres parisiens dont la célébrité occupe toute la presse et dont les gains sont considérables, jusqu'à la « jeune première » qui doit se contenter, dans quelques villes de province des plus modestes honoraires et des vers de quelque bel esprit de Brives-la-Gaillarde ou de Landerneau. Les habitudes varient autant que les positions. Si certaines actrices ont tous les travers des lorettes, d'autres, dit madame Romieu, « se transforment en bourgeoises honnêtes et bornées, » au grand profit de la morale, dont les prescriptions ne sont pas, hélas ! toujours faciles à mettre d'accord avec les intérêts de l'art.

Mais sans vouloir aborder de trop graves questions, ni essayer de concilier la vertu et l'esthétique, je suis heureuse de vous faire remarquer que, dans ces deux derniers siècles, notre sexe a brillé du plus grand éclat sur la scène française, et que les Mars, les Contat, les Clairon, les Rachel peuvent être mises en parallèle avec les acteurs les plus renommés.

Je n'en finirais pas, si, quittant le domaine des lettres et des arts, je voulais chercher les traces de l'activité des femmes françaises dans la philanthropie, le commerce et les manufactures.

Cependant je ne puis passer sous silence les noms de madame Millet, qui a fondé les salles d'asile et de madame Mallet, auteur des *Femmes en prison*.

M. Michelet croit que la Française, plus que l'Anglaise, plus que l'Allemande, plus qu'aucune femme, peut devenir pour l'homme, non seulement une compagne, mais « l'ami, l'associé, l'*alter ego*. » Si la per-

sonnalité décidée de la femme latine ne lui paraît pas exempte d'inconvénients, il en constate ici les avantages. On ne s'appuie que sur ce qui résiste. « Avec un tel associé, dit l'auteur du *Prêtre*, la maison prospérera. » Il semble être surpris de son habileté à « tenir les livres. » Il ne faut pas s'en étonner. Expulsées par les hommes du travail qui leur convenait le mieux, les femmes ont appris, avec une patience et une résignation vraiment admirables, à faire des comptes dans le « petit cabinet vitré de quelque sombre magasin » tandis que les commis, — « plus femmes que les femmes, » dit M. Michelet — déroulent les rubans et manient les dentelles. L'esprit d'ordre, l'économie, la vigilance que les Françaises ont révélés dans le commerce, ont obligé la législation à concéder aux marchandes qui exercent le commerce en leur propre nom, une liberté contraire à ses habitudes : « La femme marchande publique, dit le Code Napoléon, peut, *sans l'autorisation de son mari*, s'obliger pour tout ce qui concerne son négoce, et, audit cas, elle oblige aussi son mari, s'il y a entre eux communauté de biens. » (art. 220.)

Les ouvrières se divisent en deux catégories : l'ouvrière des champs et l'ouvrière des manufactures. En parlant des paysannes, je vous ai donné une idée de la condition de l'ouvrière des champs. Les ouvrières des manufactures sont encore plus à plaindre. Que pourrai-je ajouter au tableau tracé par M. Jules Simon, dans le beau livre intitulé : *l'Ouvrière?* M. Michelet n'est pas moins explicite, et *la Femme* contient des détails véritablement navrants « sur le travail

exterminateur et la promiscuité des manufactures. » L'illustre historien trouve que rien n'est plus propre à montrer « la barbarie de l'Occident, » que la paysanne « qui meurt de travail et l'ouvrière qui meurt de faim. » La machine à coudre ayant supprimé la « couseuse » et la machine à lin, la fileuse, l'ouvrière isolée, après avoir lutté longtemps contre la terrible concurrence des couvents et des prisons, où l'on travaille pour le gouvernement, attend, dans une profonde angoisse, la fin d'une crise économique d'autant plus funeste que, dans la question des salaires nous allons encore retrouver une criante inégalité. Madame Romieu affirme qu'il est des professions où la Française est payée deux ou trois fois moins que l'homme, et où l'on exige d'elle plus de travail. Elle va jusqu'à dire que la femme qui habite les grands centres, ne peut pas se soutenir par son travail, et les tableaux qu'elle met sous les yeux de ses lecteurs ne confirment que trop ces désolantes assertions. Les renseignements qu'elle donne sur le taux des salaires dans divers départements de l'empire ne sont guère rassurants. A mesure que les moines et les nonnes s'enrichissent, à mesure que les armées permanentes absorbent chaque jour des capitaux plus considérables, il est naturel que le peuple devienne toujours plus pauvre.

XIII

LES ITALIENNES.

La civilisation italienne n'est pas comme la civilisation française une œuvre relativement récente. Cette civilisation est la plus ancienne de l'Occident, et la Péninsule avait déjà fait d'immenses progrès, lorsque les Celtes erraient dans leurs forêts et les Germains dans leurs marécages. Les origines d'une société qui devait dominer l'ancien monde, sont assez diverses. Avant de recevoir des Romains une puissante unité, l'Italie se montre à nous partagée entre différentes races. Les Pélasges, dont les débris subsistent encore en Albanie et qui ont joué un si grand rôle dans l'Asie Mineure et en Grèce avant les Hellènes, occupèrent, dans des siècles bien antérieurs à notre ère, les campagnes italiennes, qu'ils ont couvertes de constructions dont j'ai admiré les ruines gigantesques. Mais cette nationalité puissante eut partout une tragique destinée. Lorsque Rome commença contre ses voisins la lutte qui devait lui assurer l'empire de la presqu'île, les Étrusques étaient au centre; les Celtes, au nord; les Hellènes, au midi. Chez les Étrusques, dont Rome reçut son culte, le droit social avait pour base la religion, et ces idées durent exercer une sérieuse influence sur la vie des Romains. Aux yeux de l'Étrurie, le propriétaire souverain, fils de la terre, intermédiaire entre la divine nourrice du

genre humain et les dieux, est dieu lui-même pour sa famille. Mais il ne la condamne pas à une captivité déguisée. Femmes, enfants, esclaves se réunissent autour de lui près du foyer. Dans les banquets, qu'on voit sur les peintures de vases, les femmes siègent à côté des hommes. Les Étrusques n'ont point de gynécée, et la société occidentale est née dans l'*atrium*.

Sous les rois et dans les premiers temps de la république, Rome s'attacha fortement à ces antiques traditions. M. Michelet a parfaitement démontré dans son *Histoire romaine* que malgré la *confarreatio*, le père de famille était « un dieu vivant pour sa femme; » qu'il était son maître et son juge; qu'il pouvait « la mettre à mort pour les fautes les plus légères, pour avoir volé les clefs et bu du vin. »

Dans la cité, les femmes et les enfants n'existaient pas plus que dans la famille. Les « pères » (*patres*) parlaient au nom de la force et des dieux, et leur parole était à la fois la loi de la famille et la loi de l'État. Quand je parle du « père, » il s'agit du patricien et nullement du plébéien, dont l'émancipation fut comme celle de la femme une conquête du temps.

Les relations de la république avec la Grèce ne tardèrent pas à apprendre à ces fiers Romains que la condition de leurs compagnes laissait beaucoup à désirer: On prétend que les décemvirs, avant de rédiger la loi des douze tables, allèrent en Grèce et à Athènes pour étudier la législation. Ils durent s'apercevoir que les Athéniennes avaient dans leurs époux un protecteur plutôt qu'un maître. La femme apportant une partie de sa fortune dans la maison conservait

une certaine indépendance. La séparation était facile. La femme pouvait accuser le mari comme le mari pouvait accuser la femme. Si l'on ne trouve pas dans les douze tables l'influence de pareils exemples, ils devaient agir avec le temps sur la cité romaine. M. Amédée Thierry a montré dans son *Tableau de l'empire romain* comment à chaque progrès de la législation correspond une amélioration dans la condition des femmes.

La Grèce ayant donné à l'Europe la philosophie, il ne manque pas de gens aujourd'hui pour lui reprocher d'avoir ruiné la famille romaine. M. Proudhon lui-même se montre fort irrité contre l'idéalisme platonicien. Qu'il me permette de le renvoyer à M. Michelet. L'historien de la république romaine a démontré qu'elle a été corrompue par le monde barbare, par la voluptueuse Asie, par la servile Afrique, que Pline nomme la « terre des monstres. » Les superstitions asiatiques et africaines pouvaient-elles maintenir dans les âmes le dévoûment à la patrie et à la liberté? Un texte de Velléius Paterculus prouve que les femmes résistèrent plus longtemps que les hommes au progrès de la dépravation : « Il y eut, dit-il en parlant des proscriptions, beaucoup de fidélité dans les femmes, aucune dans les fils! »

Le despotisme des Césars acheva, — malgré la résistance du stoïcisme emprunté à la Grèce, — l'œuvre des religions corruptrices, et lorsque les barbares arrivèrent en Italie, ils ne trouvèrent plus qu'un cadavre de peuple.

Je ne vous raconterai pas l'histoire de la renais-

sance de la liberté en Italie. Cette glorieuse histoire montre combien sont exposés à l'erreur les prophètes qui se hâtent, comme le docteur Gervinus, de prédire la mort des nations latines. Après des siècles de désastres, après tant de cruautés et d'infamies qui avaient souillé le règne des Césars, après les scandales qui, au temps des Marosia et des Théodora avaient déshonoré pour toujours la théocratie papale, héritière de l'empereur souverain pontife (*pontifex maximus*), on vit dans les républiques du moyen âge la nature humaine s'élever à une hauteur qu'elle n'avait pas atteinte depuis le siècle de Périclès. Les lettres et les arts, enfants de la liberté, couvrirent de gloire les noms de Florence, de Pise, de Sienne, de tant d'autres cités où le patriotisme et la vive intelligence des Italiens brillèrent d'un éclat sans égal. Les sciences elles-mêmes prirent part à cette résurrection universelle. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'*Histoire des sciences mathématiques en Italie* par Libri.

Des Alpes aux extrémités de la Sicile, des femmes héroïques méritèrent d'être placées à côté des Lucrèce, des Clélie et des Cornélie. Les services que la comtesse Mathilde a rendus au pouvoir temporel des papes ont trop disposé certains historiens du moyen âge italien à s'occuper exclusivement de l'enthousiaste amie de *saint* Grégoire VII. D'autres montrèrent une plus grande énergie, sans que les Italiens puissent leur adresser les reproches que mérite le zèle aveugle de Mathilde pour une cause qui ne saurait être celle de la patrie italienne. L'héroïne Chinzica, une vraie Jeanne Hachette, arracha Pise à la fureur des

Arabes (1005); Adélaïde, marquise de Suse, morte en 1091, doit être regardée comme la véritable fondatrice d'un État destiné à devenir de nos jours le royaume d'Italie; la brave Éléonore d'Arborea, l'Italienne la plus fameuse du xiv^e siècle, donna à la Sardaigne un code (*la Carta di Logu*) fort libéral pour cette époque; Marzia Ubaldini, en 1357, défendit courageusement Rocca di Cesena contre les armes du cardinal espagnol Albornoz, légat d'Innocent IV; Catherine Ap-piani-Orsini, en 1448, résista dans Piombino au roi de Naples, Alphonse d'Aragon; Orsina Visconti-Torelli, le 17 mars 1426, sauva Guastalla par son attitude énergique. J'en pourrais citer bien d'autres, dont vous trouverez la vie dans *l'Histoire des républiques italiennes* de Sismondi, livre mal composé, mais plein de recherches et inspiré par un amour sincère de l'Italie, de la liberté et de la justice.

A l'époque où le pouvoir absolu s'établissait dans tout l'Occident sur les ruines de la féodalité, les gouvernements républicains de la péninsule italique furent presque partout remplacés par des principautés qui prirent pour règle de leur politique le despotisme religieux et civil. Les femmes se distinguèrent dans plus d'une cité par l'énergie avec laquelle elles défendirent la liberté expirante. Dans les dernières années de l'indépendance, les Pisanes se signalèrent au siège mémorable de 1499, où elles se montrèrent dignes de Chinzica. Lorsque la papauté (Clément VII) et la maison d'Autriche (Charles-Quint) eurent juré la destruction des dernières franchises de Florence, les Florentines prirent une part active à la défense de

cette glorieuse cité, et Sismondi n'oublie pas de dire que « les vertus patriotiques brillèrent du plus vif éclat parmi le sexe. » Une Florentine qui méritait de porter le grand nom de la patricienne dont le souvenir se rattache à la fondation de la république romaine, Lucrece de' Mazzanti, prisonnière des impériaux, aima mieux se noyer dans l'Arno que de se résigner à subir l'amour d'un ennemi de son pays. La mort volontaire de Lucrece illustra les derniers jours de la liberté florentine autant que l'héroïsme de Ferduccio. Les femmes de Sienne ne furent pas moins intrépides. En 1554, Cosme I^{er}, grand-duc de Toscane essaya de s'emparer de la vaillante cité, au nom du chef de la maison d'Autriche. Un général français, Blaise de Montluc, s'y était renfermé avec quelques-uns de ses compatriotes. Bons juges en fait de bravoure, ces Français dont les fils devaient briser les fers de l'Italie à Montebello, à Melegnano, à Magenta et à Solferino, admirèrent le dévouement des Italiennes. « Il me fut montré par des gentilshommes siénois, dit Montluc dans ses *Commentaires*, un grand nombre des gentils-femmes portant des panniens sur la tête, pleins de terre. Il ne sera jamais, dames siénoises, que je n'immortalise votre nom, tant que le livre de Montluc vivra... Au commencement de la belle résolution que ce peuple fit de défendre sa liberté, les dames de la ville se départirent en trois bandes. Ces trois escadrons (commandés par les *signore* Forteguerra, Livia Fausta et Piccolomini) étaient composés de 3,000 dames, gentils-femmes ou bourgeoises. » Pressée par la famine, la ville fut

forcée de se rendre aux troupes de Charles-Quint. En 1557, Philippe II, successeur de Charles en Espagne, la céda à Cosme I^{er}. Le pouvoir absolu, substitué à la république, a ruiné ce beau pays. La population de Sienne tomba de 40,000 habitants à 6,011, et l'on porte à 50,000 le nombre des paysans qui périrent de faim, dans les combats et dans les supplices. La terre sans culture devint la proie de la *mal'aria*, et la stérile maremme remplaça les champs fertilisés par le bras des hommes libres.

Les Italiennes ne restèrent pas plus étrangères au mouvement intellectuel qu'aux aspirations politiques de leur pays. Elles prirent une part active à la vie littéraire, à une époque où les femmes allemandes et françaises étaient uniquement absorbées par les soins du ménage. Mais, en y réfléchissant vous ne serez pas surprise d'une situation qui contraste si tristement avec l'état de l'Italie sous les gouvernements renversés en 1859 et en 1860. L'influence du platonisme apprit de bonne heure aux écrivains de la Péninsule à regarder les femmes comme dignes de participer aux préoccupations les plus élevées de la nation. Après Dante et après Pétrarque, il était difficile de traiter comme une « espèce inférieure » les sœurs de Béatrice. Aussi la langue, fidèle miroir des opinions, a-t-elle créé une infinité de mots qui manquent en France, *autrice*, *dottorressa*, *poetessa*, *rimatrice*, *pittrice*, *scultrice*. Les Français commencent à dire « romancières; » mais c'est la seule concession arrachée à leur langue par la puissance des faits accomplis.

Embarrassée par la multitude des faits, je me contenterai d'appeler votre attention sur le xvi^e siècle « si riche en femmes illustres, » dit avec raison Rosalia Amari. Il n'est guère de cité importante qui n'ait à cette époque produit une *poetessa*. Naples peut citer Vittoria Colonna, Tullia d'Aragona et Isabella di Morra; — Florence, Clarice de' Medici-Strozzi; — Rome, Ersilia Cortese; — Milan, Camilla Scarampa; — Bologne, Lucia Bertana; — Gênes, Maria Spinola; — Palerme, Maria Buonanno; — Bergame, Isotta Brembati; — Reggio, Lucrezia Bebbia; — Modène, Tarquinia Molza; — Brescia, Veronica Gambara; — Padoue, Gaspara Stampa; — Urbin, Laura Battiferi, etc. Arioste fut si frappé du mérite des nombreuses *poetesse* de son temps, qu'il n'hésite point à leur promettre l'immortalité dans le chant xx^e de l'*Orlando furioso*. Ginguéné, l'historien français de la littérature italienne, est également surpris de « ce nombre extraordinaire de femmes poètes. » Des recueils tels que celui de Domenichi (*Rime diverse di alcune donne nobilissime*, 1559) donnent la meilleure idée du talent des Vittoria Colonna, des Gaspara Stampa, des Veronica Gambara et des Tullia d'Aragona.

D'autres, plus préoccupées de questions religieuses que de poésie, prirent une part active au mouvement protestant. Oubliées dans leur patrie, elles attirent aujourd'hui l'attention des historiens étrangers, ainsi que l'attestent les ouvrages de Maccrè (*Histoire de la réformation en Italie au xvi^e siècle*) et de M. J. Bonnet (*Antonio Paleario ou la Réforme en Italie*). Olympia Morata, la plus connue, Olympia qui eut l'honneur de

professer dans une université allemande, a trouvé de nos jours des historiens en Allemagne, en France, en Angleterre, où madame Ottilie Wildermuth (Stuttgart, 1854), M. Muench (Freiburg, 1827), l'auteur de *Selwyn* (Londres, 1833) et M. Jules Bonnet (Paris, 1850) ont écrit sa vie. Un écrivain suisse, M. Eynard s'est aussi occupé avec succès des Lucquoises protestantes, dans un ouvrage intitulé *Lucques et les Burlamacchi*. Tout ce qui se rattache à la réformation italienne intéresse d'autant plus les esprits sérieux, que si les réformateurs latins ont eu peu d'action sur leurs contemporains, leurs doctrines sont défendues par les plus célèbres théologiens du protestantisme moderne, et les Toscans Lelio, Fausto Socino, ont aujourd'hui autant de disciples que les Luther et les Calvin. Assurément Berne ne couperait plus la tête au Napolitain Gentilis ; l'Espagnol Servet ne trouverait pas de bourreau dans cette Genève qui publie la savante *Histoire des dogmes chrétiens* de M. Eugène Haag (1862).

La vie intellectuelle était tellement puissante en Italie, qu'elle ne s'éteignit que lentement sous l'énorme pression d'un despotisme qui ne respectait pas plus les droits de la conscience que la liberté des citoyens. « Le xvii^e siècle, (*il seicento*), dit un historien de la littérature italienne, marque la décadence de la littérature et de la poésie, et sa pernicieuse influence s'étendit sur la plus grande partie du xviii^e siècle. » Cependant, on trouve encore les noms de plusieurs femmes de lettres qui s'efforcent de résister aux progrès, chaque jour plus grands, de l'ignorance.

L'histoire de quelques-unes a été résumée dans l'intéressant *Calendario di donne illustre italiane*, de la Sicilienne Rosalia Amari (Firenze, 1857). Mais le fait capital de cette époque est moins la publication d'un certain nombre de recueils poétiques, que la part éclatante prise par plusieurs Italiennes à l'enseignement d'universités telles que Bologne, Padoue et Pavie. Ginguené avoue naïvement que ses compatriotes ont assez de peine à voir les femmes prendre l'habit des muses pour se résigner jamais à mettre sur leur tête « le bonnet de docteur. » Il paraît que « la loi salique » s'applique à la science comme à la politique.

On n'a jamais eu en Italie ces idées empruntées au monde barbare ; car même au moyen âge on ouvrait aux femmes les chaires des universités. En effet, une tradition rapporte que dès le xiv^e siècle, Dota d'Accorso professa le droit à l'université de Bologne. Au xv^e, Laura Cereta-Serina est comprise parmi les professeurs de l'université de Brescia. Ces souvenirs exerçaient encore une telle influence au xvii^e et au xviii^e siècles, qu'on n'osa point interdire aux femmes l'enseignement supérieur.

Bologne, célèbre dans les annales des sciences et des beaux-arts, possède une université qu'on fait remonter jusqu'à l'empereur Théodose le Jeune. Quoi qu'il en soit, elle jeta un grand éclat dès le xii^e siècle, à l'époque où Irnerius y professait le droit, dans la chaire qu'on prétend avoir été occupée plus tard par Dota d'Accorso. Au xviii^e siècle, les mathématiques et la physique intéressaient beaucoup plus que le droit romain. Maria-Gaetana Agnesi, l'éternel

honneur des femmes italiennes, sans négliger les sciences philosophiques, telles qu'on les comprenait alors dans son pays, tourna son immense activité du côté « de la forte réalité » où l'idée de la femme n'arrive guère, selon M. Michelet.

Née à Milan, en 1718, Gaetana donna dès l'enfance des preuves d'une capacité supérieure. A neuf ans, elle écrivait en latin un discours pour montrer le droit de son sexe aux études libérales (1). A onze ans, elle savait le grec ancien ; à treize, elle traduisait du latin en grec, en italien, en français et en allemand les suppléments à Quinte-Curce de Freinsheim. Après avoir appris l'espagnol, elle possédait l'hébreu à dix-sept ans. Mais l'étude des langues, malgré son extrême importance, trop peu comprise dans les pays latins, n'était pour elle qu'un moyen d'initiation à des connaissances de l'ordre le plus élevé. Elle n'avait pas vingt ans qu'elle soutenait cent quatre-vingt-onze thèses de philosophie, imprimées sous ce titre : *Propositiones philosophicæ*. Dans les mathématiques, qui l'occupèrent après la philosophie, elle marcha de triomphes en triomphes. Les *Istituzioni analitiche* (1748) occupèrent tous les corps savants. Benoît XIV, pape tolérant et ami des lettres, à qui Voltaire a dédié *Mahomet*, appela l'auteur des *Istituzioni* à la chaire de mathématiques de l'université de Bologne, en lui adressant le bref le plus flatteur. Gaetana Agnesi, loin de rechercher les applaudissements et de vouloir

(1) *Oratio quæ ostenditur : artium liberalium studia a sexu neutiquam abhorrere.*

jour dans les cercles d'une réputation si bien méritée, avait une gravité extraordinaire, elle aimait passionnément la retraite, elle n'avait d'autres distractions que le soin des pauvres à qui elle consacra, à Milan, la fin de sa noble vie et pour lesquels elle vendit les bijoux que l'impératrice Marie-Thérèse lui avaient donnés comme une preuve de son admiration.

Bologne était encore remplie du bruit de son nom, quand Duclos passa dans cette ville, où, dit-il, « il y a peu d'années, la *signora* Agnesi professait les mathématiques avec éclat. » Il trouva la chaire de physique occupée par Laura Bassi. « Elle parle le français, écrit-il dans son journal, et c'est en latin qu'elle donne ses leçons. » Le secrétaire perpétuel de l'Académie française aurait pu ajouter que Laura savait la langue d'Archimède aussi bien que celle de Descartes, qu'elle enseignait la philosophie en même temps que la physique. Mariée au médecin Vérati, elle s'occupa de sa famille avec autant de zèle et d'affection que la plus ignorante des matrones, et jamais ses douze enfants ne s'aperçurent que « ses baisers sentaient l'homme, » pour me servir de l'heureuse expression de M. Proudhon.

Clotilde Tambroni et Maria Dalle Donne, qui ont vécu jusqu'à nos jours, ont aussi obtenu de la même université les distinctions les plus flatteuses. Clotilde Tambroni, née à Bologne en 1768 et morte en 1817, doit être regardée comme la plus savante Italienne de notre époque. Elle apprit le latin, en prêtant l'oreille aux leçons que recevaient ses frères. Elle fit ensuite tant de progrès dans le grec ancien, qu'elle

composait des vers dans cette langue, lorsqu'en 1794 elle fut appelée à l'enseigner dans l'université. Plus tard, Napoléon, lorsqu'il la rétablit dans la chaire qu'elle avait quittée à cause des agitations politiques, voulut qu'elle joignît à l'enseignement du grec l'enseignement de la littérature hellénique. Outre ses poésies grecques, Clotilde Tambroni a laissé deux discours en italien, l'un pour l'inauguration de l'université royale de Bologne en 1806, l'autre pour le doctorat de sa concitoyenne Maria Dalle Donne.

Cette *dottorressa* qui n'est morte qu'en 1842, était née en 1777 dans la montagne bolonaise, d'une famille de pauvres paysans. Envoyée jeune à Bologne par sa famille, qui avait été frappée de sa vive intelligence, elle y étudia le latin, la philosophie, les mathématiques, la physique, la chirurgie et la médecine. Ayant obtenu, en 1799, le titre de *dottorressa*, elle fut chargée en 1804 de diriger l'école des sages-femmes. Mais déjà la jalousie masculine, dénoncée par Beaumarchais, tendait (étrange progrès !) à éloigner notre sexe de professions qui ne lui avaient pas encore été interdites. Plus d'un pédant n'avait pas entendu sans envie — même dans cette Italie aux formes polies, disaient les *Débats* en février 1864, « les amours-propres sont *féroces* » — Maria Dalle Donne faire, en 1800, des dissertations scientifiques dans la grande église de Saint-Dominique, et quand, oubliant toute prétention personnelle, avec la noble abnégation d'un véritable savant, Caterzani la proposa (1802) pour la chaire de physique générale à l'université, cette démarche fut loin d'obtenir l'approbation de tout le

monde, et Caterzani lui-même fut préféré à Maria Dalle Donne.

L'université de Padoue, que j'ai visitée si souvent à l'époque où un excellent frère dont le souvenir m'est resté cher, étudiait le droit dans cette ville, n'excluait pas les femmes plus que Bologne. Cette université, si célèbre pendant toute la durée du moyen âge, a compté parmi ses professeurs Novella d'Andrea et Hélène Cornaro Piscopia.

Hélène Cornaro Piscopia enseigna la philosophie, tout en écrivant avec succès sur les mathématiques, l'astronomie et la théologie. Novella d'Andrea suppléait son père dans l'enseignement du droit canon. Comme elle était aussi belle que savante, on tendait un rideau devant sa chaire, dit M. E. de Monglave, pour ne pas donner de distractions à ses auditeurs. Les portraits publiés par Thomassini dans ses *Éloges des hommes illustres* montrent qu'en général les Italiennes lettrées étaient bien loin d'avoir le visage disgracieux qu'on prête aux « bas-bleus. »

Afin de parler dignement des femmes de Padoue, je devrais faire un livre entier ou pour mieux dire vous traduire l'ouvrage de M. Napoléon Petrucci, *delle Donne illustri di Padova* (1840).

L'université de Brescia a conservé la mémoire de Laura Cereta-Serina. Appartenant à une illustre famille, Laura manifesta de bonne heure des talents exceptionnels. A dix-huit ans, elle soutenait des thèses publiques sur la métaphysique; à vingt, elle professait à l'université, où l'on admirait ses connaissances philosophiques et théologiques, ainsi que

son savoir dans les mathématiques. Elle mourut avant l'âge de trente ans, dans les commencements du xvi^e siècle.

La modestie de Marta Marchina a empêché l'université de Rome d'avoir un professeur de notre sexe. Marta était une pauvre Napolitaine qui avait reçu du ciel, à défaut de la richesse, l'intelligence et la beauté. Comme ce philosophe grec qui, employé aux plus humbles travaux, passait ses nuits à méditer, l'humble marchande de *saponette* (savonnettes), se privait de sommeil pour étudier. Elle fit tant de progrès dans la philosophie et dans la théologie, qu'on lui offrit une chaire à la *Sapienza*, honneur qu'elle refusa d'accepter. Les études philosophiques ne lui firent pas négliger les lettres. Elle a laissé quelques poésies d'un caractère énergique, et la facilité avec laquelle elle improvisait des vers latins, étonnait les plus habiles dans cette terre classique de l'improvisation. Marta Marchina mourut à Rome au milieu du xvii^e siècle.

Sans avoir professé à l'université de Pavie, Maria-Pellegrina Amoretti, brilla dans les examens universitaires. Elle reçut à Oneglia, sa patrie, une éducation qui développa rapidement ses heureuses dispositions. Elle apprit le latin, la philosophie et la physique. A quinze ans, elle soutint des thèses philosophiques dans une église de sa ville natale. Les applaudissements qu'elle mérita l'encouragèrent à se livrer à l'étude du droit. Désirant comme les Bettina, les Novella, les Bucca, les Cornaro, les Dosi, obtenir le *berretto dottorale* (bonnet de docteur) elle se présenta,

à l'âge de vingt et un ans, devant l'université de Pavie (1777). Mais pour triompher de l'opposition déjà sérieuse des misogynes (nommés fort bien par R. Amari *miseri pedanti*), il fallut leur rappeler le bref solennel de Benoît XIV, adressé à Gaetana Agnesi. L'opposition n'osant résister à une décision du « vicaire de Dieu, » l'université put la nommer *dottoressa* « dans l'un et l'autre droit » (le droit civil et le droit canon), et lui offrir, avec l'anneau doctoral, une couronne de laurier. Parini chanta son triomphe, et il affirma qu'en voyant son âme resplendir dans l'éclair de ses yeux, il avait cru contempler dans la belle Piémontaise une image de Thémis :

Ai detti, al volto, a la grand' alma espressa
 Ne' fulgid' occhi tuoi
 Ognun si crederia Temide istessa
 Che riede oggi fra noi

Sans paraître au tribunal d'Oneglia, elle faisait lire aux juges les plaidoiries qu'elle écrivait. D'un caractère doux et sérieux, uniquement occupée de ses livres, elle mourut en 1787, âgée seulement de 31 ans. Son ouvrage *de Jure dotium apud Romanos*, a été publié à Milan, un an après sa mort, avec son portrait et une notice écrite par son cousin, Carlo Amoretti, sur la vie et sur les écrits de la digne émule de mademoiselle de La Lézardière, que la France a placée parmi ses plus éminents jurisconsultes.

Si Naples avait voulu accorder les honneurs universitaires à une femme, aucune Napolitaine n'en

était plus digne que Maria-Angela Ardinghelli, morte au commencement de ce siècle (1825), quelques années après Teresa Ciceri, la docte amie de Volta. Cette fille de l'Italie méridionale, qui entretenait une correspondance avec les hommes les plus distingués de l'Europe entière, n'avait que dix-sept ans lorsqu'elle publia la *Statistica degli animali e dei vegetali*, que Halles s'empressa de traduire en anglais. L'Académie des sciences de Paris voulut avoir, pour le placer parmi les savants célèbres, le portrait d'une Italienne qui avait étudié la physique, la géométrie, la philosophie, le droit civil et le droit canonique.

Il était difficile que de telles femmes crussent que leur sexe était inférieur au sexe masculin. Sans soutenir la thèse qu'on trouve dans un ouvrage du xv^e siècle intitulée : *della Superiorità in ogni caso del sesso amabilissimo* (1504), les Italiennes maintiennent énergiquement le principe d'égalité contre les théories plus ou moins asiatiques des théologiens.

Déjà au xv^e siècle, une improvisatrice fameuse, Isotta Nogarola de Vérone, que le cardinal grec Bessarion nomme une « vierge plus divine qu'humaine » (*donzella più divina che umana*), ne craignait pas de prendre la défense d'Ève contre la théologie catholique qui la rend responsable de la révolte d'Adam (1). Nous avons vu Gaetana Agnesi prouver

(1) *Isottæ Nogarolæ veronensis Dialogus, quo utrum Adam vel Eva magis peccaverit, quæstio satis nota, sed non adeo explicita continetur.*

Dans le même siècle, Lucrezia Pico-Rangoni, répondait vigoureu-

qu'on ne devait point interdire aux femmes les hautes études. Lucia Bergalli *rimatrice* distinguée, (encore une fois pardon, mais la langue française, trop esclave de la « loi salique, » me laisse à chaque instant dans l'embarras,) voulant prouver par les faits qu'il était impossible de leur refuser le sentiment de la poésie, a composé un *Recueil des compositions poétiques des plus illustres rimatrici de tous les temps*. (*Raccolta di componimenti poetici delle più illustre rimatrici d'ogni secolo*) recueil nommé par Rosalia Amari « un beau monument des gloires du génie féminin. » Quant à l'éternel reproche de frivolité que nous adresse le sexe masculin, une Vénitienne (1), Angelica Tarabotti, y répondait, en 1644, par son *Antisatira*, et sept ans plus tard, par sa *Difesa delle donne*.

Les adversaires des femmes s'étonneront moins de voir l'Italie produire des *pittrici* que des *dottoresse*. Bologne que Beyle croyait « la ville la moins avancée dans le *marasme* » compte plus d'un nom féminin dans son école renommée de peinture. En 1518, naissait à Bologne cette charmante Madonna Properzia dei Rossi dont l'auteur des *Vite dei pittori e scultori*, Vasari, a pu dire qu'elle avait tellement excellé dans une infinité de sciences, que non seulement les femmes, mais aussi les hommes en furent jaloux. Les

sement à un misogyne italien par sa *Lettera in difesa delle donne contro un autore che le accusa di essere l'origine di tutti i mali*. (Lettre pour la défense des femmes contre un auteur qui les accuse d'être la cause de tous les maux.)

(1) On trouve les portraits des Vénitienues célèbres dans B. Gamba, *Ritratti di donne illustre di Venezia*, 1826.

sculpteurs surtout se montrèrent irrités de son habileté à manier le ciseau. Elisabetta Sirani, morte tragiquement à vingt-six ans, victime de la rancune d'un vieux scélérat, a été une heureuse émule de Caterina Vigri (sainte Catherine de Bologne,) qui cultivait avec ardeur la peinture et la musique. Ginevra Cantofoli, morte en 1672, eut pour maître Elisabetta Sirani. Elle sut se préserver des défauts qu'un siècle de servitude et de décadence avait introduits dans les arts, ainsi que Maria-Teresa Coriolani, Lucrezia Scarfaglia, Angela Cavazza-Cantelli, Francesca Fantoni, toutes Bolonaises, et dont quelques-unes ont été élèves, comme Ginevra Cantofoli, d'Elisabetta Sirani. Jusqu'à la fin de xviii^e siècle, jusqu'en 1759 et 1762, dates de la mort de Rosa Alboni et Lucia Casalini-Torellini, on trouve encore des *pittrici* à Bologne.

Les fruits du despotisme et de la superstition sont partout les mêmes. A mesure que l'ignorance faisait des progrès en Italie, le nombre des femmes distinguées devenait assez rare, pour que les teutomanes aient cru pouvoir condamner les Italiennes à « une stupidité et à une corruption incurables. » Malgré les maux dont l'Italie, cette Niobé des nations, a été accablée, malgré les cruelles blessures dont elle souffre encore, malgré l'insouciance, la crédulité et l'apathie intellectuelle des classes inférieures, j'aime à croire qu'elle finira par donner tort à ces prophètes de malheur. L'Italie a fait depuis la fin du xviii^e siècle de réels efforts pour renaître à la vie. Une Allemande, Louise princesse de Stolberg-Gedern, a eu

la gloire d'éveiller la muse endormie dans l'âme énergique d'Alfieri, tandis que la philosophie du XVIII^e siècle ranimait dans son intelligence l'esprit généreux de la Renaissance. Je n'ai pas à raconter ici la vie de la princesse de Stolberg, connue sous le nom de comtesse d'Albany depuis son mariage avec Charles-Édouard Stuart. Vous pourrez la lire dans l'ouvrage de M. le professeur Saint-René-Taillandier, qui malheureusement — la remarque est d'un critique illustre — a trop sacrifié la morale humaine à « la morale légale. » Le bras d'une noble femme, disent avec autant de bon sens que d'esprit les *Nouvelles Causeries du lundi*, n'est pas fait pour soutenir les pas chancelants d'un mari abruti par l'ivrognerie, et aucune épouse n'est forcée d'exposer sa vie aux brutalités d'un homme exaspéré par les plus avilissantes habitudes.

L'auteur du *Traité de la tyrannie* n'était pas seul livré à de mystérieux pressentiments. Quelques années avant la naissance d'Alfieri, le 5 décembre 1746, les Génoises avaient donné un bel exemple de patriotisme aux Italiennes, dans cette mémorable journée, digne des plus beaux jours des républiques italiennes du moyen âge, où elles contribuèrent avec tant d'ardeur à chasser les Autrichiens de Gènes. Enfin brilla sur la société latine ce soleil de 1789 qui, disait énergiquement le chef hellène Colocotronis, « ouvrit les yeux du monde. » Naples se débarrassa des Bourbons, et saint Janvier lui-même se prononça pour la révolution. Malheureusement, le féroce cardinal Ruffo, saint Antoine et la plus vile canaille, étaient

pour l'ancien régime. La restauration s'accomplit (1799-1801), grâce au brutal concours de Nelson, qui ternit les lauriers d'Aboukir en versant des flots de sang et en faisant pendre aux vergues de ses vaisseaux les adversaires les plus intrépides du pouvoir arbitraire. La célèbre duchesse de Popoli, accablée d'outrages, échappa avec peine au dernier supplice. Mais la belle et intelligente Eleonora Fonseca ne put se soustraire au gibet; mais Luigia de Sanfelice fut livrée aux bourreaux, avec « tous les hommes distingués, » — c'est l'expression de Beyle, — du royaume de Ferdinand IV. Luigia di Sanfelice a inspiré à M. P. Giacometti le drame qui porte son nom, et M. Alexandre Dumas a fait de sa tragique destinée le sujet d'un roman. L'ouvrage du général P. Colletta, publié à Lugano en 1834 (*Storia del reame di Napoli dal 1734 sino al 1825*), sera longtemps une mine inépuisable pour les écrivains qui aiment à rappeler aux peuples le souvenir des martyrs de la liberté.

La Sainte-Alliance, qui avait soulevé les nationalités contre Napoléon, en leur promettant les libertés qu'il avait lui-même enlevées à la France, la Sainte-Alliance n'eut rien de plus pressé que de manquer aux engagements les plus solennels, et de rétablir dans tout l'Occident le règne des abus et du bon plaisir. Dès 1821, l'Italie, livrée aux Césars de Vienne ou à leurs vassaux, essaya de briser ses fers. Le sol trembla de Naples à Turin. L'insurrection nationale, anathématisée par le pape et comprimée par les baïonnettes de l'Autriche, éclata plus terrible en 1848. Alors, comme à la fin du xviii^e siècle, quelques

Italiennes s'exposèrent aux plus grands dangers pour participer à l'œuvre de délivrance.

Christine Trivulce, princesse de Barbisan et Belgiojoso (née en 1808), se signala dans ces événements mémorables, dont elle a raconté l'histoire dans *la Revue des Deux Mondes* (15 septembre, 1^{er} octobre, 1^{er} décembre 1848, 15 janvier 1849). Avant la révolution, elle se rangea du côté des opprimés, et Balzac, ami de Beyle, prétendait que celui-ci avait voulu faire son portrait en peignant la duchesse de San-Severino de la *Chartreuse de Parme*. Ne pouvant se résigner à vivre sous la domination étrangère, elle s'était, après le mouvement des Romagnes qui suivit la révolution de 1830, établie à Paris, où elle publia un *Essai sur le dogme catholique*. L'expédition d'Ancône put lui faire croire un moment que le gouvernement de juillet suivrait en Italie une politique digne de la France; mais ces espérances furent trompées. Plus tard sa grande fortune lui permit de seconder activement le mouvement qu'elle avait appelé de tous ses vœux. Elle leva un régiment de volontaires, sans se préoccuper des rancunes des dominateurs étrangers. A peine les victoires de Radetsky eurent-elles rétabli le pouvoir des Autrichiens en Lombardie, que ses biens furent séquestrés et qu'elle dut quitter l'Italie. Elle a raconté dans ses *Souvenirs d'exil*, publiés dans le *National* (1850), et dans *Asie Mineure et Syrie*, ouvrage qui parut d'abord dans *la Revue des Deux Mondes* (1855), les péripéties de cette laborieuse époque de son existence. Les *Scènes de la vie turque*, qu'on a lues dans le même recueil avant qu'elles aient été mises en

volume, prouvent que la princesse a étudié avec beaucoup de soin les maîtres des belles contrées qui n'attendent qu'un gouvernement intelligent pour prendre rang parmi les pays les plus fortunés de l'Europe. La princesse Belgiojoso, qui est veuve depuis 1858, continue d'écrire dans l'*Italie* de Turin.

Sans être Italienne, Anita Garibaldi appartenait à la race latine dont les colonies ont ouvert l'Amérique du Sud et le Mexique, c'est à dire d'immenses contrées qui pourraient nourrir plus de deux milliards d'habitants, et qui végètent encore dans l'anarchie, l'ignorance et la superstition.— funeste héritage de la domination des rois « catholiques » et « très fidèles. » Avant de venir en Italie, elle avait rivalisé de bravoure avec son époux dans les combats que le parti républicain livra quelque temps à l'empire du Brésil. Lorsque le général montait le *Rio-Pardo*, il essaya en vain de mettre à terre son intrépide compagne. « Au fond du cœur, dit-il dans ses Mémoires, j'admirais son courage et j'en étais fier. » Dans un premier combat, l'amazone brésilienne encouragea l'équipage par son attitude héroïque. Sur le pont couvert de blessés et de morts, malgré une grêle de boulets qui criblaient le navire, Anita, la carabine à la main, encourageait les combattants du geste et de la voix, décidée à périr avec eux plutôt que de se rendre. Cette lutte opiniâtre de cinq heures fut suivie d'une rencontre plus terrible, dans laquelle trois petits bâtiments durent résister à une flottille impériale de vingt-deux voiles. « Pendant tout le temps, dit le général, Anita demeura près de moi, au poste

le plus dangereux, ne voulant ni débarquer, ni profiter d'aucun abri, dédaignant même de s'incliner, comme fait l'homme le plus brave, quand il voit la mèche d'un canon ennemi. Lorsque toute défense devint absolument impossible, Anita transporta à terre les armes et les munitions. Elle fit ainsi vingt voyages sous un feu qui ne se ralentissait pas, debout dans une petite barque, bravant la mitraille, « fière et calme comme une statue de Pallas. »

Ces deux épisodes suffiront pour vous donner une idée de cette femme héroïque. Vous en trouverez d'autres du même genre dans les Mémoires du général. Une personne de ce caractère ne devait pas hésiter à partager les périls de son mari, lorsque le fils de la Victoire (1), le héros de Rome, de Varèse et de Marsala, quitta l'Amérique méridionale afin de prendre part à la guerre de l'indépendance. Pour vous raconter les dernières années de la vie d'Anita, il faudrait vous parler de l'expédition du Tyrol en 1848 et de la longue défense de la ville éternelle, en 1849, contre les premiers soldats du monde. Quoique les Italiens aient échoué, ils ont eu la gloire de verser leur sang pour la patrie et pour la justice. « L'Italie, disait le fondateur de l'empire français, est environnée par les Alpes et la mer... Isolée dans ses limites naturelles, séparée par la mer et de très hautes montagnes du reste de l'Europe, elle semble être appelée à former une grande et puissante nation... *Rome est sans contredit LA CAPITALE que les Italiens se donneront*

(1) Nice (Nixx) colonie hellénique de Marseille.

un jour. » (*Mémoires*, III). Malheureusement, ni le neveu de Napoléon I^{er}, ni l'Assemblée nationale de la république française n'étaient de cet avis. Les Romains furent sacrifiés à des intérêts de secte ou à l'envie de s'emparer de « l'oracle du Vatican, » envie analogue à celle qui poussait vers Delphes Philippe de Macédoine. Ce n'est pas la dernière fois que l'Italie s'apercevra de la faute immense qu'elle a faite en transformant le patriarche de Rome en vice-Dieu ! Les défenseurs de la cité immolée aux intérêts de la théocratie furent obligés de s'ouvrir un passage à travers les lignes de l'ennemi. Anita, qui était grosse, prit part à cette retraite, exécutée sous le soleil de juillet, si brûlant dans l'Italie centrale. Sa santé avait été mise plus d'une fois à de rudes épreuves. Déjà dans une autre retraite, après la victoire des impériaux à Tarifa, elle avait, pendant trois mois, souffert « tout ce que l'on peut humainement souffrir sans rendre l'âme. » Lorsqu'on eut atteint la rive de l'Adriatique, où les patriotes proscrits voulaient s'embarquer, elle rendit le dernier soupir dans les bras d'un époux qui voyait succomber en même temps et la fidèle compagne de son existence agitée et ses espérances patriotiques.

Je n'ai pas à raconter le sort des victimes de la réaction absolutiste et cléricale. Parmi ces victimes, aucune n'a laissé un plus auguste souvenir que Manin. J'ai vu ce grand citoyen préparer Venise à une défense digne des plus beaux jours de la république vénitienne. Lorsque Manin vaincu se retira à Paris (voy. H. Martin, *Manin*), sa fille Emilia attira les re-

gards de tous les Français qui s'intéressaient au sort de la pauvre Italie. M. Michelet atteste dans *la Femme* qu'elle leur semblait une personnification de la patrie martyre. L'historien de Jeanne Darc trouve de nobles accents pour louer dans un langage vraiment français « cette jeune vierge de douleurs, » qui, au milieu de souffrances de toute espèce, après la perte de sa mère et la ruine de sa patrie, au milieu des épreuves inséparables de la pauvreté, sous le triste ciel de la France septentrionale, « gardait sa pensée haute et libre, aimant le pur entre le pur, l'algèbre et la géométrie. » N'est-il pas touchant de voir la jeune exilée chercher des consolations dans ces études qui avaient fait la gloire de ces Italiennes de Bologne et de Padoue, dont une autre exilée de quatorze ans (Rosalia Amari), écrivait la vie en murmurant ces vers de Leopardi :

Donne, da voi non poco
La patria aspetta!.....

Quoique les femmes italiennes n'aient pas, même après 1848, pris une part aussi active à la vie intellectuelle que les Françaises, elles y sont cependant moins étrangères que les Espagnoles. La poésie est cultivée par quelques dames des grandes villes, où se sont conservées des traditions littéraires. Une année avant mon premier séjour à Florence, mourait madame Maximina Rossellini (1859), fille de la fameuse improvisatrice livournaise, Fortunata Sulgher-Fantastici. Madame Rossellini, auteur d'odes remar-

quées (1809), a publié un poème (1843) sur son compatriote, le navigateur Améric Vespuce (1493), qui a donné son nom à l'Amérique. Plus connue que madame Rossellini, madame Laura Mancini, née à Naples en 1823, et digne émule de la Sicilienne Giuseppina Turrisi-Colonna, morte en 1848, a retrouvé les accents qui, en Italie, ont illustré les poètes lyriques de notre sexe. Ce patriotique auteur de *l'Italie sur la tombe de Gioberti*, suivit son mari dans l'exil, lorsque les opinions du professeur Pascal Mancini l'obligèrent, après les événements de 1848, à chercher un asile à Turin.

Le roman de madame de Staël, *Corinne*, a fait une grande réputation aux improvisatrices italiennes. Le talent d'improvisation n'est pas particulier aux femmes de la péninsule italique; il appartient à presque toutes les populations méridionales. De tout temps, l'Égypte a eu des almées savantes. Dans *les Femmes en Orient*, j'ai constaté que l'improvisation existe dans toute la péninsule orientale. Cependant, le peuple italien a une aptitude spéciale pour cette expression spontanée de la poésie. Sans parler des improvisateurs, il compte un grand nombre d'improvisatrices, dont les plus renommées sont Cecilia Mantelli, de Venise, Giovanna de Santi, Teresa Bandettini, de Lucques, et la fameuse Maddalena Morelli Fernandez, morte à Florence en 1800. Cette improvisatrice toscane, qui avait reçu de l'académie des Arcades de Rome, le nom de Corilla Olympica, a donné à madame de Staël l'idée des principales scènes de *Corinne*.

De notre temps, Giannina Milli, née dans la petite ville de Teramo (ancien royaume de Naples), semble n'avoir pas de rivale. Elle est venue à Livourne pendant mon séjour dans cette ville. Giannina n'a pas trente ans, ses yeux sont noirs et vifs, ses dents fort belles, son sourire plein de charme. Ses poésies ont eu assez de succès pour qu'on les ait réunies en volume. On voit, en les lisant, qu'elle aime son pays; qu'elle a horreur du despotisme, cause de tous ses malheurs, — et qu'elle déteste « l'aigle d'Autriche, qui a déchiré le lion de Venise de son bec barbare. »

La philosophie et les sciences commencent elles-mêmes à retrouver quelques disciples dans les rangs des Italiennes. Une femme de l'aristocratie, la marquise Florenzi, qui a épousé en secondes noces sir E. Waddington, et que Gioberti a nommée une « exquisite intelligence, » a fait connaître à son pays la philosophie de Schelling. Madame Élisabeth Pepoli travaille à populariser les admirables travaux de madame Maria Somerville. Madame Pepoli porte un nom qui oblige; car les Poggi et les Pepoli, de Bologne, ont toujours eu des hommes et des femmes distingués dans les lettres. Pour ne parler que de l'illustre famille des marquis Pepoli, qui disputa Bologne à la papauté, il suffit de citer, au xv^e siècle, Anna et Catherine, laquelle reçut, dit-on, le diplôme de *dottoressa*, et, au xvi^e siècle, Ginevra Pepoli.

Les arts qui ont été cultivés à Bologne par tant de *pittrici*; à Florence, par Archangiola Paladina; à Venise, par Rosalba Carriera; à Rome, par la *scul-*

trice Maria la Fantasca ; à Palerme , par la *poetessa* Pellegra Bongiovanni-Rosetti, etc., sont aujourd'hui assez négligés par les Italiennes, qui passent trop de temps au *corso*, exhibition quotidienne, peu digne d'un peuple qui veut reprendre son rang parmi les nations. Cependant Turin citait encore, il y a une trentaine d'années, Sofia Giordona ; plus tard, on parlait en Sicile d'Annetta Turrisi-Colonna, sœur de la *poetessa* Giuseppina. Mais ces deux *pittrici* sont mortes en 1829 et en 1848, et je ne pourrais mentionner aujourd'hui que madame Calamatta et des *scultrici*, par exemple, la grande dame qui signe ses œuvres du pseudonyme de Marcello, et mademoiselle Amalia Dupré, fille du sculpteur que la Toscane compte parmi ses célébrités artistiques.

Je n'en finirais pas si je voulais vous parler des Italiennes qui ont brillé ou qui brillent au théâtre. J'ai entendu madame Adelaïde Ristori (marquise Capranica del Grillo) à Florence, à la fin de l'été de 1860. Née à Cividale, dans le Frioul, en 1821, la future tragédienne joua d'abord le rôle de jeune première dans les comédies. On se rappelle encore à Livourne le temps où elle brillait à côté d'Antoinette Ribotti, et où M. Gherardi del Testa, bon patriote et auteur comique distingué, écrivait pour elle *Il regno d'Adelaïde*. Mais en 1860, ses succès dans la tragédie l'avaient depuis longtemps décidée à lutter avec Rachel. Sans avoir le talent exceptionnel de la grande actrice israélite, madame Ristori a de l'âme et de l'élan. Du reste, le jour où je l'entendis on était peu disposé à se montrer difficile. Le rôle de Judith,

tel que l'a compris M. Paolo Giacometti, prêtait trop aux allusions patriotiques pour qu'on n'en profitât point avec avidité. Le sentiment national, exalté par les triomphes du général Garibaldi, saisissait toutes les occasions pour éclater en applaudissements. Madame Ristori, qui, en 1849, avait quitté le théâtre de Rome pour aller soigner les blessés dans les hôpitaux, était heureuse des victoires de la cause nationale. Son regard et son attitude semblaient dire que le jour était venu où l'Italie ne serait plus seulement la patrie des grands artistes, mais comme autrefois une terre fertile en hommes de cœur et en bons citoyens (*ferax virûm*).

La renommée des cantatrices italiennes a porté leur nom jusqu'aux extrémités du monde. J'ai eu la bonne fortune d'admirer, dans les grandes villes de l'Occident ou à Pétersbourg, les Grisi, les Alboni, les Frezzolini, les Persiani. Le mari de cette dernière m'ayant donné des leçons de chant, j'ai eu l'occasion de chanter avec elle le duo de l'*Addio* de Donizetti et le duo *Sull'aria* des *Noces de Figaro*.

Pour que les femmes italiennes reprennent dans la société le rang que notre sexe doit occuper dans un État constitutionnel, il faut que le monachisme cesse d'engourdir les âmes par un fatal quiétisme; qu'une éducation intelligente remplace la niaise éducation des couvents, et que l'instruction fasse, dans toutes les classes, justice de la barbarie, de l'ignorance et des rêveries du moyen âge. Or les moines n'ont pas en Italie traversé un règne comme celui d'Isabelle II en Espagne et de donna Maria II en Portugal. En 1842,

la seule Sicile comptait 658 couvents d'hommes, renfermant 18,000 moines — une armée — et environ 12,000 religieuses. A la même époque, dans les provinces continentales du royaume des Deux-Siciles, il y avait 30,000 moines et nonnes. Par compensation, ces provinces n'avaient que 2,000 écoles primaires, et pas une n'était destinée aux filles! A Rome, le recensement de 1852 donne, — uniquement pour la capitale de l'État pontifical, — 2,000 moines et 1,500 religieuses. En Toscane, les statistiques dressées sous le dernier grand-duc constatent que ce petit pays possède 230 couvents et un nombre considérable de moines, de nonnes et de prêtres. Mais l'instruction des femmes était moins négligée que dans les Deux-Siciles et dans les États pontificaux, quoique la lecture des Bibles jugées hétérodoxes exposât aux peines les plus sévères et les plus grotesques. Dans le royaume de Sardaigne, il y avait sous Charles-Albert 405 couvents, dont 144 de femmes. Ce royaume, si riche en moines et en nonnes, n'avait qu'une instruction populaire fort arriérée, et restée jusqu'en 1848 aux mains des jésuites, dont le roi redoutait, disait-il, « le chocolat » autant que le poignard des sociétés secrètes. Le gouvernement autrichien, obéissant en cette affaire aux tendances de la race germanique, faisait, il faut l'avouer, honte aux souverains indépendants, — ou regardés comme tels, — de Naples, de Rome, de Toscane, de Modène et de Parme. Il avait beaucoup fait dans le royaume lombardo-vénitien pour l'instruction populaire. Le royaume comptait 5,615 écoles primaires et 1,220

écoles de filles. Mais depuis que le royaume d'Italie a été fondé, le gouvernement national a compris combien il importait de relever le niveau intellectuel d'une nation que ses traditions et son génie naturel appellent à jouer un rôle considérable en Occident. Un travail du professeur Matteucci, ex-ministre de l'instruction publique, travail qui a paru dans la *Revue des Deux Mondes*, donne une idée des sacrifices qu'il s'impose pour atteindre ce but, sacrifices qui malheureusement sont paralysés par l'inertie des basses classes et la persévérante opposition du clergé.

En même temps qu'il s'occupait de lutter contre l'ignorance, le gouvernement travaillait à combattre l'oisiveté. Un projet de loi présenté au commencement de 1864 propose aux chambres la suppression de la plupart des couvents. Le rapport du ministre, M. Pisanelli, constate qu'il existe encore en Italie 2,382 cloîtres ; 1,724 occupés par des ordres propriétaires et 558 par des ordres mendiants. Il y a 1,506 maisons de moines, 876 de nonnes. Les moines profès sont au nombre de 15,494, et les nonnes professes au nombre de 18,198. Les frères lais sont 4,468, et les sœurs converses, 7,671. Les mendiants comptent 13,441 religieux profès et 3,967 frères lais. On évalue à *deux milliards* la valeur des biens possédés par le clergé régulier et séculier. La *Nazione* a même prétendu que les couvents seuls possédaient cet énorme capital, tandis que le clergé français tout entier n'avait, avant 1789, qu'un milliard cent millions. Prêtres et moines peuvent attendre à l'aise la céleste béatitude, tandis que des millions de pauvres cou-

vrent l'Italie. Les chiffres que je viens de citer feraient croire que le monachisme n'a nullement souffert des dernières révolutions. Pourtant en 1855 on a, dans le royaume de Sardaigne, fermé 300 couvents; dans l'Ombrie et dans les Marches, on en a supprimé 709, et 1,167 ont été fermés dans les provinces napolitaines. Il en reste assez pour « que leur nombre, dit la *Nazione* (16 février 1864), fasse réfléchir sérieusement dans un pays où l'on est plus porté à l'oisiveté du cloître qu'au travail de la terre et à l'industrie. »

Le développement de l'instruction et de la vie laborieuse, en popularisant les notions scientifiques et en donnant un aliment sain et fortifiant aux intelligences, fera disparaître les restes honteux des superstitions du passé. M. Alfred Maury, dans son beau livre sur *la Magie au moyen âge*, montre quels ravages effrayants un mysticisme sensuel faisait parmi les nonnes italiennes. On trouve encore des traces de ces dangereuses illusions dans les parties les plus reculées de la Péninsule. A Capriana, dans le Tyrol italien, province restée sous la domination de l'Autriche, une visionnaire fameuse, connue sous le nom de « Patiente » de Capriana, a renouvelé, de nos jours, les épisodes les plus curieux de la vie des anciennes extatiques. Les *Remarques sur la maladie de Marie-Dominique Lazzari*, recueillies par le docteur Dei Cloche, premier médecin de l'hôpital de Trente, remarques publiées dans les *Annales de médecine universelle* de Milan (novembre 1837), donnent une idée de phénomènes que les apologistes du catho-

licisme — par exemple, M. de Cazalès, qui s'est fort occupé de M. D. Lazzari, — transforment avec une naïveté amusante en prodiges et en preuves éclatantes de « la divinité de l'Église. » L'ouvrage sur les *Stigmatisées du Tyrol*, écrit par un professeur de faculté (Paris, 1843), montre que l'abbé de Cazalès ne se fait pas seul les illusions les plus inconcevables sur la nature de ces faits curieux.

M. de Cazalès trouva l'extatique de Capriana dans une petite chambre où le jour pénétrait à peine par une étroite fenêtre qu'on était obligé de tenir ouverte jour et nuit, même à l'époque des plus grands froids. Dans un lit gisait Domenica, « image vivante de Jésus crucifié. » Son visage était couvert de sang à moitié séché comme d'un masque : le sang continuait à couler du front par des blessures « représentant celles de la couronne d'épines. » Sur ses mains et sur ses pieds, on apercevait avec épouvante des plaies larges et profondes, « blessures qui semblaient n'avoir pu être faites qu'avec de gros clous. » Quoique l'écrivain français s'attache surtout aux « traits » qui lui rappellent « le drame sanglant du Calvaire, » cependant il est obligé de parler des « tremblements convulsifs » qui agitaient le corps de Domenica ; du bruit, « pareil à celui d'un rouet » que produisaient ses dents, en s'entre-choquant ; des « paroxysmes convulsifs » qui accompagnaient les terribles assauts du vendredi.

Mais le docteur Léonard Dei Cloche est plus explicite, et ce médecin ne nous laisse pas de doutes sur les causes du « miracle. » Née le 16 mars 1815, la

dernière fille du meunier Lazzari, passa sa mélancolique jeunesse à lire les écrits de visionnaires tel que le Napolitain Alphonse de Liguori, et à méditer les écrits les plus propres à bouleverser une imagination méridionale. La mort de son père, arrivée en 1828, acheva de la disposer à l'hypocondrie. Le 12 juin 1835, elle eut aux champs une de ces crises nerveuses que le docteur Bertrand a décrites dans son livre *de l'Extase*, état fréquent, dit le docteur Fossati, chez les femmes très irritables et d'un tempérament nerveux, et dont le cas « le plus remarquable est celui de sainte Thérèse qui jouissait d'une véritable volupté. » Le lendemain de l'attaque de nerfs, Domenica, personne « fort irritable » éprouva les premières atteintes d'une maladie nerveuse, caractérisée par des convulsions et *par l'horreur de la lumière, des odeurs et du bruit*. Le docteur qui la revit en 1837, et qui assista au fameux accès du vendredi, a laissé une description minutieuse des scènes dégoûtantes qui se passèrent sous ses yeux. « Pour décrire, dit-il, cet accès avec toutes les formes sous lesquelles il se manifestait, il faudrait dire qu'on y voyait prévaloir tour à tour les convulsions toniques et cloniques, la danse de Saint-Guy, le tétanos partiel et général, la suffocation convulsive, le spasme cynique, le trisme, une sorte de carphologie et d'autres affections du même genre. » Dans ces convulsions atroces, la « sainte » se donnait des coups si violents sur la poitrine, que le bruit en retentissait au loin, et « le grincement de ses dents était tel, qu'on pouvait le comparer à celui d'un *chien furieux et affamé* qui

ronge des os. » On compta qu'elle s'était frappée la poitrine 409 fois dans une heure.

Telle est la malheureuse hystérique qu'on présente à la crédulité des populations du Midi, comme un « tabernacle vivant ; » parce qu'elle a, dit-on, gardé l'hostie près de deux mois sur la langue, des convulsions extraordinaires l'empêchant de l'avalier. Or, sans avoir besoin de recourir à l'*Histoire philosophique de l'hystérie* du docteur Dubois, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'article *Hystérie* dans le dictionnaire vraiment classique de Nysten, pour se convaincre qu'une « espèce d'étouffement et de strangulation, la perte de la connaissance, des mouvements convulsifs souvent très violents, etc. » sont les conséquences ordinaires de cette affreuse maladie. Mais parfois le mal acquiert une gravité plus alarmante. « Alors, dit le docteur Charbonnier, les accidents débutent subitement et avec force; les mouvements convulsifs sont violents, ou bien le corps est dans une raideur tétanique; les malades poussent des soupirs ou des cris étouffés, *quelquefois analogues aux aboiements d'un chien*; tantôt elles grincent les dents, tantôt s'arrachent les cheveux.... Enfin, dans ces cas extrêmes, l'hystérie est vraiment une scène effrayante; après les accès, *il reste une sensibilité morbide très grande*, et divers accidents, même mortels, peuvent survenir. » En résumé, le vendredi est chez l'extatique de Capriana le jour des « scènes effrayantes, » et le reste de la semaine la « sensibilité morbide » est caractérisée par l'horreur de la lumière, des odeurs et du bruit. Quant au phénomène qu'on nomme stigmatisa-

tion, il n'est pas particulier au catholicisme, et vous en trouverez l'explication dans le livre de M. Maury, intitulé : *la Magie*.

Il ne suffit pas que la propagation de l'instruction empêche les Italiennes d'adorer comme des manifestations divines, les infirmités les plus humiliantes, il est essentiel qu'une législation équitable assure à la femme une position digne de la compagne d'un homme libre, et qu'elle se débarrasse des « importations françaises » contraires à l'esprit du droit romain. Or, avant la guerre de l'indépendance, il s'en fallait que la condition civile des femmes fût honorable en Italie. Le bibliophile Jacob (Paul Lacroix), qui visitait la Péninsule à cette époque, ne craint pas d'affirmer que « tout est contraire aux femmes en Italie, — et l'opinion du monde dans lequel on ne leur laisse occuper qu'un rang secondaire — et la législation — et l'éducation. » M. l'avocat Gabba, professeur à l'université de Pise, a, dans un excellent ouvrage *della Condizione giuridica delle donne*, (Milan, 1861,) prouvé que la législation du royaume constitutionnel de Sardaigne, laissait elle-même beaucoup à désirer. On est obligé de constater que le code de Charles-Albert était moins conforme que le code autrichien, imposé au royaume lombardo-vénitien, aux principes de justice et d'égalité. Le comte de Cavour en était tellement convaincu, qu'il désirait qu'on prit dans la loi française ce qu'elle avait de bon, tout en empruntant une sauvegarde pour la femme à la loi autrichienne. Peut-être avait-il médité sur ces belles paroles prononcées par un des plus

ardents amis de l'Italie, H. Beyle (Stendhal) : « *L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation*; elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain et ses probabilités de bonheur. »

Les successeurs du ministre éminent n'ont pas oublié les vœux qu'il exprimait, ainsi que l'atteste ce passage significatif du rapport du ministre garde des sceaux, en présentant le projet du livre I^{er} du code civil du royaume d'Italie. « Il est indubitable que la femme a et doit avoir le droit d'administrer sa propre fortune et d'en disposer, et il est également certain que le mariage ne peut avoir par lui-même l'efficacité de priver les conjoints de la propriété de leurs biens, de fait il ne l'enlève pas au mari, il n'y a pas de raison juridique pour qu'il puisse l'enlever à la femme. »

Et plus loin :

« L'autorisation maritale n'a pas été réputée nécessaire en Italie, *tant que la législation française n'est pas venue l'y importer*. Elle est encore actuellement inconnue dans les provinces lombardes, et les jurisconsultes et les magistrats éminents de ce pays attestent que la liberté laissée à la femme de gouverner (regolare) sa propre fortune n'a jamais été plus préjudiciable aux intérêts de la famille que celle qui a été laissée au mari. » (P. 13 et 14).

En outre, tandis que les codes des anciens États considéraient le mariage comme un acte purement religieux (voy. code Alb. art. 108; code de Mod. 120; code de Parm. 34; code de Nap. 189; code civil autrich. § 75), le projet le regarde comme un « acte

civil » (*atto civile*, art 164), rompant ainsi sur un point essentiel avec la tradition théocratique.

Les jurisconsultes de l'école libérale auraient voulu que cette rupture fût plus complète. Il suffit pour s'en convaincre, de lire l'ouvrage de M. le professeur C. F. Gabba *Studj di legislazione civile comparata in servizio della nuova codificazione italiana* (Milan, 1860), et les observations de M. l'avocat V. de Rossi, *della Riforma legislativa del matrimonio nel regno d'Italia*, pour constater que le gouvernement a, sur la question du divorce, tenu plus de compte de l'esprit de secte et des préjugés du moyen âge, que la législation autrichienne. En effet, malgré le zèle ultra-catholique de l'empereur François-Joseph, malgré son trop fameux concordat, le code autrichien laisse aux dissidents le divorce que l'Église romaine interdit seule parmi les communautés chrétiennes. Or, malgré la doctrine de Gioia, malgré les profondes considérations des *Studj* du professeur Gabba, malgré les vives objections de l'auteur des *Osservazioni*, qui sont tous favorables au divorce, le projet impose l'indissolubilité du mariage aux dissidents comme aux catholiques. Ainsi, dans le cas où les chambres ne reformeraient pas cette partie du projet, Venise esclave pourrait obéir à une législation plus conforme aux principes libéraux que la Lombardie, délivrée du joug étranger ! Aucun fait ne serait plus propre à donner une idée de la puissance de l'esprit sectaire et à décourager ceux qui ont regardé l'affranchissement de l'Italie, comme le commencement d'une ère nouvelle pour ce beau pays. Ils s'étonnent déjà de voir mainte-

nir dans le *statuto* une « religion d'État » et parfois les tribunaux d'un État constitutionnel condamner, dans la patrie de Galilée, des écrivains dont le seul crime est d'avoir contesté la légitimité de prétentions repoussées par l'Europe septentrionale, comme par l'Europe orientale.

XIV

LES ESPAGNOLES.

Les peuples qu'on nomme Latins, parce qu'ils parlent des langues dérivées du latin, n'appartiennent pas comme les Germains et les Slaves à la même famille. Je vous ai parlé de l'origine des Italiens. Les Français sont, en majorité, des Celtes latinisés, les Roumains n'ont pas fait disparaître les Dacés du territoire qu'ils occupaient avant les conquêtes de Trajan, et les Espagnols et les Portugais ont eu pour ancêtres les Ibères, dont les Basques d'Espagne et de France ont conservé les traditions. MM. Arndt et Rask rattachent, il est vrai, les Basques aux Finnois et M. Dartey les fait descendre des Sémites. Mais on est généralement disposé à voir en eux avec Pritchard, un débris de l'ancienne race ibérique.

La grande invasion celtique refoula les Ibères dans les gorges des Pyrénées, forteresses naturelles où ils bravèrent les Carthaginois, les Romains, les Goths, les Francs et les mahométans.

La hiérarchie féodale, qui a couvert tout l'Occident, n'a jamais existé chez ce peuple. En Guipuzcoa, en Biscaye, en Alava, la constitution ne reconnaissait ni nobles, ni personnes titrées. Aucune profession n'entraînait l'idée de dérogation.

La race est remarquablement belle. Les femmes possèdent à un haut degré les traits qui la caractérisent. Leur figure à la fois régulière et animée, leurs grands yeux remplis d'expression, leur bouche presque toujours entr'ouverte par un sourire quelque peu moqueur, leurs longs cheveux tombant en tresses jusque sur leurs jambes, ou roulés autour de la tête comme un diadème, frappent tout d'abord l'observateur le moins attentif. Presque toutes ont les épaules et le cou remarquables par la pureté des lignes, et ce trait de beauté, si rare d'ordinaire, leur donne quelque chose d'éminemment gracieux.

Les caractères moraux et intellectuels de ce peuple répondent à son extérieur. La propreté est remarquable dans les ménages. L'instinct de la poésie et de la musique est développé chez les Basques. Actifs, fiers et indépendants, ils dédaignent leurs voisins espagnols ou français.

Mais la masse de la population de l'Espagne n'a pas aussi bien résisté que les Basques aux influences étrangères. Le pays était latinisé même avant le Nord de l'Italie (la Gaule cisalpine). La péninsule ibérique appartenait aux Romains 225 ans avant le Christ. Dès le temps de Néron, elle fournissait à Rome ses principaux philosophes (Sénèque) et ses meilleurs poètes (Lucain), enfin elle lui donna, quand Trajan

fut adopté par Nerva, ces Césars espagnols, qui fondèrent la nationalité roumaine et qui firent croire un moment à Tacite et aux républicains que le principat et la liberté n'étaient pas inconciliables. (Voy. A. Thiery, *Tableau*). Mais lorsque l'empire fut envahi par les Barbares, la fortune de l'Espagne fut bien inférieure à celle de la Gaule. L'espoir qu'elle eut un moment de s'organiser sous des rois d'origine germanique (les Goths) fut anéanti par les invasions africaines, et dans la lutte avec les disciples du Prophète, la nation contracta des habitudes d'intolérance farouche qui s'aggravèrent quand la dynastie autrichienne enleva à l'Espagne les franchises dont toutes les révolutions racontées par M. Rosseuw-Saint-Hilaire. (*Histoire d'Espagne*, nouvelle édition 1846-56), n'avaient pu parvenir à la priver.

Il est glorieux pour notre sexe qu'une femme magnanime ait été le dernier rempart des libertés espagnoles, quand le jour de la décadence eut sonné. On connaît généralement le beau rôle que joua Juan de Padilla, le martyr de Villalar. Mais on oublie trop que lorsque l'intrépide défenseur des *comuneros* eut payé de sa tête son héroïque résistance au despotisme des Habsbourg (1522), sa veuve, Marie de Pacheco, lutta jusqu'au dernier moment contre ses bourreaux et contre les traîtres. Retranchée dans Tolède, sans s'effrayer de l'abandon où la laissaient les lâches qui avaient juré de défendre la « ligue, » elle leva des soldats, parcourut la cité, en tenant dans ses bras, l'enfant que la mort tragique du héros castillan avait rendu orphelin et en faisant porter de-

vant elle un tableau qui représentait le supplice de son époux. On essaya en vain de la corrompre et de l'effrayer. Elle se laissa investir dans la ville, et elle l'aurait défendue jusqu'au dernier soupir sans la trahison du clergé catholique, toujours favorable au pouvoir absolu. Forcée de quitter Tolède, elle gagna le Portugal au milieu de périls de toute espèce et y mourut dans l'exil, supportant avec courage la misère et l'oubli. « Maria Pacheco, dit avec raison M. Genéy, est une des plus belles et des plus énergiques figures qui se trouvent dans le martyrologe des peuples. »

Depuis cette désastreuse époque, l'Espagne déclina de jour en jour. De la mort de la célèbre Isabelle I^{re} date en réalité sa décadence. Instrument trop docile de la politique des Habsbourg, qui visaient à la monarchie universelle, la nation espagnole devint, en servant cette politique, odieuse aux autres peuples latins aux yeux desquels elle personnifia l'inquisition, le despotisme et l'oppression des nationalités. Elle ne tarda pas à recueillir les fruits amers de l'ambition aveugle des Charles-Quint et des Philippe II, princes débauchés et persécuteurs, dont M. Mignet a fait connaître le véritable caractère dans *Charles-Quint à Yuste* et dans *Antonio Perez et Philippe II*. Le mal devint si grand sous leurs héritiers que l'Espagne descendit au dernier rang des nations latines. Aussi accueillit-elle avec plus de défiance que l'Italie elle-même le mouvement imprimé aux Latins par la révolution de 1789. Il est vrai que Napoléon, politique de l'école des Charles-Quint, des Louis XIV et des Nicolas I^{er},

au lieu d'initier pacifiquement les deux péninsules aux idées nouvelles, voulut faire de ces populations des instruments de son aveugle ambition, des vassaux d'un nouvel empire d'Occident. Les Espagnols se soulevèrent comme un seul homme, et le sol qui avait donné naissance aux Cid et aux Pélage dévora les envahisseurs.

Mais l'Espagne ne se trouva pas inutilement en contact avec les soldats de la révolution. Les plus illustres défenseurs de la nationalité espagnole finirent par se rappeler les vieilles libertés de leurs pères et par se prononcer contre le pouvoir absolu. A peine remonté sur un trône qu'il n'avait pas su défendre, l'inepte et féroce Ferdinand VII, dont vous trouverez le portrait ressemblant dans le comte de Toreno (*Histoire du soulèvement*, etc.), persécuta tellement les meilleurs patriotes qu'une insurrection éclata (janvier 1820), et qu'il aurait été obligé de faire de grandes concessions au parti constitutionnel sans l'intervention des Bourbons de France. (1823.)

Le parti « apostolique » ou absolutiste, invoquant la loi salique, établie par Philippe V, le fondateur de la dynastie bourbonnienne, voulait après la mort de Ferdinand, porter au trône son frère Carlos. Mais la terre natale de Blanche de Castille et d'Isabelle I^{re} n'a aucun goût pour cette importation gauloise. Dès 1789, un acte solennel des Cortès (représentation nationale), avait aboli la pragmatique de Philippe V. Je vous ai dit comment Marie-Christine, régente pendant la minorité d'Isabelle II, fut obligée de recourir au parti libéral. Le roi des Français, Louis-Philippe,

répara les maux faits à l'Espagne par Louis XVIII, en appuyant fortement, avec le concours de l'Angleterre, la royauté constitutionnelle, et malgré plusieurs conspirations carlistes et les agitations causées par des insurrections démocratiques, malgré les fautes justement reprochées à la reine dans les *Frauen der Zeit*, Isabelle a jusqu'à présent mieux résisté aux orages que les Bourbons de France, de Naples et de Parme.

Assurément, je suis loin de donner mon approbation à tous les actes du règne d'Isabelle II. Mais quelque jugement qu'on porte sur les actes et sur la personne de cette souveraine, on devra se souvenir que le génie est aussi rare sur les trônes que partout ailleurs, et surtout ne jamais oublier que la régénération de l'Espagne date du règne d'Isabelle. Vous vous rappelez le tableau lugubre que Ruy-Blas trace de l'Espagne dans un drame de M. Victor Hugo. Ce tableau, il faut l'avouer, est conforme à l'histoire. Les revenus publics étaient scandaleusement dilapidés, le commerce ruiné, l'agriculture anéantie, le génie original de la nation comprimé par l'inquisition. Les Bourbons, fidèles aux traditions absolutistes de Louis XIV, fils d'une princesse espagnole, ne remédièrent pas aux maux du pays. Un seul prince relativement éclairé comme Charles III, ne pouvait guérir tant de blessures. Quand ce prince monta sur le trône (1769), il trouva l'Espagne dépeuplée. A force de brûler les hérétiques, — au temps de Voltaire (voy. Michelet, *Régence*), on *amusait* encore les reines avec d'horribles *auto-da-fé*, — de chasser les négo-

ciants juifs d'expulser, les cultivateurs maures, la population n'était guère que de neuf millions d'âmes. Les efforts d'un prince patriote, qui eut le courage de donner l'exemple aux rois catholiques en chassant les jésuites, les talents d'hommes tels que Campomanès, Aranda, Olavidez, Florida Blanca, retardèrent la décadence sans l'arrêter. Elle recommença avec Charles IV pour ne s'arrêter qu'à la mort de Ferdinand VII.

Lorsque sa fille monta sur le trône, l'Espagne était dévorée par le monachisme, qui entretenait l'ignorance, la paresse et la mendicité, en donnant l'exemple de vices trop conformes aux penchants des races méridionales. En 1834, un pays qui manquait de bras pour l'agriculture, la marine et le commerce, avait 1,940 couvents, une population de 30,905 moines et de 27,700 religieuses. Les décrets du 29 juillet 1837 et du 1^{er} septembre 1841, légalisèrent la suppression des monastères d'hommes, effectuée en 1835. Tandis que le gouvernement de la reine rendait à l'agriculture les biens de main-morte, il s'occupait d'ouvrir l'Espagne au commerce, par la création d'un réseau de lignes ferrées qui s'étend chaque jour; il facilitait à l'industrie l'entrée des provinces les plus reculées, et, donnant à des États plus avancés sous d'autres rapports, un exemple éclatant de libéralisme et de dédain des traditions surannées du moyen âge, il finissait par abolir les passe-ports.

Malgré les graves atteintes portées à la liberté religieuse, — que les chambres encouragent au lieu de les blâmer, — l'esprit de progrès triomphera proba-

blement. Le monachisme, — même avec la protection de la sœur Patrocínio, — n'est plus l'arbitre des destinées de l'Espagne; la presse, sans être précisément libre, est dégagée des entraves qui lui interdisaient tout mouvement, et des hommes que Ferdinand VII eût fait pendre ou étrangler (l'horrible *garrotte* est encore en usage en Espagne) occupent dans l'État les plus hautes positions.

L'instruction n'a pas malheureusement marché aussi vite que la construction des chemins de fer et la réorganisation de l'armée espagnole. Comme dans presque tous les pays latins, l'enseignement primaire est dans un fort triste état. En 1852, on n'évaluait qu'à 1,898,288 le nombre des Espagnols sachant lire, et celui des individus sachant à la fois lire et écrire ne dépassait pas 1,221,001. L'instruction des filles était, cela va sans dire, encore plus négligée que celle des garçons. Ceux-ci avaient à leur disposition 17,009 écoles primaires, et les filles n'en avaient que 5,021.

On ne doit pas s'étonner de voir les femmes privées d'instruction, rester étrangères au mouvement intellectuel. Tandis qu'en Allemagne, en Angleterre, en France, notre sexe compte tant d'écrivains, l'Espagne ne peut guère citer que deux noms, encore M^{me} Fernan Caballero n'est point d'origine espagnole. Il est vrai que cette dame a tellement adopté tous les préjugés des conservateurs de la Péninsule ibérique, qu'il est impossible de reconnaître dans l'auteur des *Récits et Tableaux de mœurs*, une compatriote de Lessing, de Kant et de Herder. En lisant les écrits de

cette fille d'une république germanique, on se rappelle ce que dit, dans *Niko Veliki*, la baronne de Reinsberg qui parle d'une anglo-américaine devenue comtesse : « Grace était aristocrate comme une vraie républicaine. »

Un négociant de Hambourg, M. Bohl de Faber, consul de cette république à Cadix, choisit pour gendre le marquis d'Arco Hermoso. Doña Cecilia, devenue veuve, épousa don Antonio de Arron, consul d'Espagne en Australie. Sous le pseudonyme de Fernan Caballero, nom d'un petit bourg de la Manche, Cécile Bohl a publié plusieurs romans dont la réputation a franchi les Pyrénées. Dans les pays latins, on se résigne rarement, après un pareil succès, à continuer à se livrer solitairement à la culture des lettres. On s'empresse de courir dans quelque capitale pour se produire dans les cercles ou dans les *corsi* et récolter promptement le tribut d'admiration qu'on mérite. Mais avec un bon sens pratique qui rappelle son origine germanique, Doña Cecilia a joui paisiblement dans la retraite de la popularité de ses œuvres. Tandis que le vulgaire s'étonnait, — s'indignait presque! — de ne jamais rencontrer à Madrid le romancier « le plus renommé des Espagnes et des Indes, » madame F. Caballero continuait de dater ses récits de Jerez, du Puerto Santa Maria, de San Lucar, etc. Sans doute elle n'ignorait pas que son établissement dans la capitale n'aurait pas plus satisfait le monde bavard des oisifs que son goût pour la vie studieuse et retirée. Lorsque madame de Staël brillait dans les salons, on se demandait malignement où

elle trouvait le temps d'écrire ses livres. Si madame Fernan Caballero agit d'une façon entièrement opposée, on ne manquera pas de s'irriter contre un romancier qui prétend décrire le monde sans l'étudier « dans les grands centres. » Fernan Caballero est assurément de l'avis de ce meunier que fait parler un des meilleurs peintres de la société latine :

. Qu'on me blâme ou me loue,
 Qu'on dise quelque chose, ou qu'on ne dise rien,
 J'en veux faire à ma tête.

Le poète, non content d'ajouter qu'il « le fit et fit bien, » donne à ses lecteurs cet avertissement significatif :

Allez, venez, courez, demeurez en province;
 Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
 Les gens en parleront, — n'en doutez nullement (1).

Fort capable de dédaigner les vaines réclamations de la foule quand il s'agit de la manière de régler son existence, madame Caballero n'est pas, dans la manifestation de ses idées, aussi indépendante des traditions du pays où elle vit. L'Espagne aurait besoin d'écrivains décidés et clairvoyants qui lui fissent, par leur initiative, regagner le temps perdu dans des siècles de torpeur et de sommeil. Loin que cette tâche, digne d'un noble cœur et d'un grand esprit, ait

(1) La Fontaine, liv. III, fabl. I.

tenté F. Caballero, elle semble avoir voué son intelligence à la défense des idées que la comtesse Hahn, vieille et désenchantée, a prises sous sa protection. Comme les gens qui regrettent sans cesse le paradis perdu, elle gémit dans la *Gaviota* sur la ruine de ces couvents, d'où sont sortis tant de bourreaux, d'inquisiteurs et de dégoûtants satyres, qu'elle voudrait, malgré l'histoire, malgré les faits innombrables contenus dans les écrits de Llorente, de Rosseuw-Saint-Hilaire, de Toreno, etc., présenter comme de modestes et pieux anachorètes. Elle ose affirmer que les hôtes de ces « riches et somptueux monastères, » asiles de la paresse, de l'ignorance et de passions plus dangereuses encore, « guérissaient en même temps les maux de l'âme et du corps. » Elle veut nous faire croire que la croix du Galiléen « doux et humble de cœur » qui prononça tant d'éloquents discours contre les princes des prêtres et les pharisiens, « semble s'affaisser sous le poids de la douleur » en voyant fermées les portes d'où sortirent les chefs des « armées de la foi, » les moines-brigands qui ont été la honte et la terreur de la Péninsule!

C'est en vertu du même système d'idéalisation que le paysan, resté fidèle aux erreurs qui ont causé la rapide et honteuse décadence de ce beau pays, devient le véritable représentant des idées et des vertus nationales. Si l'on en croyait doña Cecilia, il faudrait chercher la Salente de Fénelon dans quelque village bien « séparé du monde (de la civilisation) par de hautes montagnes, » où « les petites filles (et trop souvent les grandes), baisent la main du curé, » dans

quelque Val de Paz, dont « les lumières de ce siècle novateur se sont dédaigneusement détournées. »

Idéaliser avec une étourderie sans égale le passé tout entier — excepté les combats de taureaux, antipathiques à la race germanique — telle est la moitié du labeur que s'impose madame Caballero. L'autre consiste à cribler d'épigrammes l'homme qui ne regarde pas l'ère des Torquemada, comme l'apogée de l'espèce humaine. Don Andrés qui réussit dans « diverses entreprises, celle, entre autres, de la démolition des couvents, » est à ses yeux le « type du citoyen moderne, » et, en cette qualité, il offre l'aimable assemblage de tous les défauts. Le « citoyen moderne, « en tant que membre de l'espèce humaine, n'est ni infaillible, ni impeccable, mais il est fort supérieur à ces monstres qui, même au siècle dernier, se repaissaient des angoisses de tant de victimes humaines dans les « actes de foi. » Au siècle où la tolérance avait déjà tant d'illustres défenseurs « l'Espagne, dit M. Michelet dans *la Régence*, suivait, bride abattue, la carrière des auto-da-fé. En 1721, la seule ville de Grenade, sur l'échafaud de plâtre où quatre fours en feu (figurant les prophètes) mangeaient la chair humaine, Grenade mit en cendres neuf hommes et onze femmes. C'est l'année des *Lettres persanes*. » — Dans l'année de la *Henriade*, Philippe V, à Madrid, célèbre une fête digne du « grand artiste » Néron, « la fête épouvantable d'une grillade de neuf corps vivants, l'horreur des cris, l'odeur des graisses, des fritures de la chair humaine. »

Les Anglais qui ont bravement chassé les inquisi-

teurs, les Français qui ont, en 1789, commencé la régénération de la société latine, ne sauraient plaire à madame Caballero. Les premiers sont notoirement « hérétiques, » et M. de Maistre (*du Pape*) a prouvé que les seconds sont à peu près « schismatiques. » Les portraits peu flattés des compatriotes d'Elisabeth et de La Fayette que dona Cecilia introduit dans ses romans, semblent avoir été composés pour entretenir, au delà des Pyrénées, les vieilles rancunes nationales, ce « chauvinisme » qui n'est ni moins borné ni moins déplorable que la teutomanie de certains écrivains des pays germaniques. Sans doute, un écrivain espagnol a le droit de dire aux compatriotes de Cervantès, de Calderon et de Lope de Vega, qu'ils pourront, — dès qu'ils en auront la ferme volonté, — marcher à côté des grands peuples de l'Europe. Mais est-il utile de faire croire à une nation qui commence à peine à sortir du gouffre où l'avaient plongée les ennemis de la lumière et de la liberté, qu'elle n'a rien à envier au glorieux royaume-uni et au florissant empire des Gaules? On aura beau murmurer les mots de « Saxons apostats » et de « Français voltairiens, » après tout, en dehors de la réforme et de la renaissance, dont Luther et Voltaire personnifient admirablement l'esprit émancipateur et tolérant, il n'y a point de civilisation, il n'y a qu'une barbarie plus ou moins orgueilleuse. Le jour où l'excellent moine de Wittemberg a dit : « Brûler les hérétiques est contraire au Saint-Esprit, » il a mérité d'être compté parmi les continuateurs de l'apôtre qui disait : « *Il faut* qu'il y ait des hérésies! » Le jour où Vol-

taire a protesté contre les bourreaux de Calas, il s'est montré meilleur chrétien que les prêtres de son temps.

Je ne voudrais pas cependant vous faire croire que les récits de madame Caballero ressemblent en tout à ces romans dogmatiques, dont l'Occident est inondé, romans qui ne sont que des thèses fort peu récréatives en faveur du catholicisme, du méthodisme, du piétisme, du panthéisme, etc., et qui ressemblent si peu aux modestes chefs-d'œuvre qui s'appellent *Don Quichotte*, *Gil Blas*, *Tom Jones* et *Manon Lescaut*. Sans doute les écrits du romancier espagnol gagneraient à être débarrassés de certaines déclamations ou insinuations malveillantes, mais on y trouve des études consciencieuses sur un pays trop peu connu et qui intéresse particulièrement toutes les nations latines. Si F. Caballero avait vécu dans une capitale, elle n'aurait vu qu'un monde qui se ressemble à peu près partout, à Berlin comme à Paris, à Pétersbourg comme à Madrid. Mais l'auteur connaît fort bien la vie de province, les cités de l'Andalousie et les villages d'une des plus curieuses contrées de la Péninsule. Il nous mène à Cadix, à Séville, qui sont partout dans son œuvre, à Rota (*Pauvre Dolorès*); dans le monde (*La-grimas*) et au hameau (*la Famille Alvareda*); dans la demeure isolée du pauvre cultivateur (*la Gaviota*) et sous le toit du laboureur opulent (*Clemencia*).

Il est impossible que parmi tous ces tableaux ne se trouvent pas bien des détails sur la condition et les tendances des Espagnoles. La Gaviota (la mouette) par exemple, cette fille de pêcheur, nature sauvage,

rétive et fantasque, qui, grâce à sa voix, devient une artiste courtisée, qui sacrifie l'amour d'un grand d'Espagne à un *torero*, et qui finit par devenir la compagne hargneuse d'un barbier méprisé, n'est-elle pas un type original? Les femmes de *Clemencia* méritent également l'attention. On aime à contempler dans sa majesté rustique la maîtresse de la maison, austère et froide, qui sent toute l'importance sociale que possède la compagne d'un cultivateur aussi riche et aussi influent que don Martin Ladron de Guevara, « qui eût parlé au roi du même ton qu'au mendiant; » sa belle fille *Clemencia*, jeune femme d'un bon naturel, mais qui, livrée aux séductions d'un monde qui la charme, ne sait pas reconnaître l'amour sincère et dévoué sous les formes modestes d'un cousin élevé aux champs. On doit aussi signaler un caractère comme celui de Rita (*Famille Alvareda*), ce modèle des coquettes du village, qui, mère de deux enfants, prête l'oreille aux propos d'un ancien troupiier et dont l'humeur fait un si frappant contraste avec les dispositions mélancoliques de sa belle-sœur. Je conclus de ces remarques, qu'il serait facile de multiplier, que si les théories philosophiques de l'auteur de *l'Une dans l'autre*, d'*Une dernière consolation*, de *Se taire durant la vie* « ne méritent pas un quart d'heure de peine, » ses observations sur une des fractions les plus importantes et les moins connues de la société latine et sur la vie intime des Espagnoles peuvent être étudiées avec fruit. Il est à regretter qu'un écrivain capable de se rendre un compte exact des choses ait fait moins de concessions aux plus légitimes

aspirations de son temps qu'un théologien comme Balmès, et qu'il ait préféré rivaliser d'exagérations avec Donoso Cortès, marquis de Valdegamas. Mais de puérides déclamations n'empêcheront pas les peuples latins de s'intéresser vivement à l'avenir de l'Espagne. Ainsi la patrie du Cid aura toujours pour les Roumains un attrait particulier, puisqu'elle a été la terre natale de Trajan, du grand empereur qu'ils regardent comme leur Romulus, comme le fondateur et l'expression grandiose de leur nationalité. Quant aux nations latines de l'Occident, elles attendent avec impatience le jour où le règne de la tolérance achèvera la régénération d'un pays qui a été de nos jours purifié — tant de sang innocent a coulé dans la Péninsule! — par le martyre de Riego, de Torrijos et de ses amis.

Sans être aussi connue en dehors de l'Espagne que Fernan Caballero, doña Gertrude Gomez de Avellaneda, s'est exercée dans des genres plus élevés et plus difficiles. Déjà nous trouvons une femme parmi les anciens poètes, Inez de la Cruz, qui vivait dans un couvent du Mexique. Doña Gertrude n'a pas seulement cultivé la poésie lyrique (*Poesias lyricas*, Madrid, 1841), mais aussi la tragédie, la comédie et le roman. Ses tragédies ont reçu le plus bienveillant accueil, et sa nouvelle intitulée : *les Deux Femmes* passe pour le meilleur roman qu'elle ait écrit. La mort prématurée de son mari, don Pedro Sabator, qui lui fut enlevé après quelques mois de mariage, sembla la dégoûter de la vie littéraire. Mais elle n'a pas tardé à reprendre la plume et à donner des preuves

significatives de son activité et de la variété de ses aptitudes.

Quel qu'ait été le succès des romans de Fernan Caballero et des tragédies de doña Gertrude de Avellaneda, la carmélite Thérèse de Cépède, canonisée par l'Église romaine en 1621, doit être considérée comme l'écrivain le plus éminent qu'on trouve parmi les femmes espagnoles. Son autobiographie (*Discurso o relacion de su vida*, 1562) est un des écrits qui jettent le plus grand jour sur les causes et les effets de ce mysticisme sensuel que les philosophes de l'Église romaine nomment comme Thérèse « le chemin de la perfection » (*el camino de la perfeccion*). Mais les écrits de Thérèse ont une valeur indépendante de l'intérêt scientifique. Ses poésies permettent de la placer parmi les poètes classiques de ce xvi^e siècle qui autorisait de si grandes espérances et qui donne une idée si élevée du génie naturel des Espagnols. Ses ouvrages en prose, ses dissertations ascétiques, dont le plus célèbre est le *Château de l'âme*, font concevoir une opinion très avantageuse de la vivacité de son imagination et de son éloquence. De même que la vie de Maria de Pacheco montre que les Espagnoles peuvent comprendre les idées libérales et se dévouer à leur culte, ainsi les œuvres de Thérèse, traduites aujourd'hui dans toutes les langues de l'Europe, prouveraient seules qu'elles seraient susceptibles d'un grand développement intellectuel, si leur instruction n'était pas si complètement négligée, et si les préjugés d'un autre âge ne leur interdisaient pas l'examen des questions philosophiques.

L'Espagne n'a pas été, comme la France sa voisine, le théâtre de discussions animées sur la condition des femmes. La législation qui règle cette condition, est empruntée au droit romain, dont les principes ont conservé tant d'influence sur les nations novo-latines. Les mêmes lois régissent la plus grande partie de l'Espagne (*España uniforme*). Quelques contrées ont gardé leurs *fueros* (privilèges). Ce sont les provinces qui relevaient autrefois de la couronne d'Aragon (*España assimilada*), les provinces basques et le royaume de Navarre (*España foreal*). On s'explique cette différence de lois par la diversité des destinées. Il n'est pas étonnant que les Basques, ayant résisté avec plus de succès que le reste de la population aux invasions des Germains et des Arabes, aient conservé, avec leur nom antique d'*Esculdunac*, une langue et des traditions étrangères à la race indo-européenne, et que le génie de la vieille Ibérie se soit maintenu dans la contrée où leur influence est prédominante.

Dans l'*España uniforme*, la condition des filles est conforme aux lois de Justinien. Les majorats, institution aristocratique et germanique, faisaient naguère passer les immeubles de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Mais cette institution ayant été abolie, le principe d'égalité reçoit dans les héritages sa pleine application.

L'exercice du droit de propriété n'est pas non plus entravé chez les filles. Dès qu'elles sont majeures, c'est à dire à l'âge de vingt-cinq ans, elles peuvent administrer leur fortune. Mais le projet de code (il n'existe encore que des coutumes), trouvant avec rai-

son qu'il n'est pas nécessaire, surtout dans un pays méridional où le développement est rapide, de reculer la majorité jusqu'à vingt-cinq ans, propose de fixer à vingt ans l'âge d'émancipation pour les filles comme pour les garçons.

Quand il s'agit de mariage, la fille n'est pas obligée d'attendre l'âge d'émancipation pour se marier sans le consentement de ses parents. A vingt-trois ans, elle peut disposer de sa main.

Pour remédier à la dépopulation causée par l'expulsion des Maures et des Juifs, le gouvernement espagnol favorisa les mariages par des moyens inusités ailleurs. Ainsi toute fille mineure peut être mariée par autorité de justice, dès qu'un jeune homme majeur déclare qu'il peut répondre de son consentement, qui, dans ce cas, tient lieu de l'autorisation des parents. De son côté, une fille majeure peut se marier de la même façon avec un mineur, en faisant sa déclaration devant le tribunal.

La fille, enlevée de cette façon par la justice, est déposée dans une maison sûre où on lui laisse quelques semaines de réflexion. Si elle persiste, on procède au mariage, et il ne reste aux parents d'autre ressource que de la déshériter.

Le mariage fait retomber la femme en minorité. Elle ne peut exercer aucune autorité légale sur ses enfants, soumis exclusivement au pouvoir paternel. Elle conserve, il est vrai, la propriété de ses biens ; mais le mari en est le seul administrateur légal. Si elle lui survit, elle hérite d'une moitié des acquêts faits par le ménage, nommés en Espagne *los gananciales*.

Les veuves sont, comme en France, assimilées aux filles majeures. La minorité de la femme cesse avec la vie du mari. A moins qu'elle n'ait donné des signes de démente, de prodigalité, etc., elle reprend l'administration de ses biens. La tutelle des enfants lui appartient de droit, si le mari ne la lui a pas enlevée pour des motifs équitables.

La recherche de la paternité est permise aux intéressés.

Les Espagnols, uniquement préoccupés de la pensée de se délivrer des moines, n'ont guère songé jusqu'à présent aux couvents de femmes. Aussi existe-t-il encore beaucoup de nonnes dans les États de Sa Majesté catholique. M. Dabbadie qui a visité les anciennes colonies de l'Espagne (*A travers l'Amérique du Sud*) donne une singulière idée de la manière dont le célibat est observé par les religieuses dans ces climats brûlants. Les traditions de la mère patrie ne sont pas, il faut bien le dire, de nature à faire croire que les nonnes y soient beaucoup plus rigoristes. Sainte Thérèse eut une peine infinie à « réformer » les carmélites ; mais certaines scènes qui ont eu pour théâtre les couvents de cet ordre, « le plus austère de tous, » feraient croire qu'elle a consumé sa vie dans une tâche inutile. Les carmélites de Lerma méritent la célébrité qu'elles ont acquise. La mère Agueda, qui faisait des miracles dans leur monastère, eut cinq enfants du provincial des carmes, Jean de la Vega, surnommé l'Extatique. Sa nièce, — il en était de même d'autres nonnes du monastère, — n'observait pas mieux son vœu de chasteté, et les inquisiteurs

de Logrogno ne purent faire comprendre à cette fille, entrée au couvent à l'âge de neuf ans, qu'il y eût du mal à obéir à la volonté de son confesseur.

Le chanoine Llorente cite un trait plus étrange encore. Cet écrivain aragonais, attaché au saint-office dès 1785, fut nommé, en 1789, premier secrétaire de l'inquisition. Or, le nouveau secrétaire était, par une circonstance providentielle, partisan de la révolution qui éclatait alors en France. Ses fonctions lui permirent de recueillir de précieux renseignements qu'il a résumés plus tard (1815-17), pendant son séjour forcé en France, dans son *Histoire critique de l'inquisition espagnole*. Il raconte, au chapitre xxviii du tome III^e de cet ouvrage, qu'il fut chargé d'interroger un capucin accusé d'avoir, dans un couvent de dix-sept béguines qu'il confessait, séduit treize de ces filles. L'inquisition était fort indulgente pour ce genre d'abus; mais le moine ayant eu l'imprudence de dire que Jésus s'était montré à lui dans l'hostie pour lui donner le pouvoir de dispenser du VI^e commandement du Décalogue, le « saint office » trouvait l'idée assez hérétique. « Quoi, lui disait-on, est-il probable que N.-S. Jésus-Christ vous ait apparu pour vous dispenser d'un commandement de Dieu? » — « Il a bien dispensé Abraham du V^e, en lui ordonnant de tuer Isaac, et les Juifs du VII^e, en leur permettant de voler les Égyptiens. » — « C'étaient des mystères favorables à sa religion. » — « Mais quoi de plus favorable à sa religion que de tranquilliser treize âmes pieuses et de les préparer à une union parfaite avec l'essence divine. » Llorente ayant objecté qu'il était

étonnant que de pareilles grâces eussent été seulement obtenues par les plus jolies nonnes du couvent, le moine répondit avec le plus grand sang-froid à l'auteur de l'*Histoire politique des papes* : « L'esprit souffle où il veut ! »

Si vous rapprochez les faits rapportés par le docte chanoine des textes cités par Pascal dans *les Provinciales*, et des considérations sur la morale catholique par lesquelles Sismondi termine son *Histoire des républiques italiennes*, considérations si faiblement réfutées par Manzoni, vous vous demanderez naturellement si les Occidentaux, au lieu de s'exténuer en beaux discours sur « l'atmosphère empoisonnée de l'Orient, » ne feraient pas mieux de songer quelque peu aux abus qui compromettent l'existence de la civilisation occidentale ?

XV

LES PORTUGAISES.

Malgré le nom de *Lusitani* par lequel les Romains distinguaient les anciens habitants de la majeure partie du Portugal des autres populations de la péninsule ibérique, il est certain, grâce aux recherches de M. Boudard, que l'ibère était parlé en Lusitanie comme dans l'Hispanie. D'autres races vinrent se mêler aux premiers habitants. De même qu'en Espagne, les Celtes, les Romains, les Slaves

(Vandales), les Germains, les Arabes se succédèrent sur le sol portugais. Délivré des musulmans, ce beau pays fit un moment partie des domaines de la Castille. Alphonse VI donna à titre de fief une partie du Portugal à un descendant du roi de France Robert, Henri de Bourgogne, qui avait épousé Thérèse, fille naturelle du roi de Castille. Le comte Henri se rendit indépendant à la mort d'Alphonse VI, et son fils, Alphonse I^{er}, le Conquérant, prit le titre de roi. La descendance mâle de la dynastie de Bourgogne s'étant éteinte avec Ferdinand I^{er}, un bâtard, Jean I^{er}, le Grand, fut le premier souverain de la branche illégitime de Bourgogne, nommée aussi dynastie d'Aviz. Sous cette dynastie, le Portugal devint un des États latins les plus florissants. Franchissant les limites de leur territoire, les Portugais attaquèrent le monde barbare avec une résolution chevaleresque qui fit l'admiration de l'Europe. Après la conquête de Ceuta, enlevée aux musulmans, ils s'ouvrirent la route des Indes, ils s'assurèrent de riches possessions en Afrique et surtout en Asie. Les noms de Barthélemy Diaz, de Vasco de Gama, d'Almeida, d'Albuquerque, d'Alvarez Cabral, qui donna au Portugal l'immense territoire du Brésil, prouvent que les Latins peuvent, sous un gouvernement entreprenant, rivaliser d'énergie avec les Anglo-Saxons.

Malheureusement un funeste génie s'empara du Portugal sous Jean III. Au moment même où, par la faute de l'esprit d'intolérance, commençait la décadence de l'Espagne, le roi de Portugal livrait ses États à l'inquisition, il persécutait les juifs dont le

commerce enrichissait son peuple; enfin il laissait les jésuites s'établir en maîtres sur son territoire et préparer la ruine de la maison d'Aviz en la lançant dans les plus folles entreprises. L'imprudente expédition d'Afrique, la bataille d'Alcaçar-Quivir, où périt le roi Sébastien, réduisirent le royaume aux dernières extrémités. A la mort du cardinal Henri, successeur de Sébastien, le Portugal, incapable de se défendre, était réuni aux possessions du roi d'Espagne, le farouche Philippe II (1580).

La maison de Bragance eut la gloire de rendre l'indépendance aux Portugais (1640). Mais les compatriotes de Viriathe, ce fier adversaire de la domination romaine, dégradés par le despotisme et par la superstition, ne recouvrèrent pas, avec l'autonomie de leur pays, les mâles vertus de leurs ancêtres. A partir de 1697, on cessa de convoquer les Cortès; en 1703, on signa avec l'Angleterre le traité de Methuen qui transformait le royaume en colonie commerciale de la Grande Bretagne.

Un des plus grands hommes d'État de la race latine, un disciple de la philosophie française du XVIII^e siècle, Joseph Carvalho-Melho, marquis de Pombal, entreprit de rendre à sa patrie la splendeur dont elle jouissait sous la glorieuse dynastie d'Aviz, et de lui faire reprendre le rang qu'elle occupait autrefois en Europe. La lutte qu'il engagea contre les forces coalisées de l'inquisition, de la compagnie de Jésus et d'une aristocratie dégénérée, fut un long combat de vingt-sept ans, dans lequel il montra toute l'énergie, mais aussi toute la dureté des magistrats de la république ro-

maine. Lorsque Joseph I^{er} mourut, les jésuites étaient expulsés du Portugal et du Brésil; les désastres causés par le terrible tremblement de terre de 1755 étaient réparés; le commerce renaissait, le trésor de l'État contenait 240 millions, et les factions rétrogrades se voyaient réduites à l'impuissance. Malheureusement, Maria I^{re} (1777) avait la tête trop étroite pour comprendre la nécessité des réformes entreprises par le ministre de son père. A peine montée sur le trône, qu'elle partagea plus que l'autorité, jusqu'en 1786, avec son mari Pierre III, elle s'empressa de disgracier Pombal, donnant ainsi une preuve de faiblesse d'esprit qui devait, pendant la révolution française, aboutir à la folie (1792). La maladie de la reine la rendit étrangère aux grands événements racontés par M. J.-M. de Souza, dans son *Historia de Portugal desde o Reinado de D. Maria I até a convenção d'Evora Monte* (Lisbonne, 1838). Son fils Jean, chargé de la régence, n'échappa à l'invasion française (1807) qu'en s'embarquant pour le Brésil.

Mais les soldats de Napoléon et de l'Angleterre, tout en luttant sur le territoire portugais, réveillaient les idées qui semblaient mortes avec Pombal. L'empereur des Français et ses légions fermaient partout les couvents, et leurs aigles devenaient pour les moines une véritable tête de Méduse. Les soldats protestants de la Grande Bretagne ne montraient pas de meilleures dispositions pour les ordres monastiques. D'un autre côté, l'esprit militaire se ranimait parmi les Portugais, jaloux de prouver aux Anglais qu'ils étaient dignes des secours de leurs alliés. Jean VI,

en succédant à sa malheureuse mère (1816); fut obligé de tenir compte de cet état des esprits, de faire des concessions et d'abolir l'inquisition. Ces concessions satisfirent si peu une nation qui se sentait mûre pour la liberté, qu'une révolution éclata à Porto, le 24 août 1820. Le roi était personnellement assez bien disposé en faveur de la Constitution, dont il jura, à son retour du Brésil, de respecter les bases. Mais la reine Carlotta, fille de Charles IV, roi d'Espagne, qui n'avait pas plus d'intelligence que son père, mais son troisième fils, dom Miguel, étaient prêts à résister par tous les moyens au progrès des idées libérales. M. J.-F. Freire de Carvalho a exposé les causes qui décidèrent le parti qui se glorifie du titre de légitimiste à recourir à l'usurpation (*Ensaio politico sobre as causas que preparão a usurpação do D. Miguel* (Lisbonne, 1842). Entraîné par l'opposition de la reine, de dom Miguel, du clergé et d'une partie de la noblesse, le faible roi supprima la Constitution de 1822. Mais comme le parti absolutiste (les *serviles*) trouvait qu'il n'agissait point avec assez de vigueur contre les libéraux, il engagea contre Jean VI une lutte qui ne se termina qu'avec la mort de ce prince (10 mars 1826).

Le second fils de Jean, Pierre, plus connu sous le nom de dom Pedro, déjà empereur constitutionnel du Brésil depuis 1822, fut appelé à succéder à son père. Mais ce prince, après avoir donné une nouvelle constitution, la *Carta de Ley*, abdiqua en faveur de sa fille, donna Maria da Gloria, qui devait épouser son oncle Miguel et dont l'heureux caractère promettait aux Portugais des jours meilleurs. Mais dom

Miguel, dont l'ambition égalait l'incapacité — à dix-neuf ans, il ne savait ni lire ni écrire — n'était pas disposé à se contenter d'être « le mari de la reine. » Il se servit de l'autorité que lui donnaient ses fonctions de régent pour abolir le régime constitutionnel et gouverner en souverain absolu. Appuyé par les moines et par la populace, dont il partageait le bigotisme et les instincts crapuleux, il fit peser sur le Portugal un joug de fer. Un fait suffira pour donner une idée du gouvernement des *serviles*. En 1831, dans la seule ville de Porto, il y avait onze mille suspects. Heureusement les États constitutionnels n'étaient pas disposés à souffrir un pareil régime. La quadruple alliance (22 avril 1834), signée par le roi Louis-Philippe, la reine d'Angleterre, la reine d'Espagne et la reine de Portugal, représentée par dom Pedro, tuteur de sa fille, amena la défaite de dom Miguel et la capitulation d'Evora (24 mai 1834). Cet acte solennel qui porte sa signature, n'empêche pas l'ancien chef du parti absolutiste de se donner à l'étranger comme souverain légitime du « Portugal et des Algarves. » En 1851, il s'est marié à Adélaïde, princesse de Lowenstein-Wertheim-Rosemberg, et il travaille, depuis cette époque, à perpétuer une famille qui est l'espoir du parti clérical portugais.

Du règne d'une femme date en Portugal comme en Espagne, la régénération d'une noble race. Le règne de l'intrépide Maria II commence par l'abolition des ordres monastiques qui avaient fourni à la faction rétrograde ses plus fanatiques champions (1834). Quoi-

que la loi n'ait pas encore proclamé la liberté des cultes, les dissidents ont joui d'une tolérance qu'on leur refusait depuis le règne de Jean III. Dans un pays où les philosophes eux-mêmes — il suffit de se rappeler ce que dit le comte A. de Saint-Priest (*Histoire de la chute des jésuites*) de certains actes de Pombal — n'étaient pas exempts de cruauté, la peine de mort, sans être abolie, a cessé d'être appliquée depuis longues années. Le gouvernement, insensible à ces déclamations de la presse monacale qui terrifient aujourd'hui plus d'un souverain, a tenu tête aux envahissements du clergé, et les sœurs de charité ont pu se convaincre qu'à Lisbonne on se rend mieux compte de leur adroite politique qu'à Paris ou à Madrid. *Le Monde* décerne maintenant au Portugal le titre de « persécuteur des saintes filles de Vincent de Paul; » parce qu'il n'a pas laissé les intrigues miguélistes agiter les classes inférieures et soulever les conspirations sous prétexte de soulager leurs misères.

Tels ont été les résultats généraux des règnes de Maria II, de Pierre V et de Louis I^{er}. Donna Maria, morte en 1853, n'a pas elle-même joui de la transformation de son pays. Les agitations qui suivent toute révolution, ont rempli son règne. Mais ses fils ont continué son œuvre. L'aîné, Pierre V, s'embarquait à Ostende, lorsque j'y étais, pendant la saison des bains (1855). Ce jeune prince qui venait de parcourir plusieurs États de l'Europe et de visiter l'exposition universelle, allait prendre les rênes du gouvernement confiées, pendant la régence, à son père Ferdi-

nand. Enlevé à ses États par une mort prématurée, il a eu pour successeur son frère Louis, dont l'alliance avec le roi d'Italie — il a épousé la princesse Maria-Pia, seconde fille de Victor-Emmanuel II — atteste l'intention de tenir tête aux partisans de la théocratie.

Il est à désirer que le royaume de Portugal s'occupe le plus tôt possible de la rédaction d'un code civil qui lui permette de mettre sa législation en harmonie avec les tendances libérales qu'il manifeste. La législation actuelle a pour base les *Règles pour diriger le royaume* qui remontent au temps du roi dom Emmanuel le Fortuné (1495-1521), règles modifiées, il est vrai, par des lois postérieures, spécialement par celles que les Chambres ont votées depuis l'établissement du régime constitutionnel.

La condition civile des femmes présente le même contraste que dans les autres États latins. La *Ordemnacão* (liv. iv, t. 96), s'appuyant sur la *cxviii Nouvelle*, chap. 1^{er}, admet le partage égal entre les filles et les garçons. Toute fille majeure peut administrer ses biens. Seulement on peut dire que dans un pays où l'organisation se développe promptement, l'âge de vingt-cinq ans fixé par les anciennes ordonnances pour la majorité des deux sexes ne semble pas heureusement choisi. Cependant le *code de procédure* de 1841 (art. 453), n'a rien innové dans cette question.

Pour les femmes mariées, il existe deux régimes, le régime dotal et le régime de communauté. Quel que soit le régime, elles n'ont aucune part à l'exer-

cice de la *patria potestas*. La séparation de corps et de biens est comme en France le seul remède à l'abus de la puissance maritale, comme elle est la seule ressource de l'époux à qui la loi reconnaîtrait le droit de rompre toutes relations avec sa femme. Si la législation portugaise est sur ce point conforme à la loi française, elle s'en écarte sur un autre point, en permettant la recherche de la paternité. Le désaccord est encore plus significatif dans la question de la « loi salique; » car la nation portugaise pense comme la *Revue germanique* (1^{er} mai 1863) que « le génie féminin s'adapte si bien au rôle de reine constitutionnelle; » elle estime « qu'il a su en tirer un parti si considérable et si utile à la société, que de nos jours, l'exclusion politique des femmes, *presque universellement réalisée*, ne menace pas de les déposséder du dernier retranchement où s'exerce leur capacité gouvernementale. »

Indépendamment des Français, des Italiens, des Espagnols et des Portugais, il existe en Europe plusieurs autres groupes appartenant à la civilisation latine. Tels sont les Wallons de la Belgique, les Suisses romans de Genève, du Valais, de Neuchâtel, de Fribourg et du Jura Bernois; les Romansches du canton des Grisons, et surtout les Roumains des Principautés-Unies, de la Bessarabie, de l'Autriche et de la Turquie. Les Roumains ne sont pas moins de dix millions d'âmes, établis dans des contrées fertiles qui pourraient nourrir une population quadruple, et dont M. César Bolliac a fait connaître les immenses ressources dans sa *Topographie*

de la Roumanie (Paris, 1856). Je ne vous parlerai pas plus des Roumains transdanubiens que des autres, d'abord parce que je ne veux vous entretenir que des nations de l'Europe occidentale, ensuite parce que j'ai donné des renseignements étendus sur les Roumains dans les *Femmes en Orient* et même dans les passages des *Excursions en Roumélie et en Morée*, où il est question des Roumains soumis au *padishah*. J'ajouterai seulement que la Roumanie indépendante a pour base de sa législation le droit romain, et que la dot est aussi inviolable qu'elle l'était au temps de Justinien.

Si vous jetez un regard en arrière, vous vous apercevrez que depuis Romulus jusqu'à nos jours, la condition des femmes latines est en rapport avec l'élévation des idées qu'on a de la justice.

Commençons par nous transporter dans la république romaine, vers le temps des décemvirs. L'esprit aristocratique domine tout. Les bases de la famille sont la *puissance paternelle* et la *puissance maritale*. Le « père de famille, » maître unique, a, selon l'énergique expression du droit, « le domaine de la maison. » Lui seul peut posséder. Sur les esclaves, il exerce la puissance dominicale qui est sans limites; sur ses enfants, la *patria potestas*; sur sa femme, la puissance maritale, qui ne sont guère moindres que la puissance dominicale. Du reste, je vous en ai montré les conséquences d'après MM. Michelet et Martin.

La femme qui cesse d'être en puissance de père ou de mari, tombe, dans le premier cas, sous la tutelle

de ses agnats, (collatéraux descendants d'une ligne masculine), dans le second, sous celle des agnats de son mari. Un agnat, même mineur, peut être tuteur d'une femme. Comme pour un républicain français de nos jours, pour le Romain de cette époque, l'homme représente la raison.

A la fin de la république, la puissance paternelle est toujours en vigueur; mais elle tend à s'adoucir.

C'est surtout en ce qui concerne le mariage que se fait sentir l'influence des nouvelles doctrines inspirées par la philosophie hellénique. On commence à éviter les formes de mariage qui créent la puissance maritale, et les unions par consentement se multiplient. Ensuite, la condition de la femme en puissance de mari s'améliore de droit et de fait par l'institution des dots, ainsi que l'a prouvé M. Laboulaye dans son excellent chapitre de son *Histoire de la propriété foncière en Occident*. Sans doute, le régime dotal, à ses premiers essais, est encore loin de produire ce qu'il réalisera plus tard; la dot tombe dans le domaine quiritaire du mari (domaine dont le droit est à l'abri de toute contestation), qui peut l'aliéner, sauf restitution, condition que mille-circonstances peuvent rendre illusoire; mais du moins un principe fécond est posé : *La femme est reconnue propriétaire* : elle a son bien à elle dans la famille.

De forcée qu'elle était et dévolue toujours aux agnats, la tutelle des femmes devient optive (de *opto*, je choisis); en vertu du testament de celui qui l'avait en puissance, la femme peut désigner son tuteur.

L'empire, ayant besoin de se créer des alliés contre le patriciat républicain, travailla habilement à améliorer la condition des femmes et des peuples conquis. Les travaux des jurisconsultes contemporains de Septime Sévère et d'Alexandre Sévère nous montrent l'alliance du droit national et du droit universel dans son plus beau développement. A mesure qu'on s'éloigne de ce siècle, l'élément indigène perd du terrain, et dans la législation de Justinien, que les Slaves et les Roumains revendiquent également comme un de leurs frères, le droit romain se réduit à peu près au droit des gens.

Je vais vous donner en quelques mots une idée de la situation sous Alexandre Sévère.

La puissance paternelle s'est adoucie. Le droit de vie et de mort sur les enfants a été enlevé au père, et des chefs de famille sont punis « comme assassins » pour avoir osé invoquer ce droit, toujours inscrit dans la loi. Le droit de vendre ses enfants est presque aboli.

La puissance maritale, qui allait sous la république jusqu'au droit de tuer sa femme, est tombée en désuétude, et avec elle tombent aussi les modes de mariage qui la font. La confarréation n'est plus pratiquée que par les pontifes, conservateurs par position de tous les vieux abus. Le régime dotal s'est développé : la dot de la femme, devenue inaliénable sans son consentement, le sera bientôt malgré ce consentement. La répudiation, dont le mari pouvait user et abuser, est remplacée par le divorce. La tutelle des femmes n'est plus que de pure forme, il

suffit qu'elle ait des enfants pour en être affranchie. Quelque temps encore, et non seulement la femme ne sera plus en tutelle, mais elle pourra être tutrice.

La législation de Justinien accorde aux filles le même droit qu'aux garçons à l'héritage de la famille, tout en continuant de considérer l'épouse comme une mineure. Cet empereur a mis la dernière main au droit romain, qui tient chez les nations sorties de la société romaine une place vraiment immense. « Si les lois romaines, dit Bossuet dans le *Discours sur l'histoire universelle*, ont paru si saintes que leur majesté subsiste encore, malgré la ruine de l'empire, c'est que le bon sens, qui est le maître de la vie humaine y règne partout, et qu'on ne voit nulle part une plus belle application des principes de l'équité naturelle. »

En Orient, les invasions asiatiques font reculer la civilisation chrétienne, en empêchant le développement du droit. Mahomet naît sous le règne du successeur de Justinien, et l'islamisme ne devait pas seulement enfermer dans le harem une multitude de femmes, il devait, par une déplorable imitation, fortifier chez les chrétiens tous les préjugés favorables au gynécée et à la séquestration. Dans l'Europe occidentale et centrale, les Barbares, en constituant sur les ruines de l'empire d'Occident, un nouveau patriciat, ramenèrent presque partout la condition de notre sexe à un état aussi contraire à la raison qu'à la justice. Le divorce fut aboli, mais la répudiation fut audacieusement pratiquée par les chefs de la so-

ciété qui succédait au monde helléno-romain. Le régime de la communauté, conséquence logique du communisme primitif, prit place à côté du régime dotal, créé par la civilisation, quand il ne le supplanta pas entièrement. Mais depuis la Renaissance, surtout depuis la révolution française, une lutte est engagée entre le droit romain et les restes de la barbarie féodale et catholique. A mesure que le moyen âge recule, l'esprit moderne tend non seulement à opposer le droit romain aux traditions communistes du monde barbare, mais à le compléter en assurant à l'épouse une situation conforme au principe d'égalité.

De son côté, la société germanique a commencé une ère nouvelle avec la réforme. Fièrre des progrès qu'elle a accomplis sous l'étendard de Luther, elle se montre parfois sévère pour les Latins qui ont encore tant de peine à se débarrasser du joug de la théocratie et de la superstition. Des accusations motivées on passe aisément à des reproches injustes ou exagérés. Dans un siècle où la bourgeoisie, classe dont les habitudes sont calmes et les passions modérées, devient de plus en plus dominante, « la vertu » devait naturellement devenir le sujet de discussions acharnées entre les teutomanes et les « chauvins. »

Malheureusement il n'existe pas de mot qui jette plus d'obscurité sur ce genre de questions que le mot « vertu. » La sagesse hellénique la plus élevée identifiait cette idée avec celle de « justice. » Pour les sectes mystiques, vertu a un sens bien différent. Une

filles est surtout « vertueuse » si par le célibat elle se soustrait à toutes les obligations qu'exigent d'elle la raison, la nature et la société, pour se vouer à la « contemplation. » Cette morale est empruntée à l'Inde fataliste, esclave et paresseuse. En pays germanique et protestant, naturellement cet idéal est différent. Dans ces contrées froides ou tempérées, d'où la vigne est généralement bannie, où les passions sensuelles sont si peu excitées, la chasteté est tellement facile qu'on regarderait de plus mauvais œil que chez les Latins toute personne qui n'y serait pas fidèle. Faut-il en conclure que les femmes germaniques sont toujours chastes et, avec certaines publications teutomanes, que la licence est le privilège des femmes latines ? Les médecins, les voyageurs et les jurisconsultes des pays latins se montrent excessivement irrités de cette hypothèse.

Si elle était fondée, disent les premiers, tout ce qu'on dit des conséquences du « sentimentalisme » teutonique devrait être relégué au rang des fables. Il faudrait donc classer parmi les mythes les relations des mémoires du dernier siècle, résumés d'une manière si piquante par M. Boscowitz, rédacteur de la *Revue germanique*, dans ses articles intitulés : *l'Allemagne au XVIII^e siècle*, et accuser d'erreur tous les récits militaires, russes ou français, des compagnons de Souvarov et de Bonaparte, qui ont trouvé en Italie bien des résistances inattendues, et en Allemagne des sympathies parfois excessives, que le défaut de personnalité et la mollesse habituelle font aisément comprendre. Des physiologistes n'attache-

ront jamais grande importance aux déclarations du *cant* anglais et de la pruderie germanique. Si, disent-ils, le cœur des jeunes latines s'enflamme plus facilement, le penchant qu'elles ont à l'amour les préserve d'autres inconvénients, de déplorables inclinations qui produisent « l'ennui, le dégoût de la vie, et souvent le suicide, » inclinations dont un illustre médecin genevois, Tissot, a si bien décrit le caractère et montré les funestes résultats. La statistique enregistre seulement le nombre des enfants naturels, tandis que la chasteté, — et avec elle la santé comme l'intelligence des individus, la beauté, la force des races, — peut être compromise par des abus qui ne seront jamais inscrits dans les documents officiels.

Étendant leurs observations des filles aux femmes mariées, ils citent des faits recueillis par des médecins de race germanique; par exemple le discours de rentrée, prononcé par un professeur considéré de l'une des principales écoles de médecine des États Unis. L'auteur d'*On crimina abortion* (Philadelphie, 1854) rapporte que les mères de cette partie de l'Amérique se portent à des extrémités condamnées par les lois divines et humaines, pour se délivrer du souci, des dépenses et des embarras de la famille, — « ou pour tout autre motif léger et dégradant. » Il insiste sur ce point, que cette « basse appréciation » n'est pas limitée aux gens ignorants des classes inférieures, mais que le mal a gagné les classes élevées, et il fait appel aux législateurs, aux philosophes et aux théologiens « pour détruire de pareilles mœurs. »

Les voyageurs appartenant aux pays latins ne manquent pas de prendre parti pour les médecins. Les femmes latines ont, disent-ils, « le cœur sur la main. » Leurs projets, leurs amours, leurs faiblesses, leurs déceptions arrivent vite au public par la filière si bien décrite par La Fontaine dans *les Femmes et le Secret*. Les femmes germaniques sont, au contraire, d'une prudence consommée. Habitues dès l'enfance à la réflexion et au calcul, elles savent tout arranger et tout expliquer. Ainsi, pour ne citer que quelques faits, on voit dans certains cantons la plus étrange licence, organisée en institution sous le nom de *Kiltgang*, résister à toutes les attaques. Autre détail caractéristique : aucune Allemande n'a d'amant, comme une Italienne ou une Espagnole. A ses yeux, tout amant se transforme si facilement en « fiancé, » qu'un poète gaulois, Brizeux, irrité de voir la docte Allemagne peuplée de fiancés, s'écriait avec colère : « Éternelle fiancée d'un éternel professeur ! »

Cette tactique achevée se retrouve dans les manifestations de toute espèce. Dans le Nord, les femmes adaptent à leurs fenêtres des miroirs mobiles pour regarder à leur aise les passants sans être vues. Quelle surprise cette ingénieuse idée causerait à une Piémontaise ou à une Romaine !

On ajoute que si la race germanique possédait les privilèges qu'elle revendique, elle les conserverait sous le ciel du Midi. Or, si vous quittez la mer du Nord pour aller vers le Danube, vous verrez Germains et Germanes prendre tous les instincts des populations méridionales. Les nombreux lecteurs des

Récits des temps mérovingiens d'Augustin Thierry, avaient déjà remarqué la transformation rapide des chefs germains à l'époque de l'invasion des Barbares. A Vienne et à Munich, le même phénomène se reproduit. La religion est aussi peu spiritualiste qu'à Rome et à Madrid; l'amour du plaisir est universel; la taciturnité fait place à une jovialité caractéristique, enfin les statistiques qu'on tient tant à produire attestent que les enfants naturels sont aussi nombreux dans les capitales de l'Autriche et de la Bavière que dans la résidence des empereurs français, cette Babylone latine vouée à tant d'anathèmes!

Les jurisconsultes latins interviennent alors pour se plaindre des écrivains qui s'en rapportent exclusivement aux documents officiels quand il s'agit de questions où l'amour-propre national est si fortement engagé. Ils citent tel juge d'instruction d'un pays germanique brûlant « par pudeur patriotique » les papiers constatant une foule de délits pareils aux crimes dénoncés en Amérique par l'auteur d'*On crimina abortion*, et ils disent que les peines draconiennes portées dans certains cantons de la Suisse allemande, n'ont eu d'autre résultat que d'enrichir quelques médecins livrés à la plus coupable industrie. Dans la partie germanique du nouveau monde, ajoutent-ils, une police défectueuse laisse passer inaperçus beaucoup de délits, et d'ailleurs, la loi trop indulgente innocente des faits reconnus comme criminels en France. Avocats et médecins français souscriraient donc volontiers aux conclusions d'un travail destiné à établir la criminalité parmi leurs compatriotes.

« Les crimes de cette nature qui se commettent à New York, dépassent de beaucoup ceux qui ont lieu en France, toute proportion gardée (1). »

Pour moi, sans prendre parti dans ce débat acharné, je crois que tout philosophe impartial en peut conclure qu'il n'existe pas en Europe de « peuple de Dieu. » Aucune nation n'a le monopole de la vérité, de la justice et de la sainteté. Les teutomanes et les « chauvins » sont donc également dignes du mépris des penseurs, et tout observateur impartial trouvera chez une Allemande des qualités qui manquent aux Françaises, et chez les Françaises des dons qui n'ont pas été accordés aux Allemandes. « Allah, dit un proverbe arabe, n'a déshérité aucune de ses créatures. » Permettez-moi d'opposer l'autorité de cet « infidèle » aux manies querelleuses des Occidentaux, et de souhaiter à des peuples justement fiers de leurs lumières et de leur progrès un peu de charité chrétienne. Appartenant moi-même à la race pélasgique, à cette race illustre qui a donné à l'humanité Eschyle, Socrate, Dante et Michel Ange, j'aurais pu — pour rester fidèle à l'usage, — jeter aux gémonies tout ce qui est étranger au monde helléno-romain. De pué- riles provocations, — telles que les déclamations de Fallmeyer contre les Hellènes, — justifieraient peut-être chez les peuples du Midi de pareilles représailles. Mais elles sont indignes des véritables amis de la liberté et de l'humanité, qui croient que l'Eu-

(1) Docteur A. Thomas, *Annales d'hyg. publique et de méd. légale*, 2^e série, tom. V, 1130.

rope, — fatiguée de luttes sans merci qui ne profitent qu'au despotisme, — finira par devenir une grande famille dont la tâche glorieuse est d'appeler le reste du monde au banquet fraternel de la civilisation.

FIN DU TOME PREMIER



TABLE DES MATIÈRES

LIVRE I. — LA SOCIÉTÉ LATINE.

LETTRE I. — *Les Latins et les Germains.*

Curiosité que la situation des pays occidentaux inspire aujourd'hui à l'Orient. — Difficulté de se rendre compte de cette situation. — Diversité des races, des langues et des religions dans le même État. — Principaux groupes de l'Occident. — Les Latins et les Germains. — Tendances et idées essentiellement différentes. — Haines nationales. — Vœu pour la réconciliation des Latins et des Germains 9

LETTRE II. — *Le moyen âge, la réforme, la renaissance.*

Invasion des Barbares. — Droit matrimonial germanique. — Rôle de l'Eglise romaine. — Les Pères misogynes. — Embarras de l'Eglise. — L'égalité de la femme devant Dieu. — Comment l'Eglise la pratique dans les couvents. — L'homme « espèce inférieure » à Fontevault. — Infériorité de la femme dans la famille. — Tentative de transformer l'univers en couvent. — Réaction du génie germanique : la réforme. —

— Réaction du génie latin : la renaissance. — Influence permanente de l'hellénisme en Occident. — L'amour platonique en Italie. — Dante et Béatrice. — Pétrarque et Laure. — Michel-Ange et Vittoria Colonna. — Lutte de l'Espagne contre la Renaissance. — La séquestration des femmes. — Le gynécée occidental et le couvent. — Virginie de Leyva. — La Renaissance succombe en Italie. — L'intervention de la France empêche la ruine intellectuelle de la société latine. 15

LETTRE III. — *Les Françaises sous le règne des Bourbons.*

Lutte de l'esprit français, inspiré par l'hellénisme, contre les tendances espagnoles. — Gassendi et ses amis. — Molière considéré comme organe de la Renaissance. — Il discrédite la séquestration et les théories de l'Espagne sur « l'honneur » du mari. — En quoi Molière s'écarte des idées des grands Toscans. — Il est disciple de la Renaissance, sans être partisan de Platon. — Ses attaques contre l'amour platonique : *Les Femmes savantes*. — Protestation d'un platonicien catholique en faveur de l'instruction des femmes : Fénelon et *l'Éducation des filles*. — Les jansénistes s'unissent aux épicuriens pour défendre la thèse opposée. — Boileau et la *Satire contre les femmes*. — Rôles des femmes dans les sectes françaises. — Madame Guyon et Jacqueline Pascal. — M. Cousin historien des Françaises du XVII^e siècle. — Les luttes des sectes et le progrès des lumières amènent la décadence du catholicisme en France. — Les femmes philosophes au XVIII^e siècle. — Mesdames du Chastelet, d'Épinay, du Deffant. — Les femmes et le roman. — Mesdames de La Fayette, de Graffigny, de Tencin. — Idées des philosophes sur la condition des femmes. — L'école constitutionnelle et l'école républicaine d'accord contre le sexe féminin. — Généreuses protestations des voltairiens contre les théories dictatoriales de J.-J. Rousseau. — Beaumarchais et les *Noces de Figaro*. — Etudes de M. Sainte-Beuve sur les femmes du dernier siècle 34

LETTRE IV. — *Les Françaises de la révolution et de l'empire.*

- Travaux de MM. Lairtuillier, Michelet et Jourdan sur les femmes de la révolution. — Mesdames Roland et de Condorcet. — Les Françaises ont-elles fait échouer le mouvement de 89? — Divisions des chefs de la révolution sur la condition des femmes. — Les voltairiens continuent de leur être favorables. — Théories de Sieyès et de Condorcet. — Opposition des disciples de Rousseau et de Diderot à ces théories. — Idées dictatoriales de Robespierre et de Danton. — La dictature militaire succède à l'omnipotence des assemblées. — Le code Napoléon. — L'autocratie dans la famille et dans l'Etat. — L'empereur des Français disciple de saint Augustin. — Les Gauloises et les Françaises. — Orthodoxie incomplète de Napoléon. — Le divorce sous la République et sous l'Empire. — Divorce de Napoléon. — Napoléon et son « auguste prédécesseur. » — Il est avec le ciel des accommodements. — Lutte de madame de Staël contre le pouvoir absolu. 36

LETTRE V. — *Les Françaises de la restauration.*

- Abolition du divorce. — Le livre du vicomte de Bonald. — Renaissance du règne des favorites. — Louis XVIII et madame du Cayla. — Souvenirs d'un séjour à Venise. — Madame la duchesse d'Angoulême ou les Bourbons de France. — Le « seul homme de la famille. » — Madame la duchesse de Berry ou les Bourbons de Naples. — Madame à Paris, en Vendée et dans l'exil. — Un beau-père et un oncle. — La chute de Charles X et d'Alexandre X Ghika. — Madame la comtesse de Chambord. — Madame la duchesse de Parme. — Le comte et la comtesse de Montemolin ou les Bourbons d'Espagne. — Ferdinand VII, l'infante Carlotta et la reine Marie-Christine. — Supériorité des femmes sur les hommes dans la famille des Bourbons 46

LETTRE VI. — *Les Françaises sous le règne de Louis-Philippe.*

Rôle énergique de mademoiselle Adélaïde d'Orléans dans deux révolutions. — L'Égérie du roi des Français. — La régence est enlevée aux femmes. — Figaro conservateur. — La monarchie constitutionnelle mourant avec mademoiselle Adélaïde. — Louise d'Orléans, reine des Belges. — La princesse Marie d'Orléans, duchesse de Wurtemberg. — La duchesse Hélène d'Orléans. — Intervention des femmes dans la politique. — Madame G. Sand, à la *Revue des Deux Mondes*. — Madame E. de Girardin et madame D. Stern, à la *Presse*. — Apparition du saint-simonisme dans le roman. — *Indiana et Valentine*. — Romans socialistes de madame G. Sand. — — Origine du socialisme français. — Le fouriérisme. — Rôle assigné à la femme par Charles Fourier. — La « femme libre. » — Le mariage en septième période. — Le saint-simonisme. — Manifeste du 1^{er} octobre 1830. — Divisions des saint-simoniens sur la question du mariage. — MM. Enfantin et Bazard. — Proclamation de M. Enfantin à ses « chers enfants. » — Fin de la prédication saint-simonienne. — Les femmes saint-simoniennes. — Aventures de Claire Démar. — Développement plus paisible du fouriérisme. — M. Considérant et la *Démocratie pacifique*. — Mademoiselle Gatti de Gamond. — Prédications de Flora Tristan. — Réaction en faveur du mariage au sein du communisme. — Un schisme en Icarie , .

60

LETTRE VII. — *Les Françaises de la seconde république.*

Prosperité passagère du socialisme. — Les femmes dans les clubs et dans la presse. — Madame Niboyet et la *Voix des femmes*. — Dispositions diverses des républicains en présence de ces manifestations. — M. P. Leroux les défend. — M^{me} G. Sand entre activement dans ce mouvement. — Ses rapports avec les

chefs du parti républicain. — Elle irrite la bourgeoisie, la noblesse et une fraction du parti socialiste. — Antipathie de M. Proudhon pour les doctrines de M^{me} G. Sand. — Opposition non moins vive de Comte. — Les libéraux éclairés évitent les exagérations des socialistes et des misogynes. — M. E. Legouvé et son cours au collège de France. — La question transportée sur le terrain du droit. — Travaux antérieurs de M. E. Laboulaye. — Plan de réforme de la législation française par M. Legouvé. — De l'intervention des femmes dans la politique. 78

LETTRE VIII. — *Les Françaises sous le règne de Napoléon III.*

Réaction contre les systèmes socialistes et discrédit des idées libérales. — Continuation de la controverse sur la condition des femmes. — A. Comte suit la ligne de Cabet. — M. E. de Girardin défend, au contraire, l'équivalence des sexes. — *La Liberté dans le mariage.* — MM. Michelet et Proudhon combattent les idées de M. de Girardin. — *L'Amour, la Femme et la Sorcière*, de M. Michelet. — Système politique de M. Proudhon. — Persévérance de ses opinions sur la condition des femmes. — Sa correspondance avec madame d'Héricourt. — Le livre de *la Justice*. — Théories de M. Proudhon sur l'amour et le mariage. — Histoire du mariage depuis les Romains jusqu'à nos jours. — Le mariage, avili par l'Eglise, doit être réhabilité et purifié par la révolution. — Cette régénération ne doit point changer la condition de la femme. — M. Proudhon justifie la subordination qu'il lui impose. — Infériorité physique, intellectuelle et morale de la femme. — Les femmes célèbres prouvent elles-mêmes l'infériorité de leur sexe. — Charlotte Corday, mesdames Roland, de Staël, Necker de Saussure et G. Sand au tribunal de M. Proudhon. — M. Proudhon se refuse à reconnaître l'équivalence des sexes dans l'intérêt de la justice. — Concessions de M. Proudhon. — Ses adversaires : mesdames F. d'Héricourt et J. Lamber. — M. E. Chantepie, partisan de l'amour et adversaire de la dot. — M. L. A. Martin et *l'Histoire de la femme* fournissant des

arguments contre M. Proudhon. — M. L. Jourdan et *les Femmes devant l'échafaud*. — M. L. Jourdan expose les véritables conclusions du libéralisme français. — Attitude du gouvernement impérial 92

LETTRE IX. — *Examen de quelques théories françaises.*

État de la controverse depuis la Renaissance. — La femme tour à tour supérieure et inférieure à l'homme. — Situation des démocrates partisans de l'infériorité. — Leurs arguments adoptés par les partisans du système féodal. — Analogie entre leur polémique et celle des cléricaux contre les philosophes. — Réponses des défenseurs de la supériorité aux partisans de l'infériorité. — « Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. » — Examen des arguments physiologiques. — La « crise sacrée. » — Idées ridicules, des anciens et des théologiens sur ce phénomène. — Son véritable caractère d'après la science moderne. — Son influence salutaire sur la santé de la femme. — Crises nullement sacrées de la vie masculine. — Arguments psychologiques contre la femme. — La femme et le « vilain » du moyen âge. — La femme et la métaphysique. — Les femmes et la science. — La capacité politique. — Huit rois et huit reines. — La frivolité des femmes. — Idées sérieuses de M. Joseph. Prudent Prudhomme. — La mère est-elle inférieure au père? — Théories physiologiques de la théocratie hindoue et catholique. — Protestations des savants. — Conclusions. — L'infériorité de la femme contraire aux principes de 1789. — Causes de l'hostilité manifestée contre la femme par une fraction de l'école démocratique. — Peut-on rendre les Françaises responsables des erreurs et des fautes du « sexe fort? » 135

LETTRE X. — *Condition civile des Françaises.*

Bienveillance du code Napoléon pour les filles. — Lacune de la législation en matière de séduction. — La femme mineure

dans le mariage. — Divers régimes. — Origine de la communauté. — Imperfection de ce régime. — Pouvoir du mari sur la personne de la femme. — L'absolutisme enfantant toujours la révolte. — Preuves fournies par la France moderne et par les « siècles de foi. » — Législation sur l'adultère contraire au principe d'égalité. — Le code Napoléon inférieur sur ce point aux Pères de l'Eglise. — Le divorce empêche plus d'abus que les lois draconiennes. — Vues étranges de quelques démocrates français sur le divorce. — La législation française et la législation russe. — Les impératrices de Russie considérées comme législateurs. — Catherine I^{re} et Anne. — Elisabeth et l'abolition de la peine de mort. — Catherine II et l'abolition de la torture. — Codes de Nicolas I^{er}. — *Les statuts organiques*. — Les impératrices. — Les régentes. — Législation civile. — L'épouse administrant librement et complètement ses biens 165

LETTRE XI. — *Les Françaises et l'Eglise.*

L'Eglise et les nonnes. — Les couvents de Lyon et de Paris. — Les religieuses cloîtrées. — Les carmélites. — Le Carmel en Orient et en Espagne. — Sainte Thérèse et une théorie de M. Deschanel. — M. Maury et les nonnes hystériques. — Les carmélites en France. — Madame Acarie. — Les saignées et les prisons monastiques. — Les ursulines. — Une visite au tombeau de sainte Ursule et des 11,000 vierges. — Comment se faisaient les saints au moyen âge. — Première entrevue avec les ursulines. — L'instruction et l'éducation dans les couvents. — Les visitandines. — Saint François de Sales et sainte Chantal. — La bienheureuse Marie Alacoque et le sacré cœur. — *Vert-vert* et les visitandines. — Les religieuses non cloîtrées. — Les sœurs de charité. — Saint Vincent de Paul et Louise de Marillac. — L'idéalisation des sœurs de charité et l'histoire. — Conséquences du célibat monacal dans les Etats méridionaux de l'Occident. — Les sœurs de charité et Carolina Chisholm. — La population de la France

et les couvents. — Les directeurs des sœurs de charité. — Tendances des lazaristes. — Adroite tactique du jésuitisme. — Les sacrifices des sœurs de charité. — La beauté, la jeunesse et la noblesse au couvent. — Le courage monastique et la bravoure française. — Perpétuité de l'esprit du moyen âge dans les couvents. — Les hallucinations des nonnes. — La sœur Anne-Catherine-Emmerich et ses historiens. — La passion du Christ et la vie de la Vierge. — Progrès de la superstition en Occident. — La stigmatisée de Draguignan. — Condition civile des nonnes françaises sous les divers gouvernements. — Le tiers-ordre chez les dominicains et les franciscains. — Les congrégations des jésuites. — Les 8,000 associations françaises. — Les richesses des moines et des nonnes. — Leur situation financière sous Louis XVIII, Charles X, Louis Philippe et Napoléon III. — Influence des nonnes dans l'éducation. — Statistique des écoles monastiques. — La moralité des couvents. — Les nonnes et les institutrices laïques. — L'Église et les Françaises des derniers temps. — L'aristocratie. — La bourgeoisie. — Les paysannes. — Les agriculteurs sous le « grand roi » et depuis 1789. — Efforts que fait l'Église pour entraver l'instruction primaire. — L'instruction primaire en France. — La loi Guizot et la loi Falloux. — L'institutrice. et le « morceau de pain. » — Des objections qu'on oppose en France à l'instruction primaire obligatoire. 182

LETTRE XII. — *Les Françaises et le travail.*

L'aristocratie française. — La noblesse campagnarde. — La noblesse de l'Ouest. — La vie des châtelaines. — Curieuses variétés provinciales. — Les peintres de la vie de province. — Mesdames C. Reybaud et L. Figuié. — Rude existence des paysannes. — La noblesse des villes. — Les Parisiennes. — Comment on vit « noblement. » — Les existences actives du faubourg Saint-Germain. — Les Parisiennes aux champs et aux eaux. — Les femmes de lettres de l'aristocratie et de

la bourgeoisie. — Les auteurs dramatiques. — Madame de Girardin. — Madame d'Altenheim. — Madame Ancelot. — Madame G. Sand. — Madame de Bawr. — Les poètes. — Madame L. Colet. — Madame Desbordes-Valmore. — Madame Tastu. — Les historiens. — Madame D. Stern. — Mademoiselle Bader. — Mademoiselle de Marchef-Girard. — Les voyages. — Madame L. d'Aunet. — Madame Hommaire de Hell. — La pédagogie. — Madame Guizot. — Mademoiselle Ulliac-Trémadeure. — Madame Pape-Carpentier. — Les Françaises dans l'enseignement. — Les examens. — Le corps enseignant. — Les artistes. — Les peintres. — Madame Lebrun. — Mademoiselle Rosa Bonheur. — Mesdames Juillerat, Brune, Debay, Rude, de Mirbel, Mutel, Herbelin. — Les sculpteurs. — Marie d'Orléans. — Madame Lefèvre-Deumier. — Mademoiselle de Fauveau. — Claude Vignon, sculpteur et romancier. — Le roman. — La musique. — Mademoiselle Bertin. — Madame Lemoine. — L'art dramatique. — La philanthropie. — Mesdames Millet et Mallet. — Le négoce. — Les marchandes. — Triste condition de l'ouvrière 218

LETTRE XIII. — *Les Italiennes.*

La femme chez les Etrusques et chez les Romains. — Romaines et Athéniennes. — Décadence de la civilisation antique. — Renaissance de la liberté en Italie. — Les Italiennes du moyen âge. — La comtesse Mathilde. — Chinzica. — Adélaïde de Suse. — Eléonora d'Arborea. — Marzia Ubaldini. — Caterina Appiani-Orsini. — Orsina Visconti-Torelli. — Les derniers jours des républiques. — Patriotisme des républicains. — Les femmes de Pise, de Florence et de Sienne. — Les *poetesse* du xvi^e siècle. — Vittoria Colonna. — Gaspara Stampa. — Veronica Gambara. — Tullia d'Aragona. — Activité littéraire des Italiennes de cette époque. — Les Italiennes protestantes. — Olympia Morata. — Les femmes de Lucques. — L'Italie sous les gouvernements absolus. — Les Ita-

liennes dans les universités. — L'université de Bologne. — Madame Gaetana Agnesi. — Laura Bassi. — Clotilde Tambroni. — Maria Dalle Donne. — L'université de Padoue. — Novella d'Andrea. — Elena Cornaro Piscopia. — L'université de Brescia. — Laura Cereta-Serina. — La Sapienza de Rome et Martha Marchina. — Madame Pellegrina Amoretti et l'université de Pavie. — La Napolitaine. — M. A. Ardinghelli et l'Académie des sciences de Paris. — Apologie des femmes par les Italiennes. — Isotta Nogarola. — Luisa Bergalli. — Lucrezia Pico-Rangoni. — Angelica Tarabotti. — Les artistes. — Madonna Properzia dei Rossi. — Elisabetta Sirani. — Autres peintres de l'école de Bologne. — Premiers symptômes du réveil de l'Italie. — Alfieri et la comtesse d'Albany. — Les républicaines de Gênes et l'insurrection de 1746. — La révolution française. — Chute et rétablissement des Bourbons à Naples. — Supplice d'Eléonora Fonseca et de Luisa di San Felice. — Les insurrections de 1821 et de 1848. — La princesse de Belgiojoso. — Anita Garibaldi. — Emilia Manin. — Les *poetesse* du XIX^e siècle. — Maximina Rossetti. — Madame Laura Mancini. — Giuseppina Turrise-Colonna. — Giannina Milli et les improvisatrices. — La philosophie. — La marquise Florenzi-Waddington. — Les artistes. — La sculpture. — Marcello. — L'art dramatique. — Madame Ristori. — Les cantatrices. — Obstacle à la renaissance intellectuelle de l'Italie. — Les couvents et les nonnes. — Les nonnes et l'instruction dans les Deux-Siciles, à Rome, en Toscane et en Sardaigne. — Les écoles dans le royaume Lombardo-Vénitien. — Lutte du royaume d'Italie contre la fainéantise monacale et contre l'ignorance. — Puissance des vieilles superstitions. — La patiente de Capriana, ses historiens et la science médicale. — Tentatives faites pour relever la condition des femmes. — Les anciens codes italiens et le code autrichien. — Projet de code civil. — Déclarations libérales du projet. — Objections de MM. Gabba et de Rossi 248

LETTRE XIV. — *Les Espagnoles.*

Les Ibères. — Les femmes basques. — L'Espagne latine. — Décadence de l'Espagne depuis la mort d'Isabelle I^{re}. — Anéantissement des franchises espagnoles. — Lutte de Marie de Pacheco contre le despotisme de la maison d'Autriche. — La maison de Bourbon et Napoléon. — Règne et cruautés de Ferdinand VII. — La loi salique en Espagne. — Avènement d'Isabelle II. — Régence de Marie-Christine de Bourbon. — Renaissance de la liberté. — Le règne d'Isabelle II met un terme à la décadence de l'Espagne. — Décrets d'Isabelle contre les couvents d'hommes. — Développement de la civilisation espagnole sous son règne. — Obstacles à la régénération complète de l'Espagne. — Influence des nonnes. — Triste état de l'instruction. — Les femmes de lettres. — Le roman. — Madame Fernan Caballero. — Biographie de F. Caballero. — Ses idées rétrogrades. — Idéalisation du passé et caricature du temps présent. — Flatteries adressées aux vieilles passions nationales. — Intérêt qu'offre l'œuvre de F. Caballero. — F. Caballero comme peintre de la vie andalouse et des femmes espagnoles. — La poésie. — Dona Gertrude Gomez de Avellaneda. — La philosophie mystique. — Sainte Thérèse. — Condition civile des Espagnoles. — Les nonnes en Espagne et dans l'Amérique espagnole. — La mère Agueda et les Carmélites de Lerma 287

LETTRE XV. — *Les Portugaises.*

Origines et développement de la nationalité portugaise. — Grandeur du Portugal sous la dynastie d'Aviz. — L'esprit d'intolérance ruine le royaume. — Soumission à l'Espagne. — Dynastie de Bragance. — Ministère de Pombal. — Règne de Maria I^{re}. — Naissance du parti libéral. — Jean VI et la révolution de 1820. — La reine Carlotta et dom Miguel chefs du

parti absolutiste. — Pierre IV abdique en faveur de Maria II. — Dom Miguel s'empare du gouvernement. — Chute de l'usurpateur. — Commencement de la régénération du Portugal. — Maria II ferme les couvents. — Progrès accomplis depuis sa mort. — Condition civile des Portugaises. — Coup d'œil sur la race latine. — Condition civile des femmes latines depuis la fondation de Rome jusqu'à Justinien. — Conséquences des invasions en Orient et en Occident. — Renaissance du droit romain dans la société latine. — Idées que les Germains ont de l'avenir de cette société. — Leur opinion sur la vertu des femmes latines. — Objections des médecins, des voyageurs et des jurisconsultes latins. — Danger et puérilité des discussions de ce genre 308

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER

DES FEMMES

EN VENTE CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

I. — OUVRAGES DE M^{me} DORA D'ISTRIA

- La Vie monastique dans l'Église orientale.* 2^e édit. 1 vol.
La Suisse allemande. 4 vol.
Au Bord des lacs helvétiques, nouvelles. 1 vol.
Les Femmes en Orient. 2 vol., avec portrait.
Excursions en Roumèlie et en Morée. 2 vol.

II. — TRADUCTIONS DES OUVRAGES DE L'AUTEUR

- La Suisse,* trad. par M. H... Gr., esq. 2 vol. gr. in-8° (Londres, Fullarton, 1858).
Même ouvrage, trad. par M... 3 vol. (Zurich, 1858, Meyer).
Les Iles Ioniennes, trad. par M. Rhally. 1 vol. (Athènes, Irinidis, 1859).
Les Femmes en Orient, trad. par M^{lle} Skousé. 2 vol. (Athènes, Doukas, 1861).

III. — TRAVAUX PUBLIÉS DANS LES REVUES

- Revue des Deux Mondes* : 1^{er} et 2^e *Les Iles Ioniennes* (1^{er} mars et 15 juillet 1858);
3^e *la Nationalité roumaine* (15 mars 1859); 4^e et 5^e *Éléonora et Une Rencontre*
(1^{re} édition des Lacs).
Nouvelle Pandore, revue d'Athènes. *Les Femmes en Occident : La Suisse* (1860-1864).
Illustration, revue de Paris. *Paysages de la Suisse italienne, de la Roumanie et de la Grèce* (1857-1861).
Le Spectateur de l'Orient, revue d'Athènes. *Les Orientaux et la Papauté* (1858-1859).
La Revue suisse : La Nationalité hellénique (1860).
La Rivista contemporanea, revue de Turin. *Athènes en 1860* (1862).
La Libre recherche, revue de Bruxelles. *Littérature roumaine* (mars 1857).
Il Diritto, journal de Turin. *Les Héros de la Roumanie* (1856-1857).

IV. — SOUS PRESSE

- La Vénitienne,* roman historique, 1848-1861, dans le *Calendrier national* (grec) de M. M. Vrétos (1865).
Souvenirs des Alpes et du Jura (dans la *Pandore*).

Bruxelles. — Typ. de A. LACROIX, ВЪВВОЗСКНОВЕН et C^o, rue Royale, 3, imp. du Parc.